This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

From the folklore collection formed by Lucy Orne Bowditch and Charles Pickering Bowditch presented to the
HARVARD COLLEGE LIBRARY

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE ELZÉVIRIENNE

LII

LES

CONFRÉRIES MUSULMANES

DU HEDJAZ

MACON, IMP. PROTAT FRÈRES

LES CONFRÉRIES MUSULMANES DU HEDJAZ

PAR

A. LE CHATELIER

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1887

OL 120.25 (52,55)

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

INTRODUCTION

On connaît aujourd'hui le rôle politique et l'organisation intérieure des ordres religieux musulmans, dans toute l'Afrique septentrionale, de la Tripolitaine au Maroc. Mais il n'en est pas de même, à beaucoup près, pour le reste du domaine de l'Islam. Il ne serait cependant pas inutile de suivre ces associations si longtemps mystérieuses, partout où s'étend leur action. Nous ne possédons pas assez de points de repère pour apprécier exactement leur influence générale, et les dangers dont elles peuvent menacer les progrès de la civilisation, dangers souvent exagérés, mais réels dans quelques contrées.

C'est à ce point de vue, et comme étude documentaire, qu'ont été recueillis, au Caire, les renseignements qui suivent sur les ordres du Hedjaz, de La Mecque surtout.

Fournis par des pèlerins, ils n'ont pas la valeur de constatations faites sur place; mais l'empressement mis par certaines personnalités religieuses du pays, à répondre aux demandes qui leur ont été adressées, permet peut-être de les considérer comme suffisamment précis dans leur ensemble.

L'étude des doctrines philosophiques ou morales, du rituel des différentes confréries musulmanes, a tenu pendant longtemps la plus large place, dans les travaux dont elles ont fait l'objet, en Allemagne et en Angleterre surtout. Il n'a cessé d'en être ainsi que depuis quelques années, en France et plus récemment en Italie. De tels éléments ne sont pas suffisants, cependant, pour caractériser les tendances et définir le rôle de ces associations.

Ainsi, l'un des ordres algériens les plus connus, celui des Tidjaniya, est en général considéré comme rallié tout entier à notre cause, en raison de l'esprit de tolérance qu'a toujours manifesté son fondateur et que professent encore ses membres les plus éminents. Mais, en réalité, des deux grandes zaouiya qu'il possède en Algérie, celle de Témacin, seule, a toujours eu des chefs favorablement disposés à notre égard; l'autre, celle d'Aïne Mahdi n'a guère cessé d'être suspecte, à bon droit, depuis la conquête. Enfin, sur la côte ouest de l'Afrique, nos colonnes ont dû souvent combattre les Tidjaniya du Sénégal [1].

1. Quelques indices nous avaient seuls permis de considérer ce fait comme exact, au moment où nous écrivions ces lignes. Depuis, nous en avons trouvé la confirmation dans un article publié par M. Edward W. Blyden, principal de l'Ecole presbytérienne de Libéria, dans la « *Methodist Quarterly Review*, de New-York (janvier 1877).

M. Blyden, qui est lui-même « a negro of the purest african blood », et par conséquent mieux à même que qui que ce soit de connaître les choses d'Afrique, consi-

La fixité des pratiques spéciales à chaque ordre n'est guère plus grande. Elles varient dans tous, d'un pays à l'autre, d'une génération à la suivante. Seules, les subtilités d'exégèse, ou les légendes miraculeuses qui ont servi de base à l'enseignement des premiers chefs des confréries musulmanes, restent toujours articles de foi pour leurs successeurs.

dère el Hadj Omar comme un disciple de Cheikh el Tidjani, du fondateur des Tidjaniya.

Le développement et la forme de l'autorité exercée par tous les chefs des grands mouvements religieux. au Sénégal et dans la vallée du Niger : El Hadj Omar, Samory, Ahmadou, suffisent au reste pour prouver qu'ils s'appuyent sur de puissantes confréries.

Ils ont été ou sont encore chefs d'ordres, avant d'être chefs d'empires.

C'est donc, à de rares exceptions près, contre des associations religieuses que nous avons à lutter, pendant les périodes de crises que traverse notre colonie.

Il en est ainsi, qu'il s'agisse de mouvements insurrectionnels ou d'incidents, tels que l'émigration des Peul.

La question religieuse offre par suite au Sénégal une gravité particulière.

Il serait urgent qu'elle fasse l'objet d'une enquête sérieuse, de recherches basées sur l'étude approfondie du rôle général et de l'organisation des confréries musulmanes, là où elles sont déjà connues.

Nous ne nous attacherons donc pas, dans cette étude, à exposer en détail les principes doctrinaires que suivent aujourd'hui les différents ordres du Hedjaz, non plus qu'à décrire minutieusement toutes leurs coutumes. Quelques indications incidentes nous ont paru utiles pour mettre successivement en lumière les plus intéressantes de leurs règles et de leurs pratiques, pour donner une idée générale de leur nature même. Mais déterminer le rôle actuel et l'organisation des Khouan dans la patrie de l'Islam, tel est surtout le but que nous nous proposons.

I

LE CHEIKH EL TROÛQ — LES CONFRÉRIES ET LES EULEMA — LE MOUVEMENT RELIGIEUX DU XIXe SIÈCLE — LES SENOUSSIYA

Les ordres religieux du Hedjaz sont placés dans des conditions de milieu spéciales. En butte à l'hostilité mal déguisée des Eulema [1] et des Chorfa [2] qui forment la classe dirigeante de la population urbaine, et tenus en tutelle par l'administration turque, ils n'ont au contraire chez les nomades que des partisans dévoués jusqu'au fanatisme, et leur influence sur les pélerins, s'accroît de toute l'exaltation de ceux-ci. D'un côté, leur développement se trouve entravé ; de l'autre, les circonstances semblent le favoriser.

Mais pour la plupart de ces confréries, la propagande au moment du pèlerinage ne peut avoir d'autre but que

1. Eulema ou mieux Eul'ma ; pluriel de A'âlem, savant, docteur.

2. Chorfa ; pluriel de Chérif, célèbre, illustre ; qualification spécialement appliquée aux descendants du Prophète.

de faire affluer les offrandes des fidèles dans les zaouiya [1]. Quelques-unes seulement, représentées par des docteurs célèbres, leur doivent une illustration passagère. Toutefois, la foule des pèlerins se renouvelant sans cesse, elles préparent ainsi leurs succès dans des contrées étrangères, plus qu'elles n'obtiennent de résultats définitifs dans le pays même.

Les tendances des tribus nomades sont partout analogues, il n'est donc pas nécessaire d'insister à leur égard.

L'attitude des autorités ottomanes et de l'aristocratie locale nécessite par contre une mention moins sommaire.

Bien qu'utilisant, provoquant même au besoin, les agissements des ordres religieux contre les puissances voisines de son empire, la Porte n'a jamais toléré sur son propre territoire leur intervention dans les affaires intérieures. Il lui est arrivé parfois de sévir contre quelques-uns avec une rigueur extrême.

Les Bektachiya [2] d'Albanie en ont récemment fourni la preuve.

1. Zaouiya : école, monastère. C'est l'endroit où réside un marabout, un chef d'ordre, où les disciples se réunissent autour de leur maître; parfois un établissement considérable, le plus souvent une simple mosquée, celle où le cheikh fait habituellement ses dévotions; quelquefois même ce terme n'a qu'une valeur figurée, et signifie simplement la résidence du cheikh.

2. Les Bektachiya formaient l'élément musulman de la Ligue albanaise. Leur attitude dans les démêlés de la Turquie avec les autres

Un expédient préventif, plus en harmonie avec les principes de la politique turque, dispense d'en venir à de telles extrémités en Arabie.

On sait que la puissance des confréries musulmanes est due surtout à leur organisation centralisatrice. Dans chacune, à l'origine tout au moins, un grand maître, Khalifat [1] du fondateur, résidant à la zaouiya métropolitaine, donne une direction unique à tous les adeptes. Il est représenté à l'étranger par des vicaires, Naïb [2], qui ont eux-mêmes sous leur dépendance des agents inférieurs, les Moqaddem [3], dont relèvent les simples disciples.

Les liens que crée cette hiérarchie entre tous les membres d'un ordre ont été rompus, au Hedjaz et dans les provinces voisines, par l'application d'un système spécial, que Méhémet-Ali a inauguré en Egypte. Reconnaissant aux associations religieuses l'existence légale,

Etats des Balkans, et plusieurs conspirations, provoquèrent à leur égard des mesures répressives très sévères. Actuellement encore, ils sont l'objet d'une surveillance active. Leur confrérie a été dissoute, ou du moins n'est plus autorisée, et le seul fait de prendre part aux réunions clandestines qui tiennent encore quelques-uns de ses chefs, est considéré comme crime de trahison.

1. Khalifat : lieutenant, vicaire, s'emploie dans le sens de successeur, ou plutôt de représentant, au même titre que le pape est dit vicaire du Christ.

2. Naïb : délégué, dans le sens de coadjuteur, vicaire.

3. Moqaddem : préposé, équivaut à prieur. En Orient, le moqaddem est un agent inférieur, un sous-délégué du Naïb et des Khalifats qui le secondent. Son rôle est plus relevé dans l'ouest de l'Afrique.

il les plaça, au point de vue administratif, sous la dépendance d'un chef commun, le Cheikh el Troûq [1]. Le même système fut introduit peu après à la Mecque, Médine, Djeddah, et dans quelques autres villes de la région, pendant l'occupation du Hedjaz par l'armée égyptienne.

Il y a été maintenu depuis. Mais alors qu'en Egypte le Cheikh el Troûq étend son autorité sur tous les ordres de la contrée, il en existe un pour chaque ville, en Arabie.

Le rôle de cet agent est en apparence fort limité ; il sert d'intermédiaire entre les autorités locales et les confréries de sa circonscription, dans les questions d'ordre temporel qui intéressent ces dernières : telles que leur participation aux cérémonies publiques, la pratique de leur rituel dans les mosquées, l'administration de leurs biens de main-morte [2], la reconnaissance de leurs dignitaires. Ces attributions ne semblent pas, au premier abord, de nature à lui donner sur les ordres une autorité générale ; tout au plus peuvent-elles paraître propres à lui en faciliter la surveillance politique. Mais en choisissant toujours pour Cheikh el Troûq un person-

1. Troûq, pluriel de Triqâ : voie, chemin. L'ensemble des doctrines adoptées par une confrérie constitue la voie qu'elle ouvre aux fidèles. Triqâ, par extension, équivaut ainsi à confrérie, sans avoir cette signification. Cheikh el Troûq : le supérieur des confrères.

2. Habbous, à l'ouest de l'Egypte; Ouakf, dans cette région et en Orient.

nage vénéré par la foule, ou le chef d'une famille jouissant d'une grande influence religieuse, on lui a créé une situation telle, qu'en réalité son action s'est substituée à celle des chefs d'ordres. Habitués à s'adresser à lui pour toutes les affaires d'intérêt matériel, les Moqaddem n'ont pas tardé à le reconnaître pour maître spirituel. Chargé seulement de sanctionner leurs nominations, il est arrivé à les désigner lui-même, à se faire accepter par eux comme supérieur hiérarchique. Son Takrir, licence administrative, est devenu l'équivalent d'une Idjaza, licence canonique.

Cette première transformation en a amené une seconde; le groupement par ville des représentants de chaque ordre, sous la direction de l'un d'eux, qui, plutôt agent personnel du Cheikh el Troûq à l'origine, s'est imposé à son tour comme détenteur d'un pouvoir religieux, et a remplacé, sous le nom de Cheikh el Sedjada [1], le Naïb provincial.

Beaucoup de confréries ont depuis longtemps perdu toute cohésion et n'ont plus qu'une existence nominale.

L'organisation adoptée au Hedjaz n'a eu pour elles d'autre effet que de soumettre leurs branches locales à l'action du pouvoir temporel. Quant aux autres, elles ont

1. Sedjada : Tapis de prière. S'en servir dans une cérémonie publique est un signe de supériorité sur les assistants qui n'en ont pas. La Sedjada du Cheikh est l'insigne de son rang.

subi ainsi une décentralisation partielle, suffisante pour leur enlever toute influence politique dans le pays.

Les résultats obtenus sont donc fort importants : Aucune mesure répressive n'eût été aussi efficace pour réduire les ordres religieux d'Arabie au rôle de simples congrégations religieuses.

Il en est un toutefois qui fait exception à la règle commune, celui des Senoussiya, qui est resté d'autant plus indépendant qu'il devenait plus puissant.

Si la réunion en un seul faisceau, l'emploi dans un but politique, de toutes les forces d'une confrérie quelconque de la contrée, les Senoussiya exceptés, sont ainsi devenus impossibles, les relations des Khouan [1] avec leurs Moqaddem n'ont reçu aucune atteinte. Les chefs des zaouiya peuvent individuellement recruter de nouveaux prosélytes, exercer sur eux une autorité spirituelle aussi complète que partout ailleurs. A cet égard, l'administration turque leur laisse une entière liberté. Elle respecte leur caractère religieux.

L'animosité et les agissements du parti des Chorfa, des Eulema, créent au contraire une situation difficile à tous ceux qui acquièrent une notoriété personnelle par leurs vertus ou leur savoir.

1. Khouan : frères. On distingue ainsi dans l'Afrique septentrionale es adeptes d'un ordre. Ils prennent plutôt le nom de Mourid, Talemid, en Egypte et en Orient.

Mourid signifie à proprement parler : aspirant, et Talemid ; assistant.

Comme dans toutes les capitales religieuses à la fois métropoles et centres de pèlerinages, cette aristocratie sacerdotale tient à la Mecque une place prépondérante. Il en est de même dans les villes voisines. Elle forme une caste, dont la prospérité se ressent heureusement de sa situation. Ses membres, descendants du Prophète, ou savants légistes et ministres du culte, ont un intérêt vital à conserver sans partage le prestige dont ils jouissent aux yeux des pèlerins. Toute influence étrangère ou isolée devient un danger pour eux : celle des confréries ou de leurs chefs surtout. Ils ont donc toujours été en lutte contre ces derniers.

Pour les réduire plus aisément, les Eulema, soutenus par les Chorfa, se sont érigés en dépositaires, en interprètes de la Tradition sacrée [1], de la Loi [2].

Ils ont formé à ce titre un conseil spécial, un Médjelès [3], devant lequel tout Cheikh qui fonde dans le pays

1. Hadith : recueil des paroles traditionnelles du Prophète.

2. Le Koran, et la Sounnah, recueil des principes obligatoires pour les bons musulmans. Le Koran est la loi par excellence, qui ne peut qu'être appliquée et non discutée.

3. Les Eulema de la Mecque forment une corporation très nombreuse. Ceux qui composent le Medjelés sont, outre les Muphti des quatre rites orthodoxes, les prédicateurs et les professeurs de la grande Mosquée, le gardien de la clef de la Kâaba, le cheikh des Muezzin de la grande mosquée, le cheikh du T'ouaf et les cheikhs des caravanes de Médine.

Les titulaires de ces différentes charges sont actuellement les suivants :

Muphti Chafeite : Sid Ahmed ben sid Zini Dahlan.

Muphti Hanafite : Cheikh Abd Er Rahman ben Abdallah Siradje.

une confrérie nouvelle subit un minutieux examen de doctrine, et dont le contrôle s'exerce aussi sur l'ensei-

Muphti Hambalite ; Cheik Khalaf ben Mohamed el Cherki.
Muhpti Malékite : (charge vacante).

Prédicateurs (Khettab).

Cheikh : Mohammed Zeraa el Karchi.
Cheikh : Belkheir Merdad.
Cheikh : Mohammed Youcef S'oltan Daghestani.
Cheikh : Biis Besiouni.
Cheikh : Mohammed Merdad.
Cheikh : Brahim Hadjini.
Cheikh : Abbas ben Seddik.

Eulema (Professeurs).

Cheikh : Hassan ben cheikh Brahim Arab.
Cheikh : S'oltan ben cheikh Hachem.
Cheikh : Aloui ben cheikh Salah ben Ak'il.
Cheikh : Mohammed Salah ben cheikh Ali Zouaoui.
Cheikh : Ahmed ben Ahmed Zouaoui.
Cheikh : Brahim ben cheikh Moussa Mogherbi.
Cheikh : Ali Kemal ben cheikh Seddik Kemal.
Cheikh : Salek Kemal ben cheikh Seddik Kemal.

Cheikh des Muezzin.

Sid Ali ben Omar el Mekki.

Cheikh du T'ouaf.

Cheikh Hassein Djoundi.

Cheikh des caravanes de Médine.

Mohammed Abou Feradji.
Mohammed Abou Chenab.
Beker Hamdoun.
Mekkaoui el Djezzar.
Ali Andjaoui.
Abd el Kader Sahy (cheikh de la caravane des Senoussiya).

Gardien de la clef de la Kâaba.

Sid Amor Chéibi.

Cette dernière charge est héréditaire dans une famille chérifienne, qui n'est plus représentée que par une femme, Safia bent Chéibi. Sid Amor Chéibi, fils d'une négresse de son père, la remplace.

gnement des Moqaddem. Etant juges et parties, ils n'ont pas de peine à convaincre d'hérésie, pour le condamner ensuite, tout adversaire qui leur porte ombrage.

Leur fanatisme dévotieux est cependant aussi outré qu'il pourrait l'être dans toute autre contrée musulmane ; mais les circonstances ont fait d'eux les Pharisiens de l'Islam.

Les annales du pays offrent de nombreux exemples de l'énergie qu'ils savent déployer pour la défense de leurs privilèges traditionnels. L'exil de Cheikh Senoussi, forcé de quitter la ville sainte, comme avant lui son maître Si Ahmed ben Idriss, en est un. Il y a quelques mois seulement, un fait plus significatif vient de se produire : devenu trop populaire, un cheikh des Chadeliya, Si Ali ibn Yacoub el Morchidi, a été condamné par les Eulema comme hérétique, et mis à mort à leur instigation.

Aussi, bien que la Mecque puisse sembler au premier abord le centre naturel d'action des ordres religieux, leur rôle y a-t-il de tout temps été fort restreint, et leur situation très précaire. Il en est encore ainsi actuellement, sauf pour les Senoussiya, qui font exception à cet égard, de même qu'ils échappent seuls à la surveillance de l'administration locale.

Pour expliquer ce cas spécial et faire ressortir les conséquences d'un tel état de choses, il est nécessaire de

se reporter aux origines de mouvement pan-islamique moderne, dont l'histoire est intimement liée à celle de la confrérie fondée par Cheikh el Senoussi.

L'Islam, avant le XIXe siècle de notre ère, n'avait pas encore subi de revers graves dans sa lutte contre la chrétienté. Refoulé de l'Europe, sauf dans quelques provinces des Balkans, il s'était trouvé arrêté au cours de ses victoires, mais rien ne menaçait encore son empire, en Afrique et en Asie. Au fur et à mesure que l'équilibre ainsi établi devenait plus stable, le mouvement religieux, si ardent à l'origine parmi les adeptes de la foi nouvelle, s'était ralenti. Pendant les XIe et XIIe siècles de l'Hégire, c'est à peine si on en trouve la trace dans quelques contrées.

A partir du XIIIe siècle, qui vient seulement de finir, la situation s'est au contraire profondément modifiée. Le monde musulman a été entamé de toute part. La conquête de l'Algérie, l'affermissement de la domination anglaise aux Indes, les progrès des Russes dans l'Asie centrale, lui ont porté des coups redoutables. L'Egypte, grâce à l'énergique impulsion de nos savants et de nos ingénieurs, la Syrie au contact des voyageurs de toute nationalité, la Turquie même, sont entrées dans des voies nouvelles.

Partout, le développement du commerce a mis en présence le musulman et l'homme moderne, sur les côtes de l'Afrique et dans ses déserts, le long des grands fleuves de l'Asie et dans ses antiques cités.

Cette expansion rapide de la civilisation chrétienne devait nécessairement provoquer une réaction très vive dans le monde mahométan. Depuis cinquante ans, elle s'est affirmée de tous côtés, mais surtout parmi les ordres religieux.

Leur rôle avait été considérable sous les premiers successeurs des grands apôtres qui les ont fondés, Abd el Kader el Djilani, Ahmed Er Refaï, Saad ed Dine Djebaoui, Beha ed Dine Nakechabendi, Abou el Hassen Chadeli, etc.

Mais, institués en vue de la défense et de la propagation de l'Islam, beaucoup n'existaient plus que de nom à la fin du XIIe siècle de l'Hégire. Celui des Chadeliya, par exemple, bien qu'ayant donné naissance à de nouvelles confréries, telles que celles des Ouled sidi Cheikh, des Taïbiya, des Bekkaiya, ete., en Afrique, et quelques autres en Asie, n'était plus guère connu sous cette dénomination, que comme école philosophique. Il comptait encore, il est vrai, de nombreuses zaouiya, mais isolées, sans liens, sans relations entre elles.

Un autre, celui des Nakechabendiya, n'avait plus aucune cohésion, en Syrie, en Turquie, dans les con-

trées de l'Asie situées à l'ouest de la Perse, bien qu'il y eût joui, ainsi, que dans l'Inde et dans l'Asie centrale, son berceau, d'une situation prépondérante. Sa doctrine constituait encore un enseignement fort répandu dans les premières régions; mais aucun lien hiérarchique n'unissait plus les maîtres et les adeptes attachés à son ancienne règle.

La rénovation religieuse du XIIIe siècle eut un effet presque immédiat dans quelques-uns des ordres ainsi tombés en décadence. Les Nakechabendiya de l'ouest, par exemple, durent une véritable renaissance à Dia el Dine Zou el Guinahine Mouleyna Khaled, qui réussit à grouper sous son autorité spirituelle la plupart des confréries se rattachant par leur origine à l'association primitive.

Après sa mort, en 1242 de l'Hégire, une scission se produisit, il est vrai, parmi ses disciples, mais les branches peu nombreuses qui se formèrent ainsi, subsistent encore en Turquie et en Syrie, et toutes sont restées fidèles à la doctrine de leur maître commun.

Des tentatives analogues, plus ou moins fécondes, eurent lieu dans différents ordres, durant toute la première moitié du XIIIe siècle de l'Hégire.

Mais le fait qui domine l'évolution de l'Islam, jusqu'à la période actuelle, est la formation de la confrérie nouvelle des Senoussiya, un peu après l'an 1250.

Son fondateur, Mohammed ben Ali el Senoussi, auquel les travaux de M. H. Duveyrier, de M. Rinn, des officiers et des interprètes du service des affaires indigènes ont donné une si grande notoriété, était né dans la province d'Oran près de Tlemcen. Après avoir fréquenté toutes les zaouiya importantes et les grandes écoles de son pays, de la Tripolitaine et de l'Egypte, il était allé s'établir à la Mecque. Un chérif de Fez, Si Ahmed ben Idriss, chef d'un ordre répandu au Maroc surtout, celui des Khadiriya, venait d'arriver dans la ville sainte peu auparavant. Affilié à presque toutes les grandes confréries, exerçant dans plusieurs une influence étendue, il avait, semble-t-il, conçu l'espoir de les réunir en un seul faisceau.

Cheikh Senoussi ne tarda pas à devenir un de ses plus fidèles disciples. Mais le nombre de ceux-ci croissant chaque jour, l'aristocratie religieuse prit ombrage de la situation que se créait le chérif marocain, et fit condamner sa doctrine dans un Médjelès solennel, à la suite duquel il dut s'exiler à Saabia dans le Yémen.

Cheikh Senoussi l'y suivit, ainsi que deux autres de ses élèves et coopérateurs, Brahim el Rachidi, des Chadeliya d'Egypte, et Mohammed Othman el Emirghani, d'une famille de Chorfa de la Mecque, émigrée aux Indes, d'où son père était revenu quelques années seulement avant sa naissance.

A la mort de Si Ahmed ben Idriss, en 1253 de l'Hégire, Mohammed Othman et Cheikh el Senoussi se disputèrent sa succession.

Ils purent rentrer à la Mecque et y fondèrent chacun une zaouiya, le premier à Dar el Khaizaran, le second un peu en dehors de la cité, sur la montagne d'Abou Kobaïs.

Les Idrissiya des villes suivirent de préférence leur compatriote, auquel sa qualité de chérif donnait plus d'ascendant sur la population urbaine; les nomades se rallièrent au contraire à son rival.

Toutes les tribus bédouines du Hedjaz, unies dans un mouvement national, avaient, au commencement du siècle, soutenu les Ouahabites [1] du Yémen, dans leur lutte contre les Turcs. Sans accepter la doctrine de ces sectaires, elles en avaient subi l'influence.

1. Les *Ouahabites*, fanatiques austères qui prétendaient ramener l'Islam à sa pureté primitive, s'étaient installés au Yémen depuis 1746. Converti à leurs doctrines, l'émir du Nedjed, Ibn-Séoud, se mit à leur tête et s'empara de la Mecque, de Médine, de toutes les villes du Hedjaz et des provinces voisines, après avoir détruit les garnisons turques. Méhémet-Ali, chargé par le sultan Mahmoud de réduire cette révolte, envoya une armée sous le commandement de son fils, Toussûn-Pacha, contre Ibn-Séoud, qui fut tué dans une rencontre, en 1815. La paix, alors rétablie, ne fut pas de longue durée, et une seconde armée, sous les ordres d'Ibrahim-Pacha, autre fils de Méhémet-Ali, éprouva d'abord quelques revers. Le général égyptien réussit, cependant, ensuite à s'emparer de Derr-iiè, la capitale des Ouahabites. Mais, bien que vaincus, ceux-ci continuèrent la lutte et reprirent même Médine, sans pouvoir toutefois s'y maintenir.

Vivant au milieu d'eux, pendant son exil à Saabia, Si Ahmed ben Idriss avait, de son côté, dû faire quelques concessions à leurs tendances, et la philosophie qu'il professait « s'était fortement colorée à leur contact. » [1]. L'enseignement de Cheikh Senoussi se trouvait ainsi d'autant plus imprégné du rigorisme Ouahabite, qu'il avait lui-même « commencé sa propagande par un voyage dans le Yémen » [2], après la mort de son maître.

Il existait donc entre les nomades et lui des affinités qui devaient les attacher rapidement à sa cause. En peu de temps, presque tous embrassèrent la Tariqà [3] Mohammediya, nom qu'il donnait alors, à l'exemple de son maître, à la règle devenue plus tard la « Tariqà Senoussiya ».

Le développement de son autorité sur une population qui s'était rangée du côté de leurs ennemis, lui aliéna bientôt les Chorfa et les Eulema, inquiétés déjà par ses succès et choqués de « l'intransigeance des prétentions absolutistes de sa doctrine ».

Leur hostilité le décida, au bout de deux ans, à quitter momentanément le pays, et mal accueilli par les Cheikh de l'Université d'El Azhar, au Caire, où il s'était rendu

1. H. Duveyrier. — La Confrérie musulmane de Sidi Mohammed ben Ali el Senoussi, page 4.

2. H. Duveyrier. — *Loc. cit.*

3. Tariqà Mohammediya : voie de Mohammed.

tout d'abord, il passa en Tripolitaine, dans le Villayet de Ben Ghazi.

C'est alors que Cheikh Senoussi jeta les bases de l'établissement qu'il acheva plus tard de créer dans cette région. Mais son premier séjour n'y fut pas de longue durée. Dès que l'apaisement produit par son départ le lui permit, il revint à la Mecque et essaya de recommencer ses prédications, que les Eulema tolérèrent quelque temps.

Leurs anciennes haines se réveillèrent cependant, quand ils virent tous les pèlerins d'Afrique se grouper peu à peu autour de lui, et l'enthousiasme de ses disciples croître de jour en jour. Ils l'accusèrent alors ouvertement d'hérésie. Menacé par leurs partisans dans les rues de la ville sainte, force lui fut de s'exiler de nouveau, définitivement cette fois, en 1843, sept ans après son retour de Saabia [1].

Sa réputation était déjà telle néanmoins, que son passage en Egypte fut un véritable triomphe, malgré l'attitude toujours hostile du clergé officiel.

La population du Caire se rendit à Gizeh, faubourg de la ville où il s'était arrêté, comme en pèlerinage, et

1. Ces renseignements diffèrent un peu de ceux qui ont été donnés jusqu'ici sur cette période de la vie de Cheikh Senoussi. Nous les avons puisés dans une géographie de l'Egypte, publiée en arabe par Mohammed Emin Fakri, à Boulaq, en 1296 H. (page 292), et dans une notice manuscrite qui nous a été rapportée de la Mecque.

Abbas Pacha dont le règne devait être si funeste au pays, lui offrit une zaouiya, à la mosquée de Cheikh el Olali, à Boulaq. Mais ses projets antérieurs lui firent décliner toutes les propositions qu'il reçut, et, continuant sa route par terre, il repartit bientôt pour Ben Ghazi.

Le cadre de cette étude ne comporte pas l'historique de la fondation des zaouiya du Djebel el Akhedar et de Djerboub, ni de l'extension des Senoussiya en Afrique. D'autres travaux l'ont du reste fait connaître. Il suffit de rappeler qu'à sa mort, en 1859, Cheikh Senoussi était devenu le chef « d'un véritable état théocratique », s'étendant des côtes de la Cyrénaïque au Ouadaï.

En Arabie, le succès de son œuvre, compromis un instant par son départ, s'était aussi définitivement affirmé au bout de quelques années. Outre la Zaouiya, de la Mecque, au Djebel Abou Kobaïs, et une autre, construite peu après à Médine, il avait réussi, avant de quitter le Hedjaz, à en fonder à El Taïf, Bedr, El Hamra, Yambo en Nekhal [1] et Djeddah, celle-ci bâtie aux frais d'un riche habitant de la ville, Mustapha-Cadi, qui plus tard lui légua toute sa fortune.

Abandonnés à eux-mêmes, les Moqaddem qui dirigeaient ces établissements durent, pour se maintenir dans

1. Yambo en Nekhal par opposition à Yambo el Bahar, petit port du Hedjaz. La première ville, située dans l'intérieur des terres, est célèbre par ses dattes parfumées, d'où son nom de Yambo les palmiers.

le pays, prendre une attitude effacée. Ils renoncèrent aux prédications et se bornèrent à entretenir secrètement leurs anciennes relations avec les nomades.

Le silence qui se fit autour d'eux empêcha les autorités locales de se préoccuper de leurs agissements et calma les méfiances du parti des Chorfa. Mais bientôt, Cheikh Senoussi reprit du Djebel el Akhedar la direction des Khouan d'Arabie. Ses agents, se glissant parmi la foule des pèlerins, traversant les villes, parcourant les tribus, commencèrent une nouvelle propagande, aussi active que mystérieuse. En même temps, son renom grandissait dans l'Islam entier. Il devenait, pour tous les musulmans, le champion de la foi contre la chrétienté.

S'appuyant sur une puissante organisation secrète et sur la ferveur populaire, son autorité finit par s'imposer, au Hedjaz comme en Afrique. Pas plus qu'en Tripolitaine, le gouvernement turc n'osa, lorsque la nécessité s'en fit sentir, entamer contre lui une lutte dont l'issue pouvait être douteuse. D'ailleurs les besoins de la politique générale de l'Empire ne tardèrent pas à faire traiter le chef des Senoussiya par le sultan comme un allié, et l'appui du pouvoir temporel lui fut acquis. Enfin, l'aristocratie urbaine, craignit de voir son prestige compromis aux yeux des croyants par une plus longue opposition. Déjà punie de son hostilité par les Bédouins qui, à la voix de leurs Moqaddem, coupaient les routes et raz-

zaient les caravanes, pour venger les émissaires de l'ordre maltraités à la Mecque ou à Médine, elle accepta à son tour le fait accompli.

Dix ans après l'exode qui avait paru la ruine du Senoussisme en Arabie, son influence y était ainsi devenue prépondérante. Seul de tous les ordres, il restait libre d'entraves administratives, de surveillance officielle, indépendant des autorités locales aussi bien que des Eulema et de leur parti.

Tel fut donc, en résumé, le résultat du mouvement religieux du XIIIe siècle, au Hedjaz. Malgré les persécutions qu'elle dut subir à ses débuts, la confrérie nouvelle des Senoussiya, dont la doctrine résumait les tendances panislamiques du vieux monde mahométan, s'y établit en quelques années. Elle rendit à la Mecque le rôle de foyer du fanatisme musulman, que lui avait fait perdre la caste sacerdotale.

II

CONFRÉRIES DÉPENDANT DES CHEIKH EL TROÛQ

L'évolution qui a donné aux Senoussiya la suprématie religieuse dans le Hedjaz n'a eu jusqu'ici aucune influence sur la situation des autres ordres de la contrée.

Soumis au régime administratif qui leur a été imposé vers le commencement du siècle, ceux-ci forment un groupe dont l'étude ne peut être confondue avec celle de la première confrérie.

Au nombre de vingt-cinq, ils comptent pour toute la province un peu plus de cent cinquante zaouiya. La Mecque seule en renferme soixante et Djeddah trente. Médine en possède à peu près autant. Les autres sont réparties entre El Taïf, Yambo en Nekhal, El Hamra, etc. Mais seuls, les Cheikh el Troûq des trois premières villes ont un rôle important, celui de la Mecque surtout [1]. Il est d'ailleurs Cheikh el Sedjada de la confrérie la plus répandue dans la cité, celle des Khelouatiya.

1. Le titulaire actuel de cette charge est Si Mohammed Salah ben Sid Mohammed el Marokchi.

Affilié personnellement aux Chadeliya, Khelouatiya, Refaiya, Kadriya, et Badaouiya, le Cheikh et Troûq de Djeddah [1], exerce de même une action directe sur ces différents ordres.

L'insuffisance des études entreprises jusqu'ici sur les confréries musulmanes ne permet pas de les soumettre à une classification méthodique, qui devrait être basée soit sur leur origine, soit sur leur doctrine, soit sur leur organisation. Nous nous bornerons donc à envisager successivement chacune de celles qui sont représentées au Hedjaz, sans chercher à relier les notices qui leur sont consacrées.

KADRIYA

La plus connue des confréries établies au Hedjaz, est celle de Kadriya, fondée au XIIe siècle de notre ère, VIe de l'Hégire, par un persan, Sidi Mahi Ed Dine abou Mohammed Abd-el-Kader el Djilani.

Sa doctrine, sa règle, son rituel, ont été exposés déjà dans différents ouvrages. Il suffit donc de rappeler, que Sidi Abd-el-el-Kader el Djilani ou Guilani, suivant

1. Actuellement Sid Mohammed el Djerrha ben Sid Ahmed.

les dialectes, du nom de la province où il naquit, est surtout un saint populaire, universellement révéré. Ce fut aussi un docteur éminent en son temps, à en juger par le nombre des traités sur la théologie et le mysticisme qu'il a composés. Mais son principal titre à la vénération des fidèles a été l'éclat de ses vertus.

Sa charité inépuisable en a fait le patron des pauvres, qui partout mendient en son nom. Elle a donné à la règle de la confrérie un caractère philanthropique fort remarquable, bien qu'il soit aujourd'hui souvent méconnu dans la pratique.

Comme doctrine religieuse, les Kadriya visent surtout à l'extatisme mystique, que Cheikh Senoussi a défini « l'anéantissement de l'individualité de l'homme par l'absorption dans l'essence de Dieu. »

Le rituel qui s'appuie sur cette doctrine constitue, à certains égards, une véritable méthode d'entraînement mystique. Il revêt, suivant les contrées, des formes différentes. On connaît surtout celui de l'Afrique septentrionale, dont les détails les plus intéressants ont été donnés par M. L. Rinn dans « Marabouts et Khouan », d'après Cheikh Senoussi et quelques autres auteurs musulmans.

Il comprend, en premier lieu, une cérémonie d'initiation, dans laquelle, soumis à un interrogatoire symbolique, le néophyte prête serment d'obéissance à son chef

spirituel et de fidélité à l'ordre. Admis ainsi au nombre des Frères, le nouveau membre participe dès lors à leurs droits et à leurs devoirs.

Ces devoirs consistent en obligations morales, telles que la sincérité, la charité; en pratiques pieuses, les aumônes, par exemple; et enfin en prières, oraisons ou litanies.

Les oraisons, réunies souvent dans des recueils imprimés [1], analogues à nos livres de prières, sont, dans tous les ordres, recommandées sans être imposées. Elles sont de deux formes, l'Ouerd et l'Hezb. L'Ouerd en général est une courte invocation, formulée par le fondateur de la confrérie ou par quelques-uns de ses successeurs. Il peut en exister un grand nombre dans chaque association religieuse. Leur récitation constitue pour tous les musulmans une œuvre pie. Néanmoins, chaque ordre considère les siens comme particulièrement propres à conduire l'adepte dans la voie — Triqâ — qui lui est tracée.

De là leur nom même : Ouerd signifie en effet, à proprement parler, accès, arrivée. [2]

1. Par exemple :

Evvradi Scherifeh : Recueil de prières instituées par Sidi Abd-e-Kader lui-même, publié à Constantinople en 1869.

El Feioud'at el Rebbani fi el Mat'er el Kadriya, publié à Boulaq en 1882.

2. Les premiers auteurs qui se sont occupés des Confréries musulmanes dans l'Afrique septentrionale ont confondu ce mot ouerd, appliqué à de simples prières, avec un mot identique comme prononciation, diffé-

L'Hezb est un véritable office, fort long parfois et composé surtout de versets ou de chapitres du Koran [1]. La signification la plus générale de ce mot, dans la liturgie religieuse, est précisément celle de : chapitre du Koran. Comme l'Ouerd, l'Hezb institué par le cheikh d'une confrérie devient celui que ses membres adoptent de préférence.

Bien que n'étant point obligatoires, ces prières sont d'un usage fort répandu, et dans les réunions périodiques des Khouan d'un même groupe, c'est presque toujours le même office, le même Hezb que fait réciter leur chef.

Les litanies, au contraire, constituent la partie la plus importante du rituel journalier, dans tous les ordres, et sont d'obligation stricte. Ce sont elles qui forment chez les Kadriya, comme dans les confréries similaires, la base

rent comme orthographe, dont la signification est : rose. Ils l'ont ainsi rapproché de la rose mystique de la franc-maçonnerie. Cette confusion tient, en partie, à l'extension qu'a reçue sa signification propre en Algérie et au Maroc. Ouerd y est devenu presque l'équivalent de Triqâ pour les Khouan illettrés et peu instruits dans les pratiques de leur ordre. Beaucoup disent indifféremment Triqâ Sidi Abd-el-Kader ou Ouerd Sidi Abd-el-Kader.

En Orient, au contraire, chaque mot a conservé son sens propre. Triqâ Sidi Ab-el-Kader est la « Voie » tracée, ouverte par Sidi Ab-el-Kader, et représente sa confrérie. Ouerd Sidi Ab-el-Kader est une invocation instituée par lui. Les Aourad Sid el Bekri sont de même les prières formulées par Sidi Motesfa et Bekri, des Khelouatiya d'Egypte.

Toutefois, en ce qui concerne le sens de rose, donné à Ouerd, il y a lieu de remarquer que les Kadriya eux-mêmes l'emploient comme jeu de mots dans quelques-uns de leurs poèmes mystiques.

1. Hezb et Chadeli, par exemple, office des Chadeliya.

de l'entraînement mystique. Elles portent le nom général de Dhikre : « énonciation répétée », et consistent à réciter un nombre de fois souvent considérable une ou plusieurs invocations très courtes, soit un verset du Koran, soit un fragment de verset, soit le nom d'un attribut de Dieu.

Dans presque tous les ordres, il existe deux Dhikre principaux, dont l'un doit être répété tous les jours, et dont l'autre est réservé aux cérémonies du culte, plus spécialement à celles du vendredi.

Ce dernier est invariablement le Dhikre el Djellala [1], la récitation litanique de la formule fondamentale de l'Islam, « la illaha ill' Allah, » — il n'y a de Dieu que Dieu. — Pour ce Dhikre, les Khouan se réunissent soit dans une mosquée, soit dans une zaouiya ou dans tout autre endroit, sous la direction de leur Moqaddem. Cette réunion, la Hadra, est obligatoire, hors le cas d'empêchement majeur, le vendredi, jour férié des musulmans, facultative le reste de la semaine.

Outre la récitation du Dhikre el Djellala, la cérémonie qui s'y célèbre comprend la lecture de l'office, de l'Hezb et, ainsi qu'on le verra, quelques autres prières, avec accompagnement de chants et de musique.

1. El Djellala, de Djell, être grand, majestueux, supérieur.
Le terme el Djellala s'applique spécialement à la formule « la illaha il' Allah », dont il est la dénomination la plus usuelle, et équivaut dans ce sens, par sous-entendu, à « proclamation de la grandeur de Dieu ».

On a parfois considéré ces assemblées comme ayant surtout un caractère politique, comme de véritables réunions clandestines ; mais, bien qu'elles puissent en effet prendre ce caractère dans quelques cas, ce ne sont en principe que de simples exercices de culte, secrets ou publics, suivant les pays ou les confréries.

Le Dhikre journalier se dit individuellement, et varie non seulement d'une confrérie à l'autre, mais même dans chaque confrérie.

Il porte le plus souvent le nom de « Dhikre el Aoukat », Dhikre des heures, se récitant en général après chacune des cinq prières obligatoires, bien que quelques ordres ne l'imposent que deux fois par jour.

Sa composition est partout analogue : il comprend à la fois des extraits de versets du Koran et des invocations de noms de Dieu ou de ses attributs.

Comme l'Ouerd, ce Dhikre ne constitue dans aucun ordre une prière unique. Il en existe dans tous un grand nombre, dont quelques-uns peuvent être, il est vrai, d'un usage particulièrement répandu. Bien que certains cheikh cherchent à faire adopter le même par tous leurs disciples, les divergences sont le cas général.

On a longtemps cru le contraire et admis que chaque confrérie a un Dhikre fondamental, tenu secret, à la connaissance duquel devait par conséquent s'attacher un intérêt particulier.

Il n'en est rien, quoique quelques observations locales aient pu donner créance à cette opinion. En pays musulmans, le Dhikre n'est nulle part tenu pour mystérieux : il suffit d'en demander la formule pour la recevoir.

Seuls, quelques noms de Dieu, spécialement choisis par chaque chef d'ordre, parmi ceux du chapelet, en vertu d'une soi-disant révélation, sont parfois divulgués moins facilement. Ils passent pour jouir d'une vertu particulière à laquelle les initiés croient d'autant mieux, qu'ils ont dû attendre plus longtemps pour les connaître.

Les Moqaddem ne les communiquent en effet que successivement à leurs disciples, suivant leur degré d'avancement dans les pratiques de la Triqà.

Différent pour le néophyte nouvellement affilié et pour le membre déjà ancien de la confrérie, le Dhikre journalier est donc soumis à une première série de variations progressives.

Les préférences des Cheikh, des Moqaddem, en déterminent d'autres qui ne reposent sur aucune règle. Il en est à cet égard du Dhikre el Aoukat comme de l'Ouerd. C'est uniquement affaire de traditions locales, d'influences individuelles. Ainsi, à Bagdad, le Dhikre initial des Kadriya consiste à répéter 165 fois après chaque prière « la illaha ill' Allah », avec des noms d'attributs de Dieu.

En Algérie, cette formule principale est souvent remplacée par :

Que Dieu pardonne ! 100 fois.

O mon Dieu, que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed le prophète illettré. — 100 fois.

En Égypte, on se borne plutôt à à la dernière invocation, répétée 50 fois seulement, et à laquelle on ajoute des noms d'attributs de Dieu :

O vivant ! 100 fois.

O immuable ! 100 fois, etc.

En résumé, le Dhikre journalier, Dhikre el Aoukat, bien que toujours obligatoire pour les Khouan, varie de forme dans une même confrérie, suivant les pays, les zaouiya, et selon les Moqaddem. Il varie, en outre, dans un même pays, dans une même zaouiya, suivant le degré d'initiation des disciples. Dans quelques ordres, l'uniformité semble plus grande, mais nulle part elle n'est et ne peut être absolue.

Il suffit donc de retenir que la principale obligation du rituel journalier consiste, pour les adeptes des différentes confréries, à réciter chaque jour de longues litanies, soit après toutes les prières, soit moins souvent, litanies composées de versets du Koran, d'invocations qui se répètent jusqu'à cent fois et même davantage.

D'autres Dhikre sont en outre recommandés au même

titre que les Aourad et les Hazeb, sans être imposés comme le précédent.

« Le bonheur est dans l'oubli de l'existence, » dit Sidi Ab-el-Kader el Djilani, formulant ainsi le but du mysticisme extatique sous une forme différente de celle qu'a plus tard adoptée cheikh Senoussi. On conçoit que pour les Kadriya, aussi bien, d'ailleurs, que pour les confréries à tendances similaires, la récitation du Dhikre journalier soit un acheminement à la réalisation d'un tel programme. Mais cette oraison, en partie mentale, y contribue moins que le Dhikre el Djellala. En le faisant, les Khouan se livrent à un balancement rythmique et accéléré du haut du corps, qui favorise la congestion du système cérébro-spinal. Sous la double influence de cette cause purement physique et d'une extrême tension d'esprit, de la convergence de toutes les facultés intellectuelles sur une seule idée, celle de la majesté de Dieu, les phénomènes d'hystérie religieuse se produisent chez beaucoup d'adeptes.

Parmi les Kadriya qui n'assistent qu'à la Hadra du vendredi, et de temps à autre, ils se bornent souvent à une surexcitation passagère, mais sont au contraire fort accusés dans les couvents de l'ordre.

Comme beaucoup d'autres confréries asiatiques, celle de Sidi Abd-el-Kader el Djilani, s'inspirant du monachisme chrétien, et s'appuyant sur une tradition que

rejettent les docteurs musulmans des écoles plus orthodoxes, a dès l'origine favorisé la création de véritables monastères où ses affiliés se réunissent et vivent même en commun, pour se livrer aux pratiques de son rituel.

Il en existe en Orient dans toutes les villes où l'ordre est représenté, de l'Égypte à la Chine. En Afrique, au contraire, à l'ouest de l'Égypte, les mœurs locales ont empêché la fondation d'établissements de ce genre.

Ces couvents [1], connus en Europe sous leur nom turc surtout, Tekkié, servent quelquefois dans la pratique d'asile aux Khouan désireux de passer un temps plus ou moins long à l'abri des nécessités de la vie, sous prétexte de retraite. Mais les longs exercices religieux et surtout la récitation du Dhikre el Djellala, qui y sont d'obligation journalière, impriment à la majeure partie de leur clientèle un caractère distinctif. C'est parmi elle que se recrute un grand nombre des Fakirs, des Derouich, si répandus en Orient.

L'entraînement mystique, dans les Tekkié, ne se borne pas, au reste, à la seule célébration du Dhikre avec flexions rapides et brusques de la tête. Cette cérémonie qui suit la récitation d'un long Hezb et de quelques autres prières, comporte un accompagnement de musique. Les tambours, les flûtes qui forment l'orchestre, ne

1. Tekkié en Turquie, Khaouanak en Egypte, Kalenterkhane dans l'Asie centrale, Khâncâh dans l'Inde, etc.

représenteraient pas pour des oreilles européennes une harmonie très entraînante. Mais les sensations musicales sont essentiellement relatives, et les quelques notes échelonnées dans des tons successifs, qui forment tout le répertoire de la musique orientale, produisent, sur ses auditeurs habituels un effet aussi marqué que pourraient le faire, sur les Occidentaux, des compositions plus savantes.

En outre, pendant le Dhikre et après, des chanteurs récitent, sur un ton de mélopée traînante que coupent quelques notes aiguës, des poésies religieuses dont l'influence est plus grande encore.

Chez les Kadriya, ce sont presque toujours les poésies mystiques d'Omar ibn Farid, le « sultan des amoureux », chants d'amour charnel qui exaltent la passion de la créature, en reportant à la Divinité le sentiment profond dont ils sont empreints [1].

Les ennemis de l'ordre prétendent même qu'on ne s'en tient pas toujours aux sonnets dans ses couvents, et que, sous prétexte d'extatisme, il s'y passe des incidents que voile à peine l'ombre de leurs murailles.

1. Nous avons entendu chanter à la Tekkié des Kadriya de Kasr el Aïne, au Caire, un de ces poèmes commençant ainsi :

« La vue de ta taille flexible, ô jeune fille, trouble mes sens, comme un verre de vin généreux. »

D'autres sont beaucoup moins chastes. Il en est dont le sujet n'est qu'une paraphrase licencieuse de certains vers de Virgile :

Formosum pastor Chorydon, etc.

En tout cas, on voit que la règle de la confrérie admet le développement artificiel d'une affectivité passionnelle envers Dieu, chez le croyant, comme complément de l'entraînement mystique, qui repose sur le Dhikre el Djellala et conduit plus directement à la production de troubles physiques.

Il suffit d'avoir assisté à une hadra pour se rendre compte de l'intensité de ceux-ci. On les trouve, d'ailleurs, fréquemment décrits dans les auteurs musulmans :

« Si le Dhikre de la langue est sincère, dit l'un d'eux, Abd ul Kerim el Kocheri, il se confond avec celui du cœur, et le Dhakir [1] entend alors des noms s'élever de son cœur vers Dieu. Mais il n'entend pas ce qu'il dit lui-même par sa bouche. Si le croyant dit le Dhikre par sa bouche et regarde Dieu par son cœur, il lui semble qu'il grandit au dessus de toutes choses. La répétition fréquente de ces Dhikre amène le croyant à être dans un état d'extase complète ; il ne voit plus, n'entend plus, mais il croit que tout le monde entend le Dhikre de son cœur. »

En un mot, inconscience et insensibilité, tels sont, suivant un docteur qui appartenait cependant à une école modérée [2], les effets immédiats du Dhikre.

A ne considérer que ce résultat, il y a lieu d'admettre

1. Celui qui fait le Dhikre.
2. Celle des Chadeliya.

que les chefs des ordres, tels que celui des Kadriya, ont surtout recherché des phénomènes physiologiques simulant la perfection mystique, plutôt que cette perfection même.

C'est le cas pour beaucoup, qui, se rendant compte que bien peu parmi les fidèles peuvent arriver, par la seule purification morale, à ne plus vivre qu'en Dieu et par Dieu, se sont contentés de favoriser le développement de l'hystérie religieuse comme manifestation de cet état spécial.

Sidi Abd-el-Kader el Djilani, qui proclamait que le bonheur « est dans l'oubli de l'existence », doit être rangé parmi ceux-ci.

Il en est même peu qui aient été aussi loin, comme théorie, dans cette voie. C'est lui, en effet, qui a institué un Dhikre, aujourd'hui tombé en désuétude [1], autrefois fort répandu, dans lequel le fidèle doit se borner à répéter *ha* en tournant la tête à droite, *hou* en la tournant à gauche, *hi* en la baissant, et en prolongeant chaque son aussi longtemps que l'haleine le permet. On conçoit

1. Ce Dhikre n'est autre que le Dhikre el Djellala, dans lequel on supprime toute la formule « la illaha ill'allah » pour ne conserver que les sons émis par les Khouan pendant la période de surexcitation qui le termine. En effet, après avoir prononcé d'abord lentement et distinctement l'invocation entière, ils répètent seulement, Allah ! Allah ! lorsque le rythme s'accélère, puis en dernier lieu, hou, ha, ou hi.

Dans un autre ordre, celui des Halladjiya, fondé par l'imam Haoussin ibn Mansour el Halladj, le Dhikre el Djellala est ainsi devenu par une crase moins complète, Lah Hou, Lah Ha, Lah Hi.

l'effet que peut produire sur le tempérament le mieux constitué la répétition de ces syllabes Hou Ha Hi, accompagnée de violents mouvements de tête.

Les Kadriya, en résumé, sont, au point de vue doctrinaire, et par leurs tendances actuelles et par celles du fondateur de leur ordre, des mystiques extatiques. Mais beaucoup d'autres confréries sont dans le même cas et ce n'est pas à sa règle que celle-ci doit sa popularité presque unique ; c'est surtout, ainsi que nous l'avons dit, à la sainteté de la vie de Sidi Abd-el-Kader, à la vénération dont il est resté l'objet, aux principes de charité, d'humanité dont il s'est fait le représentant et le défenseur.

Bien qu'au cours des âges, les Kadriya aient un peu oublié les pratiques philanthropiques dont leur maître avait donné l'exemple et formulé le précepte, tout au moins le souvenir s'en conserve-t-il, grâce aux innombrables mendiants qui, dans tout l'Islam, demandent l'aumône « par la face de Sidi Abd-el-Kader et l'amour de Dieu ».

Sidi Abd-el-Kader el Djilani mourut à Bagdad en 561 de l'Hégire. Il laissait une nombreuse postérité, 49 enfants, dont 27 garçons [1]. L'aîné de ceux-ci, Sidi Abd-

1. D'après une histoire du saint « Menakib Sidi Abd el Kader », traduite du persan par Cheikh Abd el Kader el Kadri et éditée par Cheikh Abd er Rahman Tiazi, supérieur du couvent des Kadriya d'Alexandrie, à Boulaq, en 1883.

el-Rezek lui succéda comme chef de l'ordre, et fit construire près de son tombeau une mosquée aujourd'hui ruinée, dont les sept dômes dorés ont souvent servi de thème aux descriptions des historiens arabes. C'est là que fut installée la zaouiya métropolitaine de la confrérie, dont, pendant plusieurs générations, la branche aînée de la famille du saint conserva la direction. En effet, le principe de l'hérédité est admis dans tous les ordres chérifiens, c'est-à-dire dont le fondateur descend du Prophète. Mais du vivant même de Sidi Abd-el-Kader, quelques-uns de ses fils avaient été prêcher sa doctrine au Maroc, en Egypte, en Arabie, dans le Turkestan, aux Indes.

Leurs descendants, qui s'étaient fixés dans ces pays, cessèrent peu à peu de reconnaître l'autorité du Cheikh de Bagdad, et les groupes indépendants que formèrent ainsi les Khouan de chaque région se scindèrent eux-mêmes plus tard [1].

Actuellement, aucun ordre n'est aussi répandu que celui des Kadriya; il a des adeptes dans l'Islam entier, et partout en grand nombre. La zaouiya métropolitaine n'a plus cependant d'action directe qu'en Syrie, en Turquie et en Mésopotamie.

1. Quelques-unes de ces branches sont en réalité devenues de nouvelles confréries, ainsi les : Zahedaouiya; Ismaïliya; Khouloussiya; Kounnaouiya; Mouradiya et Akbariya des Indes; Khalediya, etc., sans compter les confréries distinctes, issues directement de l'ordre, telles que les Chischtiya des Indes et quelques autres.

Dans toute l'Afrique du nord, à l'ouest de l'Egypte, c'est à peine si l'on compte quelques cheikh dont dépendent plusieurs Moqaddem. Les zaouiya sont isolées, sans liens entre elles, sans relations avec celles des autres pays.

En Egypte, au contraire, tous les Khouan relèvent du Cheikh el Sedjada du Caire, mais celui-ci, Si Mohammed el Kadri, qui descend de Sidi Abd-el-Kader, ne reconnaît d'autre autorité que celle du Cheikh el Troûq du pays.

Au Soudan, les Kadriya sont fort nombreux, aussi bien dans la vallée du Nil que dans les Etats de l'Ouest, jusqu'à Timbouctou. Ils y forment des branches locales ne dépendant que d'elles-mêmes : celle de l'Azaouad, par exemple, qui relève de la famille princière des Oulad Sidi el Mokhtar, Chorfa Kadriyens, établis dans ce district. Dans la région de Khartoum, la propagande officielle entreprise par les différents ordres d'Egypte, avec l'appui du gouvernement Khédivial, qui espérait en tirer parti pour la pacification du pays, avait, il est vrai, donné aux Cheikh du Caire une certaine autorité sur les Khouan de leur confréries, jusqu'à l'insurrection mahdiste. Mais la rupture produite par ce mouvement entre les Kadriya du Delta et ceux du Soudan a été d'autant plus compète que le Mahdi, Mohammed Ahmed, affilié à l'ordre par la zaouiya de Kéneh, devait nécessairement

rompre tous les liens qui l'attachaient à ses anciens chefs, restés fidèles au pouvoir métropolitain.

Dans les Indes anglaises, où ils tiennent un des premiers rangs parmi les confréries locales, les Kadriya appartiennent à divers groupes. Beaucoup d'entre eux sont des Fakirs mendiants, indépendants et qui se recrutent dans les castes inférieures des musulmans Hindous. On les appelle le plus souvent Bé-Nawâ, sans provision.

D'autres sont plus particulièrement serviteurs religieux d'une branche de la famille de Sidi Abd-el-Kader el Djilani, issue de son fils aîné Sidi Abd er Rezek [1].

Mais c'est surtout sous le nom de Kadriya Akbariya que l'ordre jouit d'une grande réputation dans l'Hindoustan.

A proprement parler, les Akbariya forment une confrérie distincte, bien qu'étant considérés dans le pays comme Kadriya. Leur fondateur, Cheikh el Akbar Mahi ed Dine ibn el Arbi el Khatimi, vint s'établir dans le Pendjab vers la fin du VIe siècle de l'Hégire. Il est plus connu comme initiateur d'une doctrine nouvelle que représentent l'ordre des Arbiya et celui des Khatemiya,

1. Le chef de cette branche était, il y a quelques années, le Saïyd Nour Ali Baba. — Masnad ou Sadjâda-Naschin est aux Indes l'équivalent de Cheikh el Sadjada.

que comme disciple de l'école de Sidi Abd-el-Kader el Djilani [1].

Sa popularité personnelle l'emporte, chez les musulmans des Indes, sur celle de ce dernier. Sous le nom de Cheikh Saddou [2], il est le héros de nombreuses légendes locales, et sous celui de Mirânji, — « Seigneur Prince, » — le patron d'une des grandes fêtes des Mahométans hindous, celle du 11e jour du mois de Râbi-Sanî, le « second printemps » [3].

Il existe, au reste, actuellement, plusieurs branches des Kadriya Akbariya. Garcin de Tassy en cite une dont le siège, ou tout au moins un couvent, se trouve à Batala, dans l'Oudh [4]. D'autres sont établies dans le Pendjab et dans les états voisins.

Enfin les Kadriya sont encore représentés, dans l'Hindoustan, par différents ordres issus d'eux, mais

1. Son enseignement ne se relie à celui de cet apôtre que par un docteur peu connu : Abi el Hassen el Sefar.

2. V : G. de Tassy : La religion musulmane dans l'Inde, et Mrs. Meer Hassan Ali : The Musulmauns of India.

3. M. Rinn dans « Marabonts el Khouan », p. 177, attribue ce rôle à Sidi Abd-el-Kader el Djilani. Garcin de Tassy range au contraire ce saint parmi ceux « pour lesquels il n'a pas été établi de fêtes spéciales ». (L'Islamisme, p. 380.)

4. G. de Tassy (L'Islamisme, p. 306) appelle ces Kadriya : les grands Cadiriens, « comme on dit : grands Carmes, grands Augustins, » ajoute-t-il. Akbar signifie en effet grand. Mais l'expression « les grands Cadiriens » n'équivaut pas du tout à Kadriya du Cheikh el Akbar, qui est le sens exact de Kadriya Akbariya.

complètement indépendants de nom et de fait : celui des Chischtiya, par exemple, fondé par un disciple direct de Sidi Abd-el-Kader, Maouin ed Dine Chischti.

Aucune de ces confréries, aucun de ces groupes n'est en relations avec la zaouiya métropolitaine de Bagdad, et il en est de même des autres Kadriya de l'Extrême-Orient, aussi bien de ceux du Turkestan, qui dépendent de Chorfa Djilaniya, que de ceux des Indes Néerlandaises et du Yunnam chinois.

La désagrégation de l'ordre de Sidi Abd-el-Kader est donc complète. On a, cependant, longtemps cru le contraire, en Algérie. A différentes reprises, en effet, des brevets de Moqaddem ou de Khouan, émanant du chef de la zaouiya de Bagdad ont été saisis sur des affiliés, que ces pièces ont fait considérer comme émissaires du grand-maître de l'ordre. Mais elles n'ont pas une telle importance, à beaucoup près.

La plupart ne contiennent que la généalogie de Sidi Abd-el-Kader el Djilani, les noms des docteurs par lesquels le Cheikh qui y a apposé son cachet, relie son enseignement à celui du saint, quelques préceptes de morale, l'indication de prières spécialement recommandées, et le nom du titulaire.

Calligraphiés parfois avec un art véritable, ces documents forment de longs rouleaux de papier, de parchemin ou de soie.

Les couvents de Bagdad, comme tous ceux de l'Orient, ont la spécialité de les préparer. C'est là que les pèlerins se les procurent, plus ou moins luxueux, suivant le prix qu'ils peuvent y mettre. Ils n'ont plus qu'à les porter à la zaouiya de l'ordre pour les faire revêtir du sceau du Cheikh moyennant une offrande.

Ces brevets n'impliquent le plus souvent aucune initiation nouvelle. Ce ne sont à proprement parler que des certificats, attestant la visite des détenteurs au tombeau de Sidi Abd-el-Kader, et ceux de Moqaddem ne diffèrent parfois des autres, que parce qu'ils sont donnés à des étrangers de distinction, que leur situation de fortune ou leur piété empêche de confondre avec la foule des fidèles. Il est d'ailleurs évident que les chefs de la zaouiya ont tout intérêt à se montrer prodigues des uns et des autres.

Non seulement les Kadriya de Bagdad ne cherchent pas à étendre leur action en dehors de la Mésopotamie, de la Syrie et de la Turquie, mais, dans ces contrées mêmes, l'organisation hiérarchique de la confrérie peut sembler compromise. Il s'y est en effet produit un déplacement d'autorité et d'influence, très grave pour son avenir.

Dans tous les ordres dont le fondateur est resté un saint populaire, l'Oukhil, le gardien de son tombeau devient tôt ou tard le rival du grand-maître.

Chargé de percevoir les offrandes des fidèles, de gérer les biens de mainmorte, les Ouakf de la zaouiya, il ne tarde pas à acquérir une situation de fortune considérable et son autorité croît en proportion. Elle arrive à contrebalancer, à supplanter même celle du chef de l'ordre, dont les ressources matérielles diminuent d'autant, et dont la clientèle s'amoindrit, par les scissions que le temps produit entre les branches autrefois réunies sous sa direction.

Il en a été ainsi des Kadriya, et l'Oukhil de la zaouiya de Bagdad est depuis longtemps indépendant du successeur direct de Sidi Ab-el-Kader. Son rôle est devenu d'autant plus important dans ces dernières années, qu'il a joint à cette charge celle de curateur des fondations pieuses affectées aux Chorfa de la famille du saint, fondations qui sont très nombreuses.

On sait qu'après la mort du prophète, tous les biens qu'il avait donnés à ses femmes et à ses enfants, notamment le bourg de Kerbala, attribué à Lalla Fathma Zohra, sa fille préférée, furent réunis au domaine public. En échange, les chefs de la nouvelle communauté décidèrent que la famille de leur maître serait entretenue aux frais de l'État. Plus tard, quand l'Égypte fut tombée au pouvoir d'Amr ben Naas, et la Syrie conquise, les gouverneurs de ces provinces, bientôt sultans indépendants, constituèrent avec le butin, avec les territoires

enlevés aux vaincus, des dotations destinées à remplacer par un capital inaliénable la rente ainsi prélevée sur le trésor. Ces dotations qui se sont accrues de nombreux dons volontaires, portent dans les pays de langue arabe le nom de Ouakf, ou Habbous el Achraf. Elles sont administrées dans tout l'empire turc par des Oukhil d'origine chérifienne, se succédant par voie d'hérédité, sous réserve de l'investiture du gouvernement.

Des Ouakf nombreux ont ainsi été constitués en faveur des descendants de Sidi Abd-el-Kader el Djilani et l'Oukhil de la zaouiya de Bagdad en a aujourd'hui la gestion.

La répartition équitable des sommes qu'ils rapportent étant à peu près impossible, puisque les Chorfa de sa race sont dispersés dans le monde entier, elles lui servent surtout à entretenir parmi ceux de la Syrie et parmi les Bédouins de l'Euphrate une puissante clientèle, indépendamment de l'apanage personnel qu'il prélève. On peut donc le considérer plutôt comme le chef d'un clan aristocratique que comme un personnage religieux, et son rôle dans la confrérie lui facilite les moyens de tenir ce rang, plus qu'il ne l'oblige à veiller aux intérêts spirituels de l'ordre.

Cette situation a décidé le sultan Abdul-Hamid à faire venir à Constantinople l'Oukhil actuel de la zaouiya, Cheikh Soliman, dont le prestige s'est trouvé rehaussé par ce témoignage de la faveur impériale.

Toutefois le caractère temporel de ses attributions est resté le même. Il ne peut être considéré comme chef de l'ordre, bien qu'ayant parmi les Kadriya syriens une influence politique prépondérante.

Le véritable grand maître de la confrérie, l'héritier spirituel de Sidi Abd-el-Kader, est aujourd'hui le Cheikh el Hadj Mahmoud, mais la popularité du Cheikh Soliman a singulièrement amoindri son autorité. Sans méconnaître ses droits, la plupart des grandes zaouiya de Mésopotamie et de Syrie, celles de Mossoul, que dirige Cheikh Mohammed, d'Hama, dirigée par Cheikh Mourtada Effendi, celles d'Alep, Damas, Tripoli, Homs, acceptent sa déchéance morale comme un fait accompli et se considèrent presque comme indépendantes.

Sa famille, d'ailleurs, a subi des vicissitudes qui montrent le peu de place qu'elle tient encore dans le pays. Elle s'est divisée, au commencement du siècle, en plusieurs branches qui presque toutes se sont éteintes misérablement. L'une d'elles, la plus importante, qui s'était établie à Constantinople vers 1830, n'est plus représentée que par un vieillard, Cheikh Ahmed En Nouri, qui après avoir occupé une grande situation à la cour, jusque sous le règne du sultan Abd El Aziz, se trouve maintenant réduit pour vivre, à vendre des amulettes. Les autres, dispersées en Syrie, sont confondues avec la foule des Chorfa de même origine.

On voit donc en résumé que, même en Mésopotamie, en Syrie et en Turquie, la confrérie des Kadriya, quelque nombreux qu'en soient les adeptes, n'a plus guère de cohésion. Son chef naturel ne l'est que de nom. Elle subit surtout l'ascendant de l'Oukhil du tombeau de Sidi Abd-el-Kader, qui a supplanté le grand maître et semble bien moins un personnage religieux qu'un grand feudataire de l'Empire.

Les Kadriya du Hedjaz n'ont dans ces conditions d'autres liens avec leurs frères de Bagdad, que ceux d'une commune origine. La plupart se rattachent à un rameau local fondé du vivant du premier chef de l'ordre et depuis longtemps indépendant.

Mais, outre les Khouan du pays même, les pèlerins de la confrérie forment des groupes importants à Djeddah, La Mecque et Médine, aux époques du pèlerinage. Les branches dont ils relèvent, celles de la Turquie et de l'Inde, ont créé dans ces villes des succursales dont elles ont gardé la direction exclusive jusqu'au commencement du siècle. Ces zaouiya dépendent aujourd'hui, comme les autres, des Cheikh el Troûq, et la nomination de leurs Moqaddem est à la disposition de ceux-ci. La plupart cependant sont restées en relations avec les chefs des congrégations qui les ont fondées, bien que n'étant plus soumises à leur autorité.

Ce sont, en effet, des établissements hospitaliers,

richement dotés et qui ont pour objet de fournir des secours aux pèlerins nécessiteux ou malades. Bien que devenant ainsi des points de réunion pour les Khouan étrangers, et pouvant être par suite des centres de propagande ou tout au moins d'enseignement, l'affectation spéciale des Ouakf dont elles sont titulaires n'a pas permis de les confondre entièrement avec les zaouiya de la confrérie locale. Quelques-unes même continuent à avoir des Moqaddem étrangers, Turcs surtout, nommés d'ailleurs par les Cheikh el Troûq. Tel est actuellement encore, le cas de trois d'entre elles à La Mecque.

Il n'est point douteux que ces zaouiya aient une certaine influence sur l'attitude des Kadriya étrangers, dans les pays auxquels les rattache leur création. C'est par elles, en effet, qu'y sont transmises toutes les nouvelles en circulation à La Mecque, toutes les rumeurs de la ville sainte, qui ont parfois un si grand retentissement dans l'Islam entier. Mais leur action à cet égard n'est qu'extérieure. Elles ne subissent pas le contre-coup des événements auxquels peuvent se trouver mêlés les membres de l'ordre dans les autres contrées.

Un incident récent aurait pu cependant, au premier abord, faire croire le contraire. L'insurrection du Soudan égyptien a naturellement produit au Hedjaz une sensation profonde, qu'ont entretenue de fréquentes communications avec les Mahdistes, en dépit de la croisière anglaise.

Les Kadriya d'origine soudanienne, fort nombreux parmi les esclaves, les Barabra et les métis des côtes de l'Arabie, notamment, ont manifesté à différentes reprises une vive surexcitation.

Vers la fin du printemps dernier, une petite bande conduite par des Dérouich attaqua inopinément un poste militaire que le gouvernement turc maintient à Hadda, point intermédiaire entre La Mecque et Djeddah, pour assurer les communications d'une ville à l'autre.

L'officier qui commandait le détachement et un de ses hommes ayant été tués, une troupe plus nombreuse fut envoyée de Djeddah. Mais elle subit un second échec et il fallut échelonner de petites garnisons de ce port jusqu'à La Mecque, pour rétablir la sécurité de la route.

Le bruit qu'il s'agissait d'un mouvement combiné par les agents de la confrérie de Sidi Abd-el-Kader, trouva alors quelque écho dans les sphères officielles. Mais l'enquête entreprise aussitôt par les autorités locales, prouva au contraire qu'aucune des zaouiya ne pouvait être impliquée dans cette échauffourée ; qu'elle était uniquement le fait d'une bande isolée de coupeurs de route, comme il en existe un si grand nombre en Arabie, et ne différant de celles des Bédouins, que par la présence de quelques nègres et Derouich soudanais.

Il n'y a donc pas lieu de supposer que les Kadriya du

Hedjaz aient jamais songé à prendre une attitude hostile au gouvernement turc.

C'est à La Mecque, avons-nous dit, qu'ils sont le plus nombreux. Les zaouiya de la branche locale et les succursales des branches étrangères sont au nombre de huit [1]. Trois d'entre elles sont dirigées par des Turcs. Mais toutes relèvent d'un même Cheikh el Sedjada, actuellement Ch. Mohammed ben Ali Khamis.

Celles de Médine et de Djeddah [2], beaucoup moins nombreuses, dépendent directement des Cheikh el Troûq de ces deux villes.

Indépendamment des zaouiya proprement dites, les Kadriya ont aussi, à La Mecque et à Médine, des Tekkié. Mais, comme dans la plupart des provinces de l'empire turc, ces établissements ne peuvent compter au nombre de ceux de la confrérie. Leurs chefs, en effet, sont plutôt des fonctionnaires du ministère des Ouakf que des représentants de l'ordre.

1. Mokaddem des zaouiya de Kadriya à La Mecque en 1886 :
Cheikh Khalil Pacha (Turc).
Cheikh Khalil Kerkatli (Turc).
Cheikh Ali Bacha (Turc).
Cheikh Mohammed Naimi.
Cheikh Aïad.
Cheikh Abd el Djebbar.
Cheikh Youssef el Mahouaoui.
Cheikh Mohammed ben Ali Khamis (le Cheikh el Sedjada).

2. Djeddah ne renferme que deux zaouiya de Kadriya, dont les Mokaddem sont :
Cheikh Hassan.
Cheikh Ali Hafidh.

Les mœurs arabes s'accommoderaient peu, d'ailleurs, de l'existence de véritables couvents dans les villes saintes. Aussi les Tekkié qui s'y trouvent, ont-elles plutôt le caractère d'hôtelleries, de caravansérails pour les Derouich, que de monastères.

Il en est souvent de même dans l'Asie centrale, ainsi que l'a constaté Vambéry.

KHELOUATIYA

Bien que d'origine moins ancienne et moins illustre que la confrérie d'Abd-el-Kader el Djilani, et quoique beaucoup moins connu, l'ordre des Khelouatiya joue peut-être aujourd'hui dans l'Islam, un rôle plus considérable.

Il doit son nom à une pratique très répandue chez les mystiques mahométans, la Retraite : El Kheloua.

L'institution du Rhamadan est connue. On sait qu'elle remonte au carême chrétien, et n'en diffère guère que par une observation beaucoup plus rigoureuse des règles auxquelles est soumise cette forme de pénitence.

Un jeûne absolu, du lever au coucher du soleil, et des prières spéciales en sont les principales obligations.

La Kheloua, elle aussi, est une réminiscence du christianisme. Elle a été inspirée par l'exemple des anachorètes qui, quittant leurs familles, renonçant au monde, s'étaient réfugiés dans les solitudes du Sinaï, dans les déserts de l'Arabie, pour prier et méditer, loin des hommes. Dès les premiers temps de l'Hégire, ils avaient eu parmi les sectateurs de la religion nouvelle quelques imitateurs. Plus tard, l'usage des pratiques auxquelles ils se livraient se généralisa, et les chefs des ordres religieux extatiques les adoptèrent, pour eux et leurs disciples, comme plus propres que toutes autres à réaliser la sanctification suprême sur la terre, « l'Anéantissement de l'Individualité de l'homme, par l'absorption dans l'essence de Dieu. »

Une branche persane d'une confrérie, ou plutôt d'une école philosophique, fondée par l'un des plus célèbres docteurs de l'Islam, Abou-el-Kacem El Djoneidi [1], se fit ainsi remarquer, du VIIe au IXe siècle de l'Hégire, par l'ascétisme de ses membres. Trois de ses chefs, Ibrahim el Zahed, Mohammed el Khelouati et Omar el Khelouati, avaient successivement créé un corps de doctrines pouvant tenir lieu de règles à ses adeptes. Se considérant, par suite, comme formant un ordre nouveau, bien qu'ils n'eussent reçu aucune organisation

1. Originaire lui-même de la Perse, El Djoneidi vint s'établir à Bagdad, où il mourut en 298 (H).

hiérarchique, ceux-ci prirent, à la mort du dernier des cheikh, le nom de Khelouatiya.

Leur groupement s'effectua sous la direction d'apôtres indépendants les uns des autres, qui établirent de nombreuses zaouiya dans l'Irak Arabi, le Kourdistan et dans les pays voisins, puis, plus tard, en Turquie, en Syrie et en Arabie.

Les branches locales qui se sont ainsi formées, en Asie, n'ont jamais eu d'autres liens que leur communauté d'origine et de règles. La plupart, néanmoins, et bien que beaucoup aient subi l'influence d'ordres étrangers, ont conservé leur ancien nom [1].

En Afrique, au contraire, où leurs progrès furent

1. Un arbre généalogique des Ordres religieux musulmans établi par le Cheikh Mohammed Selim Rached, des Nakechabendiya, de Constantinople, donne la filiation complète des quinze principaux de ces groupes, pour la Turquie et les pays voisins.

Khelouatiya Habib Faramaniya Chougaiya.
— Goulcheniya Cizaiya.
— Chemsya Souasiya Rouchdiya.
— — — — Siouas.
— — — — Latifiya el Bostan.
— — — Abd-el-Medjediya Nouriya Sousiya Islamboul.
Khelouatiya Chabaniya Nassouiya Cherkasiya Kach-Ataliouiya.
— — — — Karaouiya.
— — — Bedaiya
— — — Rachidiya
— Sonbouliya Merkasiya.
— Niaziya Masriya.
— Nour ed Dine Djerrahiya.
— Beiramya Khodja Hinnatiya.
— — Oûghlan Cheikhiya.

moins rapides, les Kheloutiya formèrent pendant quelque temps, au commencement du XIIe siècle de l'Hégire, une véritable association religieuse. Mais elle ne tarda pas à se dissoudre.

Dès le IXe siècle, ils avaient eu en Égypte quelques centres de propagande, notamment la zaouiya ou plutôt la mosquée de Sidi-Demerdache, près du Caire. Leur rôle dans le pays était cependant des plus restreints, lorsqu'au XIIe siècle, un Khelouati syrien, devenu professeur à El Azhar, Sidi Mostefa el Bekri, entreprit de grouper tous les adeptes de l'ordre dans la contrée. Il y réussit, et ses disciples, devenus fort nombreux, prirent, pour se distinguer des autres Khelouatiya, le nom de Bekriya.

Le succès de son œuvre ne fut pas de longue durée. A sa mort, en 1121 (H), trois de ses Khalifats, Mohammed-ben-Salem el Hafnaoui, Abdallah el Cherkaoui et Cheikh Semman [1], se disputèrent sa succession. Chacun d'eux se déclarant son héritier direct, ils formèrent trois nouveaux groupes, les Hafnaouiya, les Cherkaouiya et les Semmaniya.

Après eux, de nouvelles scissions donnèrent naissance

1. Semman : engraissé, rendu gras.

Ce Cheikh n'est guère connu que sous ce nom, même parmi ses disciples. Il le doit à un miracle qui a fait sa grande popularité.

Manquant de vivres, disent ses fidèles, il puisait du beurre dans un puits et se nourrissait avec cette manne d'un nouveau genre.

aux branches des Derdiriya et des Rahmaniya, issus des Hafnaouiya, et à celles des Saouiya, Lessiya, Deïfiya et Mesellemiya.

La plus connue, celle des Rahmaniya, est localisée en Algérie et en Tunisie. Fondée par un Kabyle du Djurdjura, Si Abd er Rahman bou Qobrein, qui avait passé en Orient la plus grande partie de sa vie, elle a pris une part importante aux insurrections des provinces de Constantine et d'Alger, en 1871 surtout.

Mais, divisée déjà en plusieurs groupes, elle a perdu dans ce dernier mouvement, ses chefs les plus en vue, et on peut aujourd'hui considérer les nombreuses zaouiya créées par Si Abd er Rahman, comme représentant autant de fractions distinctes.

Sans avoir subi les mêmes vicissitudes, les autres congrégations provenant des Bekriya ne sont pas restées plus unies. En Égypte, l'autonomie de beaucoup de leurs zaouiya qui échappent à l'action du Cheikh el Troûq, est complète. Au Soudan, où du vivant même de Sidi Mostefa el Bekri ses disciples avaient fait de nombreux prosélytes, elle l'a toujours été.

Il en est donc des Khelouatiya d'Afrique comme de ceux d'Asie : on ne saurait les regarder comme formant une grande confrérie. Ils représentent uniquement, sauf quelques fractions, l'école religieuse d'une « Voie » — Triqâ. Cette école, dans la première contrée, a reçu

l'empreinte des doctrines les plus diverses, et dans la seconde, s'est divisée à l'infini, après une courte période d'union.

Tous néanmoins ont conservé un lien commun : la règle instituée par Ibrahim el Zahed, Mohammed et Omar el Khelouati, qu'ils suivent encore, au moins dans ses grandes lignes. Ceux qui se rattachent aux Bekriya doivent même une affinité réelle à la tradition créée par Sidi Mostefa el Bekri, dont le formulaire de prières : « Aourad Sid el Bekri, » est encore, parmi eux, d'un usage exclusif. Seuls, les Rahmaniya font exception et se sont complètement détachés de l'ordre primitif, autant au point de vue doctrinaire qu'au point de vue hiérarchique.

On a vu que, dès la première période de leur développement en Asie, les Khelouatiya avaient fondé des succursales en Arabie. Après être restés stationnaires dans cette région du IXe au XIIe siècle, ils y créèrent de nouveaux établissements, lors du mouvement d'expansion provoqué en Afrique par Sidi Mostefa el Bekri.

Il avait successivement envoyé au Soudan Cheikh Semman, Cheikh el Cherkaoui et Cheikh el Saoui pour propager la foi islamique parmi les populations du pays, encore idolâtres sur beaucoup de points. Plus tard, Cheikh el Hafnaoui s'y fit à son tour représenter par Sidi Abd er Rhaman bou Qobrein.

Tous quatre, soit à l'aller, soit au retour, firent de longs séjours au Yémen et dans le Hedjaz. Ils en profitèrent pour fonder des zaouiya destinées aux pèlerins de l'ordre venant du Soudan ou de l'Égypte, et pour propager en même temps sur place les doctrines de leur maître.

Après la mort de ce dernier, chacun d'eux chercha à rattacher ses propres disciples à la branche dont il devint le chef, sauf Sidi Abd er Rhaman qui, bien qu'ayant poussé ses voyages jusqu'aux Indes, n'avait pu établir son influence sur des bases aussi durables.

Cheikh Cherkaoui réussit à conserver de nombreux serviteurs religieux au Soudan et quelques-uns au Yémen, où, les Saouiya sont également fort nombreux. Au Hedjaz, ses efforts restèrent, au contraire, infructueux, et bien qu'il soit mort à La Mecque pendant un voyage, sa branche est presque éteinte dans le pays. Seul Cheikh Semman, qui revint souvent en Arabie, laissa une congrégation florissante au Yémen et au Hedjaz. Populaire parmi les habitants de la côte surtout, il créa d'importantes zaouiya dans les principaux ports, et, actuellement encore, quatre de celles qu'ont les Khelouatiya à Djeddah, se considèrent comme Semmaniya. Elles sont indépendantes des autres et relèvent d'un cheikh el Sedjada spécial.

Les autres groupes issus des Bekriya ne paraissent pas avoir eu recours à une propagande intensive en Arabie. Toutefois, l'influence morale du chef des Derdiriya, Sid Ahmed-el-Derdir, dont le prestige est resté très grand dans tout l'Orient, ne tarda pas à se faire sentir à La Mecque et à Médine. S'il n'y créa pas de succursales de sa confrérie, il eut néanmoins de bonne heure des partisans dans ces deux villes, et sa doctrine n'a pas cessé d'y être en honneur. Quant aux Lessiya, Deifiya et Mesellemiya, petites branches locales sans importance, même en Égypte, leur réputation n'a guère dépassé les environs du Caire, et ils n'ont jamais eu en Arabie ni adeptes, ni zaouiya.

Les Khelouatiya du Hedjaz ont ainsi une double origine. Les uns se rattachent aux congrégations asiatiques de l'ordre, les autres au Bekriya d'Égypte. Jusqu'au commencement du siècle, ils restèrent divisés en nombreuses fractions indépendantes. Ils ont reçu depuis une organisation hiérarchique, commune à toutes, sauf les Semmaniya, qui, ainsi que nous venons de le dire, sont isolés. Mais leur groupement dans chaque ville, sous l'autorité du Cheikh el Troûq, n'a pas pour conséquence une unification correspondante de leurs doctrines; presque toutes leurs zaouiya suivent des règles canoniques différentes.

Ces établissements sont fort nombreux : à La Mecque

on en compte douze [1], et à Djeddah huit [2], outre ceux des Semmaniya [3].

La plupart sont exclusivement des centres d'enseignement et fort peu ont une affectation hospitalière. En effet, les Khelouatiya, en raison de l'origine de leur ordre et aussi de règles particulières qui proscrivent le

1. Cheikh el Sedjada actuel : Mohammed Salah ibn Sid Mohammed el Marokchi, qui est en même temps Cheikh el Troûq.
Moqaddem actuels :
Salah ben Moussa el Ok'ili (frère d'un Moqaddem des Emirghaniya).
Cheikh el Bekri ibn Abd er Rhaman Chali.
Cheikh Mohammed Moudjahid.
Cheikh Hossein Ibn Mahmoud Abou Zéid.
Sid Hachem ibn Sied Mohammed Salah.
Sid Mohammed Nas'er.
Cheikh Ahmed ben Mahmoud Abd Rebbihi.
Cheikh Ahmed Moh' ader.
Cheikh Ahmed Achmouni.
Cheikh Abd er Rahman ben Mahi ed Dine Sekkat.
Cheikh Mohammed el Mek' iribi.
Cheikh Mahmmed el Sebbagh.
2. Moqaddem :
Cheikh Chehata.
Cheikh Salem.
Cheikh Bahhit.
Cheikh Hassan Saatdji.
Cheikh Mohammed Lebban,
Cheikh Mahmoud.
Cheikh Abd er Rahman Riffa.
Cheikh Mohammed Sliman.
3. Moqaddem :
El Sid Zini Mouzeher.
El Sid Abdallah Zini.
El Sid Abd er Rahman Zini.
Cheikh Mohammed Abd el Reffar.
Cheikh Abou el Hassen.

soin de ses intérêts temporels, ne disposent pas d'Ouakf importants, comme les Kadriya. Les quelques fondations pieuses qui leur appartiennent sont affectées à l'entretien de couvents d'une nature spéciale, dont la mosquée de Sidi Demerdache, près du Caire, est le type le plus remarquable. Ces couvents, indépendamment d'une mosquée, d'un mesdjed principal, renferment d'étroites cellules, où les adeptes entrent en Kheloua, à dates fixes, pour quelques jours. Ils sont nourris aux frais de la maison et reçoivent souvent des secours en nature ou en argent à leur départ.

La Mecque renferme, croyons-nous, deux de ces établissements, qui comptent parmi les autres zaouiya, mais ont ainsi un rôle différent.

Malgré le grand nombre des zaouiya des Khelouatiya du Hedjaz, la population même du pays ne leur fournit qu'un faible appoint, sauf sur la côte, où les Semmaniya sont fort répandus.

La situation a toujours été telle à cet égard qu'un Cheikh de la confrérie, illustre en son temps, Mohammed ibn Mohammed ibn Abdallah el Turki qui, pendant deux ans, au XIe siècle, essaya de faire de la propagande à La Mecque, finit par y renoncer, déclarant que personne dans la région n'était capable de rester Khelouati, que les habitants pouvaient tout au plus devenir des Chadeliya.

Les règles de l'ordre s'adressent en effet plutôt à des esprits cultivés ou du moins versés dans les subtilités de la théologie et du mysticisme qu'à la masse des fidèles. Sa clientèle se recrute à La Mecque, à Médine et à Djeddah, pour une faible part, chez les membres les plus fervents de l'aristocratie religieuse, et dans une proportion beaucoup plus forte, parmi les ascètes étrangers, qui viennent de tous les pays islamiques vivre dans les villes saintes, pour fuir le contact des infidèles. Enfin un nombre important d'indifférents comptent de nom parmi les Khelouatiya. La composition générale de la confrérie, le détachement des biens de ce monde, l'ascétisme que professent ses adeptes, lui donnent partout un rôle considérable. Elle est regardée, ainsi que celle des Kadriya, qui le doivent à l'illustration de leur fondateur, comme un des ordres cardinaux de l'Islam. Les personnages les plus en vue du monde musulman, ceux surtout qui font partie du clergé officiel, tiennent donc à honneur d'être au nombre de ses affiliés. Sans s'astreindre à suivre les obligations que ce titre leur impose, ils lui demandent une réputation de vertu et de ferveur que rend nécessaire leur situation sociale.

A défaut d'influence sur les habitants du pays, les Khelouatiya du Hedjaz n'y tiennent pas moins ainsi, l'une des premières places parmi les confréries locales, et il est facile de s'expliquer dans ces conditions, que le

Cheikh el Troûq de La Mecque soit leur Cheikh el Sedjada dans cette ville, de même que le Cheikh el Troûq de Djeddah est un des leurs.

Leur rôle politique dans la région est d'autant plus restreint qu'ils ont quelques attaches avec le parti sur lequel s'appuyent les Turcs ; mais il n'est point douteux que leur action sur les pèlerins, action toute morale, d'ailleurs, soit assez grande. A cet égard, il n'est pas sans intérêt de faire ressortir par quelques détails la place spéciale qu'occupe l'ordre dans l'Islam, tant au point de vue doctrinaire, que par son attitude vis à vis du pouvoir temporel, là surtout où le contact des nations européennes entraîne celui-ci à des compromissions avec les infidèles.

On a vu que, comme la doctrine des Kadriya, celle des Khelouatiya vise « l'anéantissement de l'individualité de l'homme par l'absorption dans l'essence de Dieu ». A défaut d'une purification morale, d'une ferveur assez développée pour conduire directement à cet état, leur règle tend à en provoquer les manifestations psychologiques et physiologiques. Les premières se produisent d'abord, les secondes suivent dans une progression que représente assez bien la classification des phases de la perfection adoptée par les mystiques musulmans

Le fidèle qui cherche la sainteté dans cette voie est d'abord disciple, *Mourid*, puis aspirant à un degré supérieur, *Talemid*. Il devient ensuite *Medjedoub*, attiré vers

Dieu, illuminé, *Mohammedi*, ne vivant plus que de la vie spirituelle, indifférent à l'existence matérielle ; et enfin *Touhidi*, tellement absorbé en Dieu qu'il perd toute notion de son individualité, qu'il tombe dans l'inconscience.

De cette théorie de la sanctification terrestre, vient le respect qui s'attache dans l'Islam aux simples d'esprit, aux fous, à tous ceux que frappe une affection mentale. Les périodes qu'elle définit sont celles d'une névrose, dont le dernier terme est la folie.

Mieux que celle de toute autre confrérie, la règle des Khelouatiya détermine par la Kheloua, la production des cas pathologiques extrêmes. Pour les adeptes de l'ordre, en effet, au lieu d'être réservée à un petit nombre de sujets d'élite, cette retraite rigoureuse est d'une pratique fréquente.

Sa forme et son but, déterminés par Ibrahim el Zahed Mohammed et Omar el Khelouati, n'ont varié que dans quelques détails, jusqu'à l'époque actuelle. Elle est destinée à la récitation de longues litanies, dans un isolement complet, et comporte, avec une abstinence rigoureuse, la privation de sommeil.

Pour s'isoler, l'initié s'enferme dans une pièce écartée de sa demeure, dans la cellule d'une zaouiya, ou se réfugie dans des lieux arides et déserts, se cache dans une caverne, dans une forêt. On cite même le cas d'un illu-

miné qui, ne pouvant se soustraire complètement au voisinage de ses semblables, avait profité de la proximité de la mer pour y chercher un asile sûr, en s'enfonçant dans l'eau jusqu'aux épaules. Quel que soit le lieu de sa retraite, le fidèle en Khéloua ne peut parler ni aux siens ni à ceux qui l'approchent. Tout au plus lui est-il permis de demander, par signes ou en l'écrivant, ce dont il peut avoir besoin.

L'abstinence, absolue pendant le jour, peut être rompue la nuit : mais la nourriture strictement nécessaire pour vivre est seule tolérée. Elle se compose en général d'un peu de farine délayée dans l'eau, de légumes ou de fruits secs et de pain. La boisson ne comprend que l'eau pure ou mélangée de jus de citron, et le café sans sucre pour faciliter la veille.

Celle-ci doit être prolongée pendant la plus grande partie de la nuit, interrompue seulement par deux ou trois heures de sommeil. Souvent même, lorsque la Kheloua ne dure que peu de jours, ces quelques heures de repos sont interdites.

Telles sont les conditions matérielles dans lesquelles le Khelouati accomplit ses exercices pieux, qui consistent essentiellement dans la récitation d'un ou plusieurs noms des attributs de Dieu, et de Dieu lui-même, par exemple : Houa, Lui; Qaïoum, immuable; Haq, vérité; qui doivent être répétés chacun 10.000, 20.000, 30.000 fois, suivant les indications du Moqaddem.

Dans quelques-unes des confréries musulmanes, et c'est là un point sur lequel l'entente s'établit difficilement entre elles, la somme ou le produit de la valeur numérique des différentes lettres de chaque nom, ou le nombre qu'elles représentent, soit dans leur ordre naturel, soit en les inversant, ou toute autre numération analogue, sert de base à la fixation de ce chiffre, mais pour les Khelouatiya elle est arbitraire. — On se sert en genéral, pour les litanies de Kheloua, dans les zaouiya de l'ordre, de chapelets à mille grains, ou à défaut seulement, de chapelets ordinaires. Néanmoins, de même que dans le Dhikre el Djellala, la récitation des noms sacrés est accompagnée de mouvements du corps correspondant à chacun, moins violents toutefois. « On doit, dit Cheikh el Derdir, fermer les yeux pour éclairer le cœur et faire remonter chaque nom du nombril au cœur. » Ce qui revient, d'après le sens de cette phraséologie spéciale, à baisser la tête jusqu'au nombril, pour la relever ensuite. Dans la pratique ce mouvement cesse rapidement de s'accentuer autant, et se borne à une flexion prolongée. En ce qui concerne la première prescription on presse fortement la paupière supérieure sur la paupière inférieure, pour produire dans l'organe de la vue un titillement musculaire qui agit sur le nerf optique et par contre-coup sur le système cérébral.

Ainsi la principale prière, en Khéloua, consiste à

répéter 20.000 fois de suite Qaïoum, par exemple, en balançant et en baissant la tête dans le plan vertical, les yeux fermés. La vitesse de récitation ne peut guère dépasser une fois par seconde, et la durée d'une telle prière est de cinq à six heures. En admettant que l'initié reçoive trois noms à répéter de même, il lui faut dix-huit heures journellement, car la litanie doit être reprise chaque jour de retraite, pour remplir la tâche qui lui est tracée.

Le reste du temps laissé disponible par le sommeil est consacré, indépendamment des cinq prières obligatoires pour tout musulman, à quelques oraisons spéciales, notamment un long office de matines, et pour les Kheloutiya instruits, à la lecture d'ouvrages pieux, si l'état dans lequel ils se trouvent le permet.

On conçoit aisément les résultats que peuvent produire de tels exercices, étant donnée surtout l'extrême tension d'esprit de ceux qui s'y livrent. Ils sont d'autant plus accentués que la Kheloua, qui n'est, au début, que d'un seul jour, se prolonge peu à peu pendant des semaines, quelquefois même, à en croire les membres de l'ordre, pendant des mois et des années. Ainsi, d'après un ouvrage fort estimé en Orient, « Tabakat el Menaoui, » le même Mohammed ibn Mohammed el Turki, qui déclarait que les Mecquois ne pouvaient devenir Khelouatiya, serait arrivé à se priver complètement de

sommeil pour prier, pendant treize années consécutives.

Quoi qu'il en soit des légendes répandues à cet égard, il est positif que certains Khelouatiya réussissent à faire durer leur retraite pendant de très longues périodes, grâce à l'entraînement qu'ils subissent.

Tout en conduisant directement à l'inconscience, comme dernier résultat, la théorie sur laquelle repose leur règle, exige en effet, une progression assez lente, vers ce but. Si elle confond des phénomènes purement physiologiques avec l'état psychique qui peut les déterminer, ce ne sont cependant pas eux seuls qu'elle envisage [1]. Les docteurs de l'ordre résument leur opinion à cet égard, en comparant l'initiation de la Kheloua à un poison, mortel s'il est pris à doses trop fortes dès le début, et qui peut s'assimiler par un usage progressif. Aussi soumettent-ils à un long apprentissage ceux qui s'adonnent à cette pratique.

1. Il est intéressant, néanmoins, de constater que les fondateurs de l'ordre eux-mêmes ont reconnu la production de troubles physiques par les pratiques qu'ils préconisent. Ils ont, en effet, établi une théorie de l'extase, d'après laquelle ses différents degrés sont caractérisés entre autres par des perversions de la vue. Ainsi, à l'extase passionnée correspondrait d'après eux la vision bleu clair. Toutefois les investigations de ces cheikh ne paraissent pas avoir été poussées très loin dans le domaine scientifique, car ils complètent ces remarques à peine ébauchées par une clef des songes. — Voir dans « Marabouts et Khouan » (ch. XX) la traduction d'un exposé de cette doctrine, fait par cheikh Senoussi d'après les Hafnaouiya. Il se retrouve avec un peu de différence dans tous les ouvrages des Khelouatiya.

Assujetti d'abord, pendant un stage qui se prolonge quelquefois deux ans et plus, à des fonctions domestiques vis à vis du Moqaddem, des frères, le néophyte garde la zaouiya, l'établissement où ceux-ci se réunissent, les débarrasse de leurs vêtements, de leurs souliers, lorsqu'ils viennent prier, leur sert de serviteur. Après cette première épreuve, il n'est plus astreint qu'à réciter vingt-une fois par jour la Fatha, la première sourate du Koran, jusqu'au moment où l'Ahd, le pacte qui le lie à la confrérie, lui est donné par son cheikh.

Mourid dès lors, il assiste en commun avec les autres Khouan au Dhikre el Djellala et récite chaque jour quelques litanies recommandées. Puis, quand son zèle, son assiduité, permettent au Moqaddem de le considérer comme suffisamment confirmé, il doit, sur l'avis de celui-ci et dans les délais qui lui sont indiqués, répéter 70.000 fois une prière de pénitence : l'Estarfer, et 70.000 fois une invocation pour le Prophète : Solat en Nebi.

L'initiation définitive, le Telquin, clôt alors pour le Mourid cette période préparatoire, et devenu Talemid, il peut entrer enfin en Kheloua.

Tous les Khelouatiya n'abordent pas ce dernier degré des pratiques de l'ordre, et certains se bornent à se faire recevoir Mourid, à se lier par le pacte, par l'Ahd à la confrérie. C'est le cas, notamment, de tous les person-

nages haut placés, pour lesquels l'initiation a un but d'intérêt personnel. Pour eux, d'ailleurs, il est des accommodements avec la règle générale, et leur apprentissage est réduit à de simples formalités.

Mais le nombre des adeptes qui, après avoir reçu le Telquin, veulent s'avancer davantage dans la voie de la perfection est néanmoins considérable. Bien que déjà préparés par les exercices gradués qui leur ont été successivement imposés, à l'accomplissement de la pratique qui doit les conduire au but final, ils ne sont tout d'abord autorisés qu'à de courtes retraites. Leurs Moqaddem, qui ne cessent d'exercer à leur égard une surveillance minutieuse, ne les laissent entrer en Kheloua que pendant une journée, puis vingt-quatre heures, deux jours, plus tard quatre, sans consentir parfois à permettre des retraites plus longues.

Il se manifeste toujours, en effet, chez l'adepte en Khéloua une surexcitation très vive, et tous n'ont pas un tempérament qui leur permette d'y résister. Les accidents dont quelques-uns sont victimes dès le début, les désordres cérébraux qui se produisent trop rapidement ne peuvent être envisagés comme le résultat d'une sanctification subite et doivent par suite être évités.

La proportion de ceux qui, suivant toutes les phrases de la progression mystique, arrivent au Touhidisme, à l'inconscience, est donc relativement faible, bien que

l'hagiographie musulmane compte beaucoup de ces déments. Mais leur nombre, en tout cas, est suffisant pour donner à la Kheloua un cachet mystérieux et terrifiant, qui ajoute à son influence propre. Aussi tous les membres de l'ordre, qui font des retraites fréquentes, sont-ils, même s'ils n'en prolongent pas la durée, dans un état mental grave. Hâves, décharnés, les yeux hagards, ils conservent toujours, en rentrant dans la vie ordinaire, les traces de ces rudes épreuves.

L'isolement, le jeûne, les privations de sommeil, la congestion du système cérébro-spinal, produite par le balancement de la tête, l'obsession d'invocations ardentes et uniformes, les marquent d'une empreinte ineffaçable.

Moins atteints, ceux qui ne font que de rares et courts séjours en Kheloua subissent tout au moins l'action morale de la préparation minutieuse à laquelle ils ont été astreints, et la contagion de l'exemple.

Une extrême exaltation est donc la caractéristique de cet ordre, et, plus qu'aucun autre, il doit être regardé comme le foyer d'un fanatisme intense.

Quelque nombreuses que soient ses branches, quelque indépendants que soient les groupes qui s'y rattachent, il en est de même pour tous.

Les principes essentiels de leurs doctrines sont, en effet, les mêmes, et des divergences liturgiques seules les séparent, divergences qui portent soit sur la forme de

l'initiation, soit sur celle de quelques prières, du Dhikre el Djellala entre autres.

Tel est, par exemple, le cas pour les Hafnaouiya et les Derdiriya.

On sait que beaucoup de confréries ont des adeptes parmi le sexe faible; il en est ainsi des Khelouatiya [1]. Pour la conclusion de l'Ahd, du pacte qui lie le néophyte, le Cheikh prend la main de celui-ci dans la sienne. Mais la femme est un être impur, et son contact souillerait le Moqaddem qui l'initie. Des précautions

1. Non seulement la confrérie compte des sœurs, Khouatat, mais celles-ci participent aux exercices des Khouan. Il en est de même dans quelques autres ordres, celui de Mouley-Taïeb, par exemple. Les Khelouatiya ont souvent été l'objet d'attaques très vives à ce sujet. Un Cheikh des Nakechabendiya, dont le nom nous échappe, prétend même, dans un petit opuscule publié à Constantinople en turc et en arabe, que la Kheloua est souvent faite à deux. C'est, ajoute-t-il, pour pouvoir se livrer impunément à tous les débordements, que les cheikh de l'ordre exigent de leurs disciples une obéissance si absolue, que ceux-ci ne peuvent même se marier sans leur consentement. Ces attaques ont le tort de généraliser des cas particuliers. Elles sont d'ailleurs moins fondées de beaucoup en ce qui concerne les Khelouatiya que s'il s'agissait de certains autres ordres, les Badaouiya, par exemple, dont les fêtes périodiques dégénèrent en saturnales. On peut citer aussi comme particulièrement typiques à cet égard les Hadra de femmes du vendredi, au Caire. Nous avons pu assister une fois pendant quelques instants, à l'une d'elles, au tombeau du Cheikhat Nedjem : Dans une chapelle attenante à la Koubba se trouvaient réunies une centaine de femmes en proie à toute l'excitation du Dhikre, et au milieu d'elles, quelques frères dont le caractère religieux n'enlevait rien à l'étrange promiscuité de cette scène. Les différentes formes de l'hystérie se touchent, au reste, d'assez près pour que les faits de ce genre doivent être communs. Après les Badouiya, la confrérie de Mouley-Taïeb nous semble être celle où ils sont le plus fréquents. A Ouargla, nous avons été sur le point d'interdire par mesure de police, comme chef de ce poste, les Hadra mixtes de la branche locale.

nécessaires sont prises pour éviter cette fâcheuse occurrence.

Chez les Hafnaouiya, elles consistent à interposer un morceau d'étoffe entre la main de la postulante et celle du Cheikh qui la reçoit, tandis que les Derdiriya, considérant cette mesure préventive comme inefficace, ont recours à une ablution simultanée.

Le Moqaddem et la sœur mettent leurs mains dans un baquet plein d'eau, et les entrent jusqu'au poignet avant de se les saisir. En outre, le premier ne doit voir l'initiée que par réflexion de son image à la surface du liquide.

Les différences entre la forme du Dhikre el Djellala ne sont guère plus importantes, ainsi que le montre le tableau suivant :

HAFNAOUIYA [1].	DERDIRIYA [2].
Dans cet ordre, dit Cheikh Senoussi, on s'asseoit les jambes croisées, et on répète : La illaha Ill Allah (il n'y a de Dieu que Dieu) en portant la	Pour le Dhikre, dit Sid Ahmed ed Derdir, on s'asseoit en se tournant vers La Mecque, et après avoir fermé les yeux, « ce qui illumine le cœur, » on

1. Traduction par M. A. Colas, interprète militaire, de la Fahrassat de Cheikh Senoussi, livre mentionnant les autorités sur lesquelles s'appuie son enseignement.

2. D'après Thouafat el Ikhouan, exposé de la doctrine des Derdiriya par Az el Dine ben Abd Es Salem.

bouche alternativement au dessous de l'épaule droite et au devant du cœur.

dit La, en tournant la tête à droite, Illaha en l'inclinant vers la poitrine à droite, et Allah en la penchant à gauche vers le cœur.

La seule divergence entre les deux ordres, consiste dans le mouvement de la tête vers le côté droit de la poitrine, qu'ajoutent les Derdiriya.

Ce ne sont point évidemment des minuties de ce genre, qui peuvent déterminer parmi les Khelouatiya des tendances opposées. Elles laissent tout entière l'influence générale de leur doctrine.

Aussi le fait qu'il existe un grand nombre de leurs établissements au Hedjaz, a-t-il une importance particuculière. Leur action ne s'exerce pas à la vérité directement. La désagrégation de la confrérie, les rivalités qui séparent ses fractions d'Asie et d'Afrique, ne lui permettent pas de réunir, de grouper ses adeptes, de prendre, à un moment donné, la direction de quelque mouvement général. Mais l'exemple des ascètes, des exaltés, des illuminés qui suivent à La Mecque, à Médine, la règle instituée par Ibrahim el Zahed et ses successeurs, exerce, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, un effet moral considérable sur la foule des pèlerins. Il contribue puissamment à raffermir la foi ébranlée chez beaucoup,

chancelante chez quelques-uns, et en même temps à confirmer la ferveur exclusive des membres de l'ordre de tous les pays.

Or, presque toujours, les Khelouatiya se trouvent amenés, lorsque les représentants du pouvoir temporel ne sont plus uniquement guidés par la loi islamique, à se trouver en lutte avec eux.

Il semblerait au premier abord qu'il doive en être autrement : d'une part, leur règle prescrit un détachement complet des affaires temporelles, et, à cet égard, elle est l'une des plus étroites; d'autre part, on a vu que les puissants de la terre, le haut personnel du clergé officiel surtout, cherchent à se rapprocher d'eux, et à se couvrir de leur nom. Mais l'un des principes sur lesquels repose la doctrine des Khelouatiya, donne à leur confrérie, le caractère d'une association plus strictement mystérieuse et secrète qu'à la plupart des ordres.

Pour expliquer ce fait, il est nécessaire de rappeler quelle est d'après la tradition, l'origine commune à tous.

Le prophète aurait un jour réuni ses disciples préférés, Ali ben Abou Thaleb, Abou Beker ben Seddik, et en outre, suivant une version moins répandue, Omar ibn Khettab, Othman ibn Affar et Ahnas ben Malek, dans une pièce de sa demeure, pour leur enseigner une nouvelle prière, le Dhikre. Contractant alors avec eux un pacte, tout spirituel, et qui n'est confondu que par

quelques-uns avec ses serments d'alliance antérieurs, il leur révéla la vertu purifiante de ces litanies. Un verset du Koran, diversement interprété d'ailleurs, sert d'appui à cette thèse [1].

Mais si tous les ordres religieux admettent la première donnée, ils professent, en ce qui concerne les détails de la scène, des croyances différentes.

Suivant les uns, le prophète aurait laissé ouverte la porte de la pièce où il se trouvait. Suivant d'autres, il l'aurait fermée, mais en gardant une lumière. Quelques-uns enfin assurent qu'il tint à ne s'adresser à ses disciples que dans une obscurité complète, après s'être assuré qu'aucun indiscret ne pouvait troubler leur réunion.

De là, trois écoles distinctes parmi les confréries. Pour se conformer à l'exemple donné par le fondateur de l'Islam, certaines accomplissent publiquement les cérémonies de leur rituel; d'autres, au contraire, les entourent d'un secret plus ou moins grand. Les Khelouatiya, qui se rallient à la dernière doctrine, en

1. Sourate XXXIII, verset 41.

Kazimirski (Le Koran) traduit ce verset :

« O croyants! répétez souvent le nom de Dieu et célébrez-le matin et soir. »

La signification littérale est plutôt :

« Répétez le nom de Dieu en l'énonçant un nombre considérable de fois et récitez louange à Dieu (sur le chapelet) matin et soir. »

Mais les commentateurs musulmans ne sont pas d'accord à ce sujet. Suivant l'école à laquelle ils appartiennent, ils attribuent au verset un sens figuré ou une valeur littérale.

poussent l'application aux limites extrêmes. Ils ne font leurs prières collectives qu'avec un mystère absolu, la nuit, dans les ténèbres, loin des lieux habités de préférence. Leurs réunions, les Hadra, étant donnée d'autre part l'exaltation qui distingue l'ordre, prennent donc facilement un caractère suspect aux yeux des agents de l'autorité, pour peu que celle-ci ait des motifs de redouter l'opposition des vrais croyants. De là une surveillance, des tracasseries qui dégénèrent facilement en persécutions et provoquent les agissements qu'on cherche à prévenir, alors même qu'ils sont purement imaginaires. Mais souvent aussi le secret seul de leurs assemblées et le rapprochement qu'elles produisent entre des hommes, tous animés des sentiments les plus passionnés, développent leurs tendances à une action politique.

Presque partout, sous l'influence de l'une de ces deux causes, ils méconnaissent les principes d'abstention dans les affaires temporelles, établis par leurs premiers chefs. On sait le rôle qu'ont joué les Rahmaniya d'Algérie. En Syrie, les branches locales de l'ordre paraissent avoir été intimement mêlées aux différents massacres des chrétiens.

Mais c'est en Egypte surtout que leur attitude est significative. Aucune confrérie n'a pris une part aussi directe à l'insurrection d'Arabi. Quelques Cheikh des Chadeliya ont été compromis dans ce mouvement, et à

Tantah, les Badaouiya semblent devoir assumer la responsabilité des désordres sanglants dont cette petite ville a été le théâtre. Mais, seuls, les Khelouatiya ont fourni de véritables contingents aux insurgés, contribuant ainsi à donner un caractère religieux à cette rébellion, qui tenait surtout du pronunciamento militaire et de la révolution sociale. Une de leurs zaouiya, celle d'El Kaïat, dans le Moudirieh d'El Minieh, s'est acquis ainsi une véritable célébrité dans l'ordre, grâce à ses chefs Mohammed et Ahmed ben Abd el Djouad, exilés plus tard en Syrie, qui, après avoir réuni et armé leurs Khouan, essayèrent jusqu'au bout de soutenir une lutte inégale.

Aujourd'hui encore, le gouvernement anglo-khédivial n'a pas d'adversaires plus acharnés que les Khelouatiya de la Haute-Egypte. C'est par eux en partie que les Mahdistes du Soudan ont été constamment tenus au courant des évènements du Nord. C'est grâce à eux aussi, que le brigandage a pu prendre une extension redoutable, malgré les rigueurs des commissions martiales instituées pour le réprimer. Quelques-unes des principales bandes du Sayd étaient presque exclusivement composées d'adeptes de la confrérie. L'une d'elles, notamment, capturée vers la fin de février 1885, un peu au nord d'Assiout, et qui comptait une quarantaine d'hommes et de femmes, était recrutée pour la majeure

partie dans une branche locale, relevant de la zaouiya d'El Kaïat et restée en insurrection depuis 1882.

Une coutume peu connue, celle du Gheffar, contribue à faire des Khelouatiya, les alliés fidèles des Outlaw d'Egypte. En vertu d'une tradition, commune peut-être à d'autres ordres, bien qu'elle ne soit mentionnée dans aucun traité de doctrine, le pécheur, le malfaiteur, qui, repentant de sa faute, de son crime, en demande le pardon, Gheffar, à un Cheikh, Moqaddem ou Khalifat, est sinon absous, du moins déchargé de la responsabilité qui lui incombe. Il n'est pas astreint à un aveu explicite. Une offrande et l'indication sommaire des motifs de son repentir, suffisent pour en tenir lieu. L'entourage du Cheikh apprend de même à mots couverts, par celui-ci, l'objet d'une intercession qu'on ne saurait refuser, et, comme lui, garde dès lors un secret inviolable sur le délit ou le crime pardonné.

Dans celles des branches des Khelouatiya d'Egypte, qui relèvent du Cheikh el Troûq ou ont des attaches directes avec les personnalités influentes du pays, le Gheffar, sous cette forme, ne paraît pas admis. Il est, au contraire, en honneur dans tous les petits groupes indépendants, fort nombreux au sud du Delta, et a très souvent été la principale cause de l'impunité assurée dans ces derniers temps aux malfaiteurs [1].

1. Il ne semble pas que cette forme du Gheffar ait été constatée officiellement en Algérie. Nous avons cependant entendu citer par des indi-

On voit donc, en résumé, qu'à bien des égards, et par leur exaltation et par leur attitude vis à vis des gouvernements réguliers, les Khelouatiya, bien que leur ordre soit divisé à l'infini, méritent une attention toute spéciale.

Si leur rôle au Hedjaz est d'autant plus restreint que, dans cette région, la question religieuse n'est pas comme ailleurs, politique en même temps, s'ils s'y livrent uniquement aux pratiques de leur ordre, du moins les nombreuses zaouiya qu'ils possèdent dans la ville sainte doivent-elles nécessairement contribuer à propager leurs doctrines et leurs tendances parmi les pèlerins.

Elles en répandent l'influence, qui ne peut qu'être dangereuse pour les progrès de la civilisation; dangereuse parce qu'elle favorise la perversion des facultés mentales chez les adeptes, et la production de troubles cérébraux souvent graves; dangereuse aussi,

gènes de cette région un fait analogue à ceux dont on nous a parlé en Égypte.

En 1881, un assassin plusieurs fois condamné par contumace, et fameux dans le pays sous le nom de Zouaoua, était activement recherché dans l'annexe de Chellala, sur le territoire de laquelle il opérait alors, à la limite des cercles de Boghar et de Temet el Hadh. Arrêté comme vagabond à Boghari, et condamné ainsi sous un faux nom à cinq jours de prison, il se rendit, à l'expiration de sa peine à Chorfat el Hamel, zaouiya des Rahmaniya, près de Bou Saada.

Pendant trois mois, Zouaoua trouva dans cet établissement un asile assez sûr, pour qu'aucun avis de sa présence n'ait été donné aux autorités locales. Au bout de ce temps seulement, le bruit s'en étant répandu, la protection occulte dont il jouissait lui fut retirée, et forcé de revenir dans les parages de Chellala, il ne tarda pas à être arrêté, sous son vrai nom cette fois.

parce que, mieux que toute autre confrérie, les Khélouatiya sont, par les mystères mêmes qu'admet leur règle, armés contre le pouvoir temporel.

CHADELIYA

La confrérie des Chadeliya présente quelque analogie organique avec celle des Khelouatiya. Elle est au moins aussi répandue, et ne paraît pas cependant avoir jamais été, sauf peut-être pendant une courte période, un ordre régulièrement constitué. Quelques-unes de ses branches sont de véritables associations, mais le plus grand nombre représentent surtout des écoles religieuses, parfois même des écoles philosophiques.

Son fondateur, Si Abou el Hassen el Chadeli [1], appartenait à une humble famille chérifienne du Maroc, établie dans le voisinage de Ceuta. A l'époque de sa naissance, vers la fin du VIe siècle de l'hégire, il n'existait encore que peu de confréries religieuses dans cette partie de l'Afrique. La plus influente était celle des Madaniya,

1. Tadj ed Dine Abou el Hassen Ali ben Atha-Allah ben Abd el Djebbar el Chadeli.

fondée depuis soixante-dix ans par un musulman d'Espagne, Abou Median el Andalousi, qui, pendant un long voyage en Orient, avait été l'un des disciples directs de Sidi Abd-el-Kader el Djilani. De retour au Maroc, où aucun ordre ne s'était encore répandu, Abou Median institua celui qui prit son nom, en formulant une règle qui tenait à la fois de celle des Kadriya et de celle d'El Djoneidi, illustre docteur du IIIe siècle de l'Hégire, dont l'enseignement a servi de base à celui de la plupart des confréries mystiques.

Le successeur d'Abou Median, Abdesselem ben Mechich, chérif berbère du Djebel Alem, près de Tetouan, est resté célèbre dans le Moghreb par l'élévation de sa doctrine et par sa mort tragique. Un agitateur dont il avait condamné la cause le fit assassiner, et Abou el Hassen el Chadeli, son élève, fut désigné pour le remplacer. Mais, âgé seulement de 32 ans, le nouveau Cheikh sentit le besoin d'aller en Orient pour se perfectionner dans l'étude des sciences religieuses, et après un court séjour dans les environs de Tunis, où sa popularité lui valut de fâcheuses persécutions, il vint se fixer en Égypte.

Sid Chadeli s'était adonné de bonne heure à la Kheloua, et comme à Tunis, continua d'abord de s'y livrer dans ce pays. Son ascétisme, les extases fréquentes où il tombait, lui attirèrent là encore une rapide répu-

tation, et, par contre-coup, l'animosité des Eulema. Mais renonçant à la vie purement contemplative et mystique, il ne tarda pas à aborder l'enseignement. Doué d'une grande érudition, d'une éloquence chaleureuse, il s'imposa bientôt comme docteur à ses ennemis les plus acharnés, de même qu'il avait conquis la foule par la légende de ses miracles. L'adhésion du Cheikh el Islam, qui fut le premier à se rallier à lui, entraîna celle de tout le clergé officiel.

Peu d'années après son arrivée au Caire, Abou el Hassen el Chadeli, était ainsi devenu le chef le plus révéré de la religion en Égypte et l'Université d'El Azhar, foyer de lumières pour l'Islam entier, s'inspirant exclusivement de ses leçons, en répandit la doctrine dans tout le monde musulman. Son ascendant était d'ailleurs non moins grand à La Mecque, où il se rendait chaque année pendant le pèlerinage, quoique résidant au Caire. Les Eulema de la ville sainte l'acceptèrent en effet, eux aussi, pour maître spirituel, du jour où d'ascète il se fut fait chef d'école.

Pendant cette seconde période de sa vie, Sid Chadeli n'imposa à ses disciples ni règle canonique, ni rituel unique. Chef d'ordre au Maroc, il avait cessé de l'être en Égypte, et la confrérie qui prit son nom ne se fonda pas de son vivant. Ses élèves et tous les admirateurs de ses vertus le regardèrent sans doute comme dépositaire

par l'inspiration divine d'un pacte ouvrant une voie nouvelle, mais il ne s'était point préoccupé de définir ce pacte, d'en formuler les liens.

Il n'est guère douteux que, s'il avait laissé une postérité, ces liens se fussent créés par la formation d'un ordre constitué comme celui des Kadriya. Mais tous ses enfants moururent en bas âge. Peut-être aussi, s'il s'était éteint au milieu de ses disciples, l'un d'eux eût-il été désigné par lui comme son héritier spirituel. Devenant ainsi son successeur, le nouveau Cheikh aurait pu former entre les serviteurs religieux du Saint une association durable. Mais ce fut auretour d'un voyage à La Mecque que la mort vint frapper Sid Chadeli, et le lieu même de sa sépulture est resté douteux.

Il semble probable, à la vérité, que son tombeau, quelque koubba perdue au milieu des sables, se trouve dans l'Etbaye, entre le Nil et la mer Rouge.

Toutefois, l'ignorance des habitants du pays, les Ababdeh, est complète à cet égard.

Les Chadeliya se trouvèrent donc subitement sans chef. Unis jusqu'alors par le seul ascendant de leur maître, ils essayèrent de se grouper sous son vocable, de s'organiser en confrérie. Mais le corps de doctrines, composé surtout de principes généraux de morale et de subtilités scholastiques, que professaient les plus illustres d'entre eux, tous ceux qui s'étaient ralliés à l'apôtre

pendant la seconde partie de sa vie, ne pouvait suffire à la masse ignorante et fanatique des humbles d'esprit.

Pour ceux-ci, le Khouan Mogrebin l'emportait sur le docteur, et le saint extatique sur le savant. Aussi ne tardèrent-ils pas, beaucoup du moins, à se séparer de l'ordre nouveau.

Dès le commencement du VIIIe siècle, à la mort du deuxième successeur d'Abou El Hassen el Chadeli, une famille chérifienne d'Egypte, celle des Ouafa, qui tenait un rang important dans le pays, et dont les membres comptaient entre les plus illustres des Chadeliya, fit acte d'indépendance et forma une confrérie isolée, celle des Oufaiya. Son chef, Mohammed Ouafa, en formulant des règles analogues à celles des autres associations religieuses, s'assura de suite des partisans. Il s'était ménagé d'ailleurs un second élément de succès.

Un des attributs les plus importants pour les chefs d'ordres religieux, celui qui donne à ces associations la cohésion la plus intime, est la Baraka. Dans la religion catholique, la canonisation des saints, repose sur la constatation du pouvoir miraculeux qu'ils doivent à leurs vertus. Après leur mort, ils restent entre la créature et la divinité des intermédiaires puissants. Leurs reliques jouissent de propriétés miraculeuses. Mais ces attributs leur sont personnels, quelle que soit la vénération qui les entoure. Pour les musulmans, au contraire, le pouvoir

surnaturel du saint se transmet à sa postérité, et ses descendants les plus reculés en héritent par le seul fait qu'ils sont de sa lignée, alors même que leur conduite peut offrir les pires exemples. Tout en conservant une dévotion fervente pour le premier dépositaire de ce pouvoir, de la Baraka, — la bénédiction, — les fidèles sont plus certains d'en bénéficier en s'adressant directement à ses successeurs, et à défaut de descendance familiale, l'hérédité spirituelle suffit à beaucoup.

Sid Chadeli avait laissé une trop grande réputation, ses miracles avaient été trop nombreux et éclatants pour que le besoin d'un héritier de sa Baraka, ne se fît point sentir. La direction de l'ordre étant restée aux mains de docteurs imbus de traditions d'El Azhar, et pour lesquels ces croyances populaires avaient peu de valeur, Mohammed Ouafa répondit aux aspirations de nombreux Chadeliya, en se déclarant investi de la puissance miraculeuse dévolue à leur maître. Son fils Ali Ouafa le fut à son tour, et la confrérie des Oufaiya ainsi fondée, s'est perpétuée jusqu'à nos jours, dirigée par la même famille.

Substituant leur influence propre, à celle qu'ils devaient, à l'origine, aux mérites de Sid Chadeli, ses membres sont toujours considérés, par ceux de leurs partisans que n'ont pas découragés les scandales trop publics d'une existence déréglée, comme doués de la Baraka.

L'exemple de Mohammed Ouafa eut de nombreux imitateurs. Il existe aujourd'hui encore beaucoup de confréries fondées comme la sienne et basée sur les mêmes principes. Quelques-unes sont elles-mêmes issues d'autres branches. Mais, quelle que soit leur origine, elles n'ont plus d'attaches, ni les unes ni les autres, avec les Chadeliya proprement dits. Apanages d'une noblesse maraboutique, elles sont complètement isolées. — Les plus connues sont celles des Bekkaiya de Timbouctou, des Kerzaziya du Touat, des Taibiya du Maroc, des Ouled-Sidi Cheikh, des Aissaoua, etc.

Deux seulement, celles des Taibiya et des Aissaoua, ont des adeptes au Hedjaz.

L'élimination graduelle de l'élément que représentent ces différents ordres, aurait pu sembler de nature à donner plus de cohésion aux autres groupes des Chadeliya. Mais les mêmes influences dissolvantes qui se font sentir dans toutes les associations religieuses musulmanes, amenèrent la formation d'autres branches plus fidèles que les premières aux doctrines du chadelisme, indépendantes néanmoins de constitution.

Elles seules aujourd'hui représentent à proprement parler la confrérie primitive. Les plus nombreuses sont de simples zaouiya isolées, sans liens hiérarchiques, souvent même, sans relations entre elles, et dont les disciples cependant ont conservé le nom de Chadeliya. Dissémi-

nées dans toute l'Afrique du Nord, en Syrie, en Turquie, elles jouent dans ces pays un rôle important et presque toutes les villes du Hedjaz, tout au moins La Mecque, Médine et Djeddah, en comptent plusieurs.

Il en est de leurs règles comme de celles des fractions des Khelouatiya; identiques quant à la doctrine même, elles présentent des divergences de détail, qui les distinguent toutes plus ou moins.

C'est surtout au peu de notoriété de leurs chefs, que ces zaouiya doivent d'avoir gardé l'appellation qui semble les rattacher plus directement à l'école de Sid Chadeli. Grâce à la réputation de leurs fondateurs, d'autres branches similaires ont pris le nom de ceux-ci et peuvent, par suite, sembler de nouvelles confréries : tels sont les Aroussiya, les Djazouliya, les Zerroukiya, les Rachidiya, les Derqaoua d'Afrique, les Akariya, les Malamatiya d'Asie. Mais, en réalité, tous ces groupes sont restés Chadeliya, sauf une fraction des Derqaoua, ceux de la Tripolitaine, dont les chefs, amenés par les circonstances à jouer un rôle important dans le récent mouvement panislamique, ont pris depuis quelques années, une attitude qui les sépare nettement des autres adeptes de l'ordre principal.

Il existe également chez les Aroussiya du même pays des tendances analogues. Jusqu'ici cependant, il ne semble pas qu'elles se soient manifestées chez un

nombre important d'adeptes, et ceux qui les professent s'étant, pour la plupart, ralliés aux Senoussiya, peuvent être considérés comme tels.

Les Derqaoua du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, sont, au contraire, assimilables aux premiers groupes. Nous aurons au reste à en reparler, en envisageant plus particulièrement ceux de l'Est, qui méritent à tous égards une mention spéciale.

On a vu que les Chadeliya restés fidèles aux règles générales de l'ordre, sous ce nom même, sont fort nombreux au Hedjaz. Plusieurs des branches connues sous de nouvelles appellations y sont également représentées, notamment les Djazouliya, les Aroussiya et les Rachidiya. Enfin, une fraction locale aujourd'hui éteinte, celle des Morchidiya, avait pris ce vocable, du nom de son chef.

Le caractère commun de toutes ces confréries, de toutes ces branches ou fractions, est d'admettre le principe de la voie mystique, Triqâ, et comme conséquence le pacte — Ahd — qui en ouvre l'accès. Leurs adeptes sont donc membres d'associations effectives, dans lesquelles ils sont reçus après l'initiation préalable et en prêtant à leurs chefs le serment obligatoire d'obéissance, dans le contrat, El Moubaïat, qui les lie réciproquement à ceux-ci. Ils se soumettent aux pratiques, au rituel institués par leurs maîtres spirituels. Ce sont, en un mot, des

Khouan, quelles que soient la dispersion, l'indépendance des innombrables congrégations locales dont ils relèvent.

Mais, de même que les tendances de ceux des disciples d'Abou el Hassen el Chadeli, qui ne voyaient en lui que le mystique et le visionnaire, ont, à la longue, amené la formation de confréries telles que les Taibiya, les Bekkaiya, etc., il s'est produit, parmi ceux qui l'admiraient surtout comme philosophe et comme docteur, une réaction contre les croyances auxquelles a été due la création de l'ordre proprement dit des Chadeliya.

Cessant d'admettre les fictions sur lesquelles sont basées les règles des confréries, ils n'ont conservé que les doctrines morales, les formules du Chadelisme, pour former au lieu d'ordre, une école plutôt philosophique que purement religieuse. C'est elle qui, aujourd'hui, joue, au point de vue de l'influence exercée par l'enseignement de Sid Chadeli, le premier rôle. Elle a gardé, comme héritage de ses fondateurs, la clientèle du clergé officiel, des classes instruites de la société musulmane, et par le nombre de ses adhérents, par la situation qu'ils occupent, son action est restée considérable dans tous les pays de langue arabe.

Dans une confrérie soumise à la direction d'un seul chef, ou des nombreux cheikh qui sont à la tête de tous ses groupes isolés, l'importance des préceptes généraux de morale ou autres, formulés par son fondateur est,

avons-nous dit, souvent restreinte. Ces préceptes ne fixent pas la place qu'elle peut tenir dans l'Islam, le rôle qu'elle peut y exercer. Ainsi que le prouve l'exemple des Tidjaniya, favorables ou hostiles à l'influence française en Algérie, suivant qu'ils relèvent d'une zaouiya ou de l'autre, et nos ennemis dans le bassin du Sénégal, ce sont des considérations ou des conditions purement personnelles, qui règlent le plus souvent l'attitude, le rôle des associations religieuses.

Il en est tout autrement d'une école dont la doctrine, formulée dans des traités, des ouvrages spéciaux, est nécessairement suivie par ceux qui professent d'en dépendre. Ce sont donc les doctrines mêmes, préconisées par Abou el Hassen el Chadeli, et codifiées par ses disciples, Tadj ed Dine ibn Ata Allah el Iskanderi, et quelques autres qui servent aujourd'hui encore de guides aux Chadeliya indépendants.

Elles ont une grande analogie avec celles du soufisme, tel que ce système philosophique fut en honneur pendant les premiers siècles de l'Islam, tel qu'il s'est conservé, en Occident. Le soufisme oriental a versé dans le panthéisme le plus absolu [1]. A l'origine, au contraire, les Soufi visaient particulièrement à la purification morale. Ils ne formaient ni une secte ni une confrérie,

1. V. De Gobineau : Religions de l'Asie centrale ; le soufisme et la philosophie.

et s'ils pratiquaient la vie contemplative, c'était sans autre règle que leur libre arbitre. — La pureté de mœurs qu'ils affectaient surtout, leur fit donner ce nom, dont la racine semble être le verbe : Safa : être pur. Toutefois, par un de ces jeux de mots si recherchés dans les pays de langue arabe, Soufi prit aussi un sens dérivé de Souf : laine et blancheur, et l'usage de porter des vêtements de laine blanche se répandit par suite chez les adeptes de leur école.

Les chefs d'ordres se donnent volontiers comme les continuateurs de leurs traditions.

Sid el Chadeli se conforma à cet usage, et afin de mieux marquer la filiation spirituelle qu'il s'attribuait ainsi, adopta pour vêtement distinctif, pour Kherga, les tissus de laine blanche.

D'après la tradition musulmane, le Prophète enlevé au paradis par l'ange Gabriel, pendant la nuit d'El Mohradj, dont l'anniversaire est encore une des grandes fêtes islamiques, fut amené par son conducteur dans un palais étincelant de pierreries, où se trouvait un coffre renfermant des vêtements de plusieurs couleurs. Il rapporta ces vêtements, et plus tard, après les avoir portés, les distribua à ses disciples préférés, qui eux-mêmes les transmirent aux leurs.

En souvenir de ce fait, l'habitude de consacrer les liens qui unissent le maître spirituel à son disciple, par

le don fait à celui-ci d'un froc, Kherga, ou de toute autre pièce d'habillement, s'est établie dans toutes les confréries religieuses. Symbolique pour quelques-uns, la Kherga consiste dans beaucoup d'autres, soit en un turban, soit en une simple pièce d'étoffe, apparente ou cachée, et est devenue dans ce cas un insigne distinctif par sa couleur.

Sid Chadeli, en adoptant celle des Soufi, montrait donc qu'il les considérait tout particulièrement comme les initiateurs de son enseignement, dans la seconde période de sa vie.

La doctrine qu'il professa alors, peut en effet, se résumer en trois préceptes principaux, enveloppés d'une tendance générale au mysticisme : élever ses aspirations, se consacrer avec ardeur au service de Dieu et observer strictement le fond de la loi divine. La hauteur de sentiments, la largeur d'idées, devinrent pour lui les compléments nécessaires de la purification morale, et la foi, telle qu'il la comprit, dut reposer sur une conviction raisonnée, éclairée, plus que sur des pratiques étroites et littérales.

Ces caractères de son enseignement sont d'autant plus importants à constater, qu'ils permettent de définir les sentiments des Chadeliya indépendants, et de toute la partie de la société musulmane sur laquelle se fait sentir leur ascendant. Il existe ainsi dans le clergé

musulman, dans les classes instruites du monde islamique, un grand nombre d'hommes dont les croyances sont assez élevées, pour leur permettre de lutter, de protester, sans se laisser diriger par un fanatisme intolérant, contre les empiètements de la civilisation européenne.

Toutefois, dans les pays où celle-ci s'est particulièrement développée, leurs tendances mêmes commencent à leur créer une situation morale difficile. Ainsi beaucoup de professeurs de l'Université d'El Azhar sont de cette école des Chadeliya. Il ne leur est pas possible, évidemment, d'enseigner la cosmographie orthodoxe, d'après laquelle la terre est supportée en dernier lieu, par un taureau dont la respiration détermine les marées, sans qu'il se produise entre leur raison et leur foi, une lutte dans laquelle celle-ci subit parfois quelque atteinte. Souvent aussi, d'ailleurs, cet antagonisme provoque une réaction dont le résultat est tout opposé.

Quoi qu'il en soit de cas particuliers de ce genre, il n'en est pas moins certain que la doctrine chadelienne, telle qu'elle est comprise et professée en général par les Chadeliya indépendants, contribue à fortifier l'Islam, là où il se trouve le plus réellement menacé par le progrès, c'est-à-dire dans la société cultivée, en relevant sa valeur philosophique.

L'ordre primitif des Chadeliya a donc, en résumé,

donné naissance à trois groupes distincts : d'une part, les confréries chérifiennes, seigneuriales, qui n'ont plus avec lui que des attaches d'origine, et dont les adeptes doivent être classés parmi les mystiques extatiques; d'autre part, des branches, des zaouiya indépendantes les unes des autres, mais restées fidèles à sa règle générale, sauf sur quelques points de détail, celles mêmes qui ont adopté des noms différents; enfin une école philosophique qui professe un spiritualisme nuancé de mysticisme, conforme à la dernière doctrine de Sid el Chadeli, sans admettre les pratiques restrictives qu'ont établies les chefs d'ordres, continuateurs de ce Cheikh.

Il suffit d'indiquer qu'à La Mecque, à Médine, à Djeddah, dans les villes du Hedjaz, cette école a de nombreux représentants, recrutés parmi le clergé, parmi les lettrés du pays.

Toutefois, il y a lieu de mentionner, en outre, que dans une des confréries chadeliennes de la région, celle des Djazouliya, il s'est produit une évolution analogue, à celle dont les Chadeliya purs ont donné l'exemple. La confrérie, telle qu'elle existait primitivement, a fait place à une congrégation libre. En vertu d'un principe formulé dans un des ouvrages doctrinaires les plus appréciés de l'ordre : « Les gloires élevées du mémorial des Chadeliya », et suivant lequel « quiconque lit un hezb (une prière) des Chadeliya, participe à leurs droits et à leurs

devoirs [1] », une partie des Djazouliya se bornent comme pratique spéciale, à la lecture en commun d'un recueil de prières « Delail el Kheirat » — les meilleurs arguments — fait par leur premier chef, l'Imam Sliman el Djazouli. Aucune initiation n'est imposée aux membres de la confrérie, aucun serment ne les lie. Ils ne s'en considèrent pas moins comme constituant une association, et, à cet égard seulement, ne peuvent être confondus avec les Chadeliya indépendants.

Tous les Djazouliya du Hedjaz suivent cette règle particulière. Ils ont à La Mecque deux zaouiya [2].

Les établissements des branches de l'ordre même sont assez nombreux, tant dans cette ville qu'à Djeddah.

A La Mecque, il en existe quatre de Chadeliya proprement dits [3], un d'Aroussiya [4], trois de Rachidiya [5].

1. D'après la traduction de M. Arnaud, interprète militaire, citée dans « Marabouts et Khouan ».

2. Moqaddem actuels :
Cheikh Mohammed Rachidi.
Cheikh Hassen el Kebbani.

3. Moqaddem actuels :
Cheikh Ahmed Kettan.
Sid Omar Dghoustani.
Cheikh Mohammed Nour.
Cheikh Ibrahim b. Mohammed ben Moussa el Ok'ili.

4. Moqaddem, Cheikh Ahmed el Mograbi.

5. Moqaddem :
Cheikh Mohammed ibn Salah el Rachidi.
Cheikh Salah el Hindi.
Cheikh Mohammed Effendi Hasnaoui.

A Djeddah, les zaouiya des Chadeliya sont au nombre de trois [1]. Bien qu'y comptant quelques adeptes, les Rachidiya et les Aroussiya n'ont pas de Moqaddem dans cette ville.

Sauf celles des Rachidiya, qui ont une histoire propre, ces différentes zaouiya ne comportent pas de mention particulière.

Les unes ont été fondées par des Chadeliya venus dans le pays pour s'y fixer, et sans attaches extérieures. Les autres ont pendant longtemps relevé de branches étrangères de l'ordre. Mais actuellement, à La Mecque, une seule qui est de création récente et peut être considérée comme une succursale d'une branche syrienne, dirigée par un Cheikh fort révéré en Orient, Ali el Khaoukhedji, ne subit pas exclusivement l'ascendant du Cheikh el Troûq.

En raison de la désagrégation de l'ordre, aucune n'a le caractère d'un établissement hospitalier, spécialement affecté aux pèlerins de tel ou tel pays. Ce sont des centres de réunion, de prédications, fréquentés au même titre par les gens du pays et par les étrangers.

Leur rôle au Hedjaz n'est donc pas plus important que celui des zaouiya de toute autre confrérie, représentée

1. Moqaddem :
Cheikh Ahmed bel Haoussin.
Cheikh Abd Allah.
Cheikh Mohammed Orficha.

par un même nombre d'adeptes. Seule l'affinité qui subsiste entre les Chadeliya indépendants et ceux des confréries, donne un caractère accusé aux tendances de ces derniers. Elle les rapproche, sinon du parti des Eulema et des Chorfa, du moins de celui des lettrés, des hommes de science et de paix, naturellement disposés à vivre en bon accord avec les agents du pouvoir, pourvu qu'ils se conforment aux lois de l'Islam.

L'action extérieure des zaouiya chadeliennes de la région n'est guère plus accusée.

Il s'est, au contraire, manifesté chez les Rachidiya un mouvement d'expansion qui mérite d'être signalé et peut avoir pour nous un intérêt particulier.

Cette confrérie, fondée au xe siècle de l'Hégire par un marabout de Milianah, Si Ahmed el Rachidi, s'est divisée en plusieurs branches fort répandues au Maroc, ainsi que dans le Tell des provinces d'Oran et d'Alger, et dans le Sahara Oranais. Comme tous les apôtres musulmans doués d'une nombreuse famille, Si Ahmed el Rachidi, avait envoyé ses enfants propager sa doctrine au loin. L'un d'eux se serait, d'après la tradition, fixé en Égypte. En tout cas, parmi les élèves de Si Ahmed ben Idriss, le maître de Cheikh Senoussi, se trouvait un Égyptien, Si Ibrahim er Rachidi, qui passait pour descendre ainsi du fondateur des Rachidiya.

Il suivit son maître à Saabia, et à sa mort, ne voulant

pas prendre part aux rivalités de Mohammed Othman el Emirghani et de Cheikh Senoussi, retourna dans son pays d'origine.

Jusqu'alors il s'était conformé à l'enseignement des Idrissiya. Mais il ne tarda pas à revenir aux doctrines chadeliennes et entreprit de faire revivre la règle des Rachidiya en Egypte. Ses efforts ne furent pas couronnés de succès dans ce pays et il ne put y fonder qu'une zaouiya, située près de Louqsor. Bien qu'un de ses petits-fils y réside encore, elle est sans importance. Voyant son espoir déçu de ce côté, Ibrahim el Rachidi revint à La Mecque. Il eut à soutenir de très vives attaques de la part des Emirghaniya et de quelques Cheikh de l'entourage de Si Ahmed ben Idriss, qui l'accusaient d'avoir renié son maître. L'affaire prit une tournure telle, qu'elle fut portée devant le Medjelès des Eulema, en 1273 de l'Hégire. Le gouverneur du Hedjaz, Mohammed Nameck Pacha, s'en mêla lui-même, et, après de longues discussions, Ibrahim réussit à confondre victorieusement ses adversaires, qui avaient voulu le faire passer rien moins que pour hérétique. Peu de temps après, un second incident du même genre appela de nouveau sur lui l'attention, et il n'en fallut pas davantage pour consacrer sa réputation. Les pèlerins de Syrie et des Indes surtout, se montrèrent fort empressés à sa zaouiya, et pour lui permettre de créer un établisse-

ment plus important, une Bégum d'un état musulman du dernier pays, séduite par sa renommée, lui envoya mille roupies d'or en une seule fois.

La légende s'en mêlant, il devint ainsi l'un des Cheikh les plus populaires de La Mecque, et tant parmi les habitants de la région même, que parmi les pèlerins, ses disciples comptèrent bientôt par milliers. Sans rappeler exactement quant à la règle, l'ancienne confrérie des Rachidiya du Moghreb, son ordre prit à sa mort, en 1291 de l'Hégire, le nom qu'il portait lui-même.

Outre la zaouiya fondée à Haret Chebikhat, l'une des principales rues de La Mecque, grâce au don qui vient d'être mentionné, et que dirige encore un Hindou, Cheikh Salah el Hindi, les Rachidiya du Hedjaz en ont deux autres dans cette ville, où réside, dans l'une d'elles, leur chef actuel, Mohammed ibn Cheikh Salah el Rachidi, neveu de leur premier maître. Ils en ont une également à Médine [1].

Le développement de la confrérie, sans être ainsi très considérable, quant à présent, a cependant une certaine importance au Hedjaz même.

Son rôle à l'étranger n'est encore notable qu'aux Indes, mais il peut le devenir ailleurs, si son chef, qui semble, en effet, avoir l'esprit d'entreprises, songe à

1. Moqaddem :
Cheikh Saïd ibn Cheikh Hassan, d'origine Koréichite.

étendre son action dans de nouvelles contrées. C'est surtout en Algérie que les congrégations collatérales dont il vient d'être question pourraient lui offrir un terrain de propagande favorable.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, Mohammed ibn Cheikh Salah el Rachidi a réussi à conserver la situation privilégiée de son grand oncle à La Mecque, et, grâce aux offrandes des Rachidiya Hindous, dispose de ressources abondantes.

Enfin, la confrérie qu'il dirige, représente seule, avec celle des Emirghaniya et des Senoussiya, l'école de Si Ahmed ben Idriss, la plus puissante de l'Islam moderne.

Les doctrines intransigeantes des Senoussiya ne plaisent pas également à tous les Musulmans, et la conduite privée des descendants de Mohammed Othman el Emirghani nuit singulièrement à leur prestige.

Les Rachidiya du Hedjaz ont donc, à tous égards, droit à une mention spéciale.

Une autre confrérie chadelienne du pays, après des débuts aussi heureux que la précédente, celle des Morchidiya, vient d'être dissoute au commencement de l'année 1886. Son chef, Ali ibn Yakoub el Morchidi el Saidi, né à La Mecque, se mit à tenir école vers 1878. Très brillant orateur, il ne tarda pas à attirer autour de lui un nombreux auditoire, et cessant de s'astreindre à l'enseignement pur des sciences théologiques, formula

bientôt le pacte et les règles d'un nouvel ordre, auquel il donna son nom. L'engouement devint général parmi la populace de la ville. On prêta au Cheikh les miracles les plus merveilleux, et l'exaltation atteignit un point tel que beaucoup de ses fervents, ne quittant plus les abords de sa maison, l'entourèrent comme d'une garde sacrée.

Mais son prestige s'était trop brusquement répandu pour que les Eulema n'en prissent point ombrage, en même temps que les représentants du gouvernement.

Peut-être, el Morchidi eût-il pu, en usant des mêmes ménagements qu'Ibrahim el Rachidi, désarmer les préventions dont il était l'objet. Mais une trop grande confiance dans son ascendant sur les masses le perdit. Par d'habiles contradictions, les Eulema l'amenèrent à proclamer les principes du soufisme oriental, à affirmer d'abord sa propre omni-science, puis à définir les attributs matériels de Dieu, et à soutenir, comme le Bab persan, l'incarnation de la substance divine dans les sages.

« Ce n'est que rarement, dit M. de Gobineau, en « parlant des Soufi asiatiques, qu'un des adeptes « enivré, se compromet au point de crier en public ce « que tous les doctes pensent en secret : Dieu, c'est « moi ! »

Le chef des Morchidiya, acculé par ses adversaires à la négation de la doctrine orthodoxe, franchit ce dernier pas.

Le Bab avait pu trouver chez les Chiites de la Perse des partisans exaltés. Chez les Sûnnites de La Mecque, l'enthousiasme primitif devait, dès lors, faire place à une réprobation générale.

Abandonné par tous les siens, après une Khoteba solennelle des quatre muphti dans la grande mosquée, Cheikh el Morchidi fut arrêté sur l'ordre du grand chérif et traduit, au mois de mai 1886, devant le Medjelès des Eulema.

Devant ce tribunal suprême, il perdit toute mesure, et sa condamnation fut ainsi prononcée, sans qu'aucune voix s'élevât pour le défendre.

Le gouverneur de La Mecque, estimant que, dans ces conditions, le châtiment de l'imposteur devait recevoir la sanction de l'autorité temporelle, mit à la disposition des Eulema une garde de cinquante soldats, au milieu desquels il fut traîné dans toutes les rues, pendant trois jours, attaché sur un âne, la tête tournée vers la queue de l'animal.

Toujours extrême dans la manifestation de ses sentiments, la foule, qui avait acclamé naguère el Morchidi, ne lui épargna aucun des mauvais traitements en son pouvoir.

Au bout de trois jours, ses bourreaux le jetèrent, ensanglanté, couvert de plaies, dans une étroite prison, où on le laissa mourir lentement, enchaîné contre un mur.

AISSAOUA

Il est peu d'ordres musulmans aussi connus que celui des Aissaoua, sinon comme règle et comme rôle, du moins comme pratiques. Non seulement leurs Hadra sont, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Syrie, un des spectacles les plus courus par les touristes, mais rivaux des Cynghalais, leurs Khouan ont donné à Paris même des exhibitions payantes. On pourrait donc les considérer comme entrés dans le mouvement le plus moderne. Il n'en est rien cependant, et si, parfois, de simples charlatans se servent du nom de la confrérie, la plupart de ses membres cherchent surtout à prouver la supériorité de leur tradition, par les exercices auxquels ils se livrent en public.

L'origine de l'ordre, le rattache à la branche des Chadeliya Djazouliya, dont faisait partie son fondateur, Si Mohammed ben Aissa, chérif marocain de la famille des Idrissites. Mais, malgré une identité presque complète de doctrines morales, les Aissaoua, loin d'admettre le mysticisme spiritualiste des Chadeliya, sont ralliés à l'école du soufisme oriental. Leurs Hadra deviennent de véritables séances de fakirisme, à la suite du Dhikre el

Djellala, qui, par sa forme, provoque chez eux une excitation intense et des crises hystériques. Des cris rauques remplacent dans cette cérémonie la récitation de la formule : « La illaha ill' Allah. » Ces cris sont cadencés par une musique sourde, à mesure très rapide. A chacun d'eux correspondent des flexions profondes et accélérées du corps jusqu'à la ceinture, ou des mouvements circulaires de la tête, aussi propres à ébranler tout le système nerveux.

Les crises ainsi déterminées se traduisent bientôt par une ivresse cérébrale et une anesthésie diversement localisée suivant les sujets. Au fur et à mesure que ces phénomènes se manifestent à l'œil exercé du Cheikh qui préside la Hadra, les Khouan, sur un signe de lui, se percent les bras, les mains, les joues, de dards effilés. D'autres s'entaillent la gorge ou le ventre avec des sabres aiguisés. Quelques-uns broient des morceaux de verre entre leurs dents, mangent des animaux venimeux, mâchent des feuilles de cactus hérissées de piquants. Tous, peu à peu, tombent épuisés, dans une torpeur qu'un attouchement du Mokaddem transforme, chez certains, en sommeil hypnotique.

Bien que fort connus, ces faits doivent être notés, car ils placent les Aissaoua à une extrémité de l'échelle du mysticisme, opposée à celle qu'occupent les Chadeliya.

Ils ont, d'autre part, une signification particulière.

Dans la confrérie, le pacte de l'association repose sur la Baraka, qui n'est pas héréditaire dans son intégrité, quoique la famille de Si Mohammed ben Aissa se soit perpétuée jusqu'à nos jours, et que son chef soit encore reconnu comme grand-maître, par la plupart des fractions de l'ordre.

Les adeptes admettent vaguement une sorte d'incarnation panthéiste, qui fait Sid Aissa plus qu'un saint, presque le dépositaire d'une émanation de la divinité. Telle est, pour eux, l'origine de la vertu mystérieuse qu'il a prouvée en les initiant à leurs rites.

La reproduction des phénomènes qui caractérisaient sa puissance surnaturelle, n'étant pas l'apanage exclusif des descendants de leur premier chef, les Aissaoua n'attribuent pas à ceux-ci, malgré le respect qu'ils professent pour eux, l'héritage exclusif de la Baraka. Elle se transmet à tous par l'union mystique qu'établit, entre le Cheikh et le Mourid, la crise consécutive du Dhikre. Ce rite n'a donc pas pour but unique « l'anéantissement « de l'individualité du fidèle par l'absorption dans » l'essence de Dieu », il équivaut aussi à une évocation de l'apôtre par l'imitation de ses pratiques, évocation dans laquelle, intermédiaire entre la création et le créateur, il devient l'objet d'une sorte d'adoration personnelle.

Chez ceux des Aissaoua qu'inspire une ferveur absolue, la multiplicité des invocations d'un rituel surchargé,

une continuelle tension d'esprit, aggravent singulièrement l'état morbide, que dénote chez tous la célébration de la Hadra.

Ils deviennent alors guérisseurs de maladies, suggestionneurs ou suggestionnables, suivant leur rang dans la hiérarchie de l'ordre.

Beaucoup, à la vérité, suppléent à l'absence de toute névrose par d'habiles jongleries, mais beaucoup aussi de ces thaumaturges, pourraient fournir à la science moderne d'intéressants sujets d'étude [1].

Bien que les membres de la confrérie ne considèrent pas la Baraka de Sid Aissa comme intégralement héréditaire, ils font preuve, néanmoins, d'une passivité extrême vis à vis de leurs maîtres spirituels, et entre eux,

1. La plupart des phénomènes que permettent de classer peu à peu les observations méthodiques, entreprises à cet égard depuis quelque temps, sont extrêmement développés parmi les Khouan des Confréries à tendances analogues : les Saadiya et les Refaiya, les Nakechabendiya, etc. Ils pourraient donner lieu à des recherches très profitables pour la détermination des questions qui se rattachent à l'hypnotisme, à tous ses corollaires. Ainsi nous avons entre les mains, un opuscule d'un Cheikh persan qui s'intitule « Chah Ouali Allah » (sans avoir, croyons-nous, rien de commun avec le poète autrefois connu sous ce nom), opuscule destiné à la propagation aux Indes d'une Confrérie nouvelle, et dans lequel se trouve exposée une théorie fort curieuse de la « Force psychique », empruntée aux Nakechabendiya. Partant d'un principe essentiellement panthéiste, Chah Ouali Allah prétend suggestionner à grande distance, faire déterminer les maladies d'autrui par ses fidèles, les guérir au besoin par l'imposition des mains, etc. Il ne recule d'ailleurs pas devant l'interprétation des songes. Quelques-uns des faits qu'il signale, sont néanmoins intéressants et comme observations et comme explications, malgré le point de vue auquel il se place.

d'un esprit de solidarité qui ne se trouve aussi développé que dans un petit nombre d'associations similaires. C'est là une double conséquence de la contagion et de l'entraînement qui les conduisent au but proposé à leurs efforts.

Il semblerait, par suite, que le rôle de l'ordre doive être considérable dans l'Islam.

Mais le caractère même des pratiques auxquelles se livrent les Aissaoua, tend naturellement à leur donner une importance prédominante, aux dépens de la doctrine purement religieuse.

Ils sont ainsi amenés à se désintéresser des questions qui agitent le plus profondément le monde musulman.

D'autre part, les supercheries commises par quelques-uns, qui, cherchant à exploiter la crédulité publique, sont fort bruyants, jettent un certain discrédit, sinon sur les chefs de la confrérie, du moins sur son nom. L'admission des femmes aux Hadra, comme spectatrices, les scandales qui résultent parfois de leur présence à ces cérémonies, contribuent au même résultat.

Les sentiments que professent à l'égard des Aissaoua la plupart des Musulmans, comprennent donc à la fois, un respect superstitieux, une défiance mélangée de crainte et un certain mépris.

On ne peut, par suite, considérer l'ordre comme réellement influent, malgré son grand renom. Il reste en

dehors des agitations religieuses, et ne pourrait contribuer ni à les fomenter ni à les diriger.

Fort nombreux au Maroc, en Algérie et en Tunisie, ses adeptes sont beaucoup plus isolés en Orient, comme c'est le cas, d'ailleurs, de presque toutes les confréries originaires du Moghreb.

Ils ne comptent à La Mecque qu'une seule zaouiya [1] et n'en ont pas d'autres au Hedjaz.

Cette zaouiya se trouve encore sous la dépendance spirituelle du grand-maître, malgré sa subordination administrative au Cheikh el Troûq. Mais son rôle est dans les conditions que nous venons d'indiquer, très effacé.

Les Hadra qui s'y célèbrent contribuent à entretenir dans l'esprit des fidèles, pèlerins ou habitants de la contrée, la croyance aux manifestations d'une puissance occulte, attribut de la divinité. Mais ses chefs, ses Khouan, se bornent à la célébration des cérémonies de son rituel, sans intervenir ni dans la politique locale, ni dans la politique générale de l'Islam.

1. Moqaddem :
Sid Mahmoud Daghestani.

TAIBIYA

Comme la confrérie des Aissaoua, celle des Taibiya est marocaine. Fondée à la fin du IIe siècle de l'Hégire, par un Chérif de la famille impériale, Mouley Abdallah, c'est au petit-fils de celui-ci, Mouley Taieb, qu'elle doit son nom.

La zaouiya d'Ouezzan, créée par lui, est restée le centre métropolitain de l'association dont le chef prend ainsi le nom de Chérif d'Ouezzan, sous lequel il est généralement connu.

Malgré leur origine Chadelienne, les Taibiya professent la doctrine du mysticisme extatique provoqué. Ils se distinguent, en outre, des Chadeliya par l'adoption du principe de la Baraka héréditaire, principe qui chez eux est absolu.

Aussi la direction de la confrérie s'est-elle perpétuée dans la famille de son fondateur. Son grand-maître conserve encore théoriquement sur tous les adeptes une autorité exclusive. Toutefois, d'assez graves symptômes de désunion se manifestent depuis quelques années parmi les Taibiya.

Le Chérif actuel d'Ouezzan, Si Abdesselem ben el

Hadj el Arbi, a épousé une Anglaise, institutrice des enfants d'un consul britannique. Froissée de l'attitude de ses compatriotes à son égard, la « princesse d'Ouezzan » qui a pris un grand ascendant sur son mari, l'a rendu très favorable à l'influence française. Il a en effet demandé le titre de citoyen français, qui n'a pu lui être accordé, puis celui de protégé, et a mis l'un de ses fils au lycée d'Alger. Aujourd'hui encore, après avoir fait pendant quelque temps, des avances marquées aux Espagnols, on peut le considérer comme rallié à notre cause.

Si Abdesselem est ainsi au Maroc, le partisan le plus puissant et le plus actif de la civilisation européenne. Mais les preuves qu'il a données de ses sentiments ont provoqué parmi ses coreligionnaires une assez vive émotion et quelques-uns des membres de sa famille en ont profité pour essayer de déterminer un schisme dans la confrérie. Sans avoir complètement réussi, ils ont du moins obtenu la défection de quelques-uns de ses partisans au Maroc même. En Algérie, où les Taibiya forment, dans l'Ouest et le Sud principalement, d'importantes congrégations, le reproche que les ennemis du Chérif lui font de s'adonner aux boissons importées de l'étranger, de même qu'il soutient la politique étrangère, paraît avoir également provoqué à son égard une désaffection qui s'accentue chaque jour.

Ces symptômes d'une décadence prochaine sont plus marqués encore en Orient. Aussi les Taibiya n'y ont-ils plus qu'un rôle nominal. Ils ne se recrutent guère, à l'Est de la Tunisie, que parmi les Mogrebins d'Algérie ou du Maroc, assez nombreux dans toutes les villes commerçantes. C'est à cette classe qu'appartiennent ceux du Hedjaz, qui, en raison de leur origine étrangère, sont indépendants du Cheikh el Troûq. Leur attitude est au reste d'autant plus effacée, que si Abd es Selem paraît se désintéresser des succursales lointaines de la confrérie.

DERQAOUA

On a vu que la branche tripolitaine des Derqaoua, abandonnant les traditions chadeliennes, constitue aujourd'hui un groupe spécial, dont l'ingérence dans les questions de politique islamique est très active. Ce groupe seul a des représentants au Hedjaz. Les autres Derqaoua sont localisés au Maroc, en Algérie, en Tunisie.

Dès les premières années de sa fondation, par un chérif marocain, Mouley el Arbi el Derqaoui, au com-

mencement du XIIIe siècle de l'Hégire, les adeptes de l'ordre montrèrent des tendances en apparence contradictoires. Mouley el Arbi, poussant la doctrine du désintéressement des biens de ce monde à la limite extrême, leur avait prêché une abstention complète vis à vis des détenteurs du pouvoir temporel. Beaucoup de ses disciples passèrent de l'indifférence qu'il leur recommandait ainsi, à une hostilité plus en harmonie avec les sentiments turbulents des tribus marocaines. Il se forma de la sorte, parmi les Derqaoua, deux écoles soumises à la même doctrine politique, mais l'appliquant différemment.

Une divergence analogue se manifesta d'autre part dans leur règle, par le développement simultané des pratiques propres aux mystiques spiritualistes et aux extatiques.

Il n'en résulta cependant aucune scission doctrinaire dans les fractions occidentales de la confrérie. Elle ne conserva de cohésion organique qu'au Maroc, et se divisa en Algérie et en Tunisie, en petites congrégations relevant de zaouiya indépendantes. Mais malgré l'interprétation fort élastique donnée dans ces contrées aux principes de la « voie », les éléments de l'ordre ne se séparèrent pas, comme on aurait pu le croire, en deux fractions distinctes. Ils restèrent intimement mélangés.

Les Derqaoua de la Tripolitaine ont au contraire

répudié tout compromis de ce genre. Ils se sont ralliés d'une façon exclusive au système le plus opposé à l'esprit même des enseignements de Mouley el Arbi.

L'analyse du rôle général de la confrérie, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, ne laisse pas que d'être assez délicate, dans les conditions que nous venons d'indiquer.

Ceux de ses membres qui se recrutent parmi les lettrés, les T'olba, dans les classes instruites de la société musulmane, affectent des sentiments aussi élevés, aussi larges que les Chadeliya purs.

Mais d'autre part, la masse populaire fournit un nombre important de Khouan Derqaoua, que distingue une exaltation farouche. Hâves, déguenillés, ils parcourent en temps de paix nos tribus algériennes, pour y propager de fausses nouvelles, comme autant de ferments de désordre, et il est peu de révoltes dirigées contre nous, auxquelles on ne les trouve mêlés.

La combinaison de deux éléments aussi hétérogènes ne saurait produire d'effet défini.

Pour ne prendre qu'un exemple, la plus importante des zaouiya de l'ordre en Algérie, celle de Boghari, semble parfois exercer dans le pays une double action. Ses chefs n'ont jamais cessé d'entretenir avec nos administrateurs les meilleures relations, de se montrer en toute circonstance disposés à soutenir officiellement notre cause. Mais, en même temps, les mécontents, les

chefs indigènes révoqués, les représentants des grandes familles déchues, trouvent auprès d'eux un accueil empressé.

Pendant la dernière insurrection notamment, cette situation s'est manifestée d'une façon très nette. Le chef de la zaouiya, Cheikh el Missoum, s'était activement employé, en 1871, à calmer les esprits, et son attitude vis à vis des autorités locales justifiait encore en 1881, la plus entière confiance. Cependant, dès le début de la révolte des Oulad Sidi Cheikh, il entreprenait une propagande active chez les tribus telliennes de la province d'Alger, parmi lesquelles régnait une certaine inquiétude. Leur récent passage en territoire civil, avait en effet semblé à quelques-uns le gage d'une indépendance relative. Or, ce furent précisément ceux des indigènes que la nouvelle organisation menaçait le plus dans leurs intérêts, les anciens agents du commandement, et deux ou trois chefs, privés depuis peu de leurs fonctions, qu'il employa à cette propagande.

Une coïncidence de cette nature est au moins singulière. Elle paraîtrait dénoter chez les Derqaoua l'existence d'un Ketman, d'un état de secret, analogue à celui des Soufi Persans [1] ou des Ibâdhites.

La constatation des faits qui précèdent, nous avait même conduit à soupçonner entre les Chadeliya

1. De Gobineau. Les religions de l'Asie centrale.

d'Algérie et les Senoussiya [1] une certaine affinité, et peut-être quelques relations suivies.

Néanmoins, à ne considérer les Derqaoua de l'Ouest qu'au point de vue de leurs tendances professionnelles, s'il existe, parmi eux, des fanatiques ardents, la plupart, ceux surtout qui occupent un rang élevé dans la confrérie, doivent être compris dans la grande famille chadelienne, quelles que soient les visées secrètes que cache leur attitude extérieure.

Les Derqaoua de la Tripolitaine n'ont pas même conservé l'étiquette du Chadelisme. Ils prennent souvent le vocable de Madaniya, du nom de leur chef, Mohammed ben Hamza Zaffer el Madani. Leur doctrine, formulée par son fils et successeur, Mohammed Zaffer [2], les range au nombre des mystiques extatiques, et porte l'empreinte d'une très vive exaltation religieuse. On peut donc les considérer comme formant une confrérie distincte, dont le rôle est d'autant plus facile à déterminer, qu'il tient tout entier dans l'histoire des dernières années.

Ce fut vers 1820 que Mohammed ben Hamza commença à prêcher dans le pays de Tripoli, la règle des Derqaoua, ou du moins celle qu'il en avait déduite.

La zaouiya de Mezrata qu'il fonda vers cette époque,

1. H. Duveyrier. La confrérie de Mohammed ben Ali el Senoussi.

2. Dans un traité intitulé « Nour el Sat'a », La Lumière étincelante — publié à Constantinople en 1885.

ne tarda pas à devenir importante et à compter quelques succursales le long de la côte. Mais le développement du Senoussisme à partir de la seconde moitié du siècle, arrêta celui des Madaniya. Sans être précisément tombé en décadence leur ordre restait stationnaire, lorsque le hasard des circonstances mit Mohammed Zaffer, son chef, en relations avec le futur sultan de Turquie, Abd ul Hamid, vers la fin de l'année 1875.

Mohammed Zaffer était allé en pèlerinage à La Mecque avec son frère Cheikh Hamza, en 1874. A leur retour, ils s'arrêtèrent à Tantah avec le fils d'un Khatib, prédicateur de Médine, nommé Hamouda, qui leur avait été confié pour l'instruire. C'est à Tantah que se trouvent le tombeau de Sid Ahmed el Badaoui et la principale zaouiya des Badaouiya, l'ordre national de l'Egypte par excellence. Mohammed et Hamza Zaffer entrèrent en relations avec les principaux chefs de cette puissante confrérie, et ils se disposaient à repartir pour la Tripolitaine, lorsque le premier fut, accidentellement dit-on, blessé d'un coup de pistolet par le Cheikh el Islam, dans une réunion à la zaouiya de Sid el Badaoui.

Guéri en quelques semaines par un médecin du pays, Mustapha Hakim, Mohammed Zaffer reçut à titre d'indemnité un présent de quarante guinées et se rendit à Alexandrie, afin d'y prendre le bateau de Tripoli.

Adressé au principal Moqaddem des Chadeliya de la ville, Cheikh Abd-el-Kader el Chadeli, il fit alors la connaissance d'un Marocain qui a joué un rôle important dans les menées panislamiques des dernières années, Brahim el Senoussi, et de quelques autres personnages religieux.

Il semble qu'au contact de ses nouveaux amis, tous mêlés aux intrigues politiques qui s'agitaient déjà en Orient, ses projets se modifièrent.

Au lieu de repartir pour la Tripolitaine, il s'embarqua en effet pour Constantinople, où grâce à quelques lettres de recommandations, il put s'aboucher avec Kheir ed Dine Pacha et le chef des eunuques, le Beiram Agha. Ceux-ci le présentèrent au prince Abd ul Hamid, neveu du sultan Abd ul Aziz.

Depuis longtemps ce dernier, par ses débordements, par le gaspillage effréné des finances de l'Empire, auquel il se livrait pour entretenir les neuf cents femmes de son sérail, était devenu impopulaire dans toute la Turquie. Les vrais croyants considéraient sa présence sur le trône comme un scandale, et tenaient au contraire en haute vénération le prince Abd ul Hamid, que sa piété semblait désigner comme le futur restaurateur de l'Islam.

Mohammed Zaffer, dans un moment d'exaltation prophétique, lui annonça son prochain avènement au trône.

Peu après, il quitta lui-même Constantinople, ayant

affilié à son ordre Kheir ed Dine Pacha et le chef des eunuques.

Il se rendit alors à Tunis, où le général Kheir ed Dine, homonyme du ministre turc, lui fit un accueil particulièrement empressé, puis revint à sa zaouiya de Mezrata. Mais, après un court séjour en Tripolitaine, il repartit pour Médine, ville natale de son père et où ses parents étaient encore nombreux.

C'est là que se trouvait Mohammed Zaffer, lorsque la déposition d'Abd ul Aziz et sa mort tragique mirent fin à la crise que subissait la Turquie.

Le prince Mourad, l'aîné des neveux du sultan lui succéda d'abord, mais la folie termina son règne au bout de trois mois, et son frère Abd ul Hamid le remplaça.

Peut-être les conseils du chef des Madaniya n'avaient-ils pas été étrangers à cette double révolution : il est d'autant plus permis de le supposer, que le chef des eunuques, qui lui était tout dévoué, y prit une part active [1]. En tout cas, la prédiction qu'il avait faite au nouveau Padischah, lui valut d'être appelé à Constantinople et installé près du palais impérial, dans une dépendance de Yildiz Kiosk. On sait quelle influence Cheikh Zaffer a exercée depuis, sur la politique otto-

1. De la Jonquière. Histoire de l'empire ottoman.

mane. Dans l'administration intérieure, elle s'est affirmée par l'élévation de Kheir ed Dine Pacha à la dignité de Grand Vizir en 1878. A l'extérieur, elle s'est manifestée, surtout en Tripolitaine, par l'agitation que son frère Cheikh Hamza a été chargé de provoquer contre nous dans ce pays, et par l'entente intervenue entre le gouvernement turc d'une part, et les Senoussiya de l'autre, pour le triomphe du panislamisme.

M. Duveyrier, dans l'étude qu'il a consacrée aux Senoussiya, et M. Rinn, dans « Marabouts et Khouan », ont mentionné les relations qui se sont ainsi établies entre les Derqaoua Madaniya et les Senoussiya. De son côté, M. Gabriel Charmes, a parlé dans deux de ses ouvrages [1], du rôle joué par Cheikh Hamza en Tripolitaine. Mais il est un autre fait moins connu et qui montre que, si Mohammed Zaffer n'a pas réussi à assurer le triomphe de la cause dont il s'est fait le champion, ce n'est pas faute d'avoir mis en œuvre toutes les ressources d'un esprit fertile.

On a vu que, pendant son séjour à Alexandrie, il était entré en relations avec un Marocain établi dans cette ville, Brahim el Senoussi où plus exactement Brahim ben Azouz el Senoussi. Malgré ce surnom, Brahim el Senoussi n'appartient pas à la confrérie des Senous-

1. L'avenir de la Turquie.
La Tunisie et la Tripolitaine.

siya [1]. Fils d'un imam de Fez, il quitta d'assez bonne heure son pays pour aller en Tunisie, et entra comme thaleb, dans la maison d'un Farik, général, attaché à la cour du Bardo, Ismaïl Sounni. Au bout de deux ans, il retourna à Fez, et en revint avec une pacotille de cinquante exemplaires du Delaïl el Kheirat, de l'Imam el Djazouli, remarquablement calligraphiés.

Déjà connu à Tunis, il en offrit au Bey, Mohammed el Saddok, à Mustapha Khasnadar, à son ancien maître Ismaïl Sounni, et en fit même présenter un à Kheïr ed Dine Pacha, à Constantinople.

Les autres, vendus dans de bonnes conditions, lui

1. Telle est du moins l'opinion de gens fort à même de connaître les tenants et aboutissants de Brahim el Senoussi, et que nous croyons bien renseignés.

Brahim ben Azouz devrait son surnom à quelque circonstance de sa jeunesse. Il le portait en tout cas avant son départ du Maroc, à une époque où les Senoussiya ne pouvaient être connus à Fez que de réputation. Il passe cependant pour un agent actif de la confrérie. Mais cette légende ne peut que servir ses intérêts, et il ne perd aucune occasion de la répandre.

C'est ainsi que le 7 août 1886, il a demandé à sir H. Drummoud Wolff, de passage à Alexandrie, une entrevue en se donnant comme cousin de Cheikh Senoussi et l'un des chefs de l'ordre.

Au cours de cette entrevue, Brahim el Senoussi fit au représentant de l'Angleterre les offres de services les plus empressées, et lui déclara que l'arrangement conclu sous les auspices du gouvernement britannique, avec la Compagnie Cook, pour le transport des pèlerins Hindous, à La Mecque, « avait produit un effet très favorable dans le monde musulman. » Nous pensons que ces faits, relatés dans une dépêche de Sir H. D. Wolff, du 8 août (Further correspondence respecting the affairs of Egypt Egypt, n° 2 1887) suffisent à prouver que Brahim el Senoussi n'a en effet aucune attache directe avec les Senoussiya.

procurèrent quelques ressources, que ses relations lui permirent d'augmenter rapidement. Mais trois ans après, la disgrâce d'Ismaïl Sounni, que le Bey fit mettre à mort, le contraignit de quitter la place. Brahim el Senoussi partit alors pour l'Égypte. A son arrivée au Caire, il s'installa au Fahamin, dans le quartier des marchands mogrebins, et fit d'abord le commerce des souliers et cuirs de Fez.

Un riche négociant, originaire de cette ville, El Hababi, agent du Maroc en Égypte, le prit en affection, lui donna une esclave blanche, l'installa dans une de ses maisons, et l'envoya en dernier lieu à Alexandrie, pour le représenter comme négociant et comme agent diplomatique.

C'est dans cette situation que le trouva Mohammed Zaffer; mais sa fortune était déjà assise sur des bases solides, et il occupait dans la société musulmane de la ville une place importante.

Devenu lui-même conseiller du sultan, Cheikh Zaffer fit venir Brahim el Senoussi à Constantinople, et le présenta à son maître comme jouissant d'une grande influence au Maroc; puis, au bout de quelques mois, croyant personnellement à cette influence, il lui fit donner une mission secrète auprès du sultan Mouley Hassan.

Outre un sabre enrichi de diamants et divers cadeaux, Brahim el Senoussi était chargé de remettre à ce prince,

une lettre autographe du Padischah, qui le conviait à une entente pour la lutte contre les chrétiens.

Mais en réalité, Brahim n'était qu'un fort humble personnage dans son pays, malgré sa situation en Égypte. Il resta pendant 40 jours à Meknez, où se trouvait alors la cour, sans pouvoir obtenir d'audience, et ce fut seulement sur l'intervention du consul d'Angleterre auprès de Saïd Bargach, ministre des affaires étrangères à Tanger, que celui-ci lui en fit accorder une.

Quoi qu'il en soit du mobile d'une telle intervention dans ces menées, Brahim el Senoussi put ainsi accomplir sa mission.

Peu désireux de se créer des difficultés de notre côté, Mouley Hassan, tout en acceptant les cadeaux du sultan de Constantinople, et en chargeant son envoyé de lui en remettre d'autres, répondit évasivement aux ouvertures que contenait sa lettre. Une difficulté d'étiquette donna à sa réponse un caractère moins favorable encore. En effet, ne voulant pas mettre son cachet en bas, ce qui eût été un signe d'infériorité, ni s'attribuer un rang supérieur à celui du Padischah, en plaçant ce cachet en haut de la lettre, il s'abstint de l'apposer. Ce n'était, par suite, qu'une pièce sans valeur, et Brahim el Senoussi jugea préférable de ne pas aller la porter lui-même. Son voyage lui profita néanmoins en le consacrant homme politique.

Peu après son retour en Égypte, il entama de nouvelles intrigues, en se rendant à Livourne pour y voir El Haoussin Pacha et les réfugiés tunisiens chassés par l'occupation française. Depuis, il a continué de prendre part à toutes les menées occultes qui ne cessent de se tramer en Orient. Son rôle dans l'insurrection d'Arabi l'ayant rendu suspect, il a fait récemment des avances aux Anglais. Mais son frère Abdallah, avec lequel il a simulé une rupture publique à propos d'une vente d'esclave, lui sert d'agent pour entretenir une correspondance suivie avec Zoubehr Pacha d'une part, Arabi et Mahmoud Pacha Sami, de l'autre. Les lettres qui viennent de ces derniers, internés à Ceylan, sont remises à un premier émissaire à Aden, puis à un second à Hodeida, d'où elles arrivent facilement en Égypte.

Brahim el Senoussi, tout en restant ainsi aux gages d'une politique hostile à l'ordre de choses établi dans ce pays, n'en est pas moins aujourd'hui le représentant officiel de l'empereur du Maroc à Alexandrie. Cette position, qu'il doit, dit-on, moyennant un bachich de deux cents douros à l'Amel el Adjeb de la cour chérifienne, Moussa ben Ahmed, frère du Caïd actuel de Fez, est d'autant plus importante, que les pèlerins marocains ne viennent plus par la voie de terre et passent presque tous, au contraire, par Alexandrie, tant à l'aller qu'au retour. Il a ainsi supplanté la famille de son ancien

bienfaiteur, dont le successeur comme agent marocain au Caire, Abd el Ouahab el Tazi, n'a qu'un rôle des plus effacés.

La tentative de Cheik Zaffer pour rallier Mouley Hassen à la cause du pan-islamisme n'est pas la seule qu'il ait vue échouer. On sait combien a été bruyante la mission de son frère Hamza en Tripolitaine. Après avoir ouvertement prêché la guerre sainte jusque chez les Azdjer au Fezzan, il a dû rentrer à Constantinople, et le mouvement qu'il avait préparé n'a pu avoir de suite.

Sans avoir détruit la situation des Zaffer à Constantinople, ces mécomptes l'ont cependant amoindrie.

Elle est d'autant plus effacée depuis quelque temps, que le sultan Abd ul Hamid, qui passe, à juste titre, pour un esprit des plus avisés, a imprimé à la politique générale de l'empire une direction personnelle, toute différente de celle qu'avait paru lui imposer son entourage religieux.

Toutefois, Mohammed et Hamza Zaffer, grâce au rôle qu'ils ont joué, aux relations qu'ils ont contractées avec les principaux personnages de la Turquie, grâce aussi à leur influence très réelle en Tripolitaine, jouissent encore d'une considération marquée. Leurs services sont, d'ailleurs, toujours utilisés pour les relations de la Porte avec les Senoussiya.

Peut-être ces relations sont-elles destinées à changer de caractère dans un avenir rapproché.

Quoi qu'il en soit, Mohammed Zaffer occupe toujours dans les dépendances d'Yildiz Kiosk un petit pavillon isolé, situé au milieu d'un jardin ombreux, qu'il doit à la munificence impériale, et son frère Hamza, qui lui sert d'agent d'exécution, habite dans le faubourg de Bechiktach, en bas du palais, une maison luxueuse, pour Constantinople.

Le premier vit très retiré ; le second se répand, se prodigue au contraire beaucoup, et comme la plupart des représentants temporels que se donnent les chefs spirituels de l'Islam, est d'un abord facile, même avec les chrétiens.

Le développement de la confrérie des Derqaoua Madaniya, s'est naturellement ressenti de l'élévation subite de son grand maître.

Une branche des Aroussiya Chadeliya, celle du Cheikh Aldesselem el Asmar, qui avait également son siège à Mezrata, et est fort répandue parmi les tribus nomades de la Cyrénaïque et du désert de Lybie, s'est en partie ralliée à elle. De tous côtés, Cheikh Hamza, pendant sa mission en Tripolitaine, a recruté de nombreux adhérents. Toutefois, si la communauté apparente du but poursuivi pendant ces dernières années par les Senoussiya et les Derqaoua a été favorable aux deux

ordres, le second semble avoir surtout bénéficié du prestige du premier. Il est fort possible que, le jour où les circonstances engageraient ses chefs dans une voie nouvelle, beaucoup de leurs partisans cesseraient de les suivre. Aussi la perte de l'appui officiel, dont ils ont joui jusqu'ici, compromettrait-elle gravement leur influence.

En ce qui concerne les doctrines de l'ordre, il suffit d'indiquer qu'elles font une large part aux préoccupations politiques.

Mohammed Zaffer, dans l'exposé des règles qu'il a arrêtées pour ses disciples, « Nour el Satâ, » dont nous avons déjà parlé, spécifie que pour le vrai croyant, la lutte contre l'infidèle est un devoir au même titre que la pratique de la religion.

C'est là le côté saillant de son système, qui préconise d'ailleurs les mêmes principes généraux que celui des Senoussiya, mais fait une plus large part au mysticisme et à l'entraînement extatique.

Malgré l'importance que présente aujourd'hui la confrérie des Madaniya, pour nous surtout, en raison du voisinage de la Tunisie, où elle compte quelques adeptes, et de la situation de ses chefs, son développement géographique est restreint. En dehors de la Tripolitaine et de ses zones frontières de l'Est et de l'Ouest, elle n'est représentée qu'à Constantinople, en Égypte, en Syrie et au Hedjaz.

Dans la première ville, les initiés, recrutés parmi les troupes qui sont casernées aux abords d'Yildiz Kiosk et dans le monde des fonctionnaires, sont assez nombreux. Ils ont, pour centre de réunion, la mosquée même de Bechiktach, l'une de celles où le sultan fait alternativement ses dévotions du vendredi [1].

En Syrie et en Égypte, leur nombre est au contraire des plus restreint, et les quelques Derqaoua des deux pays ne forment aucune congrégation notable. Au Hedjaz, la confrérie s'est tout d'abord rapidement étendue; mais la formation d'une branche locale indépendante, sous le nom de Rahmaniya, lui a enlevé beaucoup d'adeptes, sauf à Médine. Les Zaffer, originaires de cette ville, y ont, en effet, par leurs relations personnelles, une clientèle assurée.

Il n'en est pas de même à La Mecque, où une zaouiya [2] seulement, leur est restée fidèle. Cet établissement ne fait plus aujourd'hui que peu de propagande dans le pays. Il sert d'asile aux Derqaoua de la Tripolitaine, venus en pèlerinage, mais surtout d'agence de de renseignements. Grâce à sa situation près du sultan,

1. Ces faits peuvent être intéressants à noter. L'histoire de la Turquie offre assez d'exemples de révolutions du palais, pour qu'en raison même de l'origine de leur influence, les Zaffer puissent être tentés, à un moment donné, de s'appuyer sur leurs partisans dans de nouveaux troubles.

2. Moqaddem : Cheikh Ali Seddik el Fassi.

Cheikh Mohammed a conservé la haute direction de sa zaouiya, bien qu'elle relève aussi du Cheikh el Troûq. Il en emploie le Moqaddem et les agents inférieurs, avec lesquels sa correspondance est des plus actives, pour se tenir au courant de tous les bruits en circulation dans la ville sainte, de toutes les nouvelles qu'y apportent les pèlerins d'Afrique ou d'Asie.

L'importance numérique de la branche locale qui s'est séparée des Madaniya, au Hedjaz, est notablement plus considérable.

Son fondateur, Sidi Mohammed ibn Mohammed ibn Messaoud ibn Abd el Rahman el Fassi, originaire de Fez comme son nom l'indique, vint s'établir d'assez bonne heure en Tripolitaine. Disciple de Sidi Mohammed ben Hamza el Madani, il occupait un rang élevé dans la confrérie, lorsque les circonstances l'amenèrent à faire un long séjour à La Mecque, où il se rendit vers 1850. Quelques prédications lui ayant donné une certaine notoriété dans cette ville, il se décida à s'y fixer et plus tard, l'attitude prise par les fils de son maître le détermina à rejeter leur autorité. Ses tendances, en effet, étaient restées Chadeliennes. La plupart des prosélytes qu'il avait faits dans le pays, Derqaoua Madaniya d'abord, le suivirent, et formèrent ainsi la nouvelle confrérie des Rahmaniya Chadeliya.

Il ne paraît pas qu'Abd Er Rahman el Fassi ait

recherché la popularité de manière à susciter les méfiances des Eulema. Il sut au contraire rester en bons termes avec eux. Mais son influence ne s'en répandit pas moins rapidement dans le pays même, aux Indes où les pèlerins emportèrent sa règle, dans la partie méridionale de la Syrie, et dans l'Irak Arabi. Au retour d'un voyage dans ces dernières régions, il bâtit à La Mecque, vers 1857, une zaouiya importante, puis alla prêcher sa doctrine aux tribus de la côte sud-ouest de la mer Rouge, à Massouah, notamment, où il laissa, comme Khalifat, le cheikh Ahmed el Hadjouni el Ghafrouni.

Après un séjour de quelque durée dans ces parages, le chef des Rahmaniya, revint au Hedjaz et entra alors en relations avec l'émir Abd-el-Kader pendant un pèlerinage de celui-ci, qui se fit affilier à l'ordre. Sidi Abd Er Rahman accompagna son illustre néophyte à El Taïf, lors de son départ, et continua d'entretenir avec lui des rapports fréquents. Il alla même le voir à Damas vers 1868, en se rendant à Constantinople pour obtenir le règlement de quelques difficultés, suscitées par les autorités turques du Hedjaz.

Non seulement ses démarches furent couronnées d'un plein succès, mais le gouvernement ottoman lui alloua même quelques subsides, qui lui permirent d'agrandir sa zaouiya de La Mecque.

Ce fut son dernier voyage lointain. Jusqu'à sa mort, en 1878, il ne quitta plus la ville sainte, que pour visiter les établissements fondés par ses disciples dans la province.

Actuellement, les Rahmaniya ont dans le Hedjaz : trois zaouiya à La Mecque [1], une à Médine [2], et une à El Taïf [3]. Toutes reconnaissent pour chef spirituel Cheikh Mohammed Nour ibn Chaban el Mograbi, déjà Khalifat du fondateur de la confrérie, du vivant de celui-ci et qui en même temps Moqaddem des Chadeliya. Mais son grand âge l'empêchant de donner une direction assez énergique à la confrérie, les branches étrangères se sont rendues indépendantes, notamment celle de Massaouah, qui sous le vocable Ghafrouniya, du nom de son premier chef, paraît avoir fait de rapides progrès parmi les tribus du pays, jusqu'à Souakin.

Le rôle des Rahmaniya purs est donc limité au Hedjaz. Confrérie locale, ils n'y ont par cela même qu'une importance restreinte, et là, du moins, semblent se

1. Moqaddem :
Cheikh Mohammed Nour ibn Ch. Chaban el Mograbi.
Sid Omar el Dghoustani.
Sidi Abd el Rezek el Taifi.
Les deux premiers sont en même temps Moqaddem des Chadeliya, suivant un usage fréquent en Orient, où le même Cheikh donne parfois l'Ahd de plusieurs confréries.

2. Moqaddem : Sid Hachem ibn Rabia el Korichi.

3. Moqaddem : Sid Othman ibn Rahman el Abbassi.

désintéresser des affaires temporelles. Peut-être le cas est-il tout autre pour les Ghafrouniya de Massaouah, que les évènements des dernières années, semblent avoir ralliés à la cause de l'insurrection religieuse du Soudan égyptien.

Devenu chef d'ordre, Sidi Abd er Rahman el Fassi, a dû formuler naturellement de nouvelles règles pour ses disciples. Nous n'avons pu avoir sur sa doctrine que des renseignements généraux : elle a conservé la plus grande analogie avec celle du Chadelisme des Derqaoua, tel que le professait Mohammed ben Hamza Zaffer.

Son rituel, au contraire, est en grande partie nouveau. La récitation du Dhikre est mentale, mais doit être faite avec une tension d'esprit telle que, d'après un témoin oculaire, elle donne lieu à des phénomènes hystériques caractérisés. Assis tout d'abord en silence, les Rahmaniya se lèvent successivement, l'écume aux lèvres, les yeux injectés de sang, en poussant des cris inarticulés.

Ils rechercheraient donc la manifestation de l'Esprit divin, par la prière seule, et obtiendraient par contagion, par entraînement, la production des phénomènes pathologiques qui, dans tant d'ordres musulmans, en sont l'équivalent.

NAKECHABENDIYA

Les Nakechabendiya sont, comme les Kadriya, les Chadeliya et les Khelouatiya, un des ordres fondamentaux de l'Islam. Ils figurent souvent dans la formule symbolique qu'adoptent quelques confréries pour caractériser leurs règles, نقشجم par exemple, formule des Emirghaniya (م), qui indique que leur doctrine est basée sur celles des Nakechabendiya (ن), des Kadriya (ق), des Chadeliya (ش) et des Djoneidiya (ج).

Indépendamment de l'importance que lui donnent le nombre de ses adeptes et son influence générale, l'ordre des Nakechabendiya est un des plus intéressants à étudier comme système, comme règle et comme histoire.

Parmi les associations religieuses que nous avons envisagées dans les précédents chapitres, les une appartiennent à la classe des mystiques contemplatifs, d'autres à celle des hystériques extatiques. D'une confrérie à l'autre, ces tendances extrêmes se relient par quelques points de contact. Mais, sauf chez les Derkaoua, on ne les trouve nulle part ensemble. Et encore dans ce dernier ordre, leur coexistence n'est-elle pas doctrinale.

Les Nakechabendiya, au contraire, ne considérant que le but final de la sanctification panthéiste, admettent simultanément les méthodes morales et physiques qui peuvent y conduire.

Ils préconisent un double système, celui des Batheniya ou Intérioristes et celui des Zaheriya ou Extérioristes.

Cheikh Senoussi [1], qui, parmi les auteurs d'ouvrages sur le Tessaouf, sur la science du soufisme et la doctrine des ordres religieux, est un des plus clairs, a exposé très nettement les différentes pratiques que comporte cette distinction, bien qu'il ne la formule pas lui-même. Les Batheniya forment, d'après ses indications, deux catégories.

Les adeptes de la première, « prenant pour point de « départ, la conscience qu'a l'homme d'être constam- « ment vu et observé par Dieu, surveillent leur cœur et « l'empêchent d'être accessible aux pensées mondaines, « jusqu'à ce qu'il soit pénétré de la ferveur la plus par- « faite ; » ou bien encore, s'en tenant à la contemplation exclusive, ils doivent « s'absorber avec recueillement « dans tout ce qui a trait à la divinité et au nom de « Dieu, sans s'attacher à remarquer s'ils s'expriment « (pensent) en langue arabe ou étrangère, en faisant

1. Livre des appuis. Traduction de A. Colas, interprète militaire.

« abstraction de leur être, absolument comme s'ils « n'existaient pas. »

La règle de cette classe comprend donc des exercices purement intellectuels, qui tendent, d'un côté, vers la purification morale, de l'autre, vers la méditation extatique.

Pour les Batheniya de la seconde catégorie, la méthode contemplative devient plus physiologique.

Elle comporte un moyen qui consiste « à s'absorber dans l'esprit de son Cheikh ».

« Pour atteindre ce but, il faut se graver dans l'esprit « l'image de son Cheikh et le considérer comme son « épaule droite, ensuite tracer de l'épaule au cœur une « ligne destinée à donner passage à l'esprit du Cheikh « pour qu'il vienne prendre possession de cet organe. « Cet acte se renouvelle jusqu'à ce que le chef religieux « que l'on invoque vienne vous absorber dans la pléni- « tude de son être. »

Cette phraséologie en apparence peu compréhensible s'applique à une forme d'hystérie très fréquente chez les Khouan musulmans, car dans beaucoup d'ordres on trouve, dans ce sens ou en sens inverse, l'indication du même trajet.

Une dernière pratique adoptée par les Batheniya, se borne à la récitation mentale de l'invocation : La illaha ill' Allah.

Tel est l'exercice presque mécanique auquel s'arrête, à la limite inférieure, cette classe des Nakechabendiya.

Les Zaheriya, ainsi que leur nom l'indique, font au contraire la prière parlée. Ils continuent cette graduation successive.

Dans leur Dhikre el Djellala, d'après le même traité de Cheikh Senoussi, ils ferment les yeux, serrent les lèvres, replient la langue contre le palais et placent les mains contre les cuisses, dans la posture ordinaire de la prière. « Alors, ajoute cet auteur, on commence par « retenir son haleine, et on dit sur un ton de voix « grave : — Il n'y a de Dieu que Dieu, — en élevant la « tête à partir du milieu du corps et en la reportant à sa « position naturelle. On répète cette même invocation « en replaçant la tête au point de départ et en la diri- « geant vers l'épaule droite, puis enfin vers l'épaule « gauche, toujours avec la plus grande ferveur. Cet « acte se répète un nombre de fois impair. Ensuite, on « oblique la tête à droite, en retenant son haleine, et on « ajoute : Mohammed est l'envoyé de Dieu ; puis, ô « Divinité vous êtes mon but, je crois en vous et je « vous implore. » — Après quoi on donne libre cours à sa respiration pour recommencer encore, et ainsi de suite.

En général, le Dhikre de la Hadra se borne, outre les prières accessoires, Hazeb et Aourad, à la récitation de la formule La illaha ill' Allah, à l'exclusion des deux autres

qu'indique Cheikh Senoussi. D'ailleurs, le caractère essentiel des Hadra de l'ordre ne ressort pas suffisamment de cet exposé.

Ce qui les distingue surtout, c'est le ton de basse adopté par les Nakechabendiya. « Leur prière, » dit un autre auteur, Chah Ouali Allah, « sort du fond des entrailles par une aspiration prolongée. » Ils cherchent à produire une contraction de tout leur être, muscles et système nerveux, pour la production de la force, dépensée dans l'oraison, par l'émission de la pensée. Cette concentration facilite la même sensation que recherchent une partie des Batheniya, et que Chah Ouali Allah définit par la prescription suivante : « Il « faut retenir son souffle dans le ventre et dire *La* « dans le cœur, en le faisant sortir du nombril vers « le côté droit, puis l'allonger jusqu'à ce qu'il arrive « à l'épaule droite, prononcer alors *Illaha* de ce côté « et *Ill'Allah* vers l'épaule gauche avec énergie, la tête « suivant ce mouvement. »

Enfin le Dhikre des Zaheriya présente encore cette parcularité que chaque invocation doit être faite, quoique fort lentement, d'un seul souffle, sans exhalaison ni aspiration d'air. Par un entraînement graduel, les adeptes arrivent à répéter la formule El Djellala plusieurs fois sans respirer, quelques-uns, jusqu'à 21 fois, à en croire les docteurs de l'ordre.

On voit que cette méthode comporte tout un mécanisme physique pour produire chez le fidèle un état pathologique spécial. Mais les Nakechabendiya ne s'en tiennent pas là. D'après Hermann Vambery, leurs Hadra deviennent parfois de véritables danses de convulsionnaires. A Bokhara, notamment, il a assisté à une de ces cérémonies dans laquelle, munis de longs bâtons [2] et les cheveux flottants, les Derouich [3] de l'ordre sautaient et poussaient des hurlements comme les Refaiya.

A Samarkande, le même voyageur a vu d'autres Nakechabendiya se livrer à des exercices qui rappellent ceux des Aissaoua. Ils piétinaient sur des cailloux aigus et continuaient à se déchirer les pieds jusqu'à ce qu'ils tombassent à terre, privés de connaissance.

La doctrine de l'ordre admet donc à peu près les deux extrêmes du mysticisme et toutes les nuances intermédiaires, depuis le Fakirisme, jusqu'au spiritualisme des

1. Reisein Mittelasien.

On sait qu'Hermann Vambery a parcouru l'Asie centrale comme Derouich, se donnant pour membre de tel ou tel ordre suivant les circonstances.

2. Dhikre el Sarri.

3. Derouich, Fakir, Mourid, Khouan, ont dans le langage vulgaire la même signification, membre de confrérie, suivant les pays :

Derouich en Turquie et en Asie centrale.

Fakir aux Indes.

Mourid en Egypte, Arabie, Syrie.

Khouan dans l'Afrique du Nord.

Chadeliya, dont elle se rapproche si elle ne l'atteint pas.

Elle est ainsi de nature à donner satisfaction aux tendances, en apparence les plus opposées, et au point de vue religieux, c'est là une des causes de l'autorité si grande de la confrérie dans le monde des Soufi.

Sur l'ensemble de la société musulmane en Orient, son ascendant n'est guère moins marqué : elle le doit à d'autres faits.

La règle de tous les ordres comprend, avons-nous dit, un certain nombre de préceptes généraux considérés comme principes constitutifs, bases de la Triqâ. En Orient, ces préceptes sont symboliquement représentés dans l'habillement des Derouich. La Koulah, bonnet de feutre qu'ils portent quelquefois, est, par exemple, destinée à rappeler les préceptes de renoncement (renoncement aux biens du monde, etc.) et sa forme varie suivant le nombre de ceux-ci, dans chaque ordre. Mais, dans la pratique, cette représentation symbolique n'est, le plus souvent, que supposée. Il en est de même des obligations qu'elle figure : la plupart restent lettre morte comme application.

Parfois, cependant, pour quelques-unes, il s'établit une tradition durable. On a vu que les Chadeliya purs, professent encore aujourd'hui l'élévation d'idées qu'a recommandée Abou el Hassen el Chadeli à ses

premiers disciples. De même, les Nakechabendiya ont continué de suivre un des préceptes favoris de leur maître, celui d'une grande correction de conduite privée. Sauf quelques groupes, ils se sont toujours distingués à cet égard, de la masse des Soufi. La pureté de leurs mœurs leur donne donc une place à part parmi eux. Ils ont le sentiment de cette supériorité, qui leur a permis de censurer, ainsi que nous l'avons mentionné, certains scandales reprochés aux Khelouatiya, ou plus justement à quelques autres ordres, les Badaouiya, les Refaiya, les Saadiya, etc.

La confrérie doit ainsi à la respectabilité de ses membres, une grande partie de son influence générale, qui a d'ailleurs, encore une autre origine.

Le principe, que la foi transporte les montagnes, admis comme dogme dans toutes les religions d'Orient, n'a jamais été pour la civilisation occidentale qu'un lieu commun symbolique, et la légende du Fakir Iogi, qui fait germer une graine en regardant le pot qui la contient, n'est admise, par ceux mêmes qui l'ont importée en Europe, que comme un gracieux tour de charlatan.

Néanmoins, il est incontestable que « Willing » — « Force psychique », ou sous tout autre nom, la concentration de la volonté, permet à l'homme d'obtenir des résultats qui ne semblent pas, au premier abord, du domaine de son pouvoir normal : effets naturels, d'ailleurs, de causes naturelles.

Les Nakechabendiya ont devancé les savants de l'occident dans l'application de ces phénomènes.

Partant, les Batheniya surtout, des données de la sanctification panthéiste, ils ont créé toute une théorie mystique que ne désavoueraient pas certains spirites.

Ils admettent l'existence d'une âme interne, et pour en développer la force, « Qouat Rouh el Bathiniya », s'attachent à la culture de la force de volonté « Qouat el Iradat ». Un système d'entraînement établi dans ce but, complète leurs différentes pratiques de méditation contemplative et extatique, « Touaggouh, Mourakbat et Tessarouf, » au même titre que celles-ci forment le corollaire du Dhikre et de la Kheloua.

Cette théorie et ces règles ne présentent pas un intérêt particulier; mais ce qui est fort remarquable, c'est que les adeptes acquièrent ainsi, quelques-uns du moins une puissance de concentration de la volonté tout à fait exceptionnelle.

Comme application, diverses expériences qui appartiennent au domaine de la suggestion mentale même à grande distance, leur sont familières.

On comprend qu'il n'en ait pas fallu davantage, pour que la foule regardât les Derouich qui se livrent à ces pratiques, comme investis d'un pouvoir surnaturel.

Dans l'Asie centrale, surtout, ils passent pour les maîtres du « Monde spirituel », et la mise en scène

aidant, il est aujourd'hui de notoriété publique que prédire l'avenir, disposer des évènements, guérir les malades éloignés, faire périr des ennemis cachés dans une contrée inconnue, sont les moindres de leurs attributs.

C'est, là pour l'ordre, à l'est de la Perse, tout au moins, car en Syrie et en Turquie où il s'étend aussi, le « Willing » de ses membres ne paraît pas avoir obtenu le même crédit auprès des habitants du pays, un élément considérable de popularité [1].

Les Nakechabendiya doivent donc à l'élasticité de leur mysticisme, à leur réputation d'honorabilité dans la conduite privée, et aux influences secrètes qu'on leur reconnaît dans beaucoup de contrées, d'être une des confréries les plus importantes de l'Islam.

Une étude complète des particularités de sa doctrine, de son rituel, serait trop longue pour trouver sa place ici : quelques-unes néanmoins méritent d'être citées. D'après un ouvrage fort estimé dans l'ordre « Rechihât Aine el Hayat », Gouttes de la Fontaine de vie [2], certains de ses docteurs pousseraient la théorie de « l'âme interne » jusqu'à admettre une sorte de métempsychose en sa faveur.

1. Les Ichan du Turkestan, dont parle H. Vambery et dont le souffle est regardé comme jouissant de propriétés miraculeuses, ne sont autres, croyons-nous, que des Cheikh Nakechabendiya.

2 Cité par S.-D. Brown, dans « The Dervishes ».

Comme autre conséquence de leur croyance à un monde surnaturel, avec lequel ils entrent en contact par leur double être, les Nakechabendiya soumettent l'initiation des néophytes aux décisions du sort, par l'Istikhara.

Cette pratique est d'ailleurs fort répandue dans l'Islam, pour d'autres objets. Elle consiste à répéter un verset du Koran avec une valeur alternativement affirmative ou négative, sur le chapelet, en commençant à un grain quelconque ; si le verset qui correspond au dernier grain est affirmatif, le sort est favorable. Tel est le système employé par les cheikh de l'ordre pour savoir s'ils peuvent donner l'initiation aux postulants.

Le maître et son disciple font simultanément l'Istikhara; si tous les deux obtiennent le même résultat affirmatif, le second est de suite admis parmi les membres de l'association. Dans le cas contraire, il est ajourné ou même définitivement exclus.

Une autre coutume des Nakechabendiya présente quelque analogie avec une forme d'oraison en usage dans les congrégations Bouddhistes.

Le fondateur de la confrérie avait tout particulièrement recommandé à ses disciples la prière en commun : aussi les Hadra sont-elles, aujourd'hui encore, suivies avec la plus grande régularité par tous les adeptes.

C'est à cette même prescription que doit être attribué

le nombre considérable des couvents de l'ordre, qui en possède plus qu'aucun autre.

A Constantinople seulement, il en existe cinquante-deux. Dans l'Asie centrale, on en trouve partout, et Hermann Vambery qui, à Khiva, s'était donné pour Nakechabendi, a été hébergé, tant dans cette ville qu'à Bokhara, dans des Kalenterkhan, monastères hospitaliers de la confrérie. En Egypte, où celle-ci ne compte que quelques membres, la plupart dépendent de la Tekkié du Caire.

A cet égard, il en est des Nakechabendiya comme de presque tous les ordres orientaux.

Mais, poussant plus loin l'application des doctrines de leur premier chef, ils ont adopté la prière collective, et s'eu servent en particulier pour récitater la Sourate El Ikhelas, jusqu'à concurrence de 1.001 fois. Un tas de cailloux, soigneusement comptés à ce chiffre, est partagé entre les assistants. Au fur et à mesure que chacun termine une Sourate pour son propre compte, il jette un caillou devant lui, et lorsque toutes ces pierres sont réunies de nouveau, l'oraison est terminée.

Elle confère à tous ceux qui y ont pris part, les mêmes mérites que si tous avaient individuellement récité la sourate 1.001 fois.

Telle est la forme adoptée dans l'Asie centrale pour ce Dhikre particulier. Aux Indes (et à La Mecque les

pèlerins de ce pays ont dans la grande mosquée, un emplacement réservé pour s'y livrer), il est plus complexe, en ce sens que les pierres sont disposées sur le sol à une certaine distance les unes des autres. Il faut les enlever sucessivement et les reporter en arrière, à chaque sourate, par une disposition analogue à celle de la course des œufs, dans les pays Basques. Le chiffre de la récitation reste d'ailleurs fixé à 1001 fois et le partage de la litanie se fait de même entre les assistants.

Ils convient, enfin, de mentionner que, malgré la déconsidération qui s'attache à cette pratique, les Derouich Nakechabendiya, des Tekkié, des Kalenterkhan de l'Asie centrale, demandent volontiers à l'opium ou à ses succédanés, une ivresse qui, pour eux, devient l'équivalent de l'extase mystique. Ils se servent surtout de Beng, extrait du chanvre, analogue au Haschich, et l'abus de ce narcotique les amène rapidement à un état de décadence physique et morale, très accentué.

Les règles de l'ordre le proscrivent mais son usage est si répandu dans l'Extrême Orient et dans les régions qui confinent aux Indes ou à la Chine, que tous les efforts tentés pour en empêcher l'emploi, sont restés sans effets, aussi bien chez les Nakechabendiya que dans les autres confréries de ces contrées. La classe de leurs adeptes qui y a recours, se recrute au reste, parmi la lie de la populace des villes.

Rechercher l'origine des pratiques caractéristiques du rituel des Nakechabendiya, des coutumes qu'ils admettent, et de leurs doctrines, serait, au point de vue de la filiation des ordres religieux, d'un certain intérêt. Mais cette recherche nécessiterait des développements que ne comporte pas le cadre de notre étude. Nous nous bornerons donc à ajouter aux indications qui précèdent, que la règle de l'ordre a subi, à bien des égards, l'influence du milieu où il s'est formé, celui de l'Islam asiatique. Tout en affirmant des tendances sûnnites et en faisant remonter ses appuis à Abou Beker ben Seddik pour mieux établir son orthodoxie, son fondateur, Pir el Khodja Mohammed Beha ed Dine, s'est aussi donné comme continuateur de l'école d'Ali Riza, l'Imam vénéré des Chiites Persans. Le mysticisme panthéiste qu'il a professé est celui d'Abou Yazid el Besthami, mais avec quelques modifications qui rappellent les théories philosophiques des Ismaeliya Batheniya : c'est à eux qu'appartient le système de l' « âme interne », et l'étymologie du nom même de Nakechabend s'applique aux peintures mystiques de la vie céleste, empruntées à leurs docteurs par Beha ed Dine.

Celui-ci s'est donc montré fort éclectique, soit qu'il ait accepté par tradition une partie des croyances répandues depuis longtemps dans l'Asie centrale, lorsqu'il fonda

son ordre à Bokhara à la fin du VIIIe siècle de l'Hégire, soit qu'il ait jugé nécessaire de tenir compte des sentiments populaires.

Il se proposait de revivifier l'Islam en le ramenant à son unité primitive. Les nombreuses sectes qui s'étaient propagées pendant les âges précédents, en Perse et à l'Est de ce pays, ayant presque mis en question l'existence même de la religion musulmane dans ces régions, une large tolérance était utile pour rallier à la « Voie » nouvelle, bien des esprits ébranlés.

Quoi qu'il en soit, et malgré ses attaches suspectes, la rectitude des principes de Mohammed Beha ed Dine n'a jamais été contestée par les partisans des quatre rites sûnnites.

Ramener l'Islam à son unité primitive est une entreprise bien souvent tentée, jamais réalisée. Pas plus que ses devanciers ou successeurs, le chef des Nakechabendiya n'y put réussir. Du moins, son œuvre a-t-elle contribué largement à une renaissance religieuse que les circonstances favorisèrent d'ailleurs.

C'est, en effet, pendant la période des grands remous ethniques de l'invasion mongole, que la confrérie, presque contemporaine de l'empire ottoman, prit naissance.

Adoptée par les tribus Turko-Tartares de l'Asie centrale, comme un ordre en quelque sorte national, elle

eut part à leur triomphe définitif, après la mort de Tamerlan.

Mohammed Beha ed Dine naquit en 719 (H) à Bokhara, célèbre alors par ses 360 mosquées et par ses écoles innombrables, dont l'importance s'était accrue sous les Mongols, établis dans le pays depuis un siècle, par la destruction de Bagdad en 656 (H).

Après s'être adonné d'abord à l'enseignement de la littérature arabe, fort en honneur dans les Médressé de sa patrie, le futur chef des Nakechabendiya se consacra d'une façon exclusive à l'étude du mysticisme et de ses diverses doctrines. Il acquit dans cette branche des sciences théologiques, une réputation de grand savoir, et grâce à l'éloquence imagée, communicative, dont l'avait doué la nature, ses leçons, bientôt transformées en prédications, groupèrent autour de lui de nombreux élèves, qui furent ses premiers disciples. La tournure même de son esprit, l'objet de son enseignement, ne l'amenèrent, en effet, que graduellement à concevoir l'ensemble du système qui devait former sa « Voie », et à fixer le but de son œuvre.

Une action personnelle avait, à cette époque, plus qu'à toute autre, des chances réelles de succès.

La religion musulmane venait de subir pendant les âges précédents de graves vicissitudes en Asie. Elle s'était trouvée directement menacée par la tentative de

Hachem ben Hakim el Mokannah, le Prophète voilé, par la formation de sectes innombrables, celles des Ismaeliya surtout.

En outre, la grande querelle des Chiites et des Sûnnites divisait profondément les défenseurs les plus fidèles de l'œuvre de Mahomet.

Mais l'invasion mongole ayant apaisé, par la menace d'un péril commun, toutes les rivalités religieuses, et détruit la puissance des derniers Ismaéliens, le moment semblait propice pour tenter une rénovation pacifique de la foi orthodoxe.

Il l'était d'autant plus que, fort cosmopolites en matière de croyances, les chefs mongols avaient adopté indifféremment toutes les religions des contrées soumises à leur joug. Musulmans dans le domaine de l'Islam, mais Sûnnites comme Tagoudar-Ogoul, ou Chiites comme Œldjaïtou, suivant les régions, ils s'étaient faits Bouddhistes ailleurs, comme Koubilaï, et les Juifs, les Chrétiens, avaient trouvé auprès d'eux un accueil aussi favorable, que les adeptes des autres écoles.

Telle était la situation, lorsque Mohammed Beha ed Dine commença à préparer la fondation de sa confrérie.

La nouvelle invasion mongole des hordes de Timour-Lenk, produisit alors un bouleversement qui parut, un moment, remettre en question l'ordre de choses établi

dans l'Asie centrale. Après avoir ravagé le Turkestan en 770 (H), le conquérant réunit sous sa domination tous les royaumes indépendants, taillés dans l'ancien patrimoine des successeurs de Djenghiz-Khan. Choisissant Samarkande pour capitale de son vaste empire, il s'efforca de lui donner une organisation régulière, et converti lui-même à l'Islam, l'adopta comme religion d'État.

Les circonstances devinrent donc de nouveau propices aux projets de Mohammed Beha ed Dine, après une tourmente passagère. Bien que signalée par des ruines de toute sorte, des massacres restés légendaires, cette révolution n'en avait pas moins eu pour effet, de rendre plus de vitalité à la foi musulmane.

Toutefois, si les rivalités purement religieuses avaient perdu de leur acuité, la question de races divisait encore les populations asiatiques.

Parvenus à un haut degré de civilisation, les Tadjiks sédentaires, anciens habitants du pays, tenaient en profond mépris leurs premiers vainqueurs, les Turko-Tartares.

Convertis à l'Islam lors de la conquête arabe, ils avaient formé le parti des Alides en haine des Abbassides, autant que des nomades Ouralo-Altaïques, ralliés à cette dynastie et à la cause sûnnite. Chiites en Perse, ils suivaient ailleurs, les traditions orthodoxes, mais

sans cesser d'être fidèles aux tendances générales de leur groupe.

De leur côté, les tribus tartares étaient unies par un sentiment commun d'hostilité contre cette race qu'elles avaient subjuguée, sur laquelle leur suprématie politique s'était affirmée après la décadence du Khalifat de Bagdad, et dont elles subissaient cependant l'ascendant intellectuel.

De nombreuses unions avec les captives, les esclaves conquises çà et là ou achetées sur les marchés des villes, avaient infusé aux conquérants un peu de sang éranien; mais en dehors de quelques points, le mélange n'était encore nulle part assez intime, pour effacer la ligne de démarcation qui sépare le sédentaire du nomade, la civilisation de la barbarie.

Rapprochés par leur asservissement sous la conquête mongole, ces deux éléments, les Tadjiks et les Tartars, n'en étaient pas moins étrangers l'un à l'autre.

Tous deux se trouvaient représentés dans la Bokharie, à l'époque où vivait Mohammed Beha ed Dine. Celui-ci s'était montré sagement inspiré, en donnant des gages à la tradition sûnnite, en même temps qu'il flattait les tendances chiites et acceptait en partie les doctrines Ismaéliennes, dont l'influence avait survécu à la dispersion de leurs adeptes. Mais il ne put concilier de même, les exigences d'un antagonisme de nationalités.

Comme ailleurs, les Tadjiks dominaient dans les villes de la Bokharie, et les steppes du pays formaient le domaine des Turko-Tartars.

Mais à Bokhara même, les révolutions locales avaient donné à ces derniers une certaine importance numérique. Une partie notable de la population, descendait des chefs de leurs clans ou de familles Seldjoukcites. Elle formait une caste à laquelle se rattachaient de nombreux métis, et complètement distincte des Bokhariotes de lignée pure.

C'est parmi ceux-ci que se recrutaient les membres du clergé local, et les docteurs des différentes écoles. Le Chiisme proprement dit ne s'était en effet établi dans le pays, que pendant la courte domination d'une branche de la dynastie persane des Sassanides, à une époque déjà lointaine.

D'origine fort humble, le chef des Nakechabendiya n'appartenait pas à cette aristocratie religieuse. Soit qu'il fût de race éranienne, soit qu'il se rattachât au contraire à l'élément opposé par quelque alliance familiale, sa rapide popularité lui valut bientôt l'hostilité du parti Tadjik. Les difficultés que soulevèrent ainsi ses prédications le déterminèrent à quitter la ville, et à se fixer à quelque distance de ses murs. Mais l'attitude des anciens Bokhariotes lui assura l'appui de l'autre fraction des habitants. En outre, dans sa nouvelle zaouiya, il se trouva plus

directement en contact avec les nomades, dont les caravanes campaient souvent de ce côté. Il put ainsi faire, chez eux de nombreux prosélytes.

Son influence se répandit donc surtout dans les tribus de race Turco-Tartare. N'ayant encore aucun saint national, elles ne tardèrent pas à adopter avec enthousiasme son patronage spirituel dans toute la Bokharie.

Les relations mêmes de l'apôtre avec les nomades l'amenèrent à entreprendre de lointains voyages de propagande. Après avoir parcouru tout le Khouarizm, il se trouvait ainsi à Ksar Arifan, en Perse, lorsqu'une courte maladie l'enleva à la vénération de ses fidèles, en 792 (H).

L'ordre des Nakechabendiya se trouvait déjà représenté à Samarkande, Balkh, Hérat, Merv et Khiva, ainsi que dans la partie orientale de l'Iran. Sous les premiers successeurs de son fondateur, Allai ed Dine el Attar, Mouleyna Yakoub Djerhi el Hadari et Nasser ed Dine Abd Allah Tachkendi, il continua de se développer progressivement dans l'Asie centrale, en même temps qu'il prenait pied dans le nouvel empire ottoman.

Créé en Asie-Mineure à l'époque même de la naissance de Mohammed Beha ed Dine, par Osman, chef d'un clan de Tartars Oghuz, qui s'était substitué à la dynastie locale des Turcs Seldjoukcites, cet état s'étendait déjà à toute la péninsule, depuis la conquête des dernières

forteresses Byzantines, et à une partie de la Syrie. La défaite et la captivité de son quatrième chef, Bayazid, vaincu par Timour Lenk en 805 (H) avaient un moment paru compromettre sa destinée. Mais après la mort du souverain Mongol, le nouveau Padischah, Mohammed, avait bientôt reconstitué le domaine des Osmanli.

Bien que l'ordre des Bektachiya fût déjà devenu, sous Orkan, fils et héritier du fondateur de la dynastie, une institution d'État, les Nakechabendiya ne tardèrent pas à acquérir une situation considérable, chez les Turcs occidentaux. Le clergé officiel surtout, se distingua par son empressement à accepter leurs doctrines, en haine de la première confrérie.

Sous le pontificat de Nasser ed Dine el Tachkendi, leurs progrès devinrent assez rapides en Turquie, pour déterminer la scission de l'ordre en deux branches : celle de l'Ouest, dont ce grand-maître conserva la direction, et celle de l'Est, comprenant tous les adeptes de la Bokharie et des régions voisines, qui se groupèrent autour d'un autre Khalifat, Sultan ed Dine el Kachgari.

Ce fut avec ce dernier que s'ouvrit la période la plus brillante de l'histoire des Nakechabendiya orientaux

Timour-Lenk avait adopté la langue turque pour idiôme officiel dans tout son empire. Lorsqu'après sa mort, en 808 (H), les États mongols se divisèrent de nouveau, la race turco-tartare dut à cette mesure de

recouvrer rapidement son ancienne suprématie politique, et d'acquérir en même temps, l'ascendant intellectuel qui lui avait autrefois fait défaut.

Après une première période durant laquelle se prépara cette double transformation, la lutte s'engagea ouvertement entre les tribus tartares et les souverains Mongols. Dès la fin du IXe siècle, ceux-ci avaient perdu le Turkestan, Samarkande, la Bokharie.

Quelques années plus tard, Baber, le futur conquérant de l'Inde, dont l'apanage ne comprenait tout d'abord que le district du Khokhand, entreprit de reconquérir l'héritage de son aïeul Timour Lenk. Mais Samarkande, qu'il reprit, lui fut bientôt enlevée par les Tartars Uzbek, nouvelle peuplade Ouralo-Altaïque, arrivée depuis peu dans le Turkestan, ainsi que Bokhara, d'où il avait refoulé un autre rameau de la race, les Arghan. Pendant plus de vingt ans, des alternatives de succès et de revers, rendirent ainsi, et firent perdre tour à tour, aux Mongols, ces contrées dont ils avaient fait leur objectif principal.

Chassé du Khokhand, Baber dut un moment s'enfuir dans les montagnes du Bolor. Il y reforma ses bandes, repoussa les Uzbek, puis encore vaincu, se jeta dans l'Afghanistan.

Le Kandahar devint alors le siège de sa domination, sa base d'opérations. Mais, entraînant les autres nomades

Turko-Tartars, ses vainqueurs vinrent l'y attaquer à leur tour. La mort d'un de leurs chefs lui rendit une supériorité momentanée, et après avoir, un instant, perdu l'Afghanistan, le Kandahar même, il se trouva de nouveau maître de la Bokharie. Ce triomphe, toutefois, ne fut pas de longue durée et force lui fut bientôt de reculer encore.

Avant cette dernière défaite, une incursion heureuse, avait permis à Baber de ravager le Pendjab. Reconnaissant l'impossibilité d'arracher l'Asie centrale à ses adversaires, il se décida alors à l'abandonner définitivement, et en 933 (H), la victoire de Paniput lui livrant l'Inde septentrionale, il fonda l'empire de Delhi, dont la création marqua la fin de la domination mongole dans les contrées envahies par la race Turko-Tartare.

Au début de cette longue période de guerres, les Uzbek avaient été accueillis en ennemis par les peuples de leur groupe déjà établis dans le pays. Mais la communauté d'origine, de langage, n'avait pas tardé à provoquer entre eux, un rapprochement que cimentèrent les dangers de la lutte contre les Mongols.

Il est vraisemblable que les Nakechabendiya eurent alors une large part à la propagation de la foi musulmane chez les Uzbek. En tout cas, leur grand maître, Sultan ed Dine el Kachgari, devint pour ceux-ci le chef suprême de la religion, et son ascendant spirituel

l'appela à jouer parmi eux un rôle politique considérable.

Pendant la dernière tentative de Baber contre Samarkande, ce furent ses exhortations qui déterminèrent à la résistance, le chef du pays, Sultan Abou Saïd, et ses guerriers affolés.

Une sortie heureuse et la capture d'un général ennemi, Khalil el Hindi, confirmèrent heureusement les promesses du Cheikh. Fanatisés dès lors par les Derouich Nakechabendiya, les habitants de la ville se défendirent avec un héroïque courage. Bientôt le manque de vivres, une grave épidémie, affaiblirent l'armée mongole. Désespérant du succès, Baber se décida à offrir la paix aux assiégés. Ce fut à Sultan ed Dine que s'adressa le conquérant. Il lui envoya un mollah de son propre entourage, Mohammed Muâmma, et se borna à demander, pour prix de la retraite de ses troupes, un traité stipulant qu'il aurait dorénavant part lui-même aux prières du Pir Nakechabendi [1].

La confrérie fondée, un peu plus d'un siècle auparavant, par Mohammed Beha ed Dine, avait donc atteint un haut degré d'influence générale. Sa prospérité matérielle se ressentit d'autant plus, de la période de tranquillité relative, qui s'ouvrit pour l'Asie centrale après l'exode définitif des Mongols.

1. Rechihat Aïne el Hayat. *Loc. cit.*

Tous les chefs des Etats indépendants qui se fondèrent alors appartenaient, sauf en Perse, à la race Turko-Tartare. Leur origine même explique la faveur dont jouirent auprès d'eux les Nakechabendiya. Tous tinrent à honneur d'élever des mosquées sous le vocable des saints de l'ordre, de bâtir des couvents pour ses Derouich. C'est à cette époque que remontent la plupart des établissements si nombreux dont il dispose aujourd'hui.

Sans poursuivre avec autant de détails l'histoire du développement ultérieur de la confrérie, il suffit d'ajouter que sa prospérité ne tarda pas à amener sa désagrégation, aussi bien dans l'Asie centrale qu'en Turquie.

Elle n'en conserva pas moins le premier rang dans la partie orientale de son domaine. Aucun autre ordre ne compte, aujourd'hui encore, un nombre d'adeptes aussi considérable dans ces régions. Toutefois elle y comprend actuellement autant de branches distinctes, que d'états, de districts indépendants et dans chaque pays même, ces branches sont souvent divisées en groupes étrangers les uns aux autres.

Bokhara est restée son principal centre. Les disciples de Mohammed Beha ed Dine avaient, en effet, ramené sa dépouille mortelle de Ksar Arifan, pour lui élever, près de son ancienne zaouiya, un mausolée qui n'a pas

cessé d'être un but de pèlerinage, célèbre parmi tous les musulmans d'Asie.

Samarkande, Merv, Khiva, Tachkend, Hérat, dont les territoires limitent les parcours des peuplades Turkomanes, entièrement inféodées à la cause de l'ordre, sont, après cette ville, celles où il a le plus de représentants.

En dehors de ces régions, on trouve encore des congrégations de Nakechabendiya jusque dans le Turkestan chinois et le Khokhand, à l'est, dans l'Afghanistan, la Perse, le Belouchistan et l'Inde, au sud. Mais ces groupes sont d'autant moins denses qu'ils s'éloignent davantage de l'Asie centrale.

A l'ouest de la Perse, les Nakechabendiya appartiennent à la branche turque de la confrérie. Sans avoir jamais joui dans l'empire ottoman d'une popularité aussi exclusive que dans l'Est, celle-ci n'en est pas moins, dans les villes surtout, une des plus considérées, ainsi que le prouve le nombre exceptionnel de ses Tekkié.

Cette branche était, comme la précédente, divisée depuis longtemps en groupes isolés dont quelques-uns formaient même des confréries, distinctes au moins de nom [1], lorsqu'au commencement du XIIIe siècle de l'Hégire, le chef de la zaouiya de Damas, Dia el Dine

1. Kabchariya, Messaoudiya, Mouradiya Seddikiya Djelaliya, Mouradiya Moulaouiya, Mouradiya Trabezouniya, Djaniya, Alaouiya Saidiya, Abdelkhalekiya, Bahadjatiya Pirtouiya, Bahadjatiya Kaisariya, etc.

Zou el Guinahine Mouleyna Khaled, entreprit de réunir en un seul faisceau tous ces éléments divers.

Les premiers symptômes de la renaissance religieuse qui s'est manifestée depuis dans l'Islam, commençaient alors à se produire, sous l'influence des attaques dirigées de toute part, contre l'ancien patrimoine des Osmanli, par les nations chrétiennes.

Après l'annexion de la Crimée par la Russie, était venue l'expédition de Bonaparte en Egypte et en Syrie. Puis les Anglais à leur tour avaient menacé Constantinople et la vallée du Nil. Enfin, quelques années plus tard, la Serbie, réveillée, s'était rendue presque indépendante, donnant à la Grèce un exemple qu'allait bientôt suivre l'héroïque petit peuple hellénique.

Né en 1192 (H) (1778 J.-C.), Dia ed Dine Khaled appartenait à la génération qui vit s'accomplir ces évènements. Au milieu de l'exaltation générale des musulmans, il se fit remarquer de bonne heure par ses ardentes prédications. Affilié à l'ordre des Nakechabendiya, ce fut surtout parmi ses membres qu'il chercha à réveiller le zèle religieux, et à la mort du Cheikh Abdallah Dahloui, Moqaddem de la zaouiya de Damas, sa réputation déjà grande, le fit désigner pour lui succéder, bien qu'encore assez jeune.

Reconstituer la confrérie, en faire un puissant instrument pour la revivification et la défense de l'Islam, devint dès lors l'objet de tous ses efforts.

Peut-être y fût-il parvenu, s'il avait vécu plus longtemps. Mais à sa mort, en 1242 (H), il avait seulement réussi à établir sa suprématie spirituelle sur les différentes fractions des Nakechabendiya de Turquie, d'Asie-Mineure, de Syrie, de Mésopotamie, même sur celles qui avaient adopté de nouvelles dénominations. Toutes se considéraient comme relevant, au point de vue doctrinaire, de sa règle, sans que l'élan qu'il cherchait à provoquer, se fût encore propagé au delà de son entourage immédiat.

Son action continua de se faire sentir dans le domaine canonique.

Il avait, en effet, jugé nécessaire de ramener tout d'abord la règle de l'ordre, à l'unité qu'elle avait perdue, en la débarrassant des pratiques empruntées à la branche d'Orient et que réprouvait la civilisation des musulmans d'Occident. Aujourd'hui encore, son rituel qui donne une beaucoup plus large part à la méditation contemplative, qu'aux méthodes d'entraînement physiologique, et se distingue notamment par l'usage général du Dhikre mental, Dhikre el Khafi, est presque exclusivement adopté dans tout l'empire turc.

Mais l'organisation hiérarchique qu'il avait ébauchée, ne lui survécut pas.

Bien que conservant pour leur ordre le nom géné-

rique de « Triqâ Moudjeddediya Khalediya », [1] les Nakechabendiya de l'Ouest se sont de nouveau divisés en plusieurs branches. Les principales, celle de Constantinople, dirigée actuellement par Cheikh Saïd, et celle d'Alep, dirigée par Cheikh Hassan, rivalisent aujourd'hui d'influence avec l'établissement métropolitain de Damas, dont le chef actuel, Mohammed el Khani, malgré sa qualité de successeur de Sid Khaled, n'est à aucun égard l'héritier de son ascendant. D'autres fractions moins importantes, n'en sont pas moins indépendantes de celles-ci. Partout, après une réunion momentanée de ses divers éléments, la confrérie s'est désagrégée, comme précédemment.

L'ordre des Nakechabendiya, en raison de son origine asiatique et des tendances alistes de son premier chef, ne s'est pas répandu dans les pays arabes.

En Afrique, il n'a qu'un seul établissement, au Caire, Tekkié dont la clientèle ne se recrute que parmi l'élément turc de la population. Ses attaches sont de même exclusivement étrangères, au Hedjaz, en dehors d'une congrégation fondée à Médine, au XIIe siècle, par un Cheikh originaire de l'Hadramaout, Sid Abd er Rahman Sakkaf el Alaoui. Affilié pendant un voyage aux Indes à

1. Moudjeddediya, de Djedid : nouveau, renouvelé.

une branche établie dans le Pendjab, ce Cheikh se fixa plus tard à Médine où il s'était marié et fit parmi les habitants de la ville un certain nombre de prosélytes. Le groupe ainsi formé dans la seconde capitale du Hedjaz s'y est maintenu jusqu'ici, mais sans se développer. Ses membres appartiennent tous à la population urbaine et son influence est entièrement locale.

A La Mecque et à Djeddah, les Nakechabendiya n'ont, au contraire, pas d'adeptes originaires du pays même. Leurs établissements, peu nombreux d'ailleurs, ne sont fréquentés que par les pèlerins.

Les plus importants appartiennent à une branche indienne, connue sous le nom de Soleimaniya. Elle le doit à son premier chef, Cheikh Beker Soleiman, qui, Moqaddem de la zaouiya de Koufa dans l'Irak Arabi, et envoyé aux Indes comme agent de propagande, s'était bientôt rendu indépendant. L'autorité suprême est restée héréditaire dans le groupe et appartient aujourd'hui à Cheikh Zin ibn Cheikh Nasser, descendant direct de son fondateur.

Les Soleimaniya possèdent à La Mecque un couvent situé près d'El Mahallat, à Souk el Halaga, et une zaouiya près de Bab el Mahakma. Celle-ci a pour chef [1] un disciple de Cheikh Zin, dont il est resté le représentant

1. Cheikh el Seddik ibn Cheikh Mohammed el Hindi.

attitré, malgré l'organisation donnée aux ordres du Hedjaz.

Les Nakechabendiya ont, en outre, à La Mecque une seconde zaouiya, qui, indépendante de toute autorité métropolitaine, se rattache cependant à la branche de Constantinople par ses origines, et a encore pour chef un Moqaddem turc [1]. Il en est de même de leur unique établissement à Djeddah [2].

On voit que, malgré sa très grande extension et le rôle considérable qu'elle joue dans l'Islam, la confrérie n'occupe au Hedjaz qu'une place secondaire.

Sauf à Médine, elle n'a aucune clientèle dans le pays même, et elle n'est représentée que par quelques Cheikh turcs ou indiens à La Mecque et à Djeddah. Deux de ses fractions seulement peuvent ainsi se trouver mêlées au mouvement religieux des villes saintes. Les plus importantes, celles de l'Asie centrale, restent complètement étrangères à ce qui s'y passe, n'en reçoivent aucun mot d'ordre, n'y exercent aucune action, même indirecte.

Cette situation s'explique par l'origine, par le développement de l'ordre. Malgré le respect universel qui s'attache à son nom, il est resté trop exclusivement asiatique, pour prendre pied dans la patrie du Sûnnisme arabe.

1. Obeid Allah Effendi.
2. Moqaddem : Mohammed Djellal ed Dine.

BADAOUIYA

Sid Ahmed el Badaoui, fondateur de l'ordre des Badaouiya, appartenait à une famille chérifienne, originaire du Hedjaz, et établie à Fez depuis quelque temps, à l'époque de sa naissance, vers la fin du VIe siècle (H). Son père, Sid Ali ben Ibrahim, quitta le Maroc avec tous les siens quelques années après, pour aller se fixer de nouveau à La Mecque. Pendant le voyage, Sid Ahmed, âgé de onze ans, et le plus jeune de la famille portait habituellement, devant le bas de la figure, un voile en tissu léger que sa mère lui avait fait prendre, pour le préserver de la chaleur et de la poussière. Ses frères aînés, trouvant qu'il ressemblait ainsi aux jeunes Bédouins, lui donnèrent le surnom de Badaoui, qui lui resta, et devint plus tard le vocable de sa confrérie. On appelle cependant souvent aussi ses disciples, Ahamediya, de son véritable nom.

A en croire les hagiographes musulmans, Sid Ahmed se livra de bonne heure aux pratiques d'un ardent mysticisme. Dédaignant jusqu'aux joies de la famille, il refusa de se marier, pour se consacrer uniquement à la vie contemplative. Toutefois, il semble que des sentiments plus humains, aient parfois eu quelque écho dans

son cœur, car non seulement il est resté dans l'Islam le saint miséricordieux par excellence, mais, de plus, l'histoire lui prête avec une pécheresse de La Mecque, Fatimah bent Berri, une idylle, dans laquelle celle-ci joua le rôle de la Madeleine juive.

Ce fut seulement à la mort de son père, en 629 (H), qu'il quitta le Hedjaz, pour aller se perfectionner dans l'étude des sciences religieuses, aux écoles de Syrie. Il était alors âgé de 33 ans. Accompagné de son frère Hassan, il se rendit d'abord à Bagdad, puis à Oum-Obeida, à la zaouiya de Sid Ahmed el Refaï.

De retour à La Mecque, trois ans après, Sid el Badaoui s'adonnait avec une ferveur exaltée aux exercices les plus durs du soufisme pratiquant, lorsque, pendant une extase, Sid Abd-el-Kader el Djilani et Sid Ahmed el Refaï lui apparurent et lui annoncèrent son apostolat en Egypte. Une autre vision du Prophète, le décida à suivre l'inspiration divine qui se manifestait ainsi, et il partit en 633 (H) pour Yambo, d'où, par Kosséir et Kéneh, il gagna la vallée du Nil.

Après un court séjour au Caire, il alla, sur les instances du Cheikh de Tantah, se fixer dans cette ville, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort en 675.

L'historique complet de la fondation de la confrérie des Badouiya, que l'abondance des documents permet de reconstituer assez aisément, pourrait présenter un

certain intérêt. Mais il comporterait de longs détails, dont nous résumerons seulement les principaux.

Sid Ahmed el Badaoui, dès son arrivée à Tantah, s'était installé chez Dara ibn Choait, le Cheikh qui l'y avait amené. Il se borna pendant les premières années à recevoir, sans faire aucune propagande extérieure, les fidèles, que sa réputation de sainteté attirait autour de lui. Le toit de la maison de son hôte était devenu son séjour de prédilection. Il y passait ses journées et ses nuits, « afin, disait-il, de pouvoir toujours contempler le « ciel. » Les plus fervents de ses disciples, durent à son habitude de les réunir sur cette terrasse (Sattat), le nom de Sattaouiya. Tel fut le premier lien qui s'établit entre eux.

Sans songer aucunement à formuler dès lors les règles nécessaires à une confrérie, Sid el Badaoui cherchait surtout à développer la foi chez les tièdes, à diriger le zèle des autres. Il enseignait, il est vrai, les doctrines morales et mystiques, auxquelles l'avaient conduit ses méditations, mais sans les codifier en préceptes absolus.

Lorsqu'en 643 (H), l'Egypte, débarrassée depuis vingt-cinq ans de la menace d'une invasion chrétienne, se trouva de nouveau sous le coup d'une guerre de religion, le péril de l'Islam détermina l'apôtre à prendre une autre attitude. Utilisant son influence sur les Fellah, les habitants de la campagne, que la bonté de

son accueil avait rapidement séduits, il envoya ses disciples prêcher parmi eux l'appel aux armes, et promettre en son nom le salut éternel, aux défenseurs de la cause sacrée. Promesses divines de sa part, engagements réciproques de ceux qui se groupèrent autour de ses envoyés, tels furent alors les termes du pacte mystique qui consacrait la fondation de l'ordre nouveau.

Après la prise de Damiette et le combat de Mansourah vint la bataille de Fareskour, où le roi de France, Louis IX, et ses meilleurs chevaliers tombèrent aux mains des musulmans vainqueurs. Les Badaouiya y prirent leur part, et les armures des Francs tués par eux servaient, il y a quelques années encore, lors du Mouloud, de la fête anniversaire de Sid el Badaoui, à rappeler ce triomphe [1].

La confrérie eut donc comme base à l'origine l'union des vrais croyants dans la guerre sainte.

Elle se répandit d'autant plus rapidement, et à la mort de son fondateur elle comptait déjà des Khalifats provinciaux en Tunisie [2], en Tripolitaine [3], en Syrie [4], dans

1. On revêtait des esclaves de ces armures, à la fin de la quatrième nuit du Mouloud, et un simulacre de combat s'engageait entre eux et les Khouan, dans la grande mosquée de Tantah. On comprend ce que devait être cette lutte commémorative de la défaite des chrétiens. Il a paru prudent, sous la domination actuelle, d'abandonner cette coutume.

2. Cheikh Ali, à Kairouan.

3. Cheikh Haz el Dine, originaire de Mossoul où il fut ensuite envoyé.

4. Cheikh Khelil, Cheikh el Dilioua ni, etc.

le Yémen [1] et à La Mecque, où une zaouiya avait été fondée par un des frères de Sid Ahmed [2]. En Egypte, toutes les villes importantes du Delta et du Sayd avaient en même temps reçu des Moqaddem.

Il ne paraît pas cependant que Sid Ahmed el Badaoui se soit, tout au moins pendant les dernières années de sa vie, occupé de diriger cette propagande. Le soin de toutes les affaires temporelles de l'ordre avait été abandonné par lui à Cheikh Salah Abd el Ahl, en même temps qu'il chargea spécialement un autre de ses disciples, Abd el Ouahab el Gaouari, de donner l'initiation aux néophytes.

L'initiative laissée à celui-ci devait être assez grande, car son zèle l'amena à faire construire d'étroites cellules dans lesquelles il enfermait les nouveaux Mourid, pour les soumettre à un jeûne rigoureux et fort long, avant d'accepter leur serment. Cette épreuve très dure, peu en harmonie avec les principes humanitaires du saint, ralentit, paraît-il, le développement de la confrérie dans la région de Tantah, jusqu'au jour où Cheikh Abd el Ahl, appelé à remplacer Sid el Badaoui, la supprima.

Ce fut vers 660 que celui-ci cessa ses prédications

1. Cheikh Ahmed ibn Alaouan.

2. Cette zaouiya était, à la mort de Sid el Badaoui, dirigée par Cheikh el Bachir.

publiques : il vécut dès lors, disent ses biographes, dans un état d'extase continuelle, et c'est à cette période de son existence que sont rapportés la plupart de ses miracles. On lui attribue de nombreuses guérisons de maladies incurables, par le simple attouchement de ses vêtements. Aujourd'hui encore, le voisinage de son tombeau suffit, dit-on, pour rendre la fécondité aux femmes stériles.

Quoi qu'il en soit de ces manifestations de la sainteté de Sid el Badaoui, elles le firent regarder, de son vivant même, comme dépositaire tout puissant de la Baraka divine. De là un premier caractère de son ordre, dont l'organisation hiérarchique put être ainsi basée sur le principe de l'hérédité familiale. N'ayant pas d'enfants, il fut remplacé par le plus en vue de ses disciples, qui, déjà vicaire, représentant du maître, son Khalifat en un mot, pendant sa vie, le resta après sa mort. Mais les chefs de la confrérie ne tardèrent pas à faire de leurs charges des apanages de famille.

On ne leur attribua cependant pas toute la Baraka de l'apôtre, comme le cas s'est produit dans d'autres confréries. Sid el Badaoui est resté le véritable initiateur pour ses adeptes. « Je suis, disait-il, à ceux qui suivent ma voie, ce que le Prophète est à tous les musulmans. »

Tel est, en effet, le sentiment de tous les Badaouiya.

L'invocation Ia Badaoui ! Ia Badaoui ! remplace souvent, à leurs yeux, la prière même, et malgré les plus violentes accusations d'hérésie, ils ont pour leur premier chef une vénération qui va jusqu'au culte.

Culte spécial d'ailleurs, au moins par quelques-unes de ses manifestations, car, sous l'influence d'anciennes traditions locales, de la croyance au pouvoir miraculeux du saint, à sa miséricorde infinie, les fêtes célébrées en son honneur à Tantah, se transforment en véritables saturnales. Les almées qui, depuis Fatimah bent Berri, le regardent comme leur patron, les femmes inféconds qui espèrent en la toute puissance de son intercession, beaucoup d'autres, entraînées seulement par la contagion de l'exemple, affluent à ces fêtes, à ces Mouloud, pour y devenir les prêtresses de rites nocturnes, rappelant ceux de l'ancienne Astarté.

Le soir, tous les pèlerins, rassemblés par confréries dans d'immenses tentes, dressées comme le camp d'une armée, consacrent de longues heures à des Hadra frénétiques. Puis, lorsqu'ils se dispersent, à la grande scène d'hystérie religieuse, succède dans l'ombre celle d'hystérie sexuelle.

Les groupes enlacés roulent dans la mosquée même, jusqu'au pied du tombeau de Sid el Badaoui, et dans l'enceinte sacrée, la fille publique fait l'offrande de son corps aux bras du premier Khouan venu, à côté de la

femme légitime, qui cherche une postérité loin du lit conjugal.

Ces mœurs d'un âge qui s'en va, ont perdu beaucoup de terrain, depuis que l'Egypte s'est ouverte à la civilisation européenne. Toutefois, les tableaux de genre qu'elles figuraient périodiquement, subsistent encore, dans une note plus sobre, et en s'aidant des souvenirs de la génération actuelle, il est facile, avec ce qui en reste, de les reconstituer tout entiers.

Malgré le caractère particulier qu'offrent ainsi ses grandes cérémonies religieuses, la confrérie des Badaouiya ne se distingue guère de beaucoup d'autres, quant à sa doctrine générale.

Celle-ci comprend, il est vrai, de nombreuses obligations nettement spécifiées : connaissance de Dieu, obéissance aux décrets de la providence, observation de la Sounna, innocence de cœur, etc. Mais ces prescriptions, qui sont celles mêmes de l'Islam, n'ont, pour les Badaouiya, que la valeur de simples généralités.

Il suffit, après avoir indiqué ce qu'est resté Sid el Badaoui pour les adeptes de sa « Voie », de dire que le principe fondamental de l'ordre est le mysticisme extatique, pour achever d'en définir la nature.

Le rituel des Badaouiya ne présente pas non plus de particularités remarquables, tout au moins en ce qui concerne l'initiation, les prières journalières et la Hadra.

Toutefois deux de leurs pratiques méritent une mention moins sommaire : l'une, celle de la Kherga, parce qu'elle est spéciale, sous cette forme, aux ordres d'Orient, à ceux d'Egypte surtout; l'autre, celle de l'aumône pieuse, parce qu'elle jette un jour utile sur les agissements des associations religieuses, à l'époque moderne.

La Kherga n'est pas, chez les Badaouiya, un simple symbole, comme dans beaucoup de confréries, celles de l'Afrique occidentale notamment, mais bien un signe distinctif.

Nous avons dit, à propos des Chadeliya qui ont adopté la Kherga des Soufi et la conservent encore au figuré, quelle est l'origine de cette coutume.

Le Prophète, enlevé au Paradis par l'ange Gabriel, en rapporta des vêtements célestes qu'il distribua plus tard à ses familiers. Ceux-ci les donnèrent ou en donnèrent d'autres aux leurs. Ainsi se trouva établi dans l'Islam, l'usage de la consécration des liens qui unissent le maître à ses disciples, par le don de vêtements ou lambeaux de vêtements.

Dès les premiers temps de l'Hégire, beaucoup de croyants fort sincères émirent quelques doutes sur le voyage nocturne du Prophète. Sa femme, Aïcha, se prétendait fondée à nier son absence, cette nuit-là, et son témoignage n'était pas sans valeur. Quelques-uns crurent donc plutôt à une vision. A leur école, appar-

tiennent les partisans de la Kherga symbolique, dont la transmission est purement figurative. Pour les autres, le don de la Kherga s'effectue réellement, et elle doit être portée d'une manière effective.

D'après eux, le Prophète donna dans une première circonstance ses propres vêtements à son beau-père, Abou Beker ben Seddik, à son gendre, Ali ben Abou Thaleb, à Ahnas ibn Malek, Omar ibn Khettab, pour qu'ils s'en servissent après lui, suivant la coutume arabe.

Une autre fois, il remit à une femme, Oumm Khaled, un caftan noir, pour la récompenser d'un verre d'eau qu'elle lui avait apporté.

Enfin Abd ul Rahman ibn Of et Ali ben Abou Thaleb, chargés d'une mission périlleuse pendant l'expédition contre les Juifs de Khaïbar, reçurent de lui des turbans à titre d'encouragement.

De là trois significations distinctes de la Kherga, à laquelle s'appliquent trois dénominations correspondantes. Elle peut être :

Kherga de ressemblance.

Kherga de bénédiction.

Kherga de volonté.

Dans le premier cas, c'est une simple relique, « précieuse, dit un auteur musulman moderne [1], parce

1. Ashar Omar Dia ed Dine, des Nakechabendiya de Constantinople, dans un petit opuscule publié en 1883.

« que, de même qu'on peut prendre pour un voleur, un « individu qui porte les vêtements d'un voleur, avoir la « Kherga fait ressembler au saint duquel on la tient. »

Quant à la Kherga de bénédiction, d'après le même docteur, « lorsque le disciple qui en est revêtu la sent, il « sent aussi l'odeur bienfaisante de son Cheikh. »

La troisième sorte de Kherga, celle de volonté, représente à la fois un gage de l'obéissance de l'adepte qui en est revêtu et des ordres de son chef spirituel. La revêtir constitue dans quelques ordres une forme d'initiation et tel est, croyons-nous, le cas chez les Senoussiya.

Les Badaouiya se sont bornés à adopter la Kherga de ressemblance, que Sid el Badaoui a choisie rouge, son ancêtre, Ali ben Abou Thaleb, ayant, dit-on, reçu des vêtements de cette couleur, lors de la première distribution faite par le Prophète. Ils la portent actuellement, dans les circonstances solennelles, sous forme de turbans rouges, qui permettent de les reconnaître facilement. La même coutume est admise par nombre de confréries en Orient : mais chacune a sa couleurpropre. Elles se distinguent ainsi les unes des autres. L'importance d'un tel usage est, au reste, fort restreinte : il n'est intéressant que comme détail de mœurs locales.

Tout autre est la question des aumônes religieuses, qui, chez les Badaouiya, atteignent un développement excessif. Nous avons entendu qualifier cette pratique

d'opération de « banque », par le cadi d'Assouan, et en effet, aucun terme ne peut caractériser plus énergiquement, les scandales de l'exploitation à laquelle se livrent les Cheikh des différentes confréries en Egypte, étant donné que « banque » est, pour tous les indigènes du pays, synonyme d'usure.

L'aumône ou offrande religieuse, telle que la prescrivent les ordres musulmans, présente différents caractères et porte les noms de Seddaka, Ziara, Hadia, Gheffar, ou Neder, suivant les cas.

La Seddaka est l'aumône proprement dite, la charité. Elle consiste en secours donnés aux pauvres et dont l'importance varie au gré de la générosité de chacun. Bien que recommandée par tous les Cheikh, elle ne constitue pas une pratique spéciale aux ordres religieux et se confond d'ailleurs avec l'exercice de l'hospitalité, si largement pratiquée dans les pays musulmans.

La Ziara, à proprement parler, visite pieuse d'un disciple à son maître spirituel, d'un fidèle au tombeau d'un saint, est aussi, par extension, une offrande qui devient dans l'usage, le principal but de cette visite.

La Hadia est à la fois une contribution, une amende en nature ou en argent payée par le Mourid à son chef hiérarchique, soit lors de son initiation, soit en toute autre circonstance, et une aumône faite sous la forme d'un repas public, auquel assiste qui veut.

Le Gheffar, conformément au sens propre de ce mot « Pardon », est en principe une offrande propitiatoire ou de pénitence, et devient sous la première forme, un tribut prélevé par certains ordres comme un impôt. Nous avons vu comment il existe sous la seconde, chez les Khelouatiya et dans quelques autres confréries.

Enfin, le Neder ou Ouada, suivant les régions, a la forme du vœu. Un père de famille, par exemple, implorant pour ses enfants la bénédiction d'un saint, à l'ordre duquel il appartient, fait vœu « Neder » d'abattre tous les ans, en son honneur, un chameau, un bœuf, un mouton, destiné à un repas, Zerda, auquel il invite son Moqaddem, ses Khouan.

La Ziara, la Hadia et le Gheffar surtout, constituent les offrandes pieuses, recommandées dans les ordres.

La Ziara conserve toujours son caractère distinct. Dans quelques contrées, au contraire, la Hadia et le Gheffar se confondent. Tout au moins la Hadia d'Orient, peut-elle être assimilée au Gheffar du Moghreb à quelques égards. Mais c'est l'offrande par excellence dans les confréries chérifiennes d'Egypte et de Syrie, en vertu d'une tradition d'après laquelle le Prophète aurait refusé les dons qu'on lui apportait sous forme de Ziara et de Seddaka, pour accepter seulement ceux de Hadia. Elle revêt même dans ces confréries la forme du Neder.

Tels sont les différents modes sous lesquels les

Badaouiya pratiquent l'offrande religieuse, à la fois comme aumône générale, donnée en repas publics, et comme contributions en espèces, payées par les Mourid à leurs Moqaddem.

Il suffit, pour montrer combien ces redevances sont considérables, de citer une statistique officielle, d'après laquelle il a été abattu dans la petite ville de Tantah, du 8 au 16 avril 1886, lors d'un des Mouloud de Sid el Badaoui, 696 moutons, 57 buffles, 11 bœufs et 3 chameaux, destinés presque tous à des repas de Hadia. Nous avons vu nous même, alors, dans une salle de la zaouiya, où un de ses chefs, entouré de hauts dignitaires du clergé du Caire, recevait les visiteurs, un morceau de journal rempli de guinées et de louis, qui provenaient sans doute des dons de la journée.

En un mot, chez les Badaouiya d'Egypte, l'exploitation du mourid par le Cheikh a pris des proportions telles que, par comparaison, ce qui se passe dans les ordres algériens semble insignifiant. Il en est résulté une simonie générale : presque toutes les charges sont mises à l'encan, aussi bien celles de Moqaddem et de Khalifat que les emplois plus modestes de :

Naquib el Sedjada (porteur du tapis du Cheikh);

Naquib el Kaoua (préposé au café pour les Hadra faites chez les particuliers ou dans quelques mosquées auxquelles sont attachées des fondations spéciales);

Naquib el Mâ (préposé à l'eau, pour les Hadra) ;

Naquib el Zei (préposé aux torches dans les fêtes de nuit) ;

Naquib el Chemâa (préposé à la bougie, pour l'éclairage dans les Hadra), etc.

La nomination à ces derniers emplois appartient soit aux Moqaddem, soit aux Khalifat. Les Moqaddem sont désignés par ceux-ci qui, eux-mêmes, reçoivent l'investiture du Cheikh el Troûq.

De la plus infime à la plus élevée, chaque charge comporte, grâce aux offrandes pieuses, des bénéfices proportionnés à son importance. Toutes par suite se vendent plus ou moins, sauf celles qui sont héréditaires. Encore leur prise de possession comporte-t-elle maintenant, en vertu d'un usage reçu, des redevances onéreuses pour les titulaires.

Il n'est aucun ordre en Egypte où cette situation soit aussi accusée actuellement que chez les Badaouiya. Dans tous cependant, sauf quelques groupes de Khelouatiya et de Chadeliya indépendants, elle s'est assez développée, pour que nous ayons entendu des hommes impartiaux, évaluer au montant même des impôts, sinon davantage, les sommes qu'arrachent chaque année aux Fellah, leurs maîtres spirituels.

Mais les Badaouiya des autres pays sont restés plus fidèles à l'esprit de leur règle et, pour eux, les offrandes

religieuses ne sont pas devenues des redevances onéreuses, apanages de quelques fonctions.

Elles doivent leur caractère, dans la vallée du Nil, à une situation sociale assez connue, pour qu'il soit inutile d'en parler plus longuement.

Sid Ahmed el Badaoui ne put assurément prévoir ce que deviendrait ainsi son œuvre entre les mains de ses successeurs. Les premiers vicaires de la confrérie s'attachèrent d'ailleurs à suivre fidèlement les traditions qu'il leur avait léguées, à imiter sa mansuétude, et l'exemple de ses vertus. Le soin des intérêts spirituels dont ils étaient chargés, les travaux nécessaires pour recueillir l'enseignement de leur maître, codifier la règle et le rituel dont il avait seulement établi les principes, les occupèrent uniquement.

Mais l'extrême popularité de l'ordre, les richesses qui affluaient de toute part entre les mains de ses chefs, créèrent bientôt à ceux-ci une situation qui leur fit oublier les devoirs du Fakir, du pauvre spirituel.

Du vivant même de Sid el Badaoui, les souverains d'Egypte le traitaient avec une telle déférence qu'en 671 (H), l'Emir Qalaoun el Elfy, au retour de la victorieuse campagne qui lui valut la main de la fille de son suzerain, El Melek el Daher Beybars, envoya à Tantah avec une véritable ambassade, sous la conduite de Cheikh Ali el Beridi, les dépouilles du chef Tartar Abakhah Khân.

Quelques années plus tard, un Moqaddem de la confrérie, Cheikh Youssef Abou Seiadi Ismail el Imbabi, chargé de fonder une zaouiya à Boulaq, près du Caire, fut reçu dans cette ville par une députation des notables, qui tinrent à honneur de l'héberger. Sa suite, dit la chronique, était si nombreuse, qu'il leur fut impossible de la nourrir tout entière.

L'héritage laissé aux nouveaux grands maîtres de l'ordre était donc lourd à porter : ils ne tardèrent pas à mettre leur influence au service de leurs intérêts privés, à se créer dans le pays une autorité politique qui devint aussi étendue que leur ascendant religieux.

A la solde des sultans, contribuant à l'élévation de celui-ci, au renversement de celui-là, ils finirent même par les accompagner dans leurs expéditions lointaines, levant de véritables armées parmi les Khouan.

Tel fut le grand maître Cheikh Mohammed ben Salem ben Zomar, qui, en 922 (H), périt avec le sultan Selim, à la bataille de Merg Dabek près d'Alep.

Ces tendances avaient naturellement provoqué dans la confrérie des rivalités intestines, des compétitions qui amoindrissaient singulièrement son prestige. Au milieu du IXe siècle, le grand maître Abd el Kerim ibn Ali ibn Mohammed fut assassiné par un rival, et presque tous les adeptes de l'ordre á l'étranger l'abandonnèrent. Ce fut seulement au commencement du Xe siècle, sous la

direction de Salem ibn Zomar, le père de Cheikh Mohammed ibn Salem, que de nouvelles succursales purent êtres rétablies en Syrie et au Hedjaz. Mais dépossédé lui-même, Salem fut tour à tour remplacé par son fils Ibrahim, à peine âgé de quinze ans, et sous lequel les Moqaddem devinrent de véritables Maires du Palais, puis par un autre de ses enfants.

Les chefs de la zaouiya de Tantah ne tardèrent pas, dans ces conditions, à perdre toute autorité. De nombreuses branches se rendirent indépendantes et, tout en conservant Sid Amed el Badaoui comme patron, formèrent des congrégations isolées.

Sans entrer dans le détail des défections successives, qui ont ainsi rompu l'unité primitive de la confrérie, il suffit de dire qu'aujourd'hui sa situation organique est tout à fait analogue à celle des Kadriya.

Le rôle le plus important appartient à l'Oukhil de la zaouiya, au gardien du tombeau du saint, Cheikh Mohammed el Chennaoui, qui n'a pas d'autorité spirituelle sur les Khouan, mais doit une influence bien plus solide aux revenus considérables qu'il est chargé de gérer.

Le véritable héritier des grands maîtres, Sid Mohammed Chems ed Dine, bien qu'investi officiellement du titre de Cheikh el Sedjada de la confrérie, en Egypte, n'est en réalité que le chef d'un seul groupe, celui des Chemsiya.

Les autres branches sont, dans le pays même, au nombre de douze [1]. Toutes adoptent la dénomination générale de Badaouiya Ahamediya; elles n'en sont pas moins profondément séparées, presque étrangères les unes aux autres, par leur organisation intérieure. Chacune en effet reconnaît exclusivement l'autorité de son propre chef.

Mais, au point de vue doctrinaire, de faibles divergences de rituel les divisent seules. Ainsi l'une d'elles, celle des Chennaouiya, a une prière spéciale, « Ouerd des sept jours, » qui consiste à répéter tous les soirs 1.360 fois un court verset du Koran. Elle jouit en outre d'un privilège particulier : au Mouloud, anniversaire de la naissance de Sid el Badaoui, son chef entre dans la grande mosquée, monté sur un âne rouge que la foule épile tout vivant, pour s'en partager les poils, auxquels on attribue une vertu miraculeuse.

Les autres branches se distinguent de même par quelques pratiques qui leur sont propres, mais dont aucune n'a plus d'importance.

Bien que l'ordre ait pris naissance en Egypte, et que, pendant les premiers temps de son existence, la zaouiya de Tantah ait conservé la direction de ses succursales

1. Chemsiya ou Merazka, Chennaouiya, Choaibiya, Halabiya, Hamou diya, Imbabiya, Kennasiya, Sellemiya, Zahediya, Menoufiya, Teskianiya, Sofouatiya Sanadkiya.

étrangères, aucun des groupes de Badaouiya encore établis dans d'autres pays n'a actuellement d'attaches hiérarchiques avec les fractions égyptiennes.

Après la conquête du Soudan par les armées Khédiviales, plusieurs avaient réussi, grâce à l'appui du gouvernement, à recruter de nombreux prosélytes dans cette région. Elles y étaient encore représentées par des Moqaddem relevant directement de leurs chefs, lorsque l'insurrection Mahdiste rompit brusquement les liens des nouvelles congrégations avec les branches métropolitaines. Les Badaouiya du Soudan sont donc, malgré leur origine, indépendants aujourd'hui de ceux d'Egypte.

A l'ouest de cette contrée, il n'existe plus, croyons-nous, aucun groupe d'adeptes de l'ordre, et ceux de Syrie n'ont qu'un seul établissement de quelque importance, à Alep [1]. Ils forment une confrérie locale dont les chefs envoient de temps à autres des représentants au pèlerinage de Tantah, sans avoir aucune relation régulière avec leurs collègues de la vallée du Nil.

Il en est de même des Badaouiya du Hedjaz qui, de tout temps, ont été fort nombreux.

On a vu que du vivant de Sid Ahmed el Badaoui, son frère Cheikh Hassan avait fondé une zaouiya à La Mecque. Originaire du pays, la famille du saint y avait

1. Moqaddem : Cheikh Hassan Effendi Keyyal.

des relations étendues, et l'ascendant spirituel de son chef accrut d'autant son influence. Elle se créa ainsi une clientèle religieuse dans la ville sainte, parmi les membres de l'ordre. Lorsque les scandales dont les grands maîtres donnaient l'exemple en Egypte, amenèrent la désagrégation de la confrérie, ce petit noyau s'en sépara l'un des premiers. Néanmoins, la défaveur qui s'attachait dans un pays de foi rigoureuse, comme le Hedjaz, à de tels désordres, découragèrent beaucoup des partisans les plus fidèles des Badaouiya de la contrée.

La plupart se rallièrent à une confrérie nouvelle, celle des Beioumiya, fondée au milieu du XIIe siècle par un Cheikh d'El Azhar, qui entreprit de rétablir dans toute sa pureté la règle instituée par Sid el Badaoui.

Les autres ne comptent plus que trois zaouiya à La Mecque [1] et deux à Djeddah [2].

Elles forment dans chaque ville des congrégations indépendantes l'une de l'autre : celle de La Mecque a actuellement pour Cheikh el Sedjada un chérif du pays, Cheikh Abd el Ahl.

1. Moqaddem actuels :
Cheikh Badaoui.
Cheikh Mohammed Moussafi.
Cheikh Soliman.
2. Moqaddem actuels :
Cheikh Mohammed Chouboukchi.
Cheikh Seid Ali Hafez.

La clientèle habituelle de ces congrégations se recrute surtout parmi la population pauvre des villes. Elle est donc peu nombreuse, et leur rôle se trouve des plus restreint.

Toutefois, la plupart des zaouiya disposent de fondations pieuses assez importantes, affectées surtout aux pèlerins d'Egypte, qui y affluent à l'époque du pèlerinage. Il subsiste ainsi quelques relations passagères entre les fractions métropolitaines des Badaouiya et celles du Hedjaz, relations qui n'impliquent d'ailleurs aucun rôle politique local, ni pour les unes ni pour les autres.

BEIOUMIYA

Le fondateur de la confrérie, Sid Ali ibn el Hedjazi ibn Mohammed, appartenait à une famille chérifienne, originaire du Hedjaz. Il naquit en 1108 (H), à El Beioum, petit village de la basse Egypte.

Membre de la confrérie des Khelouatiya, et l'un des Cheikh les plus en vue de la zaouiya de Sidi Demerdache, près du Caire, Sid Ali el Beioumi quitta vers l'âge de trente ans cette association, pour entrer dans l'ordre des Badaouiya. Il se fit affilier à la branche des

Halabiya, et y prit presque aussitôt une situation prépondérante. Son penchant pour les pratiques extatiques lui avait, en effet, déjà valu une véritable célébrité comme illuminé.

Amené ainsi à diriger les Hadra des Badaouiya dans la grande mosquée de Sidna el Haoussin, au Caire, il leur donna un caractère tellement exalté, que les Eulema s'émurent de voir la foule s'y porter chaque jour plus nombreuse, et voulurent lui interdire l'entrée du temple. Grâce à l'appui d'un jurisconsulte éminent, Cheikh el Chabraoui, Sid el Beioumi triompha sans peine de ses adversaires. Il resta libre d'exercer publiquement son rite, et le Cheikh el Islam lui offrit même une chaire à El Azhar, dans le Riwak el Tabroussieh, quartier des étudiants de Tauris et de la Mésopotamie.

Le futur chef des Beioumiya avait déjà conçu le projet de réformer l'ordre des Badaouiya dont les scandales s'étalaient au grand jour, de rendre à la doctrine du saint de Tantah sa pureté primitive. Il profita de la popularité que lui valut sa double victoire, de l'autorité que lui assura sa nouvelle situation, pour entreprendre dans ce but d'ardentes prédications. Mais son ascendant personnel ne tarda pas à le faire considérer par ses disciples comme initiateur d'une « voie » nouvelle, plutôt que représentant d'anciennes doctrines. Les principes qu'il voulait rénover devinrent le code d'une confrérie

distincte, et, renonçant à sa première tentative, il la fonda sous son propre vocable.

Malgré leur communauté d'origine, les Beioumiya se distinguèrent ainsi des Badaouiya, du vivant même de Sid el Beioumi, par leur nom et par la substitution de leur propre saint, à celui de ces derniers. En outre, leur ordre, ayant le caractère d'une réforme, les prescriptions de sa règle se trouvèrent par ce seul fait beaucoup plus rigoureuses. Enfin quelques innovations donnèrent à leur rituel une physionomie propre.

Au lieu de conserver seulement l'initiation par la poignée de main simple, telle que la pratiquaient les Badaouiya, ils adoptèrent aussi l'initiation par la poignée de main donnée les doigts enlacés (Telquin el Mouchabaka), et celle du chapelet, que le Cheikh passe au cou du néophyte. Leur Hadra se transforma également. Alors que, dans l'ordre primitif, les adeptes se bornaient à fléchir le corps jusqu'à la ceinture en conservant les bras allongés, il fallut chez les Beioumiya, les croiser sur la poitrine à chaque flexion de la tête, puis les décroiser en se redressant, pour battre les mains à hauteur de la figure.

A part ces divergences, la doctrine même de Sid el Badaoui avait été respectée par Sid el Beioumi, qui, pour mieux affirmer la filiation de sa règle, garda la Kherga rouge de Badaouiya.

Il existait donc entre les deux ordres une analogie marquée. Le relâchement des principes dans le plus ancien, l'austérité du second, les distinguaient surtout. Mais l'histoire des Beioumiya ne tarda pas à rappeler celle de leurs devanciers en Egypte, et dans ce pays, ils ne diffèrent plus aujourd'hui de ceux-ci, que par leur nom ou par quelques pratiques d'importance secondaire. Les branches étrangères de leur confrérie restèrent, au contraire, fidèles à ses premières traditions, mais en rompant tout lien avec la fraction métropolitaine.

De fréquents voyages à La Mecque, avaient mis Sid el Beioumi en relations suivies avec les populations de la côte et les tribus nomades, dont les caravanes traversaient en venant d'Egypte, le territoire, du Sinaï au Hedjaz. Les prédications qu'il put ainsi entreprendre eurent un rapide succès chez les Barabra du littoral. Il envoya chez eux des Khalifat qui, de tous côtés, créèrent d'importantes zaouiya. A La Mecque, à Médine, la plupart des Badaouiya se rallièrent à la nouvelle confrérie. Les Bédouins eux-mêmes lui fournirent un appoint notable d'adeptes.

Il ne paraît pas qu'avant la mort de leur premier chef, les Beioumiya eussent déjà des succursales en dehors du Hedjaz : mais là, du moins, ils constituaient presque une confrérie nationale.

Sous les premiers successeurs de Sid el Beioumi, ils

s'étendirent d'abord jusqu'au Yémen et à l'Hadramaout en Arabie, prenant là aussi une place prépondérante parmi les ordres locaux.

Puis, remontant le golfe Persique et traversant la mer des Indes, leurs missionnaires allèrent fonder, dans la vallée du bas Euphrate et dans celle de l'Indus, de nouveaux établissements, dont la prospérité ne tarda pas à égaler celle des zaouiya d'Arabie.

Quelque brillante qu'eût été cette période d'expansion, elle ne fut pas de longue durée.

A la mort du troisième grand maître, Mohammed Nafa, sous le règne de Mehemet Ali, il se forma, parmi les Moqaddem d'Egypte, deux partis rivaux, dont la compétition détermina rapidement la désagrégation de l'ordre.

L'institution du Cheikh el Troûq venait alors d'être établie depuis peu de temps. A en croire un bruit assez répandu dans le pays pour mériter quelque créance, le titulaire effectif de la nouvelle charge, Mohammed Effendi el Bekri, l'avait obtenue dans des conditions singulières. Ancien membre de la corporation des Peseurs, il était devenu l'Oukhil d'une des trois plus grandes familles de Chorfa du pays, Bit Saadat el Bekriya, qui jouissait alors du privilège de conduire à La Mecque, le Mahamel et le Kisouat, Palanquin et Tapis sacrés.

Deux autres familles, rivales des Bekriya, Bit Saadat

el Oufaiya et Bit Saadat Makram se partageaient la gestion des Ouakf el Achraf, des fondations chérifiennes. Toutes trois étaient, ainsi que la plupart des confréries, hostiles à Mehemet Ali.

Profitant de la mort du chef de Bit Saadat el Bekriya, qui n'avait laissé qu'un enfant en bas âge, il créa la charge de Cheikh el Troûq, en l'attribuant à cette maison. Les ordres du pays, dont les uns relevaient du Cheikh el Islam et dont les autres étaient indépendants, se trouvèrent ainsi réunis sous une seule direction.

En même temps, Bit Saadat el Oufaiya et Bit Saadat Makram furent dépossédées en partie de leurs apanages au profit des Bekriya.

Une seule influence, celle de la descendance directe d'Abou Beker ibn Seddik, se trouvait ainsi substituée aux anciens partis de la société religieuse, en Egypte. Aucun sentiment populaire ne pouvait se froisser d'une semblable mesure. Elle consacrait, en effet, les droits de la plus illustre noblesse du pays.

Mais l'héritier du chef des Bekriya était, dit-on, une fille et le plan de Mehemet Ali reposait précisément sur cette situation. Facilement gagné à ses projets, Mohammed Effendi, Oukhil et tuteur de l'orpheline, la remplaça, dans le secret du Harem, par son propre fils. Il serait donc l'ancêtre du Cheikh el Troûq actuel, Cheikh Abd el Baki el Bekri. En tout cas, ce fut

lui qui exerça de fait la nouvelle charge en se montrant fidèle agent du pouvoir temporel, et la tradition qu'il a inaugurée à cet égard s'est perpétuée jusqu'ici.

Lorsque la succession du grand maître des Beioumiya, Mohammed Nafa, s'ouvrit à sa mort, l'organisation donnée de la sorte aux confréries n'était pas encore solidement assise. Le Cheikh el Islam surtout se montrait fort hostile au Cheikh el Troûq. Il appuya donc résolument la candidature d'un des deux Khalifat rivaux, Cheikh Abd el Ghâni, l'autre s'étant adressé à Mohammed Effendi.

Les frais de la campagne entreprise par le second s'élevèrent, dit-on, à 3.000 livres égyptiennes, plus de 75.000 francs. Son adversaire, dont le fils, Cheikh Mohammed Abd el Ghâni, est le chef actuel des Beioumiya d'Egypte, fut néanmoins élu par les Moqaddem. Bien que la fin de cette lutte intestine parût assurer le triomphe de la bonne cause, le scandale avait été assez grand pour provoquer la défection immédiate de toutes les branches étrangères de l'ordre. Celles du Hedjaz n'ont donc plus aujourd'hui d'attaches avec la fraction égyptienne, et sont complètement indépendantes.

Outre les zaouiya fondées par les Moqaddem du groupe local, il en a été créé à La Mecque, Médine et Djeddah, par les Beioumiya de l'Inde. Ces dernières

succursales sont surtout des établissements hospitaliers destinés aux pèlerins.

Néanmoins, en raison de l'importance numérique des adeptes de la confrérie dans le pays, elles ont été assimilées aux premières, au point de vue administratif. Toutes sont réunies dans chaque ville, sous la direction d'un Cheikh el Sedjada qui relève du Cheikh el Troûq.

Le Cheikh el Sedjada de La Mecque [1] exerce ainsi son autorité sur huit zaouiya [2]. Il en existe six à Djeddah [3]; quelques-unes aussi à Médine, et enfin à Yambo el Bahar, ainsi qu'à El Taif.

Les Beioumiya sont donc un des ordres les plus répandus au Hedjaz. Etant donné qu'ils ont conservé, en

1. Actuellement : Cheikh Hassen Chaïn.

2. Moqaddem actuels :
Cheikh Hassen Chaïn, Cheikh el Sedjada.
Cheikh Aouis.
Sid Abd Allah.
Cheikh Derouich el Mazin.
Sid Mohammed el Feh'h'am.
Cheikh Derouich el Berrad.
Abd er Rahman el Hindi.
Cheikh el Sid Omar.
Mohammed Fazi el Hindi (sa zaouiya est particulièrement fréquentée par les Barabra).

3. Moqaddem actuels :
Cheikh Saber Mohammed.
Cheikh Ali Delimi.
Cheikh el Sid Zini Sek'k'at.
Cheikh Mohammed el Hindi.
Cheikh Mohammed.
Cheikh Mohammed K'es's'as.

se séparant de ceux d'Egypte, les anciennes traditions de leur règle, c'est là un indice caractéristique de la situation actuelle dans la patrie de l'Islam.

Il est naturel qu'à une époque où le fanatisme le plus ardent s'y développe de nouveau, ce soient précisément les confréries les plus austères qui y tiennent le premier rang.

L'ascendant de l'ordre s'est, à la vérité, surtout établi chez les Barabra, race de sang mêlé qui habite le littoral et quelques villes. Mais il s'étend aussi à plusieurs tribus nomades. Enfin, partout où les pèlerins sont en contact direct avec la population urbaine, ses zaouiya sont nombreuses.

Son action pouvant être, par suite, à la fois locale et intérieure, son rôle général dans le mouvement de renaissance de la foi musulmane, a une importance qu'on ne saurait méconnaître.

DOUSSOUKIYA

A bien des égards, la confrérie des Doussoukiya peut être rattachée aux précédentes. Elle est égalememt d'origine égyptienne, et ses tendances doctrinaires ressemblent aux leurs.

Né en 733 (H), son fondateur, Sid Ibrahim el Doussouki, appartenait à une famille chérifienne de Doussouk, village de la basse Egypte. Adonné de bonne heure aux pratiques mystiques, il dut une précoce célébrité à de fréquentes extases et mourut subitement pendant l'une d'elles, à l'âge de 43 ans.

Ses disciples font remonter à son enfance les premières manifestations de sa sainteté; il en aurait donné des preuves évidentes dès l'âge de trois ans. On le considère d'ailleurs aussi comme un docteur érudit. Il a, en effet, laissé quelques ouvrages de jurisprudence et de théologie. Mais, d'après la tradition, dévoiler les arcanes du passé, expliquer les secrets de l'avenir, semblent avoir été, en dehors de la prière, ses occupations favorites.

Aussi la confrérie qui porte son nom vise-t-elle à un mysticisme extatique qui n'est pas sans analogie avec celui des Khelouatiya.

Un autre caractère fondamental de la doctrine des Doussoukiya est la vénération spéciale qu'elle prescrit envers Sid Ibrahim. Elevé à l'école des Badaouiya auxquels il était affilié, il s'est lui aussi donné comme un nouveau prophète.

Les règles générales de morale et de dévotion qu'il a instituées ressemblent à celles qu'on trouve partout ailleurs. Elles prescrivent de repousser toute innovation

religieuse, d'être affable envers ses semblables, de tenir ses promesses, de se garder du mensonge contre la religion et la confrérie, ce qui, disait l'apôtre « brûle les yeux, ferme le cœur et noircit le visage. » Mais, en outre, elles recommandent de rendre le bien pour le mal, fait qui mérite d'autant plus d'être signalé, qu'il est plus rare dans l'Islam.

Quant au rituel des Doussoukiya, calqué sur celui des Badaouiya, il n'en diffère que par quelques détails. La Kherga des derniers est rouge ; celle des premiers est verte. De même, la Hadra, les prières habituelles n'ont pas une forme identique dans les deux ordres.

Sans insister sur ces détails secondaires, il importe surtout de retenir que les tendances des Doussoukiya ou Ibrahimiya les rangent parmi les mystiques extatiques, qui rendent à leurs chefs une sorte de culte. A cet égard, ils se rapprochent beaucoup des Badaouiya. Mais, comme plus tard Cheikh el Beioumi, Ibrahim el Doussouki s'est montré très rigoriste. Sa confrérie a donc gardé, sinon en Egypte, du moins dans les autres pays d'Orient où elle s'est propagée, un caractère de fanatisme exclusif qui la distingue de la précédente.

Ce fut seulement à la mort de leur maître que les Doussoukiya formèrent un ordre régulièrement constitué. Ils avaient jusqu'alors suivi la « Tariqa Ibrahimiya »

sans se donner une organisation hiérarchique, inutile du vivant de Sid el Doussouki. Son frère, Charef ed Dine Abou el Imran el Sid Moussa, choisi pour lui succéder, devint le premier grand maître de la confrérie, et pendant trois générations cette charge resta héréditaire dans sa famille.

Elle en sortit avec le Cheikh Othman Fakri ed Dine, à la fin du IXe siècle. Dès lors les Doussoukiya se divisèrent en groupes indépendants, comme les Badaouiya.

Il existe aujourd'hui en Egypte, outre les Brahama ou Doussoukiya proprement dits, qui sont restés particulièrement attachés à la zaouiya de Doussouk, trois branches de l'ordre, les Chernoubiya, les Chaouiya et les Touhamiya. Bien que relevant toutes, administrativement, d'un seul Cheikh el Sedjada, ces fractions jouissent cependant d'une entière autonomie doctrinaire.

En dehors de l'Egypte et du Soudan égyptien, où ils n'ont commencé leur propagande qu'à une époque récente, les Doussoukiya ont quelque zaouiya en Syrie, dans les cantons d'Alep et d'Antioche. Mais comme les autres ordres originaires de la vallée du Nil, c'est surtout en Arabie que se sont développées leurs colonies. Fort nombreux dans le Hadramaout et le Yémen, ils n'ont au Hedjaz qu'une zaouiya, à La Mecque [1], et une autre à Médine.

1. Moqaddem actuel : Cheikh Sliman ibn Cheikh Ibrahim el Rachidi.

Toutes proportions gardées, leur rôle dans cette région est le même que celui des Beioumiya. Ils comptent parmi les défenseurs les plus exaltés des vieilles traditions de l'Islam.

TIDJANIYA

Ordre algérien, les Tidjaniya ont fait l'objet de nombreuses études. Leur histoire forme notamment un des chapitres les plus attachants de « Marabouts et Khouan ».

Nous rappellerons donc seulement que, fondée à la fin du XIIe siècle de l'Hégire (1770 de J.-C. environ), par un chérif d'Aïne Madhi, près de Laghouat, Sid Amed ben Mohammed el Tidjani, cette confrérie était devenue, du vivant même de son premier chef, une des plus importantes de l'Afrique. Son action s'étendait au sud jusqu'à l'Adr'ar de Chinguit et jusqu'au Fezzan, chez les Touareg Azdjer. Au nord, elle possédait, en dehors de l'Algérie, de nombreuses succursales au Maroc, en Tunisie, et quelques-unes en Tripolitaine; enfin, fort considérée en Egypte, elle était aussi représentée par plusieurs zaouiya au Hedjaz.

Pendant le grand voyage de M. Duveyrier chez les

Azdjer, son hôte le plus fidèle fut un Moqaddem des Tidjaniya, Cheikh Othman, de la tribu des Ifoghas. Le savant voyageur avait reçu du grand maître de l'ordre en Algérie le chapelet et le titre de Khouan.

C'étaient alors encore des titres à une protection efficace dans le Sahara.

Depuis, la situation de la confrérie s'est considérablement amoindrie. Elle est représentée en Algérie par deux zaouiya principales : celle d'Aïne Mahdi, où résident les descendants directs de son fondadeur, Si Ahmed et Sid el Bachir, et celle de Témacin dans l'Oued Rhîr.

Le père de Sid Ahmed et de Sid el Bachir, Si Mohammed S'rir ben Ahmed Tidjani, avait, en mourant (1853), confié la direction spirituelle de l'ordre au Moqaddem de Témacin, Si Mohammed el Aïd, ses propres enfants, dont la filiation a d'ailleurs été contestée, se trouvant en bas âge.

Lorsque Si Mohammed el Aïd mourut à son tour, en 1875, son frère, Si Mohammed S'rir, fut choisi à l'élection pour lui succéder. Mais Sid Ahmed et Sid el Bachir, héritiers de la Baraka de leur aïeul, avaient de nombreux partisans personnels. Ils avaient méconnu l'autorité de Mohammed el Aïd, et refusèrent d'admettre la nomination de Mohammed S'rir.

Deux groupes se sont ainsi formés parmi les Tidjaniya

d'Algérie, moins d'un siècle après la fondation de l'ordre : celui de Témacin, et celui d'Aïne Madhi.

Cette scission a provoqué un refroidissement très marqué des Khouan étrangers à l'égard des deux branches entre lesquelles se partageait l'autorité suprême. Le libéralisme professé par Sid Ahmed Tidjani explique l'attitude du chef de l'ordre, lorsqu'il facilita la périlleuse exploration de M. Duveyrier, en lui donnant le caractère officiel d'adepte ; dans le domaine politique, la même tradition, fidèlement suivie, nous assura, dès le début de l'occupation du Sahara Algérien, le concours dévoué des Tidjaniya de l'Est, qui se posèrent résolument en partisans de l'influence française. Mais, aux yeux de la masse des musulmans, une telle attitude était nécessairement compromettante.

Moins favorables à notre cause, les deux chefs des Tidjaniya de Témacin, auraient pu devoir à différentes mesures répressives, motivées par leurs agissements, un regain de popularité. Mais, outre que leur origine paraissait douteuse à quelques-uns, ils se déconsidérèrent de bonne heure par leur conduite privée. L'aîné, Sid Ahmed, a épousé la fille d'un gendarme de Bordeaux. Tous deux ont depuis longtemps montré fort peu de scrupules dans l'observation de la loi islamique. En même temps que les chefs canoniques de la confrérie et les héritiers de son fondateur, voyaient ainsi leur pres-

tige s'affaiblir pour des causes différentes, l'affermissement de la domination française multipliait les barrières de toute sorte, entre les musulmans d'Algérie et ceux des pays voisins. De plus, les Senoussiya faisaient de rapides progrès en Tripolitaine, et préparaient graduellement l'obstruction du Sahara.

Tout concourait donc à provoquer l'isolement des Tidjaniya de Témacin et d'Aïne Madhi. Il est aujourd'hui complet. Les premiers n'ont plus d'autorité directe que dans l'Oued Rhîr, le Souf et en Tunisie; les seconds, que sur un petit groupe de tribus de Laghouat et du Djebel Amour. Il ne s'en suit pas que l'ordre se soit éteint dans les autres contrées. Sa situation est florissante au Maroc; mais la zaouiya de Fez, dirigée par Sid el Ghali ben Azouz, représente une branche nationale indépendante, et subdivisée elle-même en fractions libres.

Au sud, les Tidjaniya de l'Adr'ar paraissent avoir fait des progrès marqués. Leur zaouiya de Chinguit aurait maintenant des succursales au Oualata et à Kaarta. Plus à l'ouest, ses Moqaddem se seraient établis chez les Maures de la rive droite du Sénégal et dans le Toro. Mais les deux branches algériennes n'ont plus depuis longtemps aucun rapport avec eux.

Chez les Touareg Azdjer, l'influence des Senoussiya et des Derkaoua Madaniya se développe chaque jour au

détriment de celle de la zaouiya de Témacin, dont relevaient autrefois les Khouan de cette peuplade.

En 1880, le Moqaddem envoyé par Si Mohammed S'rir avec le colonel Flatters n'a réussi à se faire écouter des Ifoghas avec lesquels il s'est trouvé en relations, qu'en s'associant à eux pour exploiter la mission [1].

L'année suivante, le meurtre par les Ahaggar d'un second Moqaddem, que le colonel avait encore tenu à emmener, n'a causé aucune émotion chez ces mêmes Ifoghas. Le principal instigateur du massacre de nos compatriotes, Seghir ben ech Cheikh, des Châamba d'Ouargla, était d'ailleurs le gendre d'un de leurs chefs, qui a eu sa part de butin.

1. Ce Moqaddem, si tant est qu'il ait effectivement droit à ce titre sous lequel il avait été présenté au colonel Flatters par Si Maamar, frère et Khalifat pour les affaires temporelles de Mohammed Sr'ir, est un des plus curieux types d'aventuriers sahariens que nous connaissions. Il accompagnait la mission sous le nom d'Abd-el-Kader ben Mrad, qui pouvait être en effet le sien. Autrefois cavalier du Makhzen de Biskra, puis au service d'Ali Bey, il avait réussi à se faire donner deux fois la médaille militaire sous deux noms différents. C'est lui qui, se présentant un jour au commandant d'une colonne, avec ses deux médailles, demanda à les changer contre la croix de la Légion d'honneur.

A la suite de l'insurrection de 1871, il était entré au service de la zaouiya de Témacin.

D'un teint blême, grêlé, doué d'un regard à la fois perçant et faux, il avait tout le physique de son dernier emploi. Lorsqu'il rejoignit la mission Flatters à Ouargla, il était monté sur un mauvais chameau, vêtu de burnous grossiers, et suivi d'un serviteur plus modeste encore. Il déclara tout d'abord qu'il n'avait besoin de rien : un peu d'eau, quelques dattes devaient suffire à sa nourriture. Son plus cher désir était de rester effacé, isolé, pour prier et méditer. Mais, peu à peu, il lui fallut un tapis

En Egypte, nous avons pu constater nous même, dans des relations suivies avec le Moqaddem du petit groupe des Tidjaniya du Caire, qu'ils connaissent à peine de nom les chefs de l'ordre en Algérie.

Ainsi, partout, en Afrique, l'indépendance des branches locales est complète aujourd'hui. Il n'en est pas tout à fait de même de celles du Hedjaz.

Le plus influent des disciples de Sid Ahmed Tidjani était un indigène de Yambo, Sid el Hadj Ali ben el Hadj Aïssa.

Chef de la zaouiya de Témacin, il succéda à son maître, puis fut lui-même remplacé à sa mort par le fils

de prière (Sedjada), des haiks de soie, des burnous de fine laine du Djerid, une tente comme celle des officiers, et toute une équipe de chameaux pour porter des charges de couscouss, de farine, de beurre, de sucre, de café.

Mal vu des Châamba à l'origine, il s'entendit bientôt avec eux, puis plus tard avec les Touareg, pour tirer tout le parti possible de la situation, et faire donner, tantôt aux uns, tantôt aux autres, des cadeaux ruineux, qui dégarnirent bientôt la caisse de la mission.

Entre temps, Abd-el-Kader ben Mrad passait une partie de ses nuits avec le cuisinier de la mission, Abd Allah, un ancien garçon de l'hôtel du Sahara, de Biskra, livrant tous deux de fréquents assauts au rhum emporté pour couper l'eau malsaine du désert.

Au retour, les Châamba, trouvant qu'il s'était fait la part trop belle, projetèrent de lui couper le cou, entre Ouargla et Tuggurt. Autant pour éviter ce fâcheux destin, qu'afin de continuer jusqu'au bout l'exploitation qu'il avait entreprise, il se rendit d'abord à Laghouat, puis partit ensuite pour Témacin par Bou Saada et Biskra. Mais les présents dont il était chargé pour les chefs de la zaouyia profitèrent, paraît-il, surtout aux Nailiat de la dernière ville.

Depuis, ses services ne sont plus utilisés par ses anciens maîtres.

de celui-ci, Si Mohammed S'rir ben Ahmed Tidjani. Mais la direction des Tidjaniya d'Algérie revint de nouveau dans sa famille avec Si Mohammed el Aïd, l'aîné de ses enfants.

Les relations de famille qu'avait Sid el Hadj Ali, au Hedjaz, devaient lui faciliter particulièrement, dans cette région, la propagande des doctrines dont il était devenu le représentant attitré. Une première zaouiya fut en effet fondée par ses soins à Yambo, puis plusieurs autres à Médine et à La Mecque.

Actuellement il en existe deux encore dans cette dernière ville [1].

Bien que d'une manière générale le rôle politique des Tidjaniya de Témacin leur ait aliéné les Khouan de l'ordre, en dehors de l'Algérie, leurs chefs ont conservé, comme fils de Sid el Hadj Ali, un certain ascendant sur ceux de Yambo. A La Mecque, une des zaouiya, dont la clientèle se recrute parmi les Harrar, les indigènes de race arabe, reçoit de nombreux pélerins de la Tunisie et de l'Algérie. Aussi son chef Cheikh Moussa est-il resté en relations avec Si Mohammed S'r'ir. L'autre, au contraire, dirigée par Sid Soliman el Kébir, est fréquentée surtout par les Barabra et les Abid, par les gens de

1. Moqaddem actuels :
Sid Soliman Kebir.
Cheikh Moussa.

couleur de la côte et les nègres d'Afrique. Elle échappe complètement à l'influence de Témacin.

Cette situation provoque souvent, entre les Tidjaniya du Hedjaz, des rivalités qui nuisent au prestige de l'ordre. Au reste, les tendances générales de son premier chef n'étaient pas faites pour plaire dans un tel milieu.

Nous avons dit que Sid Ahmed Tidjani avait donné dans son enseignement une large part aux idées libérales. Bien que s'appuyant sur la règle des Khelouatiya, c'est au Chadelisme surtout qu'il a demandé ses inspirations. Le caractère beaucoup plus philosophique qu'extatique du mysticisme dont il s'est fait le propagateur le prouve de reste.

Formulées dans le « Kounache », livre dicté par lui à El Hadj Ali, les bases de sa doctrine se résument en un double principe. « Le droit suit le droit. — Tout ce qui vient de Dieu doit être respecté », principe qui équivaut au « triomphe du droit par le droit, et de la « tolérance dans la voie de Dieu » [1].

Allant même plus loin, Tidjani admettait que « tout « ce qui existe est aimé de Dieu, et que dans cet amour « l'infidèle (Kafer) est compris aussi bien que le « croyant » [2].

Ce n'est évidemment pas à La Mecque que de sem-

1. H. Duveyrier : Touareg du Nord.
2. L. Rinn.

blables opinions pouvaient rencontrer beaucoup d'approbateurs, alors même que l'application qui en a été faite en Algérie ne les auraient pas rendues suspectes.

Aussi, bien que représentée par plusieurs zaouiya, la confrérie n'a-t-elle pas d'attaches profondes dans les villes saintes.

Malgré la grande réputation de savoir et de vertu de son fondateur, malgré les relations locales de la famille de Sid el Hadj Ali, son rôle y a toujours été des plus restreint. Peut-être, aujourd'hui, s'amoindrit-il encore.

REFAIYA

Issu de la « Tariqa Kadriya », l'ordre des Refaiya prit naissance au VIe siècle de l'Hégire, à Oum Obéida, petite ville de l'Irak Arabi, située entre Bagdad et Bassora.

Son fondateur, Sid Ahmed er Refai, neveu et élève de Sid Abd el Kader el Djilani, était venu s'y établir pour propager de ce côté la règle de son oncle.

Mais il ne tarda pas à se donner comme chef d'une voie nouvelle, tout en continuant de professer, comme les Kadriya, le mysticisme extatique basé sur « l'anéan-

« tissement de l'individualité de l'homme, par l'absorp-
« tion dans l'essence de Dieu ». Identique à la leur, sous ce rapport, sa doctrine s'en sépara en attribuant très explicitement au « Cheikh el Triqa » une mission quasi divine, comparable à celle du Prophète. Il se déclara investi lui-même de cette mission, et substituant son autorité à celle de Sidi Abd el Kader, ses disciples adoptèrent aussi son vocable.

C'est à l'école ainsi créée que se rattachent les Badaouiya, plus rapprochés des Kadriya, à d'autres égards.

Abd el Kader el Djilani n'était pour ses adeptes qu'un grand saint. Ahmed el Refai devint aux yeux des siens le dépositaire d'une sorte d'émanation de la Divinité.

Au premier s'adresse une vénération profonde; au second, presque un culte, qui se traduit par les invocations : Ia Refai! Ia Refai! dans la Hadra, et a fait condamner la confrérie, malgré son antique renommée, par quelques ordres plus orthodoxes.

Comme plus tard les Badaouiya, les Refaiya admirent que leur Cheikh avait reçu directement sa mission dans une extase. Il est de fait que Sid er Refai avait poussé fort loin les pratiques extatiques. Elles l'avaient conduit à un état voisin du Fakirisme indien et dont les manifestations sont devenues traditionnelles dans son ordre.

Les plus importantes consistent pour les Refaiya actuels à avaler des serpents, des charbons enflammés, à se rouler au milieu de brasiers ardents. Ils s'habituent en outre à se précipiter sur des dards aigus, à s'en traverser les bras et les joues, à se faire fouler aux pieds par leurs Cheikh.

Sous ce rapport, ils peuvent être comparés aux Aissaoua, qu'ils ont précédés dans cette voie. Toutefois, au point de vue doctrinaire, il existe entre les deux confréries une différence marquée.

Dans la seconde, le développement des phénomènes pathologiques de l'hystérie, qui permettent au fidèle de se livrer à ces pratiques, est presque l'objet même de la Triqâ. Tous les adeptes s'y adonnent avec ardeur. Les Refaiya, au contraire, considèrent surtout la célébration de ces rites particuliers comme un hommage rendu à leur chef. Elle n'a pour eux qu'une valeur commémorative.

Cette nuance doit être notée. Il en résulte, en effet, que, dans le dernier ordre, une minorité d'exaltés recherche seule ces manifestations hystériques. Elle explique le peu d'émotion provoquée parmi la masse des Khouan, lorsqu'il y a quelques années, les séances publiques, données par de petites congrégations locales, furent interdites en Turquie, en Syrie, en Egypte.

Outre les divergences fondamentales qui existent ainsi

entre les Refaiya et les Kadriya, leurs rituels, bien que présentant quelque analogie d'ensemble, diffèrent quant aux détails. Les premiers ont en Orient la Kherga blanche. Celle des seconds est noire [1].

La Hadra des Rafaiya, bien connue par la description qu'en a donnée Théophile Gautier, n'est comparable à celle des Kadriya que comme effet général. On a vu comment ces derniers règlent la leur. Dans l'autre confrérie, après un premier temps, pendant lequel ils répètent « la Haoula ou la Kouata illah bi Allah » — il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu — avec un balancement rythmique de la tête d'avant en arrière et d'arrière en avant, les adeptes forment une chaîne, en se mettant les bras sur les épaules pour le Dhikre el Djellala. Ils se jettent alors en arrière d'un seul bloc, puis se lancent en avant d'un mouvement solidaire, lentement, plus vite ensuite et avec une frénésie croissante. Le « La Illaha ill Allah », jeté du fond de la poitrine, d'une voix rauque, devient bientôt un véritable hurlement dans lequel on distingue à peine encore Allah Hou ! Allah Hou !

1. En Egypte, pour empêcher de confondre les Coptes, qui portent aussi le turban noir, avec les Refaiya, une ancienne loi, encore en vigueur, oblige les premiers à se servir de cotonnades noires pour leur coiffure. Les Refaiya, au contraire, emploient les tissus de laine. Ils ont néanmoins adopté une autre marque distinctive, une sorte de passe-poil rouge à l'extrémité d'un des bouts du turban qu'ils laissent flotter sur l'épaule.

L'exaltation parvient à son comble, l'ivresse hystérique se produit et, pendant que la plupart s'affaissent épuisés, quelques-uns se précipitent sur les serpents, sur les brasiers, préparés pour la scène finale, en lançant au saint l'invocation suprême : ia Refai ! ia Refai !

Mais, à côté de ces dissemblances, la communauté d'origine a aussi maintenu dans les deux ordres quelques traditions similaires : ainsi les Refaiya, comme les Kadriya, ont partout en Orient des couvents comparables de tout point aux Tekkié de ces derniers, et où le genre d'existence est identique.

L'histoire des deux confréries présente d'ailleurs des analogies remarquables.

Leur place dans l'Islam est fort différente. En effet, les Kadriya sont l'ordre le plus populaire, le plus répandu de tous. Au contraire, les Refaiya ne sont guère connus, en dehors de la Turquie, que dans l'Orient de langue arabe, en Egypte, en Syrie, dans l'Irak-Arabi et dans l'Arabie. Leur développement n'en rappelle pas moins celui des premiers, par sa forme. Sid ed Refai avait laissé une nombreuse postérité. Pendant plusieurs générations, sa succession resta sans partage, héréditaire dans sa famille. Puis les Chorfa de sa race se multipliant, ils se séparèrent en groupes rivaux.

Les Khouan d'Egypte se rendirent ainsi indépendants dès la fin du VIIe siècle, sous le Khalifat de Cheikh Ali

Chabbak, arrière-petit-fils du fondateur de l'ordre, et dont la famille s'est perpétuée dans le pays. Elle a aujourd'hui pour chef Sid Mohammed Yacin, Cheikh el Sedjada de la branche locale.

Dans l'Irak Arabi, un peu plus tard, un ancien Moqaddem de la zaouiya d'Ouacith, Omar Ibn Abi el Feredj el Kazrouni, devint, à son tour, le chef d'une autre fraction, qui, sous le nom de Kazrouniya, peut être regardée comme une nouvelle confrérie.

Il en fut de même successivement des Saadiya, des Habibiya, des Djendaliya, etc.

En même temps, l'indépendance des congrégations restées fidèles à la règle, au vocable de l'ordre primitif, s'accentuait en Syrie et en Arabie, où des succursales s'étaient créées sur la côte du golfe Persique, dans l'Hadramaout, au Yémen et au Hedjaz.

Actuellement encore, cette désagrégation continue à s'affirmer, quelque complète qu'elle soit déjà. En Syrie, la branche d'Alep [1] s'est divisée il y a un demi-siècle, donnant naissance au groupe des Refaiya Sayadiya fondé par le Cheikh Hassan Effendi.

Fort peu important tout d'abord, ce rameau est devenu très puissant depuis quelques années, en Turquie surtout. Il y est dirigé par Cheikh Abou el Houda,

1. Dirigée actuellement par Cheikh Mohammed ben Cheikh Ali Kheir Allah.

fils du précédent et qui, installé à Yildiz Kiosk par le sultan Abd ul Hamid, joue auprès du Padischah le même rôle que Cheikh Zaffer.

En Egypte, une petite congrégation prenant le nom d'Ananiya, s'est séparée avec éclat, au commencement de 1886, des autres Refaiya. Son chef, Cheikh Abd el Ouahab el Anani, dirigeait une modeste zaouiya fondée sous le vocable de Sidi Ali ibn Nouaïm, et à la tête de laquelle il avait succédé à son père Abd el Fatah el Hariri, simple Moqaddem de l'ordre. Depuis quelques années, Cheikh el Anani refusait de reconnaître l'autorité du Cheikh el Sedjada, Mohammed Yacin, qui voulut l'empêcher de porter la Kerga noire.

Il n'en fallut pas davantage pour provoquer un conflit, dans lequel les Refaiya purs s'appuyèrent sur le Cheikh el Troûq, Cheikh el Bekri, pendant que le Cheikh el Islam défendait les prétentions des Ananiya. En dernier lieu, l'affaire fut portée devant le Khédive, et les dissidents obtinrent momentanément gain de cause. Mais la lutte a recommencé et paraît devoir se prolonger.

Étant donnée cette situation générale, les Refaiya du Hedjaz forment naturellement depuis longtemps un rameau indépendant. Ils sont d'ailleurs peu nombreux, au moins comme habitants du pays même, et comptent seulement une zaouiya à Djeddah [1], deux à La

1. Moqaddem actuel : Cheikh Abdou Achour.

Mecque [1] et une à Médine. La plupart des Khouan indigènes sont exclusivement serviteurs religieux d'une branche locale de la famille de Sid er Refaï, dont le chef, Sid Amed er Refaï ben Sid Ak'il, est en même temps Moqaddem d'une des zaouiya de La Mecque et Cheikh el Sedjada pour la ville.

Mais de nombreuses fondations pieuses affectées aux pèlerins de l'ordre, originaires d'Egypte, de Syrie et de Turquie, ont introduit dans les différentes zaouiya des étrangers, les Oukhil, chargés de la gestion de ces biens. A l'époque du pèlerinage, les Khouan des différents pays s'y rendent en foule pour le même motif. Ils subsiste ainsi quelques relations entre les Refaiya du Hedjaz et ceux des autres régions.

Ces relations ont pris pendant les dernières années un caractère particulier.

On a vu que Cheikh Abou el Houda, un des conseillers religieux du sultan, est le chef d'une branche syrienne de l'ordre. Sa position lui a permis de prendre un ascendant marqué sur les Refaiya des villes saintes.

Il est d'usage à Constantinople que les Cheikh des confréries du Hedjaz reçoivent des présents, parfois considérables, lorsqu'ils viennent dans la capitale de

1. Moqaddem actuels :
Sid Ahmed er Refai ben Sid Ak'il.
Cheikh Asar Djelloul.

l'empire. En outre, un traitement, sous forme de dons en nature, est affecté à ceux des Cheikh el Sedjada, qui, indépendamment de l'investiture du Cheikh el Troûq, demandent celle du gouvernement métropolitain.

Sur l'intervention du Cheikh Abou el Houda, les chefs des Refaiya de La Mecque, Médine et Djeddah furent partculièrement comblés des marques de la faveur impériale. Il n'en fallut pas davantage pour les mettre à sa dévotion, et pendant toute la durée de l'agitation panislamique, ils lui servirent d'agents de propagande parmi les pèlerins.

C'est donc à bon droit que les Refaiya du Hedjaz ont été signalés comme comptant au nombre des ennemis les plus acharnés de la civilisation européenne.

Au reste, les doctrines mystico-extatiques, les tendances exaltées de la confrérie, doivent en toute façon la faire classer parmi celles dont l'existence peut à un moment donné menacer l'ordre public, dans les quelques pays où ses adeptes forment des groupes importants.

SAADIYA

L'ordre des Saadiya a beaucoup d'analogie avec le précédent, dont il n'est d'ailleurs qu'une branche. Tou-

tefois, cette origine paraissant les subordonner en quelque sorte à ces derniers, la plupart de leurs chefs la rejettent formellement. Pour donner plus de poids à cette manière de voir, l'un deux, Sid Hamouda el Khodri, actuellement Cheikh el Sedjada de la branche égyptienne, a cru devoir faire naître le fondateur de l'ordre, Saad ed Dine el Djebaoui, en 460 de l'Hégire, un peu avant Sid Ahmed er Refaî, alors qu'il naquit en réalité dans la seconde moitié du VIIe siècle (H). Cet anachronisme s'explique par les nécessités de la propagande au Soudan en vue de laquelle a été fait spécialement, il y a quelques années, l'opuscule où nous l'avons découvert [1].

La concurrence était fort acharnée entre les Refaiya et les Saadiya qui, grâce à la fertilité d'esprit dont leur chef fit preuve en cette circonstance et dans d'autres, réussirent à établir la supériorité de leur saint aux yeux des populations du Nil supérieur. Moins habiles, leurs rivaux se virent bientôt supplantés.

Au reste, Saad ed Dine el Djebaoui lui-même, quoique devenu sur la fin de sa vie un grand saint, avait débuté par une existence agitée, au cours de laquelle il eut souvent occasion de se montrer peu rigoriste.

Il appartenait à une riche famille de Damas et des-

1. El Roudhat el Bahiat, par Sid Hamouda el Khodri. — Boulaq.

cendait par son père d'un ancêtre du Prophète, Adnan Abou Mâad; par sa mère, des chorfa Oulad Haoussin, de la branche de Djâafer el Saddok. Sa jeunesse fut orageuse et ses désordres l'ayant fait chasser de la maison paternelle, il se joignit à une bande de brigands, dont il devint le chef. Pendant de longues années, installé dans les repaires impénétrables des forêts de l'Haouran, il coupa impunément les routes entre Bagdad et Bozra.

Un jour, dit la légende, trois voyageurs arrivèrent sur le chemin où il se tenait embusqué. C'étaient le Prophète et deux autres envoyés célestes. Saad ed Dine en se rapprochant d'eux fut précipité à terre de son cheval, par une force mystérieuse, et frappé d'immobilité sans perdre toutefois connaissance. Le Prophète alors toucha sa poitrine en disant : « Estarfer Allah » — pardonne, ô Dieu, — et le repentir en pénétrant son cœur rendit la vie à ses membres. Puis Mahomet, prenant un fruit que lui tendait un de ses compagnons, le donna au coupable prosterné, après l'avoir marqué de sa salive, en signe de pardon. Tous trois disparurent ensuite, laissant Saad ed Dine el Djebaoui plongé dans l'extase de cette miraculeuse apparition.

Autant jusqu'alors les exploits du futur saint avaient attiré une réprobation universelle sur son nom, autant dès lors l'éclat de ses vertus lui concilia le respect et la

vénération de tous. Il passa d'abord de longues années dans une retraite sévère, s'adonnant aux pratiques de l'ascétisme le plus rigoureux, d'après la règle de Sid Ahmed el Refaï, à laquelle il s'était fait initier. Puis il se rendit à La Mecque où il séjourna assez longtemps et fut attaché au service de la Grande Mosquée. De là il revint dans son pays natal et se fixa enfin à Djaba près de Damas.

Les disciples, chaque jour plus nombreux, qui s'établirent près de lui, adoptèrent bientôt son vocable, et sa confrérie ne tarda pas à se répandre dans l'Orient. Jusqu'à sa mort, à un âge très avancé, Saad ed Dine ne cessa, disent ses historiens, « de donner les preuves d'une sainteté évidente. »

Il semble néanmoins que le souvenir des fâcheux exemples de sa jeunesse n'ait pas été entièrement effacé par ceux de sa vieillesse. Des désordres assez graves se produisirent, en effet, à plusieurs reprises, dans quelques branches de sa famille.

Ibn Khellikan cite notamment dans son dictionnaire biographique, comme ayant eu des mœurs fort légères, le Khalifat des Saadiya d'Alep à la fin du xe siècle. Ce Cheikh, Abou el Ouafa ibn Mohammed, avait été surpris, quelque temps avant sa nomination, en flagrant délit d'adultère avec la femme d'un habitant de Damas. Jeté en prison par le gouverneur de la ville, il

ne put en sortir qu'à prix d'argent. C'est sur ses entrefaites que son père, chef de la zaouiya d'Alep, étant mort, il fut appelé à lui succéder.

Son aventure avait fait quelque bruit. Le grand maître de l'ordre en Syrie, Sid Saad ed Dine ibn Mohammed, crut donc devoir le destituer et lui donner un remplaçant, Cheikh Abd er Rahim. Mais Abou el Ouafa, auquel cette décision fut notifiée par le Cadi d'Alep, refusa de s'y soumettre, déclarant se considérer comme héritier de son père, beaucoup plus que comme féal du Cheikh de Damas, de Saad ed Dine.

Néanmoins une circulaire envoyée par celui-ci aux Khouan d'Alep, pour les mettre en demeure de se conformer à sa décision, lui ayant enlevé beaucoup de partisans, Abou el Ouafa se décida à partir pour la zaouiya métropolitaine avec de riches cadeaux. Un frère d'Abd er Rahim l'y avait devancé, et il éprouva d'abord quelque peine à se faire entendre.

Sa démarche finit cependant par être suivie d'un demi-succès, et il revint avec l'autorisation de rouvrir sa zaouiya. Celle d'Abd er Rahim n'ayant pas été fermée, la rivalité des deux Cheikh détermina entre leurs disciples une animosité qui, à la longue, provoqua des rixes sanglantes.

Il fallut pour y mettre fin, qu'un fils du grand maître, plus énergique que son père, vînt sur les lieux. Abd er

Rahim fut exilé dans une petite zaouiya de la campagne, et Abou el Ouafa, envoyé en Tripolitaine comme Naïb.

Les faits de ce genre paraissent avoir été assez nombreux dans l'histoire des Saadiya, au début surtout, et le développement de la confrérie s'en ressentit. Ce fut au commencement du XIe siècle, sous le pontificat d'Ibrahim el Kebir, chef de la branche égyptienne, qu'il atteignit son apogée. L'ordre possédait alors des succursales, en Afrique, dans toute l'Egypte et la Tripolitaine; en Asie, dans toutes les contrées situées à l'ouest de la Perse.

Mais comme dans toutes les confréries chérifiennes, comme dans celles des Kadriya, des Refaiya, etc., la rivalité des descendants de Saad ed Dine el Djebaoui n'avait pas tardé à déterminer quelques scissions. La branche égyptienne, fondée du vivant même du saint, par un de ses fils, Mohammed Chems ed Dine, qui succéda ensuite à son père comme grand maître, se rendit indépendante, sous son deuxième chef, Cheikh Younès, fils du précédent.

En Tripolitaine, les Saadiya cessèrent dès le milieu du XIe siècle de former une congrégation importante.

Vers la même époque, ceux de Syrie se divisèrent en deux fractions, les Oufaiya et les Abd es Sellemtiya, qui sont encore aujourd'hui représentés par les zaouiya d'Alep et de Damas.

Un autre groupe se constitua dans l'Irak Arabi, et plusieurs moins importants dans les différentes régions de l'Arabie, tous dirigés par Chorfa de la race de Saad ed Dine el Djebaoui, rivaux par cela même, et hostiles les uns aux autres.

Aujourd'hui, les Saadiya d'Egypte représentent, avec les adeptes qu'ils ont faits au Soudan, la branche principale. Elle est sous la direction de Cheikh Hamouda el Khodri. Celle d'Alep dirigée par Cheikh Kaddour, vient ensuite. Les autres ont perdu toute cohésion, et leurs zaouiya, assez nombreuses cependant, sont isolées pour la plupart.

Considéré uniquement au point de vue numérique, l'ordre des Saadiya ne tient pas dans l'Islam un rang plus élevé que celui des Refaiya. Mais l'origine plus illustre de son fondateur, le classe avant ce dernier, parmi les confréries seigneuriales, dans lesquelles l'influence religieuse, due à l'hérédité de la Baraka, se confond avec l'influence nobiliaire. Son rôle dans l'Islam est donc plus important, et il peut n'être pas inutile de dire quelques mots de sa doctrine, de sa règle, surtout, qui présente d'ailleurs des particularités intéressantes.

On a vu qu'après avoir trouvé son chemin de Damas, sur la route de cette ville, dans l'Haouran, Saad ed Dine el Djebaoui s'était fait Refai.

Bien qu'ayant plus tard approfondi personnellement les sciences religieuses, il resta fidèle à l'enseignement qu'il avait tout d'abord reçu. Il a conservé la doctrine du mysticisme extatique des Refaiya et celle de l'essence presque surnaturelle du Cheikh el Triqa. Enfin, comme Sid el Refai, il a légué à sa confrérie les pratiques fakiristes qu'on retrouve chez les Aissaoua.

A bien des égards, les Saadiya rappellent ainsi les Refaiya dont ils sont issus. Mais ils s'en écartent sur quelques points.

L'histoire de la conversion de Saad ed Dine el Djebaoui est en partie une légende symbolique dont la trace se reconnaît dans les règles de l'ordre. En souvenir du pardon accordé au saint par le Prophète, la pénitence est restée la base de l'initiation, dont le verset du Koran « Estarfer Allah el Azim » — « Pardonne, ô Dieu, etc. » — est la principale formule. Le Telquin, premier degré de l'initiation, ne se donne pas uniquement, comme dans les autres confréries, par la poignée de main rappelant celle du Prophète à ses disciples. C'est en remettant au néophyte un fruit mouillé de sa salive, que le Cheikh l'admet au nombre des Mourid, dans quelques branches syriennes tout au moins.

L'extase de Saad ed Dine, après l'apparition des envoyés célestes, a aussi laissé sa trace : C'est surtout à l'extase dans l'invocation au Prophète, que ten-

dent les Saadiya. Enfin, à l'imitation de leur Cheikh, qui vécut longtemps à l'écart des hommes dans les forêts montagneuses d'Haouran, ils s'adonnent particulièrement à la Kheloua, dans des lieux sauvages.

Ce sont donc plus encore que les Refaiya, des Khouan extatiques.

Sous la forme à la fois mystique et imagée que revêtent souvent les instructions de ce genre, leurs tendance et l'état auquel arrivent quelques-uns d'entre eux, se trouvent décrits d'une façon pittoresque, dans un brevet du Moqaddem égyptien Si Mostefa el Oûf, que nous avons eu entre les mains.

« Leurs visages, dit l'auteur de ce brevet, Sid Ahmed « Mohammed el Khodri, décèlent la pureté de leurs « cœurs.

« Ils reflètent la majesté de Dieu. Et Dieu les a « doués d'un parfum dont les effluves se répandent « autour d'eux. Si on leur parle de l' « Ami » (Cheikh « Saad ed Dine el Djebaoui), une écume de perles sort de « leur bouche. En apparence, ils semblent ivres. Ils « parcourent les montagnes comme des furieux. On « les prendrait pour des fous, mais c'est seulement « l'amour de Dieu qui se manifeste en eux. Les mon- « tagnes sont les piquets (aoutad) de la terre. Ils sont, « eux, les piquets des montagnes. Partout où ils vont, « les montagnes les saluent et les animaux sauvages

« sont leurs compagnons. Les arbres leur obéissent, les « vents les saluent en sifflant. »

En simple prose, l'hystérie religieuse revêt, chez les Saadiya arrivés au délire extatique par la Kheloua, une forme particulièrement farouche.

Les prières obligatoires ou recommandées dans la confrérie, se distinguent de même par plusieurs caractères particuliers. Dans la Hadra, qui, en principe devrait se faire dans un lieu obscur, l'invocation : « Ia Saad ed Dine ! » s'ajoute comme chez les Refaiya à la formule : « La illaha ill' Allah ». Les mouvements de tête sont latéraux, de droite à gauche et de gauche à droite. Enfin, la musique d'accompagnement des poèmes chantés pendant la cérémonie, comprend des Djouf, petits tambourins ronds, en même temps que des Tobol, grands tambours plats, alors qu'en général elle n'est composée que de ceux-ci et de flûtes.

L'initiation à la Kheloua est longue et compliquée. Elle comporte pendant une première période la récitation du verset du Koran « Estarfer Allah el Azim », mille fois par jour ; puis, pendant une seconde période, dont la durée lui est fixée, l'adepte doit répéter 75.000 ou 100.000 fois un autre verset de pénitence : « Estarfer Allah ! Ia Allah ! Ghafour, » etc. Vient ensuite une invocation au prophète : « Allah houmma soli ala sidna Mohammedin » etc. et qui se récite également 75.000

ou 100.000 fois. C'est seulement après avoir accompli toutes ces obligations que le Mourid entre en « Azlat an en Nas » — éloignement du monde — puis en Kheloua.

Ses prières consistent alors à répéter, conformément indications de son Cheikh, des noms de Dieu, compris dans une double série. Chacun est repris un nombre de fois déterminé par la valeur numérique des lettres, suivant l'une des méthodes que nous avons indiquées. Il n'est fait d'exception que pour El Djellala : l'attestation de l'unité de Dieu, comprise dans la première série, et qui se répète 100.000 fois.

Les autres noms de cette série sont répétés :

Allah	7.884	fois.
Houa	44.630	—
Hak	10.092	—
Haï	93.420	—
Kaïoum	74.644	—
Kahar	10.100	—

Ceux de la seconde :

Ouahad	47.760	fois.
Aziz	77.590	—
Ouadoud	47.460	—
Ouahab	53.940	—
Mouahiman	5.754	—
Basiet	7.759	—

En outre, les Saadiya ont un grand nombre de prières spéciales. Tels sont un Hezb composé des 99 noms de Dieu, et qui se dit souvent avant la Hadra. De même, l' « Ouerd des sept jours » institué par Saad ed Dine el Djebaoui, qui consiste à réciter chaque jour un verset différent du Koran, savoir :

Samedi : verset de l'Estarfer..... 70.000 fois.

Dimanche : première moitié de l'invocation au Prophète (Salat en Nebi)..... 70.000 —

Lundi : El Djellala..... 70.000 —

Mardi : verset de l'invocation au Prophète en entier..... 70.000 —

Mercredi : Salat el Maazzama..... 70.000 —

Jeudi : Sourate Yacin, et verset : Aït el Koursi, de la Sourate de la Vache, autant de fois que possible.

Vendredi : Sourate el Ouakea, et les 99 noms de Dieu, autant de fois que possible.

Un autre ouerd, institué par un Khalifat de l'ordre, Mohammed el Houzema, est encore plus long. Ce Cheikh, accusé d'innovation doctrinaire, avait été jeté en prison. Le Prophète, dit la légende, lui apparut dans son cachot et lui promit de le délivrer, de le combler de grâces, de dons de toute sorte, lorsqu'il aurait récité un ouerd de chaque jour de la semaine, composé seulement de versets du Koran. Sept jours après, Mohammed el Houzema avait rempli l'obligation qui lui était imposée,

et composé la prière à laquelle est resté attaché son nom.

Cette prière consiste à réciter :

Le vendredi : tous les versets du Koran où se trouvent les mots : Louange à Dieu.

Samedi : tous ceux où se trouve le mot : « Estarfer » pardonne.

Dimanche : tous les versets de Tesbhiat; ceux qui renferment le mot : gloire à Dieu.

Lundi : ceux du Touakkoul, où se trouvent les mots : avec l'aide de Dieu, ou : je compte sur Dieu.

Mardi : ceux où se trouve le mot : Salem, salut, qu'il s'adresse à Dieu, à l'ange Gabriel, au Prophète, etc.

Mercredi : tous les versets du Taâlil; ceux où se trouve le mot : Taâla, Très-Haut.

Jeudi : tous les versets qui renferment une prière, une invocation.

L'auteur d'un petit opuscule manuscrit, intitulé « Bosth el Triqà el Salek », auquel nous empruntons ces détails, assure que ces prières ont été d'un usage très fréquent. A dire vrai, le zèle des Saadiya actuels ne semble plus assez ardent pour leur faire entreprendre de pareilles tâches. Tout au moins, s'en tiennent-ils de préférence aux simples manifestations de l'hystérie religieuse. Encore celles-ci ont-elles été interdites dans les lieux publics, en Syrie, en Turquie, en Egypte,

comme pour les Refaiya. Il en est de même dans ce dernier pays, depuis quelques années, d'une cérémonie qui jouissait parmi les touristes d'une réputation méritée, celle du Doseh.

On sait en quoi elle consistait. Tous les guides la décrivent d'après l'attachant ouvrage de E. W. Lane, « The modern Égyptians. » A certaines fêtes, les Saadiya, auxquels se joignaient souvent d'autres Khouan, formaient, en s'étendant, côte à côte, dans la rue, un plancher humain sur lequel le Cheikh el Sedjada de l'ordre, s'avançait à cheval, pour se rendre à la mosquée.

Cette coutume se rattache, comme origine, aux pratiques des Refaiya, chez lesquels les Khouan, leurs enfants surtout, se font fouler aux pieds par les Cheikh. Cet attouchement doit leur assurer la participation de la Baraka, transmise ainsi par les vicaires du saint sur la terre. Dans le brevet du Cheikh Mostefa el Oûf, dont nous avons parlé, il est même spécifié que la poussière des chaussures des extatiques, a une vertu particulièrement bienfaisante. L'emploi du cheval convenait mieux à l'illustre origine des Chorfa Saadiya.

Il est probable qu'à l'origine et même à une époque encore récente, une conviction réelle animait les Cheikh de l'ordre, héros du Doseh. Les membres de la confrérie et beaucoup de croyants avec eux, admettent qu'ils s'y préparaient par une retraite rigoureuse. Plongé dans

l'extase, leur esprit était ravi dans un monde mystérieux, pendant la cérémonie. Toutefois, les véritables extatiques sont rares aujourd'hui parmi les chefs de confréries en Egypte. Il paraît prouvé que le facies du Cheikh des Saadiya n'a jamais cessé de présenter les caractères qu'il devait avoir : teint d'une pâleur morbide, écume aux lèvres, yeux injectés de sang. Néanmoins, il est permis de se demander si une foi absolue, a jusqu'au bout présidé à cette célébration d'anciens mystères. En effet, il y a lieu, croyons-nous, d'admettre que le cheval du Doseh subissait, dans les derniers temps, un dressage spécial. Réservé à cet usage exclusif, il était conduit en main par deux sais, deux palefreniers, et posait ses pieds exactement aux mêmes endroits que ceux-ci, c'est-à-dire sur les parties charnues ou suffisamment protégées des fidèles étendus. Les accidents qu'on eût pu craindre, à une époque où la ferveur des temps primitifs s'était fort amoindrie, devenaient ainsi faciles à éviter. Aucune précaution de ce genre n'était prise autrefois.

A la suite de compétitions, le privilège du Doseh avait été attribué également au Cheikh el Troûq sous Méhémet Ali. Mais le Cheikh des Saadiya figurait cinq fois par an et de jour dans la cérémonie : aux Mouloud en Nebi (fête de la naissance du Prophète), de l'Imam Hanafi, de l'Imam Chafei, de Cheikh el Dechtouchi et

de Cheikh Younes. Le Cheikh el Bekri ne put, au contraire, obtenir qu'un seul Doseh et de nuit, au Mouloud de Cheikh el Dechtouchi.

Depuis la mesure qui l'a interdit sous sa forme primitive, le Doseh n'existe plus qu'à l'état de souvenir.

Toutefois le Cheikh des Saadiya trouve encore devant sa porte, quand il se rend aux mosquées des cinq Mouloud, quelques fidèles, sur lesquels il passe à pied.

On voit qu'en Egypte, la confrérie des Saadiya, bien que fort importante encore par le nombre de ses adeptes, bien qu'ayant, lors de la conquête du Soudan, créé plusieurs succursales dans ce pays, a beaucoup perdu de son ancienne puissance spirituelle. Il en est de même, à un degré moindre, en Syrie.

Au Hedjaz, la branche locale n'a aujourd'hui qu'une zaouiya à La Mecque [1]. Elle ne paraît pas y avoir jamais été plus importante. Ce fait s'explique naturellement par les tendances aristocratiques des Chorfa de la famille de Saad ed Dine. Elles pouvaient contribuer à développer leur influence dans un pays féodal comme la Syrie ou parmi les Fellah du Nil, mais ne devaient pas s'accorder avec l'esprit indépendant, avec l'humeur scholastique des Mecquois et des Médinois.

Si l'ordre peut être un sujet d'étude intéressant, la

1. Moqaddem actuel : Cheik Djellal abd er Rahim.

fraction qui le représente n'a cependant qu'un rôle effacé, dans les villes saintes.

EMIRGHANIYA

L'ordre des Emirghaniya, ainsi appelé d'un surnom patronymique de son fondateur, Mohammed Othman el Emirghani, ou mieux Emir Ghani, a une importance particulière. Très répandu en Arabie, dans tout le bassin de la mer Rouge et au Soudan Egyptien, il se distingue par la rapidité de son évolution, et par son rôle durant les dernières années. Enfin, son origine lui a fait prendre, dès le début, une attitude politique hostile aux Senoussiya.

Mohammed Othman el Emir Ghani naquit au commencement du 13e siècle de l'Hégire, en 1208, dans le petit Ksar de Salamat, près d'El Taïf, au Hedjaz. Ses ancêtres, Chorfa des Oulad Lalla Fathma Zohra, avaient été s'établir dans le Turkestan, où sa famille resta fixée pendant plusieurs générations. Elle revint ensuite à La Mecque. Mais des rivalités avec le grand Chérif, la forcèrent de s'exiler et d'aller se créer un nouvel établissement aux Indes, où elle eut pendant longtemps une grande situation. Revenue au Hedjaz, elle s'était

définitivement installée, en partie à La Mecque, en partie à El Taïf, où résidait Sid Mohammed Abi Beker, le père du chef des Emirghaniya.

Dans sa vieillesse, disent ses biographes, Mohammed Othman, qui était court, trapu et très brun de peau, portait une longue barbe d'un blanc étincelant, assez touffue pour s'étendre jusqu'aux épaules. Il avait une physionomie caractéristique : les pommettes colorées, un nez proéminent que l'éclat de ses yeux empêchait de remarquer. Tout dans son ensemble dénotait une grande vigueur, jointe à une haute intelligence et à une bienveillance naturelle.

Fort jeune, il avait montré des aptitudes remarquables et avait pris rang de bonne heure parmi les docteurs les plus savants de son temps, ainsi qu'en témoigne la longue liste de ses ouvrages. [1] Les pratiques pieuses, celles du Soufisme surtout, le passionnèrent de bonne heure et le jetèrent dans le mysticisme extatique. Initié tour à tour à la règle des Nakechabendiya, par le Cheikh

1. On cite entre autres :

Un commentaire sur le Koran : Rahmat el Ouahad fi Ektifat athar el Rassoul.

Un commentaire sur un ouvrage de son grand père, Chareha Michkat el Anouar.

Un commentaire sur le rite Malékite : El Fiat.

Un commentaire sur la grammaire.

Un poème à la louange du Prophète : El Bourak.

De nombreux travaux sur le Tessaouf, la science du Soufisme et notamment un ouvrage important, El Khazem el Koutsia.

Ahmed Benna, à celle des Kadriya, par Said el Kadoumi, Moqaddem à La Mecque, à celle des Nakechabendiya indiens, par Sid Abd er Rahman, Muphti de Zoubeid, et à quelques autres, il finit par se rallier, en dernier lieu, à l'école de Sid Ahmed ben Idriss, alors dans tout son éclat. Lorsque celui-ci fut exilé à Saabia, Mohammed Othman l'y suivit.

A la mort de son maître, la situation qu'il occupait parmi les Idrissiya lui permit de se poser en rival de Cheikh Senoussi, pour la direction de l'ordre ; et quand tous deux furent de retour à la Mecque, il fonda près de l'enceinte même de la grande mosquée, à Dar el Khaïzaran, une zaouiya à laquelle se rallièrent une grande partie des adeptes de la confrérie.

Mais il ne tarda pas à modifier la règle de Sid Ahmed, et à se donner comme l'initiateur d'une voie nouvelle, celle des Emirghaniya, basée sur la doctrine des Nakechabendiya, Kadriya, Chadeliya et Djoneidiya, ainsi que l'indique la formule symbolique dont nous avons déjà parlé, نقشجم [1].

Les Emirghaniya, appartiennent à la classe des mystiques extatiques, qui admettent le principe de la

1. Le mime final de cette formule prend, en raison de sa forme م, qui rappelle celle d'un anneau, d'une boucle, les noms de : Anneau des voies (Khâtem el Troûq) ; Réunion des profits (spirituels) — Djemayat el Faouayd, et Union fidèle (du Mourid avec Dieu) — El Mouafakat. Ces noms s'appliquent aussi à l'ordre même, que représente le mime.

Baraka héréditaire. Celle-ci revêt chez eux une forme spéciale, caractérisée par le nom de « Serr el Khâtem », donné aux descendants directs de leur chef. Serr el Khâtem, le secret de l'anneau, constitue à proprement parler un jeu de mots, sur la forme du mime, consonne initiale d'Emirghaniya. Il vise la puissance mystérieuse, aussi bien dans sa nature que dans ses manifestations, qui ne sont pas nécessairement tangibles ou visibles, dont Mohammed Othman a légué l'héritage à ses descendants. Un des effets les plus apparents du pouvoir dont ces dernières sont ainsi dépositaires, est aujourd'hui l'abondance des offrandes qu'ils perçoivent dans la confrérie. C'est aussi à leur seule Bakara qu'ils doivent d'inspirer encore à leurs serviteurs religieux un respect absolu, malgré des désordres dont le scandale est souvent public.

Le rituel des Emirghaniya présente peu de particularités remarquables.

Ils ont un Dhikre el Aoukat analogue à ceux de quelques confréries du Moghreb et de l'Afrique septentrionale, Dhikre qui consiste à répéter après chaque prière :

La Illaha Ill' Allah..... 100 fois.
Allah, Allah..... 100 —
Houa, Houa..... 100 —
Heia Kaïoum..... 100 —
Et l'Invocation au Prophète..... 13 —

Dans la Hadra du Dhikre el Djellala, les adeptes de l'ordre traînent sur la dernière syllabe de Allah, et allongent la prononciation du mot, en raccourcissant celle de la première partie : « La Illaha Ill' » jusqu'à ce qu'Allah se fasse seul entendre. Ils arrivent graduellement à ne plus dire que Hou-Hou, comme c'est le cas, d'ailleurs, des Kadriya, Badaouiya, etc.

Mais ils ne donnent jamais une cadence accélérée au balancement de la tête, qui se fait dans le plan vertical, le corps suivant son mouvement. De plus, ils doivent conserver le bout des pieds immobile.

Quant aux prescriptions générales contenues dans la règle de Mohammed Othman, il suffit de citer la défense faite à ses adeptes, non seulement de s'affilier aux autres confréries, mais même d'assister à leurs cérémonies, et l'obligation d'une croyance absolue à la sainteté du chef de l'ordre. Cette dernière croyance se manifeste encore chez tous les Emirghaniya, par la conviction qu'en se réunissant pour lire simplement la généalogie de leur maître, ils s'assurent les bénédictions célestes.

Enfin, par une réminiscence d'une ancienne tradition égyptienne, il leur est interdit de frapper les chats.

Les pratiques recommandées de préférence aux membres de la confrérie, consistent à ne manger qu'au tiers de sa faim, à s'écarter du monde, garder le silence,

méditer sur l'œuvre de Dieu, et, indépendamment du Dhikre, à s'adonner aux prières de tout genre. La Kheloua n'en fait pas partie. Elles n'ont donc aucun caractère original.

Contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres ordres, Mohammed Othman a formulé lui-même et très nettement sa règle. Il avait d'ailleurs de véritables qualités d'organisateur et grâce à l'activité de sa direction, sa confrérie prit un rapide essor, dès sa fondation.

Soutenu par les Chorfa de La Mecque, contre Cheikh el Senoussi, il se créa tout d'abord une nombreuse clientèle au Hedjaz, et y forma des succursales à Médine Djeddah, El Taïf. Plus tard seulement, la prospérité de son œuvre, le luxe, dont il faisait volontiers étalage, suivant les traditions qui avaient valu à sa famille le surnom d'Emirghani, lui attirèrent l'inimitié du parti des Eulema. Il dut alors se retirer à El Taïf, et c'est là qu'il mourut en 1268-H. (1853 J.-C.).

La cérémonie pompeuse du transfert de ses cendres à la zaouiya de La Mecque prouve que son influence était cependant intacte dans le pays. Elle était plus grande encore au Soudan.

Avant de devenir lui-même Cheikh el Triqa, il y avait été envoyé, comme agent de propagande, par son maître Si Ahmed ben Idriss.

Pour remplir cette mission, Mohammed Othman, qui

était alors à Saabia, se rendit à Souakin. La route de terre se trouvant interceptée, il remonta la côte de la mer Rouge jusqu'à Kosséir, gagna Kéneh et s'embarqua sur le Nil pour descendre la vallée.

Jusqu'à Assouan, ses prédications ne produisirent pas grand effet parmi les riverains, affiliés déjà pour la plupart, aux ordres Egyptiens. Chez les Barabra et les Nouba, au contraire, son voyage devint une véritable marche triomphale. Il était suivi d'un cortège imposant, et sur ces populations primitives, l'effet du luxe déployé par son entourage devait être tout puissant. Ses miracles furent au reste assez nombreux, paraît-il, pour convaincre les moins enthousiastes.

Toute la Nubie, d'Assouan à Dongola, embrassa donc la règle des Idrissiya qui lui était ainsi apportée.

A Dongola, Mohammed Othman quitta la vallée du Nil, pour se rendre au Kordofan, où il fit un long séjour, catéchisant quelques tribus encore idolâtres, évangélisant les autres; il passa ensuite dans le Sennaar, visita la contrée qui s'étend sur la frontière de l'Abyssinie, entre l'Atbara et la mer, puis par Souakin revint à Saabia.

Sur quelques points, dans la dernière partie de son voyage, au Kordofan surtout, l'accueil des indigènes de race nègre laissa parfois à désirer. Mais, là encore, l'envoyé de Si Ahmed ben Idriss aurait été l'objet de

manifestations spéciales de la faveur céleste. L'une des plus efficaces fut la mort foudroyante d'un des Eulema du pays, qui avait voulu entamer avec lui une discussion théologique et le convaincre d'ignorance.

Mohammed Othman s'assura donc à peu près partout une popularité, qui s'affirma même, de manière à exciter les alarmes de quelques petits sultans. Une fois, entre autres, une troupe de 200 néophytes vint le rejoindre en armes. Il eut besoin de tout son ascendant pour arrêter la propagande trop énergique que ces nouveaux adeptes voulaient entreprendre en faveur de la confrérie. Comme autrefois Sidi Okba et ses compagnons chez les Berbères de l'Afrique du Nord, le futur chef des Emirghaniya avait pris au reste le plus sûr moyen de se créer des relations durables avec les habitants du Soudan, en y contractant plusieurs mariages.

Lorsque, plus tard, son ordre fut solidement établi au Hedjaz, Mohammed Othman songea naturellement à utiliser les souvenirs de tout genre qu'il avait ainsi laissés dans la vallée du Nil supérieur. Un de ses fils, Sid Hassen, originaire du pays par sa mère, alla le représenter à Souakin d'abord, puis, quand les anciens Idrissiya des Beni Amer et autres tribus de la région furent devenus Emirghaniya, au Sennaar et au Kordofan. Partout, Sid Hassen essaya de fonder des zaouiya, de grouper les partisans de la confrérie, mais ses succès

dans l'extrême Sud ne paraissent pas avoir été très complets. Dans le Nord du Kordofan, au contraire, à Dongola, où il finit par se fixer définitivement, et en Nubie, le triomphe de la doctrine qu'il représentait, fut absolu.

Mohammed Othman avait envoyé un autre de ses fils, l'aîné, Sid Mohammed Serr el Khâtem, au Yémen et dans l'Hadramaout. Il lui en restait encore trois, Ibrahim, Hachem et Djaafer [1] qu'il garda près de lui, les chargeant seulement de missions temporaires.

La confrérie s'était établie ainsi, du vivant même de son premier chef, hors du Hedjaz, sur toute la côte occidentale et méridionale de l'Arabie; au Soudan, dans la région comprise entre Souakin, l'Abyssinie et la vallée de l'Atbara; dans le Kordofan et peut-être le Darfour; enfin dans toute la Nubie.

Elle comptait aussi quelques adeptes dans l'Egypte proprement dite, et en Turquie.

A la mort de leur père, les fils de Mohammed Othman reconnurent comme chef de l'ordre leur aîné, Mohammed Serr el Khâtem, qui revint à La Mecque. Mais il fut lui-même enlevé peu après, par une courte maladie et sa succession ouvrit l'ère des rivalités dans la famille. Deux de ses frères, Sidi Ibrahim et Sidi Hassen étaient morts. Sidi Djaafer et Sidi Hachem

1. Il avait, de plus, deux filles, Aicha et Yamina.

vivaient encore. Ils refusèrent, le premier surtout, d'admettre, comme supérieurs aux leurs, les droits des enfants de Mohammed Serr el Khâtem. Une partie des Emirghaniya du Hedjaz se rallièrent à Djaafer; les autres à l'aîné de ses neveux, Abd Allah el Mahdjoub. Celui-ci, en la possession duquel resta la zaouiya de Dar el Khaizaran [1], peut être considéré comme le chef actuel de l'ordre, en droit. Mais, bien que depuis la mort de Sidi Djaafer, il y a deux ans, la plupart des Emirghaniya du Hedjaz se soient ralliés à lui, il ne l'est pas de fait, même dans cette région. Sidi Hachem qui est encore vivant, Sidi Abou Bekr ibn Djaafer et un simple Moqaddem de l'ordre qui s'est rendu indépendant, Ibrahim ben Moussa el Ok'ili, représentent, en effet, trois petites branches locales indépendantes. Enfin, deux autres branches plus importantes se sont séparées complètement de la confrérie pour se rattacher, l'une aux Chadeliya, l'autre aux Nakechabendiya.

Au Soudan, les fils de Sidi Hassen, Sidi Mohammed Othman Tadj el Serr [2], et Sidi Ahmed el Hassen [3], étaient de leur côté devenus les chefs de fractions isolées.

1. D'autant plus importante que ses fenêtres donnent sur la grande mosquée.

2. Mort au Caire, en mars 1886.

3. Mort en 1885, à Khatemiya, petite zaouiya qu'il avait fondée dans le district de Takka, près de Kassala, bien qu'habitant en général dans l'Ouest.

Au premier s'étaient rattachés les Emirghaniya de Souakin et de la région avoisinante. Ses deux principales zaouiya, situées l'une à Souakin même, sur la terre ferme, l'autre à une journée de marche de la ville, à Senkata, relèvent aujourd'hui de deux membres éloignés de sa famille, Sid Mohammed ibn Assad el Emirghani, et Sid Othman el Emirghani.

Nous ignorons quel a été le sort de la confrérie dans l'ouest après la mort de Sidi Ahmed. Elle a tout au moins subi des pertes importantes dans la région de Dongola, où s'est reconstitué un noyau d'Idrissiya.

Un fils de Si Ahmed ben Idriss, Cheikh Abd el Moutaal, confié à Cheikh Senoussi pour faire son éducation, vint en effet s'établir dans cette ville après la mort de ce dernier. Tant que Sidi Hassen vécut, il tint à rester en bons termes avec lui, mais rompit toutes relations avec Sidi Ahmed. Son influence assez grande chez les Dongolaoui du sud et les autres tribus riveraines jusqu'à Berber, a fait de ses enfants les rivaux des Emirghaniya. Ils ont repris pour leur ordre le vocable de leur aïeul et comptent, paraît-il, de nombreux partisans.

Pour tâcher de triompher de l'hostilité de ses cousins du Soudan, Sid Abdallah el Mahdjoub avait, en succédant à son père Mohammed Serr el Khatem, envoyé son plus jeune frère, qui porte le même nom, Mohammed

Serr el Khatem, dans la Nubie inférieure. Mais, après s'être fait reconnaître comme Cheikh el Sedjada pour l'Egypte, celui-ci, considérant le rôle de Khalifat comme indigne de lui, se rendit à son tour indépendant.

Tout dernièrement, lors de la mort de son cousin, Mohammed Othman Tadj el Serr, il a essayé, mais sans succès, d'établir son influence dans la région de Souakin. Il s'était tout d'abord installé à Assouan, dans une Dahabieh amarrée pendant l'été dans une anse du fleuve, et qui lui servait à descendre le Nil pendant l'hiver, pour aller recueillir les offrandes des riverains jusqu'à Ouadi Halfa. Son influence, après avoir été très grande dans cette région, a subi un échec grave en 1885.

Il avait comme Khalifat entre la 2e et la 3e cataracte, dans les districts de Dar Sukkot et Dar Mahass, un de ses cousins éloignés, Cheikh el Mahdjoub. Celui-ci servit d'abord fidèlement la cause anglaise, à l'exemple de son chef : mais à la fin de 1885, lors de la marche en avant des Mahdistes, refoulés à Ginnis, le 31 décembre, il fit défection plus ou moins volontairement et entraîna tous ses Khouan dans le parti des insurgés et des Emirghaniya de Dongola.

Quittant alors Assouan, Mohammed Serr el Khâtem vint se fixer au Caire, où il cherche maintenant à se créer une clientèle parmi les Barabra, établis dans le Nord. Il paraît avoir en effet réussi à recruter un certain

nombre d'adeptes dans la haute Egypte et dans le Delta, malgré les scandales publics de la vie privée.

On voit, en résumé, que l'histoire des Emirghaniya présente en moins d'un demi-siècle l'évolution presque complète de la plupart des ordres chérifiens.

Les descendants de Mohammed Othman, leur premier maître, sont devenus les chefs d'une foule de petits clans religieux, véritables apanages des différentes branches de la famille, qui s'en disputent avidement la possession.

Leurs dissentiments se sont accusés par le rôle qu'ont joué deux d'entre elles dans les évènements des dernières années.

On vient de voir que Mohammed Serr el Khâtem avait perdu l'un de ses principaux Khalifat, Cheikh el Mahdjoub, passé dans le camp des Emirghaniya de Dongola. Comme son maître, celui-ci s'était employé activement en faveur du gouvernement Anglo-Khédivial. Il avait même, à la suite d'une entrevue avec le général Stephenson, commandant en chef de l'armée anglaise, en Egypte, été chargé, au commencement d'octobre 1885, du gouvernement et de la défense du territoire situé au sud d'Akacheh, dernier poste central de la « Frontier Field Force » — du corps d'occupation de la frontière. De nombreux services de renseignements rendus antérieurement, permettaient en effet, de le considérer comme dévoué à la cause de l'ordre. On lui

confia quelques fusils, des munitions, et il reçut l'autorisation de lever les impôts sur son nouveau territoire.

Quelques semaines suffirent pour faire regretter d'avoir transformé un personnage religieux en agent de commandement.

Les Mahdistes, dès qu'ils eurent dépassé la troisième cataracte au nord de Dongola, lui écrivirent pour l'inviter à se joindre à eux. Il insista néanmoins à plusieurs reprises auprès du commandant de l'avant-poste de Kocheh, pour qu'une petite colonne expéditionnaire, à laquelle il se serait joint avec ses contingents, allât balayer le pays. Le succès de l'opération, déclarait-il, était certain.

Soit que cette insistance même eût éveillé des soupçons, soit que les surprises de la campagne précédente en fissent craindre d'autres, non seulement on lui répondit par un refus, mais la demande qu'il fit alors de se retirer à Kocheh avec sa famille fut rejetée. Enfin, en dernier lieu, mandé à ce poste sous un prétexte indifférent, il reçut l'ordre de verser les armes qu'on lui avait données, et ne fut relâché que lorsqu'elles eurent toutes été restituées.

Quelques jours après, une troupe de derviches soudanais, sous la conduite d'Abd ul Medjid Khodja, arrivait au petit village de Koyek, où était située la zaouiya de Cheikh el Mahdjoub et l'emmenait, non comme un

ennemi prisonnier, mais comme un chef vénéré, délivré des mains des infidèles.

Il ne semble pas qu'à partir de ce moment l' « Intelligence service », qui avait tout d'abord utilisé le concours de Sid Mohammed Serr el Khâtem, ait continué à l'employer dans la vallée du Nil. En tout cas, cet incident amoindrissait singulièrement les moyens d'action, réels ou supposés, de ce Cheikh, dont l'influence au sud de la deuxième cataracte, n'égalait pas à beaucoup près celle de son Khalifat.

Dans la région de Souakin, après l'abandon des projets de marche en avant, motivé par le désastreux insuccès de l'expédition envoyée au secours de Gordon, le gouvernement Anglo-Khédivial chercha d'abord à faciliter la retraite de la garnison de Kassala. Plus tard, on jugea nécessaire de donner de l'air à la place même de Souakin, sans cesse menacée par Othman Digma, en s'assurant le concours des tribus avoisinantes.

C'était à la fois affaiblir les bandes de ce chef, recrutées dans le pays même, et lui opposer des ennemis embarrassants. Il semble que la seconde partie de ce programme ait été couronnée de succès après l'évacuation de Souakin par les troupes anglaises, et grâce à une entente directe, à prix d'argent, avec les intéressés.

Mais, tout d'abord, on eut là aussi, recours aux Emirghaniya. Les principales tribus de la région, sont : au

nord, les Bisharin, qui s'étendent de Souakin à Berber; au sud-ouest, les Hadendoah, dont le territoire va de Souakin à Kassala; enfin au sud, le long de la côte, les Beni-Amer.

La première, celle des Bisharin, favorablement disposée d'ailleurs envers le gouvernement égyptien, n'obéit à aucune influence religieuse.

Chez les Hadendoah, les Emirghaniya sont peu connus. Ils ont au contraire une autorité très réelle sur les Beni-Amer, ainsi que sur quelques autres tribus moins importantes, les Amarar, par exemple.

Sid Mohammed Othman Tadj el Serr, le chef de la branche locale, s'était trouvé, dès 1884, en relations suivies avec les autorités anglaises du Caire, dont il préférait le séjour à celui de Souakin.

Il semble que l'importance du but qu'on se proposait ait fait offrir à ses services, en cas de succès, un prix fort élevé. En effet, les journaux d'Egypte ont plus tard parlé d'une promesse de concession de 10.000 Feddan, c'est-à-dire 5.000 hectares environ, à prélever sur les terres fertiles du domaine.

Quoi qu'il en soit, après lui, son cousin Sid Abdallah el Mahdjoub, bien que grand maître au Hedjaz, arriva à son tour à Souakin, pour tenter de prendre part à l'entreprise.

Il y resta d'ailleurs peu de temps. Mais trois Cheikh

de la famille, Khalifat de zaouiya du Soudan, unirent aussi leurs efforts à ceux de Mohammed Othman : Sid Beker, Sid Idriss, et le chef de la zaouiya de Daggah, chez les Beni Amer.

Cette abondance d'Emirghaniya paraît avoir déterminé une certaine confusion dans les dépêches envoyées à leur sujet par les autorités anglaises de la métropole, et ne rendit pas au reste leur action plus efficace [1].

Les Beni Amer, leur chef Cheikh Moussa, et les Amarar, échangèrent avec eux une correspondance suivie. Ils se rendirent eux-mêmes dans le district de Takka et à Kassala, parcoururent tout le pays, en rapportèrent et reçurent de nombreuses promesses. Mais, en fin de compte, leur intervention ne produisit aucun résultat sérieux, soit que leur ascendant ne fût pas aussi grand qu'on l'avait supposé, soit qu'ils eussent jugé plus avantageux de donner des gages aux deux partis. En tout cas, Mohammed Othman, atteint d'une maladie grave, dut revenir au Caire au commencement de 1886, et y mourut peu après.

Au lieu de la concession promise, sa famille ne reçut qu'une indemnité suffisante pour payer à leur juste

1. Further Correspondance respecting the affairs of Egypt. — Dans une dépêche du 28 août 1885, lord Salisbury demande s'il n'est pas possible d'obtenir des informations sur la situation dans le voisinage de Souakin, et au Soudan oriental, par l'intermédiaire du « Chief el Morghani ».

valeur ses services, qui cessèrent d'être employés, tout au moins aussi bruyamment.

Bien qu'en réalité les Emirghaniya se soient peut-être moins compromis, dans ces circonstances, aux yeux de leurs anciens partisans, qu'ils n'ont paru le faire, l'attitude ostensiblement favorable au gouvernement Anglo-Egyptien, des deux branches de la Nubie et de Souakin a certainement affaibli leur prestige chez les Soudanais.

Mais c'est au Hedjaz surtout que le crédit de la confrérie s'en est ressenti. Pendant toute l'insurrection mahdiste, les vœux des habitants de l'Arabie n'ont cessé d'être favorable aux insurgés. A mainte reprise, les habitants de l'Hadramaout et du Yémen leur ont envoyé de petits contingents qui franchissaient la mer Rouge dans des boutres, comme de simples caboteurs. Il en est même venu de Djeddah, et presque toujours, parmi les prisonniers faits dans les combats livrés autour de Souakin, se trouvaient quelques-uns de ces fanatiques.

La surexcitation des esprits en Arabie était donc générale et le rôle joué par les Emirghaniya, achetés par les Anglais, devait nécessairement leur aliéner beaucoup de sympathies.

On a vu que Sid Abd Allah el Mahdjoub lui-même avait essayé de prendre sa part de la tâche confiée à ses cousins. Bien que son absence de La Mecque ait été de courte durée, elle n'a pas laissé que de lui nuire. Toute-

fois, grâce à l'organisation de l'ordre, au caractère mystérieux et indéfini du pouvoir surnaturel attribué à ses chefs, ceux-ci ont, malgré tout, conservé une grande partie de leur ascendant sur leurs serviteurs religieux. Beaucoup de ces derniers se sont désaffectionnés de leurs maîtres : ils n'ont pas cependant cessé de les reconnaître comme tels.

Dans ces conditions, la prospérité apparente de l'ordre au Hedjaz est encore aussi complète que le permet sa dislocation. Mais son existence même peut être menacée.

Le rôle qu'il a dans le pays n'est, d'ailleurs, rien moins qu'indépendant.

On a vu que Mohammed Othman el Emirghani, appuyé en sa qualité de Chérif mecquois par les Eulema et les Chorfa, contre Cheikh Senoussi, avait dû plus tard se retirer à El Taif pour se soustraire à leur inimitié. Ses fils et leurs enfants, dont l'autorité ne pouvait paraître aussi dangereuse pour les intérêts du parti sacerdotal, sont rentrés en grâce auprès de ses chefs. Ils comptent eux-mêmes parmi ses membres. Aussi, bien que leur confrérie ait ses racines dans le pays même, ne peut-elle être confondue au point de vue politique avec les quelques autres qui se trouvent dans le même cas. Elle constitue surtout la clientèle propre, d'une faction de Chorfa.

Les considérations qui précèdent s'appliquent aux

Emirghaniya proprement dits, tels que les avait laissés la mort de Sid Mohammed Serr el Khâtem, et qui forment les trois branches dirigées par les descendants de Mohammed Othman, savoir Sid Abdallah el Mahdjoub, Sid Abou Beker ibn Djaafer et Sidi Hachem, oncle des deux précédents.

Installés à La Mecque, Sid Abou Beker et Sidi Hachem n'ont qu'une petite clientèle.

Sid Abd Allah el Madhjoub, le véritable héritier de droit du fondateur de l'ordre, a, outre la zaouiya métropolitaine de Dar el Khaizaran, à La Mecque, où il réside, une succursale à Médine [1] et une autre près d'El Taif, à Salama [2], dans l'ancienne résidence de son aïeul.

Mais les rivalités qui s'élevèrent à la mort de Sid Mohammed Serr el Khâtem, l'attitude de son frère Sid Hachem, de son neveu Sid Abou Beker ibn Djâafer et des Emirghaniya du Soudan, qui refusèrent de reconnaître l'autorité de Sid Abd Allah el Mahdjoub, avaient, avant les derniers évènements, produit au Hedjaz même la défection de trois autres branches.

Nous avons dit que l'une d'elles était dirigée par un simple Moqaddem, Ibrahim ben Moussa el Ok'ili, et que les deux autres s'étaient rattachées aux Chadeliya d'une part, aux Nakechabendiya de l'autre.

1. Moqaddem : Sid Saddok ibn Saïd.
2. Moqaddem : Yakoub ibn Sid Ismail.

La première porte aujourd'hui le nom de son chef, c'est celle des Ok'iliya. Elle a une zaouiya à La Mecque et une à Djeddah [1].

Les Ok'iliya prétendent faire remonter directement leur enseignement à Sid Mohammed Othman el Emirghani, sans l'intermédiaire de ses descendants, et leurs règles sont restées, à quelques détails près, celles de l'ordre.

C'est au point de vue hiérarchique et politique surtout que leur dissidence s'est affirmée. Leur attitude, d'ailleurs, est fort effacée.

Les deux autres branches, au contraire, se sont séparées des Emirghaniya, même au point de vue doctrinaire.

Mohammed Othman, affilié à plusieurs ordres, avait donné sa règle comme résultant de celles des Nakechabendiya, des Kadriya, des Chadeliya et des Djoneidiya. Sous sa direction, l'enseignement resta uniforme dans la confrérie; mais après lui, il se forma, à La Mecque et à Djeddah, deux écoles, qui, pour se soustraire à l'autorité du chef de l'ordre, se rapprochèrent comme principes, la première des Chadeliya, la seconde des Nakechabendiya.

Ce sont elles qui, à la mort de Sid Mohammed Serr el Khâtem, se rendirent indépendantes, comme con-

1. Moqaddem : Mohammed Djar.

fréries distinctes. La branche de La Mecque porte aujourd'hui le nom d'Emirghaniya Chadeliya. Elle n'a qu'une seule zaouiya [1] qui compte en même temps parmi celles des Chadeliya purs.

La branche de Djeddah, désignée sous le nom d'Emirghaniya Nakechabendiya, en compte quatre [2] et forme un groupe isolé, avec un Cheikh el Sedjada spécial.

Il semble que ce soit de cette dernière que dépendent la plupart des Emirghaniya du Yémen et de l'Hadramaout.

On voit, en résumé, que Mohammed Othman, héritier d'un autre ordre, celui des Idrissiya, a d'abord établi son autorité sur les anciens disciples de son maître, avant de se poser en chef d'une nouvelle confrérie, celle des Emirghaniya. D'une origine illustre, apparenté aux principales branches des Chorfa du Hedjaz, il a légué à ses enfants un double héritage, d'influence spirituelle et de noblesse religieuse. Après sa mort, l'ordre a continué de s'étendre, mais en se fractionnant. L'abus que ses chefs naturels ont fait de leur situation, les intrigues

1. Moqaddem : Ch. Ahmed Kettan.
2. Moqaddem :
Ch. Othman Turki.
Ch. Abd er Rahman Kedouan.
Ch. Mostefa.
Ch. Mohammed Ba Messekk'er.

dans lesquelles ils ont compromis leur caractère sacré, a porté une atteinte grave à leur prestige. Ils sont encore en Arabie, au Soudan, en Egypte, les suzerains de clans religieux. Mais des groupes entiers d'adeptes se sont déjà séparés de la confrérie.

Au Hedjaz même, malgré l'importance numérique de ses membres, elle n'a plus qu'un rôle effacé. L'autorité du grand maître légitime y est méconnue par ses plus proches parents, et combattue par les fractions locales. L'histoire de l'ordre n'est que celle des rivalités qui le divisent.

Il semble donc que l'œuvre de Mohammed Othman soit déjà gravement compromise, moins d'un demi-siècle après sa fondation. Ce n'est pas en se jetant dans n'importe quelle aventure lucrative, que les chefs des Emirghaniya pourront rendre à leur famille son crédit ébranlé.

SEDDIKIYA

Les Seddikiya font remonter leur origine à Abou Beker ibn Seddik, beau-père du Prophète, et l'un des disciples auxquels il aurait donné directement l'Ahd, le pacte initial de la Triqâ.

En fait, ce fut seulement au bout de plusieurs siècles que la propagation des doctrines Soufistes détermina la fondation de confréries religieuses Sûnnites, à l'exemple des associations plutôt politiques, formées par les Alides. Leurs premiers chefs, pour établir l'orthodoxie d'un enseignement qui constituait en réalité une innovation grave, le firent remonter aux compagnons du Prophète. Grâce à l'incertitude des traditions arabes pendant les premiers âges de l'Islam, cette prétention, quoique peu fondée, fut généralement admise.

Il en résulte que l'histoire des ordres les plus anciens est restée fort obscure. Tel est le cas des Seddikiya, dont on ne connaît pas l'origine véritable.

Leur confrérie ne reçut d'ailleurs jamais d'organisation hiérarchique.

Elle s'est toujours composée de petites congrégations indépendantes.

L'unité doctrinaire lui fait également défaut. Sans parler du rituel, des prières adoptées dans ses différents groupes et qui varient de l'un à l'autre, son enseignement n'est même pas uniforme.

Dans quelques pays, en Egypte, par exemple, les Seddikiya comptent au nombre des mystiques extatiques. Ailleurs, et c'est le cas en Arabie, ils suivent strictement la Sounna sans admettre aucun système philosophique, en particulier.

On ne peut donc les ranger parmi les ordres religieux que comme adeptes d'une « Triqâ », d'une « Voie » nominale. Leurs prétentions à suivre une tradition inaugurée par Abou Beker ibn Seddik, ne repose même pas sur l'existence de cette tradition.

Il arrive au reste souvent qu'un Moqaddem, appartenant à un ordre quelconque et se rendant indépendant de ses chefs, pour des motifs personnels, se déclare rallié aux Seddikiya, sans cesser de pratiquer son ancienne règle.

En un mot, les Seddikiya ne forment pas, à proprement parler, une confrérie, ni même une école. C'est en vertu d'une simple fiction que leur nom crée entre eux un lien théorique [1].

D'ailleurs, leurs congrégations, localisées dans les grandes ville de Turquie, de Syrie, d'Egypte, d'Arabie, n'ont qu'un fort petit nombre d'adeptes.

Tel est le cas de celle du Hedjaz, qui, représentée à La Mecque [2] par une zaouiya, ne mérite d'être citée que pour mémoire.

1. On pourrait croire le contraire, à en juger par les indications que donnent quelques ouvrages sur le Tessaouf. Cheikh Senoussi, par exemple, a formulé dans El Salsabil et dans sa Faharassat, comme ayant une valeur générale, une règle des Seddikiya. Mais ce n'est, en réalité, que celle du groupe d'Alexandrie, et en Egypte même, il en existe d'autres.

2. Moqaddem : Sid Alaoui el Emirghani, qui malgré son nom, n'a pas d'attaches avec les Emirghaniya.

ALLOUANIYA

A certains égards, tout au moins par leur antique origine, qui remonte au IIe siècle de l'Hégire, et par leur dispersion actuelle, les Allouaniya peuvent être assimilés aux Seddikiya. Toutefois, leur premier chef, Sid el Allouan Abou Hachim el Koufi, passe pour avoir réuni ses disciples en une véritable association religieuse.

Bien que ce fait soit rien moins que certain, les Allouaniya ont compté à une époque plus rapprochée parmi les ordres doués d'une organisation hiérarchique. Mais ils ne forment aujourd'hui que des congrégations isolées, des écoles indépendantes, là où ils n'ont pas été absorbés par de nouvelles confréries. Tel est le cas de ceux d'Egypte, par exemple, qui, considérés, il y a cinquante ans, comme une branche des Refaiya, ne sont plus guère connus sous leur ancien nom dans ce pays.

Au Hedjaz, l'ordre s'est perpétué plus longtemps : Abou Hachim, bien qu'originaire de l'Irak-Arabie, mourut en effet à Djeddah, et la mosquée construite près de son tombeau continua d'être, sous son vocable, la zaouiya d'un petit groupe de fidèles.

Cette branche, après une longue existence, était

éteinte à la fin du XIIe siècle de l'Hégire. Un des descendants du saint, Abd Allah ben Sid Salem el Allouani, acquit, à cette époque, une certaine célébrité dans le monde religieux. Il vint s'installer à La Mecque en 1182 (H) et fut reçu au nombre des Tholba de la grande mosquée. Sa clientèle devenant importante, il se décida à fonder une zaouiya aux portes de la ville, près du Djebel Amr.

Initié lui-même à la règle des Chadeliya par un de ses maîtres, Sid el Hamoudi el Mekki, il formula bientôt une nouvelle doctrine, tenant à la fois de celle de son ancien maître et de celle d'Abou el Hassen el Chadeli.

La petite confrérie ainsi formée prit le nom des anciens Allouaniya, mais étant donnée son origine immédiate, elle ne représente leur association qu'au point de vue historique.

Depuis la mort d'Abdallah ben Sid Salem, en 1201 (H), son développement s'est arrêté, et son peu d'importance numérique ne lui permet pas de compter parmi les ordres actifs du Hedjaz.

Ses zaouiya sont cependant au nombre de deux, une à La Mecque [1] et une à Djeddah [2]. La première, où réside le petit-fils de Cheikh Abd Allah, est son seul centre

1. Moqaddem : Sid Mohammed Said ben Sid Salem el Allouani.
2. Moqaddem : Ch. Ali Achour.

d'enseignement. La seconde, en effet, ne s'occupe que de l'entretien du tombeau de Sid Abou Hachim et du pèlerinage dont il est l'objet.

MELAMIYA

Le dernier ordre à citer, pour clore la nomenclature des confréries régulières du Hedjaz, celui des Melamiya, tient dans le pays une place moindre encore que les deux précédents.

Il a cependant été fort répandu en Orient, où ses Derouich ont acquis, grâce aux « Mille et une Nuits », une célébrité particulière, sous le nom de Kalender.

Son fondateur, Abou Ali Youcef el Kalenderi, mourut en 724 (H), à Paniput près de Delhi. Les Kalenderiya s'établirent donc d'abord aux Indes. Plus tard, deux de leurs branches se développèrent en Perse et en Turquie.

Dès l'origine, ils se montrèrent hostiles à la fois aux gouvernements réguliers et à l'enseignement orthodoxe. Ils s'attirèrent ainsi de longues persécutions, et ce fut pour en rappeler le souvenir, qu'ils prirent le nom de Melamiya, « les Réprouvés ».

Il ne semble pas qu'en Perse, où le terme de Kalender s'applique indifféremment à tous les Derouich

mendiants, l'ordre compte encore de nombreux adhérents. Aux Indes, il n'est plus représenté que par des groupes isolés.

En Turquie, au contraire, il a conservé une certaine vitalité sous un nouveau vocable, celui d'Hamzaouiya.

Ce fut, en effet, un Mollah de Brousse, Cheikh Hamza, qui introduisit au xe siècle, la règle de Abou Ali Youcef dans l'empire ottoman.

Fidèle aux traditions de ses maîtres, Cheikh Hamza ne tarda pas à se montrer aussi indépendant en matière de doctrine que dans sa conduite politique. Condamné en 969 par un Fetouah du Muphti Abou Seoud, il paya son attitude de la vie. Mais sa propagande avait déjà produit des résultats durables, et plusieurs de ses successeurs eurent le même sort, sans que le zèle des Hamzaouiya s'en ressentît. On raconte même que l'un d'eux, Ibrahim Effendi, ayant été exécuté par ordre du sultan Soliman, quarante de ses disciples se firent volontairement décapiter en même temps, pour suivre leur chef dans l'autre monde.

Dissoute par un Iradeh impérial, au commencement du siècle, la confrérie n'existe plus officiellement. Elle n'en a pas moins conservé une organisation secrète, et compte encore de nombreux adeptes dans l'Asie-Mineure et en Syrie.

La forme de cette organisation rappelle celle de la Franc-Maçonnerie et a fait considérer les Hamzaouiya comme des Maçons musulmans. Quelques signes caractéristiques, gravés parfois sur leurs tombeaux, △ ▽ ✡ [1] ne sont pas sans analogie avec le triangle maçonnique. Enfin leurs anciennes zaouiya passaient pour de véritables Loges. Il en est encore ainsi aujourd'hui de l'une d'elles, située près du lac de Tibériade, et qui a échappé aux mesures prises contre les autres.

Les Melamiya du Hedjaz, issus d'une congrégation syrienne de la branche turque, forment maintenant un groupe local, sans aucune attache étrangère.

Ils ont abandonné depuis longtemps les anciens statuts de l'ordre, qui obligeaient ses adeptes à vivre d'aumônes, à voyager toujours, le plus souvent sans chaussures, à ne rien conserver, ni pour eux, ni pour les leurs.

Mystiques extatiques, ils ne se distinguent plus des

1. J. D. Brown, *loc. cit.*

Le dernier de ces signes est aussi en usage chez quelques Kadriya turcs, sous le nom de sceau de Salomon. Il figure dans leurs cérémonies d'initiation.

On sait que les Francs-maçons sont assez nombreux en Egypte, en Syrie, en Turquie. La loge du Caire notamment est fort connue.

Sans qu'il se soit produit aucun rapprochement entre eux et les ordres religieux, il est naturel que le développement parallèle de ces associations, les ait amenées à adopter quelques coutumes analogues.

Chez les Kadriya, par exemple, l'interrogatoire auquel est soumis le néophyte dans l'initiation, ressemble aux questionnaires Franc-maçonniques.

ordres similaires, que par leur nom et par les détails de leur rituel.

C'est à El Taïf qu'ils sont le plus nombreux. Le fondateur de leur groupe, Cheikh Hassan Fatah el Karchi, était en effet Kadi de cette ville. Néanmoins et bien que la direction de tous les Melamiya du Hedjaz, se soit perpétuée dans la famille de leur premier chef, l'unique zaouiya qu'ils aient encore, se trouve à La Mecque.

Son Moqaddem actuel, Cheikh Hassan, jouit d'une certaine influence héréditaire. Par elle-même, la confrérie se trouve au dernier rang des ordres du pays.

III

LES SENOUSSIYA

L'étude doctrinaire du Senoussisme n'est plus à faire. Tous les points saillants de sa règle et de son rituel ont été mis en lumière, grâce aux travaux de MM. H. Duveyrier et Rinn, aux recherches entreprises plus tard en Italie.

Cheikh Senoussi s'est surtout proposé de rendre à l'Islam la pureté littérale des temps primitifs, de faire revivre les grandes lois sociales, morales et religieuses, instituées par le Prophète, de les défendre et de les propager.

Subissant l'influence des siècles précédents, du milieu dans lequel il vivait lui-même, il a cru nécessaire de fonder une nouvelle confrérie pour réaliser ces projets. Mais son intention n'a pas été de créer un ordre de Khouan et de Derouich. S'il a réuni ses partisans en

une vaste et puissante société, c'est pour agir plus directement sur eux et par eux.

La doctrine même du Senoussisme montre qu'il en est ainsi. Elle est à peine empreinte de tendances mystiques, et ne vise à « l'anéantissement de l'individualité de l'homme absorbé dans l'essence de Dieu » que par la prière et la méditation. L'extase spiritualiste est la seule qu'elle admette. La « Voie » de la confrérie a moins pour principe l'Ahd, un pacte quelconque, que la stricte application de la Chareha et de la Sounna. Sa règle ne présente dans les détails du rituel qu'une fixité relative. Elle comprend à la vérité quelques prières spéciales, un office de Tehaggoud ou de Matines, et des invocations nocturnes ; différentes oraisons diurnes ; des Dhikre fort nombreux. [1] Mais ses seules prescriptions caractéristiques, visent le port du chapelet à la main, et une attitude différente de celle des Malékites ou autres Sûnnites dans la prière obligatoire.

Ce ne sont donc point les minuties, considérées comme essentielles dans les autres ordres, qui ont préoccupé Cheik Senoussi. Il a tenu au contraire à ne leur donner qu'une place secondaire, pour insister davantage sur les devoirs généraux des fidèles, vaguement

1. MM. Duveyrier et Rinn ont cité les deux plus répandus. — V. « La confrérie de Si Mohammed ben Ali el Senoussi » et « Marabouts et Khouan ».

recommandés par ses devanciers, pour mieux assimiler sa doctrine au dogme religieux.

Toutefois, de même que son œuvre a dû aux circonstances de temps et de milieu, une forme particulière, la règle de sa confrérie s'est ressentie de son séjour parmi les Ouahabites du Yémen. A leur exemple, il a poussé le rigorisme à l'extrême, interdisant comme eux la musique, la danse, le chant, le tabac et le café.

Ces faits portent en eux un cachet original ; mais ce qu'il importe surtout de retenir, c'est que, par son objet, le principe fondamental du Senoussisme, est logiquement devenu la lutte contre la civilisation européenne.

Aucun danger ne menaçait la foi islamique, plus que le contact des peuples musulmans avec les nations chrétiennes. Propagé par celles-ci, le progrès s'attaquait, de tous côtés, aux bases mêmes de la religion, ébranlant les croyances des uns, séduisant les autres par ses corruptions. Pour accomplir une réforme générale, il fallait avant tout, élever des barrières infranchissables entre l'Islam et la chrétienté.

Le Djehad, guerre sainte, ou hostilité latente contre l'infidèle, qui entrait comme dogme de la loi dans le programme de Cheikh Senoussi, en devint l'article essentiel.

Mais les temps ne se prêtant plus aux croisades, aux guerres de conquête, il lui parut nécessaire de donner

provisoirement une nouvelle forme à l'antithèse Dar el Islam et Dar el Harb. [1] Isoler d'une façon absolue les pays restés musulmans, provoquer l'exode des vrais croyants soumis au joug des infidèles, tel fut le premier terme de son système.

Ne reculant d'ailleurs devant aucune conséquence de ses théories, il comprit les Turcs, maîtres de l'Egypte, de la Syrie, de Constantinople, des pays où s'était surtout développée la civilisation occidentale, dans la même réprobation que les chrétiens. Politique subtil, il sut admettre vis à vis d'eux quelques compositions. Mais la formule finale de son œuvre n'en resta pas moins : « Turcs et chrétiens, je les briserai d'un seul coup. »

1. Dar el Islam : pays régi par la loi musulmane et où elle est appliquée dans son intégrité. Dar el Harb : pays appartenant aux Infidèles et non encore subjugué par l'Islam.

Telles sont les deux définitions orthodoxes de ces termes. Mais des tempéraments, qu'eussent réprouvés les docteurs des premiers siècles de l'Hégire, ont fait parfois considérer comme Dar el Islam des contrées appartenant aux Infidèles et où les vrais croyants jouissent cependant d'une entière liberté.

Craignant, en 1871, nne insurrection religieuse aux Indes, les Anglais ont provoqué dans ce sens une décision des Eulema de La Mecque. Les Muphti Hanefi et Maléki rendirent, sur la demande de leurs agents, un Fetouah, déclarant l'Hindoustan mahométan, Dar el Islam, et cette décision contribua beaucoup à calmer les esprits.

Il est probable que si une semblable précaution avait été prise pour l'Algérie, on aurait pû éviter au moins quelques-uns des soulèvements qui s'y produisent périodiquement.

Dar el Islam, en effet, est le domaine de la paix, et Dar el Harb, un champ de luttes.

Constituée avec un semblable objectif, la confrérie des Senoussiya devait nécessairement devenir une asociation politique. Cheikh Senoussi s'en rendit bientôt compte, et doué d'un génie très pratique, il s'efforça de la préparer à ce rôle, en constituant dans les déserts du Sahara tripolitain un véritable état théocratique.

Chassé du Hedjaz, qu'il avait d'abord choisi comme centre de propagande, il s'était établi au Djebel Lakhedar. Ce fut le premier domaine de son empire, sorte d'Imamat moderne, qui s'étend aujourd'hui de Ben Ghazi au Ouadaï, embrasse une partie du Fezzan et le pays des Tebou, déborde à l'Est jusqu'à la vallée du Nil, au Sud jusqu'au Soudan, à l'Ouest jusqu'au massif des Touareg.

Cette création, tout en réalisant l'isolement des fidèles dans la nouvelle patrie des Senoussiya, tout en assurant un refuge aux musulmans étrangers qui s'exilent pour leur foi, était surtout destinée à donner un base d'opérations à la confrérie.

L'organisation qu'a reçue celle-ci, l'a mise à même de s'en servir. Ses adeptes proprement dits sont soumis aux règles hiérarchiques admises dans tous les ordres, mais avec une discipline beaucoup plus stricte. De Djerboub, où s'était fixé en dernier lieu Cheikh Senoussi, et qui est resté Zaouiya métropolitaine, le grand maître conserve comme au premier jour, une autorité absolue

sur tous les Khouan. Les Khalifat, les Naïb provinciaux sont uniquement les agents d'exécution de ses ordres. Ils exercent eux-mêmes sur les Moqaddem une direction à laquelle nul ne se soustrait, et aucun affilié n'échappe à l'action de ces derniers.

Indépendamment de ses disciples directs, Cheikh Senoussi voulut aussi, par un éclectisme habile, se rallier les membres des autres associations religieuses qu'il considérait comme orthodoxes. Il admit, dans ce but, comme adeptes de sa « Voie », les Khouan de tous les ordres comptés parmi ses « appuis », c'est-à-dire de tous ceux qui ont un nom dans l'Islam. Tout ce qu'il exigea d'eux, fut de rester fidèles à la loi et à la tradition sûnnite. Il toléra même leurs pratiques, et les déclara conformes à sa règle.

Bien qu'ayant fait de la Hadra, du Dhikre el Djellala, une simple psalmodie, un office sans musique, sans mouvements du corps ni de la tête, il a même été jusqu'à respecter les danses des Moulaouiya, les hurlements des Refaiya, les balancements convulsifs des Kadriya.

Seuls, les exercices hystériques des Aissaoua, des Saadiya, des Refaiya, de tous les extatiques Fakiristes, n'ont pas trouvé grâce devant lui. Encore s'est-il borné à les proscrire du rituel de ces confréries, sans en condamner aucun autre détail,

Le résultat d'une telle mesure fut d'assurer éventuellement au Senoussisme une clientèle illimitée. Elle compléta l'œuvre préparatoire, commencée par la création de l'état de Djerboub et l'organisation générale de l'ordre.

Cette triple base ainsi constituée, Cheikh Senoussi poursuivit méthodiquement le programme qu'il s'était fixé. Après lui, ses deux fils continuent aujourd'hui la tradition qu'il leur a laissée.

Ils ne s'en sont écartés, et en apparence seulement, que sur un point. Cessant de faire au gouvernement ottoman la même opposition qu'aux puissances chrétiennes, Sid el Mahdi et son frère ont jugé plus opportun de mettre à profit l'évolution panislamique de la politique turque. Donnant à la Porte l'appui moral de leur concours, ils ont utilisé l'appui matériel du sien. Leur influence dans le Sud-Ouest de la Tripolitaine s'est, grâce à ce changement de front, rapidement étendue. Peut-être l'alliance dans laquelle s'était engagée la Turquie, n'a-t-elle eu au contraire, pour celle-ci, que des conséquences fâcheuses. Il s'est, en effet, produit depuis quelques mois, à Ghât, chez les Azdjer, divers incidents qui semblent être les symptômes d'une agitation suspecte.

Dans le nord de la Tripolitaine, l'exaltation des esprits a pu donner une satisfaction immédiate aux visées de

l'entourage du sultan. Mais elle a surtout été profitable aux Zaffer, et du jour où elle cessa d'être entretenue, un seul résultat s'est imposé, le développement de l'ascendant des Senoussiya, avec lesquels l'administration locale doit compter chaque jour davantage.

Il est donc permis de croire que les chefs de la confrérie se sont heureusement inspirés des circonstances, en profitant de l'occasion qui s'offrait à eux.

Ainsi qu'on le verra en étudiant les progrès du Senoussisme au Hedjaz, ils n'ont pas pour cela renoncé à la dernière partie de leur programme. Le rôle qu'ils ont temporairement accepté en Tripolitaine, n'implique pas non plus qu'ils aient modifié leur plan général. Il montre seulement qu'ils s'en tiennent encore à la politique d'obstruction des pays musulmans, sans vouloir rien tenter dans les contrées infidèles.

Sid el Mahdi, le chef actuel de l'ordre, l'a nettement prouvé par son attitude, lors des évènements du Soudan égyptien.

Vers la fin du mois de Safer 1302 (H) — 1885 —, six envoyés du Mahdi de Khartoum arrivèrent à Djerboub, montés sur des hegguin, chameaux de selle du Kordofan. Ils apportaient au grand maître des Senoussiya une lettre dans laquelle Mohammed Ahmed disait en substance :

« Vainqueur des Anglais et des troupes khédiviales,

« je continuerai la lutte commencée, jusqu'au jour où « l'Egypte sera rendue aux vrais croyants. Tu es tout « puissant à l'ouest de ce pays et au Hedjaz. Unis tes « efforts aux miens dans la guerre sainte. »

D'après un témoin oculaire, Sid el Mahdi lut cette lettre à quelques frères de son entourage et leur demanda ce qu'il fallait répondre. Tous gardèrent le silence, sauf un Khalifat, Sid Mansour el Hachemi, qui se borna à lui dire : « Tu es le maître, et nous suivrons ton ordre. »

Les Soudanais furent alors emmenés dans une pièce préparée pour les recevoir. Pendant trois jours, ils reçurent une large hospitalité.

Puis, le quatrième jour, Sid el Mahdi les fit venir devant lui, après avoir réuni tous les Khouan de Djerboub. Il leur dit alors : « Informez votre maître que nous n'avons rien à voir avec lui ; qu'il ne nous écrive plus, car sa voie n'est pas la bonne. Je ne vous remettrai pas de lettre pour lui. »

Il ajouta enfin que, si de nouveaux envoyés chargés d'une nouvelle mission se présentaient à Djerboub, ils seraient mis à mort, que le chef des révoltés du Soudan n'était pas Mahdi, et termina par ces mots : « L'*Imam* se fera bientôt connaître. »

Imam, chef de la prière et guide suprême des musulmans, souverain spirituel et temporel, tel serait donc le

titre que songerait à revendiquer le grand maître des Senoussiya, plutôt que celui de Mahdi, « l'Envoyé qui doit clore le drame du monde [1]. »

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, l'attitude de Sid el Mahdi vis à vis de Mohammed Ahmed n'en est pas moins caractéristique. Fidèle au système inauguré par Cheikh Senoussi, il n'a pas voulu se laisser entraîner dans une lutte prématurée, contre une puissance européenne.

Malgré toutes les craintes motivées par les progrès du Senoussisme, il n'est pas douteux aujourd'hui, que ses chefs s'abstiennent également de toute intervention indirecte, dans les affaires intérieures, en Egypte, en Tunisie, en Algérie. Quelques agents de renseignements, recrutés surtout parmi les Khouan des ordres locaux, les tiennent au courant de ce qui se passe dans les deux derniers pays. Ces mêmes agents s'emploient aussi à faciliter l'exode des fidèles, assez rares d'ailleurs, qui songent à s'expatrier. Mais ils ne font nulle part de propagande active.

En Egypte, il existe quelques groupes d'adeptes de la confrérie, Tripolitains d'origine pour la plupart, et ses représentants attitrés sont assez nombreux. Mais son action immédiate ne s'exerce que sur les tribus nomades, soumises nominalement au gouvernement khédivial,

1. J. Darmesteter. Le Mahdi.

presqu'indépendantes de fait. Dans la vallée du Nil, chez les populations réellement égyptiennes, elle garde une réserve absolue.

Le travail d'obstruction des pays musulmans auquel les Senoussiya se sont bornés jusqu'ici, avec un remarquable esprit de méthode, a depuis longtemps porté ses fruits. A peine explorées dans quelques directions, les régions qui constituent le domaine particulier de l'ordre sont bientôt devenues inabordables. Les dangers auxquels Gerhard Rholfs et ses compagnons ont été exposés à Koufara, en 1879, le prouvent de reste.

Au delà des dépendances directes de Djerboub, la zone fermée aux explorateurs européens, s'élargit graduellement, dans le Sahara d'une part, dans le Soudan de l'autre. Il est facile de s'en rendre compte en se reportant aux tentatives faites depuis quelques années pour pénétrer dans ces régions inhospitalières. Presque toutes ont abouti à de sanglants massacres, celui de la mission Flatters, par exemple.

Beaucoup de ces attentats, il est vrai, n'engagent pas directement la responsabilité des chefs de la confrérie [1]. Il semble, au contraire, que Sid el Mahdi et son

1. On leur a souvent attribué, entre autres, les meurtres de Joubert et Dourneau-Duperré en 1873, des missionnaires d'El Goléah en 1875. Nous avons eu l'occasion de recueillir sur ces deux évènements des

frère, guidés aussi bien dans les régions où s'étend leur autorité qu'en Egypte, en Tunisie et en Algérie, par des principes invariables de prudence, cherchent à éviter toute occasion semblable de conflit avec les nations chrétiennes. C'est en effet à un ordre formel de la zaouiya de Djerboub, que les membres de l'expédition de Gérhard Rholfs, dépouillés, emprisonnés, menacés de mort par les Khouan de la « Zaouiya el Oustâdh » de Koufara, durent la liberré et peut-être la vie.

L'action des Senoussiya, peut même, au premier abord, sembler pacifique. Ainsi, dans le Sahara occidental, ils ne visent en apparence, qu'à établir leur ascendant moral sur les peuplades qui ne le reconnaissent pas encore. Ils

renseignements qui permettent de croire qu'en réalité Joubert et Dourneau-Duperré ont été massacrés par des Imanghassaten dont ils avaient refusé les services et par des Châamba, que venait de razzer Said ben Driss, notre Agha de Ouargla. Ils ont donc été surtout victimes d'une double vengeance. C'est de même à un complot ourdi par un Zoui d'In Salah, pour venger son frère, tué à ses côtés dans une expédition contre nos tribus, qu'il faut rattacher la mort des missionnaires d'El Goléah. (V. Les Medaganat Revue Africaine.)

Les circonstances de l'assassinat des missionnaires de Ghadamès, en 1881, sont restées mystérieuses. Quant à Palat, abandonné par les Oulad Sidi Cheikhq, qui avaient affecté de le couvrir de leur ascendant, pour se faire attribuer uue influence qu'ils n'ont pas, il a surtout été victime de l'aventureuse audace qui l'avait entraîné seul, dans un pays où il n'existe aucune sécurité, pour ses habitants mêmes.

Enfin, quelles qu'aient été les causes déterminantes du massacre de la mission Flatters, il n'en est pas moins certain qu'il a eu pour premier instigateur, uu Châambi, Seghîr ben ech Cheikh, serviteur religieux des Oulad Sidi Cheikh. Il n'y a donc pas lieu de considérer les Senoussiya comme *directement* responsables de ces attentats.

donnent la plus large hospitalité aux voyageurs dans toutes les zaouiya de l'ordre, s'efforcent de réconcilier les tribus hostiles [1], envoient des secours à celles qu'atteint une calamité quelconque.

Mais cette propagande, si discrète qu'elle soit, suffit pour répandre le souffle indéfinissable du réveil de l'Islam.

C'est à ce point de vue surtout, qu'il y a lieu de considérer la confrérie comme compromise, par les mouvements qui signalent, sur les confins de son empire, la renaissance de la foi musulmane. D'ailleurs, si ses chefs n'y prennent aucune part personnelle, ils savent du moins en profiter après coup.

On peut donc admettre qu'ils ont réalisé fort loin l'obstruction du « Dar el Islam » dans les contrées sahariennes, et au Soudan.

Il serait plus difficile d'affirmer, si le Senoussisme, qui n'est lui-même qu'une résultante de l'évolution islamique, au XIIIe siècle de l'Hégire, a contribué ou non,

1. A la suite d'une rupture survenue entre les Imanghassaten des Touareg Azdjer et les Oulad Ba Hammou d'In Salah, en 1882, la région comprise entre cette ville, Ghadamès et Ghât, était devenue le théâtre de luttes continuelles. La paix ne fut rétablie que par l'intervention directe du grand maître des Senoussiya en 1884. A sa demande, les notabilités marquantes des Touareg Ahaggar et Azdjer, ainsi que celles d'In Salah, conclurent vers la fin de cette année un pacte, en vertu duquel elles s'engageaient à maintenir, envers et contre tous, la paix dans le territoire musulman compris entre le Tidikelt et le Fezzan, Ghadamès et les confins de l'Aïr.

à la propagation nouvelle du Mahométisme, dans l'Afrique centrale.

En quelques années seulement, tout le plateau supérieur du continent noir s'est trouvé envahi jusqu'au cœur de l'Etat libre du Congo. Les stations avancées de l'Association africaine ont dû être abandonnées, jusqu'au poste de Stanley Falls, qui vient de tomber il y a quelques mois à peine. Dans le bassin des grand lacs, les missionnaires protestants et catholiques perdent de même le terrain qu'ils avaient si péniblement conquis. Ouvert un moment devant eux, le royaume de Mtésa leur est maintenant fermé, ainsi que toutes les régions situées au nord et à l'ouest.

La vallée du Niger, où le croissant n'avait encore paru que dans le coude de Timbouctou, il y a moins d'un demi-siècle, celle de la Benoué, où il était inconnu, subiront bientôt toutes entières sa loi exclusive, si rien n'arrête sa marche triomphale.

Déjà, les empires musulmans de Samory et d'Ahmadou, s'étendent jusqu'à la zone montagneuse qui limite le bassin côtier du premier fleuve. Boporo, Misadu, Kankau et quelques autres centres de ces régions, sont devenus les foyers d'une propagande assez active, pour qu'il ne se trouve plus de villes du littoral, entre le Sénégal et le golfe de Bénin, où ne s'élèvent quelques mosquées.

Au nord de l'équateur, l'Abyssinie seule échappe encore à ce prodigieux mouvement d'expansion.

Aucun renseignement précis ne permet d'attribuer aux Senoussiya un rôle actif dans ces conquêtes du Koran. Mais tout porte à croire qu'ils s'efforcent d'étendre au-delà du Ouadaï leurs domaines sahariens.

Ils agiraient ainsi dans l'Afrique centrale, non plus seulement comme défenseurs du « Dar el Islam », mais aussi comme missionnaires, pour la conversion de contrées restées « Dar el Harb ». Le grand silence qui se fait sur ces pays peut en être une preuve.

Quoi qu'il en soit, la première étape de la « voie » senoussienne est aujourd'hui accomplie dans le vaste empire de l'ordre, des frontières de l'Egypte au pays des Touareg, des côtes de la Cyrénaïque au lac Tchad, et sans doute plus loin encore.

Au Hedjaz, l'œuvre entreprise par Cheikh Senoussi n'a pas eu pour objet l'obstruction du pays, qui, malgré quelques audacieuses explorations, est toujours resté fermé aux Européens. Il s'agissait surtout pour l'ordre, pendant la période préparatoire de son développement, d'y asseoir solidement son influence, de créer dans les villes saintes le principal foyer de propagande de ses doctrines.

On a vu comment, chassé deux fois par les Eulema,

le chef des Senoussiya réussit cependant à triompher de leur hostilité et comment, après quelques années de luttes, la confrérie devint toute puissante dans le pays [1].

Une partie des anciens Idrissiya et quelques Tholba des villes, avaient constitué sa première clientèle. Plus tard, les pèlerins d'Afrique, presque tous les musulmans convaincus des classes instruites de la population urbaine, grossirent ce premier noyau. Mais ce furent surtout les Bédouins, les Orban, suivant la dénomination locale, qui formèrent la grande masse des adeptes du Senoussisme.

Toutes les tribus du Hedjaz, Beni Harb, Beni Lam, Beni Harith, Beni Thaqif, etc., avaient bientôt reconnu Cheikh Senoussi pour chef spirituel et maître suprême. Leur concours lui assura la force matérielle nécessaire pour lutter victorieusement contre les intrigues des Eulema et résister aux autorités turques, jusqu'au jour où les circonstances politiques et la réputation croissante de la confrérie consacrèrent son indépendance.

Ce ne fut, d'ailleurs, pas seulement dans cette province que les Bédouins devinrent ainsi ses plus sûrs auxiliaires. Tous ceux de l'Arabie occidentale qui n'avaient pas embrassé les doctrines Ouahabites, suivirent cette exemple. Du Sinaï au Yémen, entre la Syrie

1. V. Chapitre I.

et le golfe d'Aden, il n'est plus à l'Ouest du Nedjed, une fraction, une Kebila d'Orban, qui ne soit inféodée à la cause de l'ordre [1].

Cheikh Senoussi, malgré les difficultés contre lesquelles il eut à lutter, avait réussi, avant de quitter définitivement le Hedjaz, à fonder des succursales de la zaouiya du Djebel Abou Kobaïs, à Médine, el Taïf, Bedr, el Hamra, Yambo en Nekhal, et Djeddah [2].

Les chefs de ces différents établissements étaient au moment de son départ :

Au Djebel Abou Kobaïs (zaouiya de La Mecque) : Sid Hamed ibn Mohammed Ghanem Kheira el Taïfi, Khalifat provincial.

A Médine : Cheikh Djemel ben el Fodil.

A El Taïf : Cheikh Hassen ben Aomar.

A Bedr : Cheikh Othman ibn sid Mohammed el Mossoli el Korichi.

1. Il est à remarquer que le même fait s'est produit en Egypte chez les nomades de race arabe. Alors que l'ordre n'a pas un seul centre de propagande dans les villes et chez les Fellah, toutes les tribus bédouines, sauf leurs fractions sédentaires, lui sont entièrement dévouées, comme les Terabin, les Tih, les Robatat, de la péninsule du Sinaï : à l'ouest, les Aouled Ali du désert lybique, les Bédouins du Fayoum, et même le petit groupe des Oulad Nedjem, gardiens des pyramides de Gizeh; à l'est, les Maazeh, les Haouazem et les autres habitants de la zone comprise entre la mer Rouge et la vallée du Nil, jusqu'au territoire des Ababdeh.

2. V. Chap. I.

A El Hamra : Sid Hamied ibn Omar.

A Yambo en Nekhal : Sid Haoussin ben Moussa.

A Djeddah : Sid Mohammed Mahmoud Châban.

Depuis, la création de plusieurs autres zaouiya a porté à douze le nombre total de celles que possèdent actuellement les Senoussiya, dans la province.

La principale, celle du Djebel Abou Kobaïs, a toujours pour chef Sid Hamed ibn Mohammed Ghanem.

A Médine, Cheikh Hassen a succédé à son père, Cheikh el Djemel ben el Fodil.

Celle d'El Taïf a perdu dernièrement son ancien chef qui a été remplacé par un Chérif de la ville, de la branche des Oulad Saddok.

A Bedr, Sid Othman ibn Sid Mohammed est encore Moqaddem.

A Djeddah, Sid Mohammed Mahmoud Chaban, originaire de la Haute-Egypte, est également encore vivant et chef de la zaouiya.

A El Hamra, Sid Hamied ibn Sid Omar est mort et a été remplacé par son fils Sid Hamza.

De même à Yambo en Nekhal, Sid Haoussin ben Moussa a eu pour successeur son fils, Sid el Cherif Mahmmed.

Les nouvelles zaouiya sont celles de :

Rabakh, sur la côte. Moqaddem : Cheikh Zeini ben Mohammed el Metouakhil.

Ouadi-Fatimah, à une demi-journée de marche de La Mecque. Moqaddem : Cheikh Othman ben Aouis.

El Moudik, sur l'Oued Debah. Moqaddem : Cheikh Abd er Rahman ben Soliman.

Asfan. Moqaddem : Cheikh Omar ben Hazem.

Biar Abbes. Moqaddem : Sid el Abbes ibn Ali el Madani.

Avant d'examiner le rôle actuel des Senoussiya au Hedjaz, il convient d'étudier plus en détail l'organisation qui leur permet d'employer, dans le but qu'ils poursuivent, les forces morales et matérielles que représentent ces divers établissements.

Tous ceux-ci n'ont pas la même destination. La zaouiya de Djeddah est surtout une maison hospitalière, affectée aux pèlerins de la confrérie.

Celle de Djebel Abou Kobais, zaouiya métropolitaine de la province, sert ainsi de centre administratif, mais en même temps elle est le principal foyer de propagande parmi les pèlerins étrangers. Installée très grandement, disposant de revenus considérables, elle est organisée comme une sorte d'université religieuse. Outre une mosquée pour les exercices pieux et l'enseignement donné par les Khottab, les prédicateurs qui en dépendent, elle renferme quelques logements pour les émissaires de l'ordre, pour les étrangers de distinction

qui veulent s'y arrêter. Les pèlerins y affluent sans cesse, et de grandes cérémonies religieuses y réunissent périodiquement tous les membres de la confrérie, tous ses partisans, de passage ou en résidence à La Mecque.

La zaouiya de Ouadi Fatimah lui sert de succursale. C'est là que sont envoyés les néophytes désireux de se perfectionner dans la doctrine du Senoussisme, ou les frères qui veulent faire une retraite, loin des agitations de la grande ville.

A Médine, second centre de pèlerinage, l'établissement des Senoussiya a la même affectation que celui de La Mecque : il sert temporairement de zaouiya provinciale, Sid Hamed ben Mohammed Ghanem s'y retirant souvent, et depuis quelques années, son importance s'est accrue en raison de l'état politique du pays.

En effet, bien que des garnisons turques occupent les principales villes, toutes les routes de l'intérieur sont coupées par les Bédouins, qui ne se sont jamais soumis complètement.

L'exaltation religieuse, développée par le Senoussisme, s'est manifestée chez eux par la rupture de toute relation avec les autorités locales, et par une recrudescence du brigandage, la seule guerre que comportent leurs mœurs.

Les caravanes des pèlerins ne peuvent plus circuler isolément, en raison de leurs attaques, entre La Mecque

et Médine, sauf celle des Senoussiya, qui ont un Cheikh spécial pour la conduire, Abd-el-Kader el Sahi. Alors que les autres Cheikh de caravanes, emploi régulier comme celui des Eulema attachés à la grande mosquée, n'osent pas plus se hasarder dans le désert que les simples pèlerins, la présence du Cheikh des Senoussiya suffit pour empêcher toute attaque des bandes qui parcourent le pays.

Aussi la faveur d'accompagner la caravane de la confrérie est-elle fort recherchée. Lorsque les circonstances ne se prêtent pas à la réunion des autres, en force assez imposante, c'est seulement ainsi qu'il est possible d'accomplir avec une entière sécurité la dernière partie du pèlerinage, à moins d'aller à Médine par Yambo. La zaouiya des Senoussiya dans la seconde ville sainte est donc un centre de réunion pour tous les pèlerins qui viennent directement de La Mecque, quelles que soient leurs affinités religieuses

Les autres établissements de l'ordre au Hedjaz sont surtout affectés aux Bédouins. Ceux de Asfan, de Biar Abbès, recrutent exclusivement leur clientèle parmi eux. Il en est de même de celui d'El Moudik, mais on y a créé en outre des plantations importantes, auxquelles sont attachés de nombreux esclaves organisés, en milice comme dans quelques zaouiya du Sahara Tripolitain.

Enfin, les succursales de Rabakh, de Yambo en

Nekhal, de Bedr et d'El Hamra exercent leur action sur la population des villes, ainsi que sur les tribus voisines.

L'administration de toutes ces zaouiya et des intérêts de l'ordre en général, est basée sur le principe de la séparation des pouvoirs. D'une part, la direction des affaires spirituelles et politiques est exclusivement confiée au Khalifat provincial et aux Moqaddem. De l'autre, des Oukhil indépendants de ceux-ci, ou du moins exerçant une autorité parallèle à la leur, s'occupent de la gestion des revenus et des biens de la confrérie.

Le Khalifat provincial, chef de la zaouiya de La Mecque, Sid Hamed ben Mohammed Ghânem, est le supérieur commun de tous les Moqaddem. Il centralise le pouvoir, reçoit de Djerboub les instructions du grand maître et les communique à ses coadjuteurs, les chefs des autres zaouiya.

Chargés de la propagande religieuse, du recrutement des adeptes, ceux-ci exercent dans le domaine spirituel une autorité absolue sur leurs circonscriptions. Ils sont aidés par des Moqaddem inférieurs, dont relèvent les simples Khouan.

Les Oukhil, attachés aux diverses zaouiya, relèvent d'un Oukhil général, établi à Médine, Mohammed ben Mohammed el Madani. Ils reçoivent les offrandes des fidèles, administrent les biens de main-morte fort nom-

breux, Habbous ou Ouakf, qui dépendent de leurs établissements respectifs. L'entretien de la zaouiya, l'hébergement des hôtes font partie de leurs attributions. A cet égard, ils sont placés sous l'autorité des Moqaddem, dont ils relèvent aussi au point de vue spirituel.

Mais, comme agents comptables et gestionnaires, ils sont indépendants d'eux, et ne sont responsables qu'envers l'Oukhil général, qui lui-même rend directement ses comptes à Djerboub.

La même organisation se retrouve, d'ailleurs, dans toute la confrérie. Alors que Sid el Mahdi se réserve les questions d'ordre spirituel ou politique, son frère est particulièrement chargé de la direction des intérêts matériels.

Outre les Oukhil d'exploitation, il existe à Djeddah un Oukhil, auquel incombe le soin d'enregistrer et de vérifier tous les Habbous de la province. C'est actuellement Sid Djennan.

L'excédent de recettes réalisé après le prélèvement des dépenses locales, sur les revenus de toute nature, est centralisé pour recevoir l'emploi que décide le grand maître. En général, dès qu'une somme suffisante se trouve disponible, celui-ci l'affecte à la création d'une nouvelle zaouiya. C'est ainsi, notamment, qu'a été fondée, il y a quelques années seulement, celle de l'Ouadi Fatimah. Toutefois, si le besoin s'en fait sentir, des

envois peuvent être dirigés sur Djerboub. Le soin en est confié à un Oukhil d'expéditions, aujourd'hui Thaleb Abd'Allah el Mazani, résidant à Djeddah.

Au reste, indépendamment des Ziara, des Hadia régulièrement perçues dans le pays, les Senoussiya indigènes, ou venus au Hedjaz comme pèlerins, adressent eux-mêmes directement à la zaouiya métropolitaine de véritables tributs. Ainsi, au commencement de 1886, une caravane conduite par un indigène de Tripoli, Hamied Hamdan, a traversé l'Egypte, emportant à Djerboub, entre autres présents, un équipage de faucons et de riches tissus de soie lamée d'argent. Quelques mois plus tard, en novembre, une seconde caravane ayant la même destination est encore arrivée au Caire, sous la conduite d'un fils de Sid Hamed ben Mohammed Ghânem.

Bien que le Khalifat provincial d'une part, l'Oukhil général de l'autre, soient les représentants directs des chefs de l'ordre, ceux-ci entretiennent en outre à La Mecque un agent spécial de surveillance qui relève d'eux seuls. C'est actuellement un Tripolitain, Cheikh Salah, ben Aomar qui indépendamment de fréquents voyages à Djerboub, conserve avec Sid el Mahdi une correspondance suivie.

Ses lettres, ainsi du reste que celles du Khalifat, de l'Oukhil général et des Moqaddem, sont le plus souvent

portées à destination par les pèlerins de la Tripolitaine Il en est de même des réponses, des missives émanant du siège de la confrérie. Toutefois, pour parer aux éventualités qui pourraient se produire, il a été établi une série de postes de transmission, entre le Hedjaz et la zaouiya métropolitaine, à Djeddah, Suez, Le Caire, Damanhour, Sioua et Kerdassa.

Leurs titulaires actuels sont à :

Djeddah : Sid Ahmed ben Ali Medjedoub.

Suez : Hassen ben Mohammed Ferchanti.

Caire : Mohammed Constantini [1] et Cheikh Abdallah el Kamichi.

Damanhour : Brahim Bey Capitan.

Sioua : Mohammed Messaoud Bernaoui, Moqaddem de la zaouiya.

Kerdassa : Mohammed ben Mohammed el Trabelsi [2].

Bien que toutes les précautions puissent sembler prises

1. Mohammed Constantini est, comme son nom l'indique, originaire de Constantine.

Arrivé en Egypte depuis quelques années seulement, il est employé à l'Université d'El Azhar, dans le Riwak el Mogharbeh. Bien que sujet français, il s'est, ce qui s'explique de reste, abstenu de faire constater sa nationalité, et vit d'ailleurs fort retiré.

2. Nous avons dit que dans le Delta et la vallée du Nil en Egypte, il n'existe aucun centre de propagande senoussienne. La seule zaouiya qu'on ait pu attribuer à l'ordre, celle de Cheikh el Olali, à Boulaq, qu'avait construite Abbas Pacha, n'a jamais été occupée.

Dans ce pays comme dans tous ceux où leur intervention pourrait les engager dans des luttes prématurées, les Senoussiya conservent une abstention complète. Néanmoins, leurs partisans, les adeptes de la

pour assurer, grâce à cette organisation, le secret sur les affaires de la confrérie, il y est de règle que toutes les instructions données par ses chefs à leurs représentants, tous les rapports envoyés par ceux-ci à Djerboub, revêtent une forme vague et impersonnelle.

Ainsi, une lettre importante récemment, envoyée de La Mecque à la zaouiya métropolitaine, par un des principaux agents du Hedjaz, ne portait comme signature que la mention :

« Votre serviteur dont l'écriture vous est connue. »

confrérie, étrangers pour la plupart, sont groupés çà et là, sous la direction de chefs spirituels.

Ainsi ceux du Caire ont, comme Moqaddem, Cheikh Mohammed Khatem, Oukhil des Trabloussiya, c.-à-d. représentant et chef des Tripolitains de la ville. Ils ont pour centre de réunion une petite mosquée, située près de Souk el Fahamin ; ceux d'Alexandrie et de quelques autres villes ont de même des chefs spirituels. Mais nulle part leurs lieux de réunion ne peuvent être considérés comme zaouiya, n'étant pas des foyers de propagande. Il n'en est autrement, dans l'Egypte proprement dite, qu'au Fayoum. Les Moqaddem des Bédouins de cette province résidant à Edoua, Tarsa, Nezla, El Garaque et dans l'Oasis de Mandicha, s'occupent activement de recruter de nouveaux adeptes dans les tribus sédentaires ou nomades.

A Sioua, à Kerdassa, il existe de véritables zaouiya, et bien qu'un agent du gouvernement khédivial, envoyé dans cette dernière oasis en mars 1886, ait représenté l'attitude des Senoussiya de la région comme fort effacée, leur rôle actuel est au contraire important.

Ce sont eux qui centralisent toutes les nouvelles relatives au Soudan. Toutefois, le poste de transmission de Kerdassa n'est plus utilisé, depuis que la route du Yémen par Souakin est fermée.

Indépendamment des groupes de Khouan établis en Egypte, les chefs de l'ordre ont quelques relations personnelles dans le pays, notamment avec un ancien ministre d'Arabi.

Ce n'est d'ailleurs pas par son intermédiaire, mais bien par celui d'un

Sa suscription est aussi peu compromettante [1] :

« Par la grâce de Dieu très haut. Qu'il parvienne à Djerboub et soit remis à nos seigneurs les Frères. Que Dieu les maintienne en paix. Amen. Sous l'invocation de Bedouh. [2] »

Dans les formules de salutation qui commencent la lettre, le nom du destinataire n'est pas mentionné davan-

négociant copte du Caire, qu'ont été achetés pendant la dernière insurrection de nouveaux canons et des fusils à tir rapide. On sait qu'il existe à Djerboub un magasin d'armes, où se trouvaient déjà 15 bouches à feu en 1876. (V. H. Duveyrier. La confrérie de Si Mohammed ben Ali el Senoussi.)

Outre le Moqaddem du Caire, les Senoussiya ont dans cette ville un Oukhil général pour l'Egypte, Cheikh el Hadj Abd el Hamid. Comme l'indique le titre de sa charge, il s'occupe plus particulièrement des intérêts matériels de l'ordre. C'est à ce titre qu'il vient de faire fabriquer et d'envoyer à Djerboub, une coupole en cuivre pour le tombeau de Cheikh Senoussi.

Il y a lieu d'ajouter aux renseignements qui précèdent, que les Senoussiya, bien que ne faisant pas de propagande en Egypte, y sont extrêmement considérés, en raison de leur situation dans l'Islam. Quelques musulmans appartenant aux classes élevées de la société et au parti des croyants convaincus, espèrent d'ailleurs vaguement que, grâce à eux, l'Egypte pourra un jour être débarrassée de son joug actuel. Ce sentiment explique le projet attribué au Khédive de construire une Koubba à Boulaq, sous le vocable de Cheikh Senoussi.

1. Nous devons cette traduction et les suivantes à l'obligeance de Mr de Calassanti Motylinski, interprète militaire à Ghardaïa.

2. Le mot Bedouh, dont la signification est inconnue, s'écrit souvent au dos d'une lettre, ou à la suite de l'adresse, comme une espèce de talisman qui doit faire parvenir la missive à son adresse. Les Beni-Mzab et les Barbaresques l'emploient fréquemment, mais en le représentant par la série des chiffres équivalents. $\frac{\text{بدوح}}{\text{٨٤٣٢}}$ (Note de M. de Motylinski.)

tage [1], et cependant ce message était adressé à Sid el Mahdi lui-même.

Des expressions, des termes conventionnels sont également employés pour déguiser l'objet de la correspondance, même entre les agents locaux [2]. Parfois encore, celle-ci rappelle seulement des combinaisons arrêtées verbalement, comme c'est le cas dans la lettre suivante, adressée à l'Oukhil des expéditions de Djeddah :

« Nous sommes en route pour l'objet que vous connaissez. N'allez pas penser que nous puissions oublier la chose en question. Elle vous arrivera, s'il plaît à Dieu. »

1. « Au nom du Dieu clément et miséricordieux :

« Aux hommes très illustres et vertueux, aux créatures excellentes !

« J'entends ainsi désigner plus particulièrement nos seigneurs les Frères. Que Dieu illumine leur joie, et que par eux il perpétue le contentement à tous les hommes par le mérite de notre seigneur Mohammed.

« Que le salut soit avec vous, ainsi que la miséricorde de Dieu (qu'il soit exalté), ses bénédictions et ses grâces les plus pures. »

2. Ainsi, dans une lettre adressée à un des dignitaires de la zaouiya du Djebel Abou Kobaïs, Sid....., le seul passage important est le suivant :

« Quant à toi, Sidi....., je te prie de vouloir bien te charger d'une commission facile. Il s'agit de m'envoyer deux ou trois onces d'essence de géranium. Il n'en faut pas plus et il est inutile de prendre de la peine. Si cependant il y en avait une once de plus, il n'y aurait pas de mal. Je désirerais que l'essence fût comme celle qui était chez le Cheikh..... ; si cela dépasse le contenu du flacon, videz en un peu, cela ne fera rien. »

A première vue, il semble qu'il s'agisse d'une simple commission. Et cependant cette lettre, qui est de l'Oukhil des Habbous de Djeddah, a sans doute une autre signification. Les indications qui précèdent sont en effet suivies de cette phrase :

« Celui qui sait n'a pas besoin qu'on l'instruise. »

Néanmoins, des précautions minutieuses sont prises pour que toute la correspondance échangée entre les Moqaddem et les Oukhil arrive à destination, sans s'égarer, ainsi que le montre une autre lettre, déjà ancienne :

« Louange à Dieu seul ! »

« Que Dieu répande ses bénédictions sur celui après lequel il n'y a plus de prophète.

« Au vénérable, honorable et très cher Sidi....., que Dieu lui accorde la paix. Salut sur vous, ainsi que la miséricorde de Dieu et ses bénédictions.

« Vous recevrez trois lettres envoyées par Sidi Hamed [1]. L'une vous est destinée; la seconde est pour Sidi Mohammed Messaoud [2] et la troisième pour Sidi Mohammed Salah. Remettez-les aux destinataires et accusez-m'en réception pour que je puisse aviser Sidi Hamed. Puissiez-vous rester en bonne santé.

« Salut, etc. »

Non seulement les documents importants sont accompagnés de semblables avis d'envoi, et doivent faire l'objet d'accusés de réception, mais, en outre, tous sont ultérieurement retournés à la zaouiya du Djebel Abou Kobaïs, où on les conserve.

On voit donc que l'organisation des Senoussiya au

1. Khalifat provincial du Hedjaz.
2. Chef de la zaouiya de Sioua.

Hedjaz, est aussi complète, aussi régulière que peut le permettre l'état des mœurs arabes et musulmanes. Les différents services qu'elle comprend sont constitués et fonctionnent comme de véritables ministères, qui n'ont rien à envier à l'administration turque ou égyptienne.

Ce fait seul montre combien est actif le rôle de la confrérie, dans la terre sainte de l'Islam.

Un Hadji nous disait pour caractériser la situation qu'elle y occupe, que l'arrivée d'un simple Moqaddem venant de Djerboub prend l'importance d'un évènement public. La foule, même à La Mecque, se porte à sa rencontre. Les habitants de la ville, les étrangers, Arabes ou nègres d'Afrique, Turcs, Indiens, se pressent autour de lui, se bousculent pour embrasser ses mains, ses vêtements. Dédaigneux de ces manifestations populaires, le nouveau venu ne témoigne cependant, le plus souvent, qu'une hautaine indifférence.

C'est qu'en effet, au Hedjaz, les Senoussiya ont la conviction que leur œuvre est accomplie.

Le pays n'est plus en quelque sorte ni une province turque, ni le patrimoine des Chorfa et des Eulema. Les garnisons ottomanes tiennent encore les villes et y assurent l'exercice de l'autorité légale. La milice [1] du

1. Le grand Chérif entretient aux frais du gouvernement ottoman une milice chargée de la police dans les villes saintes.

Cette force présente à La Mecque un effectif de 1.000 hommes armés de fusils à tir rapide.

grand Chérif, lui conserve un certain prestige et sa caste semble encore un parti puissant. Les Eulema paraissent jouir du même ascendant qu'autrefois.

Mais, en réalité, les Senoussiya sont les maîtres de la situation et le savent.

En dehors des centres urbains, chez les nomades, leur pouvoir spirituel est seul reconnu. Dans les villes, leurs partisans forment, au point de vue numérique, une imposante majorité. La foule des pélerins, qu'aucun intérêt personnel n'éloigne de leur cause, leur est entièrement dévouée. Un signe du chef de l'ordre déterminerait une conflagration générale, dans laquelle les soldats turcs et l'aristocratie locale auraient à lutter contre le pays tout entier.

Les exemples fournis par l'insurrection Ouahabite du commencement du siècle, montrent ce qui se passerait alors. Unies aux Bédouins du Hedjaz, les tribus du Nedjed ont facilement balayé les garnisons régulières, enlevé Médine et La Mecque. Il a fallu de longs combats pour les refouler, et malgré leur valeur éprouvée, les armées de Mehemet Ali ont failli, après de sanglants revers, succomber sous leurs coups.

Grâce à des sacrifices énormes pour elle, indispensables néanmoins, car sans le Hedjaz, elle perdrait toute influence dans l'Islam, la Porte entretient aujourd'hui à La Mecque, Médine, Djeddah, et dans les villes de la

province, 10.000 hommes de garnison. Mais dans ce chiffre, il faut compter 6.000 irréguliers, dont la fidélité peut sembler douteuse. Quelques corps de Nizam et la milice du grand chérif s'opposeraient seuls résolument à une insurrection religieuse et nationale. Encore ces troupes sont-elles, quoique bien armées, mal nourries, mal payées, et démoralisées par mille causes.

Il semble donc probable que, sous l'étendard du Senoussisme, une nouvelle guerre sainte aurait bientôt chassé de l'Arabie occidentale ses maîtres actuels.

Peut-être la lutte commencera-t-elle subitement un jour ou l'autre. Depuis dix ans, des signes précurseurs l'annoncent comme inévitable. Nulle part, les habitants des villes, les nomades, ne se cachent de préparer leurs armes. Partout les révoltes mollement réprimées se succèdent, et la dernière ne remonte qu'au printemps de 1886. Elle est caractérisque [1].

Le gouverneur de Yambo en Nekhal avait voulu répartir, entre tous les habitants, le montant de l'impôt

1. Nous empruntons ces renseignements à une lettre envoyée de La Mecque à Djerboub, par un des principaux agents des Senoussiya, Cheikh..... au mois de mai 1886. Quelques indications, que le messager chargé de porter cette missive devait donner verbalement, complètent celles qu'elle contient. Voici le passage relatif à la révolte de Yambo :

« En arrivant à Djeddah, j'ai trouvé un grand nombre de soldats arrivés de Yambo. Ils rapportaient avec eux environ huit têtes et ramenaient un groupe de prisonniers, se composant d'environ douze individus. Le tout provient des habitants de Yambo en Nekhal. Voici les causes de cet évènement. L'autorité ayant réclamé aux habitants de

dû pour les nombreux palmiers habbous de la zaouiya locale, qui n'acquittait plus leur redevance.

Le chiffre total des impositions est, en effet, seul fixé à Yambo, comme dans les autres centres du pays, et suivant l'usage général, les Ouakf des Senoussiya avaient cessé de figurer dans la répartition. Leur importance devenant considérable, les gens de la ville se refusèrent à en payer la quote-part, conformément d'ailleurs à la véritable tradition islamique, qui admet l'exonération des fondations pieuses, en matière d'impôt.

Telle fut l'origine de la révolte à laquelle prirent part presque tous les Senoussiya de Yambo, malgré les efforts du Moqaddem de la zaouiya. Un petit détachement de troupes, envoyé tout d'abord, perdit vingt hommes, et il fallut une véritable expédition pour rétablir l'ordre.

Les prescriptions du gouverneur purent ainsi être exécutées. Mais les douze prisonniers faits sur les rebelles, ne tardèrent pas à recouvrer leur liberté, et le châtiment

cette oasis les redevances usuelles payées sur les palmiers, ils se sont refusés à les verser. La route de Médine a été interrompue pendant quelque temps et vingt soldats environ ont été tués. L'autorité, informée de ces évènements, envoya de nombreuses troupes et organisa contre eux l'expédition qui vient d'avoir lieu. »

Et en post-scriptum,

« Les habitants de Yambo se sont engagés à payer les redevances. Quant à ces détails, ils émanent tant des gens de distinction que du vulgaire parmi les frères. »

infligé aux coupables se borna à l'exposition publique des huit têtes rapportées à Djeddah, celles des seuls indigènes de Yambo tués dans la lutte.

Les occasions de conflit ne manquent donc point entre les Senoussiya du Hedjaz et le gouvernement local.

D'ailleurs, une évolution très importante s'est accomplie depuis peu dans l'attitude respective de leurs chefs locaux d'une part, des fonctionnaires turcs et des Eulema de l'autre.

On a vu qu'à l'origine du mouvement panislamique, l'accord intervenu entre le grand maître de l'ordre et la Porte, avait eu son contre-coup au Hedjaz. La propagande des Moqaddem s'était appuyée sur le concours officiel des agents du gouvernement, et leur avait dû quelques nouveaux succès.

Actuellement, ces rapports se sont modifiés. Ils continuent d'être assez bons en apparence, mais sont en réalité très tendus. La mesure qui a déterminé l'insurrection de Yambo en est un indice. Elle visait, au fond, les intérêts de la confrérie. C'est là ce qui décida les Khouan à se joindre aux insurgés. Il y a donc eu à la fois provocation du parti turc et rébellion des partisans du senoussisme.

Néanmoins le gouverneur de la ville sut éviter de mettre directement en cause le moqaddem de la

zaouiya, et celui-ci essaya d'empêcher l'effusion du sang. L'incident donne la note exacte de la situation.

Les Eulema de leur côté, avaient cessé depuis quelques années de se montrer hostiles aux Senoussiya.

Nous avons exposé déjà les motifs qui les empêchèrent, à une époque antérieure, de persister dans leur opposition systématique envers les agents de Djerboub : représailles exercées par les nomades, et crainte de compromettre leur propre ascendant.

Ils trouvèrent néanmoins dans le grand Chérif, jusqu'en 1880, un protecteur docile de leurs intérêts de caste, et purent ainsi se tenir sur une certaine réserve. Mais au début de l'agitation panislamique officielle, le titulaire de cette charge, Sid El Haoussin, fut assassiné à Djeddah, par un Derouich, dont l'identité n'a jamais pu être établie [1], bien qu'on le regarde en général comme ayant agi d'après des ordres partis de haut.

El Haoussin passait, en effet, pour être peu favorable aux projets caressés alors à Constantinople.

Il eut pour successeur un fanatique ambitieux, chef d'une famille rivale de la sienne, Abd el Mouthaleb, dont le père, Ghaleb, avait joué un rôle important dans

1. M. W. S. Blunt donne très explicitement ce derouich pour un agent de quelque personnage familier du sultan Abd ul Hamid, sinon du sultan lui-même (The Future of Islam).

l'insurrection des Ouahabites, et s'était rallié à leurs doctrines [1].

Cette nomination ne tarda pas à porter ses fruits; elle donna partout la suprématie aux doctrines senoussiennes, et les Eulema eux-mêmes, durent fournir des gages de leur bon vouloir envers l'ordre.

Mais, lorsqu'en 1884-1885, la politique turque s'orienta dans une nouvelle direction, Abd el Mouthaleb qui, autrefois, avait occupé déjà, puis perdu à deux reprises la charge de grand Chérif, fut de nouveau remplacé. Un Chérif de la famille des Chorfa Aoun, celle de son prédécesseur, le remplaça. Grâce à ce changement, les anciens adversaires des Senoussiya, secrètement appuyés par les autorités provinciales, purent donner plus librement carrière à leurs véritables tendances.

Sans chercher à réagir ouvertement contre le Senoussisme, ce que les circonstances rendaient toujours dangereux, le clergé officiel ne craignit pas, du moins, de susciter quelques difficultés personnelles aux représentants de la confrérie. Il continua d'ailleurs, à témoigner d'une profonde déférence pour son fondateur, ses doctrines et ses chefs supérieurs, mais en cherchant à rega-

1. Deux mois auparavant, Abd el Mouthaleb, alors en Turquie, avait annoncé son prochain retour comme grand chérif. L'assassinat d'El Haoussin avait donc été préparé de longue main.

gner dans les questions de détail un peu du terrain perdu.

Un fait récent permet de s'en rendre compte [1]. Les Senoussiya considéraient depuis longtemps comme dépendant d'une maison qu'ils avaient transformée en couvent, en asile, un terrain vacant, situé près de Bab el Oudâa. En 1886, les Eulema le déclarèrent à leur insu Ouakf de la grande mosquée et y élevèrent quelques constructions. Tout d'abord, Sid Hamed, le Khalifat provincial, n'y avait pas pris garde. Lorsqu'il s'en aperçut, jugeant au dessous de lui de revendiquer l'objet de cette spoliation, il tint du moins à manifester son mécontentement, en quittant brusquement La Mecque.

L'affaire en est restée là. Elle a peu d'importance en fait, mais montre que l'aristocratie sacerdotale, docile au mouvement d'opinion qui s'est manifesté dans les sphères officielles, fournit elle aussi aux Senoussiya des prétextes de rupture.

1. Cet incident est également mentionné dans la lettre dont nous avons déjà donné un extrait page 288 et qui était adressée au grand maître de l'ordre par un de ses principaux représentants au Hedjaz. Après avoir annoncé que Sid Hamed ben Mohammed Ghanem, qui lui avait donné rendez-vous à La Mecque, était parti inopinément pour Médine, cet agent ajoutait : « J'ai appris également le motif du voyage de Sid Hamed. C'est l'idée conçue par les gens de mérite, tels que les Eulema, en même temps que la prise de possession (par eux) de certains Ouarkf et l'affectation (de ceux-ci) à leur gré, et c'est le Rebat (couvent) qui nous fait défaut à Bab el Oudâa. C'est pour cela que Sid Hamed a affecté d'aller accomplir la visite (du tombeau du Prophète) et s'est abrité derrière ce prétexte. »

La quasi certitude de leur triomphe, si une lutte ouverte venait à éclater entre leurs partisans et les maîtres actuels du Hedjaz, n'a pas encore modifié la ligne de conduite des chefs de l'ordre. Poursuivant méthodiquement l'accomplissement de leur programme, ils contiennent les aspirations de leurs disciples, cherchent à éviter les occasions de conflit avec l'autorité temporelle, et se contentent d'asseoir plus solidement d'année en année leur propre souveraineté par des voies pacifiques.

Elle est d'ailleurs assez absolue dès maintenant, pour que le Hedjaz puisse être considéré comme une province spirituelle de l'Imamat de Djerboub.

Peut-être quelques complications européennes détermineront-elles bientôt le choc qui suffirait pour enlever au vieil empire ottoman ce palladium de sa puissance.

Placées sous la dépendance des Cheikh el Troûq, les autres confréries du pays n'ont qu'un rôle effacé. Quelques-unes exercent, il est vrai, une certaine action locale, par leur fanatisme intransigeant. Il en est aussi qui, anciennes succursales d'ordres étrangers, doivent une influence extérieure aux relations indirectes qu'elles ont conservées avec leurs chefs naturels, leurs grands maîtres.

Toutes cependant, écoles philosophiques ou sectes

extatiques, congrégations isolées, branches d'ordres réguliers, ou clans féodaux et apanages d'une aristocratie héréditaire, toutes ont subi les effets du temps et du régime administratif qui leur est imposé.

Seuls les Senoussiya ont conquis dans les villes saintes une hégémonie morale, qui paraît supérieure aux hommes et aux évènements.

Tel est le fait considérable auquel se résume, pour le Hedjaz, le mouvement qui s'est produit dans l'Islam au XIXe siècle. Les anciennes traditions des âges précédents se sont effacées devant une doctrine nouvelle, représentant à la fois les aspirations nationales de la race authochtone, et la réaction du vieux monde mahométan, menacé dans sa foi. Les Khouan, les Derouich psalmodient encore dans leurs zaouiya l'antique formule unitaire : « La illaha ill'Allah. » Ils s'enivrent encore de la communion mystique. Mais ce ne sont plus les rites du Soufisme, ni l'enseignement banal du clergé officiel, que viennent évoquer les pèlerins.

Dans la terre sacrée du Hadj, un seul mot d'ordre domine tous les autres, le cri de guerre final du Senoussisme : « *Turcs et chrétiens, je les briserai d'un seul coup.* »

BIBLIOGRAPHIE

Les Khouan, par le général de Neveu, 1845.

Les Khouan, par Ch. Brosselard, 1859.

Etudes sur la confrérie des Khouan de Sidi Abd-el-Kader el Djilani, par M. Mercier. (Recueil de la Société archéologique de Constantine, 1869.)

Marabouts et Khouan, par L. Rinn, 1884.

Les Sociétés religieuses chez les Arabes, par P. d'Estournelles de Constant. (Revue des Deux-Mondes, 1er mai 1886.)

Mémoires sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde, par Garcin de Tassy, 1869.

Les associations musulmanes, par E. Meyer. (Annales de l'Ecole libre des sciences politiques, 15 avril 1886.)

Le culte des saints chez les Musulmans, par J. Goldziher. (Revue de l'Histoire des Religions, novembre 1880.)

Note sur la religion musulmane en Algérie, par Kiva. (Spectateur militaire, 1886.)

La confrérie de Sidi Mohammed ben Ali el Senoussi, par H. Duveyrier, 1884.

Livre mentionnant les autorités sur lesquelles s'appuie Cheikh Senoussi, traduction de A. Colas, interprète militaire, 1882.

Le Koran, traduction de Kasimirski.

L'Islamisme, par le Dr Perron. (Bibliothèque orientale, 1877.)

Le Mahdi, par J. Darmesteter. (Bibliothèque orientale, 1885.)

Cours de géographie des Etats musulmans, à l'Ecole des langues orientales (leçon d'ouverture), par G. Dugat, 1873.

Mémoire sur l'Asie centrale, par Girard de Rialle, 1875.

La Tunisie, par H. Duveyrier, 1881.

Essai sur l'histoire de l'Islamisme, par R. Dozy, 1879. (Trad. de V. Chauvin.)

Histoire des philosophes et des théologiens musulmans, par G. Dugat, 1888.

Histoire de l'Egypte musulmane, par J. Marcel, 1834.

Histoire de l'empire ottoman, par A. de la Jonquière, 1881.

L'avenir de la Turquie, par G. Charmes, 1886.

Les religions de l'Asie centrale, par A. de Gobineau, 1866.

Skizzen aus Mittelasien, par Hermann Vambéry, 1875. Leipzig.

Der Islam im Neunzehnten Iahrhundert, par H. Vambéry, 1875. Leipzig.

Ssufismus, sive Theosophia Persarum Pantheistica, par Frid. Tholuk, 1821. Berlin.

Voyage d'un faux Derviche dans l'Asie centrale, par H. Vambéry (1862-64). Trad. franc.

Voyage dans l'Arabie centrale, par W. G. Palgrave (1862-1863). Trad. Franc.

Observations on the Musulmauns of India, by Mrs. Meer Hassan Ali. London, 1876.

The Indian Musulmans, by W. W. Hunter. London, 1876.

Turks in India, by H. G. Keene. London, 1879.

Modern Egyptians, by E. W. Lane. London, 1836.

The Dervishes, by J. B. Brown. London, 1868.

The Future of Islam, by W. S. Blunt. London, 1882.

Dictionnary of Islam, by Th. P. Hughes. London, 1885.

Mohammedan religious orders, Littel's Living Age. Boston, 1881.

Mohammedan religious orders, All the Year. London, 1881 [1].

1. Walter Besant, dans la vie de H. Palmer (the Life and Achievements of E. H. Palmer. London 1883), signale plusieurs articles, malheureusement introuvables, de cet orientaliste : The ceremony of the Doseh, — Arabian Pilgrimage ; — An occult World — The Jehad — The Sufis, etc.

Sudan e Abissinia, par L. Pennazi (ch. XXVII, I Senussi). Bologne, 1885.

I Musulmani Civilta e Decadenza, par B. Pauciera. Florence, 1877.

عوارف المعارف

Par Chehab el Dine el Seherourdi. — Edition de Boulaq, 1292.

Traité du Tessaouf : science du Soufisme. — Origine et but du Soufisme. Devoirs et pratiques des Soufi. Les monastères. La Khéloua (1re partie). — Les ablutions, le jeûne, la veille. Coutumes spéciales. Démonologie (2e partie).

تحفة السالكين في بيان الطريق

Par Mohammed el Mouneir el Semnoudi. — Edition de Boulaq (sans date ; récent).

Traité de l'origine et de la nature de l'Ahd, du Dhikre, des pratiques des ordres religieux, des devoirs du Mourid et du Cheikh.

فوايد في كيفية لبس الخرقة وتلقين الذكر

Extraits d'un ouvrage du Cheikh Abd-Allah ben Ahmed, sur l'initiation au Dhikre et l'investiture de la Kherga dans les ordres religieux. (Manuscrit. Copie.)

الجزء الناطيف في كيفية لبس الخرقة الصوفية

Petit traité de l'investiture de la Kherga par Sid Abou Beker ibn Abd Allah el Aideroussi. (Manuscrit. Copie.)

الظهور الجسماني ومعرفة الباطل والصحيح

Par Hassan ibn Haoussin el Masri. Recueil de miracles attribués aux chefs des principaux ordres religieux. (Manuscrit. Copie).

مرات المقاصد، في دفع المفاسد

(En turc.) Par Ahmed Rifaât Effendi.

Exposé de la doctrine et des règles des ordres religieux en général. Origine des principaux.

(Edition de Constantinople. Sans date; récent.)

مناقب سيدي عبد القادر الجيلاني

Traduit du persan en arabe par Cheikh Abd-el-Kader el Kadry ibn Mahi ed Dine.

Vie, enseignement, doctrine de Sidi Abd-el-Kader el Djilani.

(Edition du Caire, 1300 H.)

حجة الذاكرين وردّ المنكرين

Par Cheikh Abd-el-Kader ibn Mahi ed Dine el Erbali.

Défense de l'ordre des Kadriya.

(Edition d'Alexandrie, 1299 H).

شرح اوراد قادري

(En turc.) Par Sliman Mustakim Zada.

Commentaire des Aourad Kadry.

(Ed. à Constantinople, 1260.)

الفيوضات الربانية في الاوراد القادرية

Recueil de prières instituées par Sidi Abd-el-Kader el Djilani.

(Ed. au Caire, 1303.)

الفيوضات الربانية في المآثر القادرية

Recueil d'oraisons et de méditations à l'usage des Kadriya, par Cheikh el Hadj Smaïl.

(Edité au Caire, 1300.)

بسط في احكام الطريق

Règles, doctrines, prières des Khelouatiya, par Cheikh Abd el Ghani.

(Edité au Caire, 1299.)

توسل برجال الطريقة الخلوتية

Ivocation aux Cheikh des Khelouatiya. — Poème, par Sid Ragheb el Sebâi.

(Edité à Boulaq, 1295).

تحفة الاخوان

Doctrines, règles, prières et pratiques des Khelouatiya-Derdiriya, par Az ed Dine ibn Abd es Selem.

(Edité au Caire; récent.)

صلاوات واوراد سيدي مصطفى البكري

Prières et oraisons de Si Mostefa el Bekri (Khelouatiya-Bekriya), suivies des oraisons de Cheikh Abd Allah el Cherkaoui (Khelouatiya-Cherkaouiya).

(Edité au Caire, 1302.)

الصلاة علي خير البرية

Prières diverses et invocations aux Cheikh des Khelouatiya, par Cheikh Ahmed el Soukhi (Khelouatiya-Saouiya).

(Edité à Boulaq, 1294.)

النفحات الشاذلية

Par Cheikh Hassen el Adoui. (3 vol.)

Commentaires sur les ouvrages qui servent d'appuis aux Chadeliya. Sur des Haditz. Défense des Chadeliya. Opinion de Cheikh de l'Inde. Du Dhikre, de la danse dans le Dhikre. Effets de celui-ci. Les Khelouatiya. Les Derdiriya.

(Edité à Boulaq, 1298.)

الرد المبين على جهلة المتصوفين

Par Mohammed Ouafa ibn Ouafa.

Réfutation des Soufi imposteurs (plaidoyer en faveur des Ouafaiya).

(Edité à Boulaq ; sans date.)

النور الساطع

Par Cheikh Mohammed ibn Mohammed Zaffer.

Doctrines, règles, pratiques des Derkaoua-Madaniya.

(Edité à Constantinople, 1301.)

الانوار القدسية

(En turc et en arabe.) Par Cheikh Mohammed Zaffer.

Histoire d'Abou el Hassen el Chadeli. Les Chadeliya. Les Derqaoua-Madaniya. Doctrines, règles et prières de l'ordre.

(Edité à Constantinople en 1302 par ordre du gouvernement.)

كتاب جامع اصول الاوليه

(En deux parties.) Par Cheikh Ahmed el Kemechnhanoui el Nakechabendi.

Appuis, doctrines, règles des ordres religieux. Devoirs et obligations du Cheikh et du Mourid, suivant les Nakechabendiya-Khalediya.

(Edité au Caire, 1298.)

رساله قدسيه

(En turc.) Par Mohammed Emin el Fohouli.

Poèmes sur les Cheikh des Nakechabendiya-Khalediya. Invocations aux Cheikh.

(Edité à Constantinople ; sans date.)

مفتاح المعية

(En turc.) Règles et doctrines des Nakechabendiya. Préceptes moraux.

Extraits faits par Hassen ibn el Ouaiz d'un ouvrage de Yakoub el Djerkhi.

(Edité à Constantinople, 1289.)

مفتاح كنز الاسرار

(En turc.) Par Mohammed el Khaledi el Nakechabendi.

Doctrines, préceptes, invocations aux saints de l'ordre ; prières.

(Edité à Boulaq, sous Ismaïl Pacha.)

النسبة والكراحات الاحمدية

Par Sid Abd el S'emad.

Vie de Seyd Ahmed el Badaoui. Ses disciples. Initiation, règles, doctrines, prière de l'ordre des Badaouiya.

(Edité à Boulaq, 1277.)

حكم قطب الاقطاب

Recueil de préceptes moraux et religieux de Sid Ahmed er Refai. — Extrait d'un ouvrage du Cheikh, annoté en marges par Cheikh Abd el Semiâ el Hachemi.

(Edité à Boulaq ; sans date, récent.)

بسط الطريق للسالك فيها

Sans nom d'auteur.

Invocations aux saints de l'Islam, suivi de l'exposé de 24 règles principales pour les Khouan et de prières recommandées pour les Saadiya.

(Manuscrit. — Copie.)

الروضة البهيّة

Par Cheikh Mahmoud el Khodri.

Vie de Saad ed Dine el Djebaoui. Chaîne des Khalifat. Règles et prières de l'ordre des Saadiya.

(Edité au Caire ; récent.)

Sans titre.

Livre des appuis de la Kherga des Doussoukiya, suivi de Faouâyd. — Composé à Doussouk, en 900, par le Cheikh Ahmed Djellal ed Dine ibn Merhoun Mohammed el Keriki, d'après des notes manuscrites d'Ibrahim el Doussouki.

(Manuscrit. — Copie faite en 1064.)

منحة الاصحاب

Par Cheikh Ahmed ibn Abd er Rahman el Rot'bi.

Doctrine et préceptes de morale des Emirghaniya.

(Edité à Boulaq, 1303.)

السلسبيل المعين

Par Cheikh Senoussi.

Exposé de la règle de quarante ordres.

(Manuscrit. — Copie.)

القول الجميل

Par Chah Ouali Allah.

Exposé des appuis et de la doctrine d'un ordre nouveau, basé sur ceux des Kadriya, Nakechabendiya et Djochtiya, et fondé par ce Cheikh, pour sa propagation aux Indes.

(Edité à Boulaq, 1290.)

جغرافية مصريّة

Par Mohammed Emin Fakri.

Géographie de l'Egypte. — Contient des renseignements sur les saints du pays.

(Edité au Caire, 1297.)

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION V

I. Le Cheikh el Troûq. — Les Confréries et les Euléma. — Le mouvement religieux du XIXe siècle. — Les Senoussiya 1

II. Confréries dépendant des Cheikh el Troûq .. 20

KADRIYA 21

KHELOUATIYA 48

CHADELIYA 77

AISSAOUA 100

TAIBIYA 106

DERQAOUA 108

NAKECHABENDIYA 129

BADAOUIYA 161

BEIOUMIYA 182

DOUSSOUKIYA 190

TIDJANIYA 104

Pages

Refaiya 202
Saadiya 210
Emirghaniya 226
Seddikiya 248
Allouaniya 251
Melamiya 253

III. Les Senoussiya 257

Bibliographie 297

MACON, IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE ELZÉVIRIENNE

LV

DEUX

COMÉDIES TURQUES

Pages

REFAIYA 202
SAADIYA 210
EMIRGHANIYA 226
SEDDIKIYA 248
ALLOUANIYA 251
MELAMIYA 253

III. LES SENOUSSIYA 257

BIBLIOGRAPHIE 297

MACON, IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE ELZÉVIRIENNE

LV

DEUX

COMÉDIES TURQUES

LE PUY. — IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS

DEUX
COMÉDIES TURQUES

DE

MIRZA FÈTH-ALI AKHOND-ZADÈ

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS D'APRÈS L'ÉDITION ORIGINALE DE TIFLIS ET LA VERSION PERSANE DE MIRZA-DJA'FÈR

PAR

ALPHONSE CILLIÈRE
Attaché au Ministère des Affaires Etrangères.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1888

INTRODUCTION

LE THÉÂTRE DANS L'ORIENT MUSULMAN

Les *Arabes, les Turcs et les Persans connaissent-ils le théâtre et possèdent-ils une littérature dramatique? Si l'on entend par là le théâtre tel que nous le comprenons en Europe, avec des décors et des costumes, des acteurs dont c'est le métier de représenter des pièces, et des pièces écrites pour amuser ou émouvoir le public, si c'est là ce qu'on entend par théâtre, on peut dire que les Orientaux musulmans ne le connaissent pas.*

En Turquie, à part quelques traductions de comédies françaises empruntées

généralement à Molière [1], *à Sardou ou à Dumas; à part quelques plates imitations de nos comédies et de nos drames européens, parues pour la plupart en feuilletons dans les journaux de Constantinople, nous ne trouvons guère d'autre spectacle populaire et original que* Qara-Gueuz [2], *le Polichinelle de l'Orient musulman, et un certain nombre de farces et de bouffonneries, sans la moindre prétention littéraire. Les pays de langue arabe ne sont pas mieux partagés, et c'est encore Qara-Gueuz qui fait les délices de la populace égyptienne, tandis que les hautes classes et les membres des colonies étrangères vont écouter les opéras italiens ou français. En Perse, nous trouvons quelque chose de mieux : un théâtre vraiment national et qui tient, pour ainsi dire, au cœur même de la patrie. Mais, il y a loin des drames religieux de la Perse moderne à l'idée qu'on se fait en Europe d'un drame ou d'une comédie. Les Persans en sont encore aux spectacles de nos aïeux, aux* farces *et aux* mystères *du Moyen-Age; leur art dramatique est un art enfant, ce qui ne l'empêche pas*

1. Molière a été traduit en turc sous la direction de S. E. Ahmed Vèfiq pacha, ancien grand vizir; la traduction a conservé une partie des qualités et des mérites de l'original.

2. *Qara-Gueuz*, en turc : œil noir.

d'être fort remarquable déjà, et ce qui le rend peut-être plus curieux à étudier.

Nous allons jeter un rapide coup-d'œil sur les divers genres de spectacles de l'Orient musulman, avant de présenter au lecteur les comédies dont nous lui offrons la traduction.

*
* *

Pendant longtemps, les ta'ziès [1], *ou drames religieux de la Perse, ont été presque ignorés du public européen. Les Orientalistes avaient dédaigné de s'en occuper, et les quelques voyageurs qui en avaient fait mention, s'étaient bornés à une description rapide de ces spectacles. Pour la majeure partie des lecteurs européens, le petit volume de M. A. Chodzko* [2] *a été une révélation.*

Cependant, dans son remarquable ouvrage sur les religions et les philosophies dans l'Asie centrale [3], *M. le comte de*

1. Le mot *ta'zié* signifie, en arabe, condoléances, lamentations sur la mort de quelqu'un.

2. *Théâtre persan*, choix de téaziés ou drames, traduits pour la première fois du persan, par A. Chodzko. Paris, Ernest Leroux, 1878.

3. *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, par M. le comte de Gobineau, ministre de France à Athènes. Paris, Didier, 1865, p. 405 et suiv.

Gobineau s'était déjà occupé de ce sujet et il nous avait donné une traduction pleine de vie et de couleur d'un mystère persan « Les noces de Kassem. »

Un fait à noter tout d'abord, c'est que ce mouvement dramatique est récent en Perse : il remonte à peine aux premières années de ce siècle, ou à la fin du siècle dernier. Mais, avant d'examiner les ta'ziès au point de vue de la forme littéraire, il nous faut rappeler rapidement les événements historiques qui en forment le thème et le sujet invariables.

*
* *

Mahomet était mort sans avoir désigné son successeur. Il n'avait point de fils. Il ne laissait qu'une fille, Fatima, qu'il avait mariée à son cousin Ali, fils d'Abou-Talèb, le premier Arabe qui eût embrassé la foi de l'Islam et, de tous ses disciples, le plus ardent, le plus généreux, le plus dévoué. Le principe d'hérédité plaisait peu à la race arabe et, malgré quelques hèdis [1] *inventés après coup, Mahomet ne paraît pas avoir songé à assurer le khalifat à sa famille. En*

1. Traditions concernant les paroles ou les actes du Prophète.

tout cas, ce que Mahomet avait bien souvent affirmé, c'est sa vive affection pour son cousin, la haute estime qu'il avait de ses vertus et de son courage. Il le plaçait au-dessus des autres Ansars [1] *et n'en faisait pas mystère. Si la parenté du Prophète n'était pas aux yeux des Arabes un titre suffisant à sa succession, Ali pouvait certainement y prétendre par son propre mérite. Cependant, quand Mahomet mourut, ce n'est pas Ali qui hérita de son pouvoir : il ne monta sur le trône du khalifat que vingt-trois ans plus tard, en l'an 35 de l'hégire, après les règnes d'Abou-Bekr, d'Omar et d'Osmân.*

Ses partisans étaient assez nombreux, mais, le caractère de leur chef était peu fait pour lui assurer le succès. Ali n'est pas un de ces Arabes des premiers temps de l'Islam, ardents sans doute dans leur foi religieuse, mais plus ardents encore au pillage des infidèles : c'est un véritable chevalier du Moyen-Age, un preux qui ne consulte que Dieu et son honneur. Il y a dans les Prairies d'or [2], *un portrait d'Ali très-curieux et*

1. Compagnons de Mahomet, et ses frères d'armes dans ses combats contre les Arabes idolâtres.

2. Maçoudi, *Les Prairies d'or*, texte et traduction par M. Barbier de Meynard (les trois premiers volumes en collaboration avec M. Pavet de Courteille), tome IV, p. 441 et suiv.

très-bien fait. Maçoudi est favorable aux Alides; peut-être même n'est-il au fond qu'un chiite [1] *déguisé, mais, le portrait qu'il nous trace du gendre du Prophète est trop vraisemblable pour ne pas être véridique. Ce chapitre de Maçoudi jette une vive lueur sur l'histoire de ces temps troublés; on comprend facilement, après l'avoir lu, pourquoi Ali eut si peu de fortune auprès des Arabes et pourquoi il en eut une si merveilleuse auprès des Persans. C'est que, plein d'idées généreuses et de tendances mystiques* [2], *il ne pouvait guère être compris des Arabes de son époque. Maçoudi nous le montre préoccupé sans cesse de la vie future et dédaigneux des richesses de ce monde, poursuivi par une pensée mélancolique et par le pressentiment de sa fin malheureuse. — « O monde, disait-il* [3], *séduis un autre que moi! Est-ce moi que tu peux attaquer? Que me font tes séductions? Va, fuis loin d'ici! Ton heure n'est pas encore venue. Je te répudie trois fois (formule du divorce) et sans retour.*

1. *Chiite*, sectateur d'Ali : les Chiites regardent Ali comme le légitime héritier du prophète et rejettent, comme usurpateurs, les trois khalifes, Abou-Bekr, Omar et Osmân.

2. On sait que c'est Ali qui inventa, pour ainsi dire, l'explication allégorique du Coran, dont le livre saint a si souvent besoin.

3. *Prairies d'or*, p. 447, t. IV.

Brève est ta vie, misérables sont tes joies, éphémères tes honneurs! Hélas! que les provisions sont insuffisantes pour un voyage aussi long, à travers de si horribles solitudes. » Toute la poésie religieuse des Chiites et le quiétisme des Soufis persans sont en germe dans ces éloquentes lamentations. Ces mêmes idées, nous les retrouverons exprimées plus tard en vers magnifiques par Sa'adi [1] *ou par Hafiz.*

Trois fois écarté du khalifat, Ali n'y parvint enfin, que pour se débattre pendant tout son règne entre la mauvaise foi, l'âpre ambition de ses adversaires, et l'indiscipline de ses partisans.

Après quatre ans d'un pouvoir précaire, il tomba sous le poignard d'un assassin, dans la grande mosquée de Koufa. Les haines féroces qui l'avaient assailli lui survécurent et s'acharnèrent sur sa famille, après sa mort.

Ali laissait deux fils, Haçân et Hocèïn. L'aîné, Haçân, était un prince d'un

1. Le monde, ô mon frère, ne reste à personne : n'attache ton cœur qu'au Créateur du monde, — Ne mets pas ton soutien et ton appui dans la puissance de ce monde, car il a déjà nourri et tué bien des gens comme toi. — Quand l'âme pure veut quitter cette demeure, qu'importe de mourir sur un trône ou sur la poussière? *Sa'adi, Gulistan*, livre I, p. 15 et 16 de l'édition de Sémelet.

caractère doux et faible : il aima mieux renoncer à un pouvoir si vivement disputé, et dont le poids était trop lourd pour lui. Cette renonciation ne lui sauva même pas la vie. Il mourut à Médine, en l'an 49 de l'Hégire, empoisonné, dit-on, sur l'ordre de Mo'avia, par sa femme Dja'dè, fille d'Achat.

Hocèïn avait, de son père, la bravoure et l'audace, avec ces idées généreuses qui paraissent avoir été héréditaires dans la famille d'Ali. Quand le premier khalife Omèyyade mourut, en l'an 61 de l'Hégire, il releva le drapeau des Alides et refusa de reconnaître Yèzid, fils de Mo'avia. Un certain nombre d'habitants de Koufa [1] *s'étaient déclarés en faveur de Hocèïn, et celui-ci avait envoyé dans cette ville Moslim-bèn-Okaïl, son cousin, pour réchauffer et entretenir le zèle de ses partisans. Puis, il s'était mis en route, à son tour, avec toute sa famille et une faible escorte. Mais, la révolte fut écrasée dans l'œuf; Moslim-bèn-Okaïl fut massacré, et Koufa était aux mains des partisans de Yèzid pendant que Hocèïn cherchait encore à atteindre cette ville. Ni la nouvelle de cet échec, ni les exhor-*

1. Ville de l'Iraq arabe (l'ancienne Chaldée). Cette ville, qui est située sur la rive droite de l'Euphrate, fut bâtie par Sa'ad, fils d'Abou Vaqqas, général d'Omar, après la bataille de Kadèciè.

tations de ses amis ne purent l'arrêter : il s'obstina à marcher au devant de sa perte, pour ne pas se soustraire à ce qu'il considérait comme un devoir. Il fut rejoint dans le désert de Kèrbèla [1] *par les cavaliers d'Ibn-Ziad que Yèzid avait envoyés à sa poursuite. Cernés par eux, à peu de distance de l'Euphrate dont ils apercevaient la rive, Hocëïn et sa petite escorte souffrirent les tourments de la soif, avant de périr sous le glaive de leurs ennemis. La tête de l'Imam fut le don de joyeux avènement du khalife à son peuple. Avec Hocëïn périrent presque tous les descendants du prophète et d'Ali, et parmi eux, Ali-Ekber, fils aîné de Hocëïn. Les femmes furent traînées en esclavage. Seul, l'imam Zëïn-èl-Abèdïn fut épargné, par pitié pour sa jeunesse. C'est le petit-fils de leur prophète que les Arabes partisans de Yèzid venaient d'assassiner.*

La famille d'Ali représentait le droit; elle représentait le principe d'hérédité méconnu par les Arabes, et si cher aux

1. Dans l'Iraq arabe, sur les bords de l'Euphrate, à peu de distance de Koufa, et au sud de Bagdad. La ville de Kèrbèla compte aujourd'hui environ 15,000 habitants : elle est visitée chaque année par une multitude de pèlerins chiites qui se rendent également à Nèdjèf, où est le tombeau d'Ali. Le territoire de Kèrbèla est la terre sainte des Chiites, et beaucoup s'y font enterrer.

Persans ; elle était vaincue et persécutée ; enfin, elle avait ces tendances mystiques dont nous avons parlé. Repoussée par les Arabes, elle fut adoptée par les Persans. La Perse, qui n'avait accepté la religion musulmane que parce qu'elle était, même avant la conquête arabe, fatiguée et détachée de la religion de Zoroastre, la Perse entière embrassa avec ardeur la cause des vaincus de Kèrbèla. Elle avait, d'ailleurs, une autre raison pour considérer cette cause comme la sienne : Hocèïn avait épousé la fille du dernier roi sassanide, devenue musulmane, sous le nom de Om-Lèïlè, [1] *et c'est de cette union qu'était né Ali-Ekbèr. Hocèïn réunissait donc sur sa tête les droits au khalifat et les droits à la couronne persane. La Perse se fit Alide presque tout entière, et se créa une religion nationale en face de celle du vainqueur. L'étiquette resta musulmane, mais ce fut bien une religion nouvelle, avec tout le fond de la vieille mythologie persane qui vint s'y ajouter. Le grand schisme musulman était consommé : la religion chiite était fondée.*

Une fois devenue chiite, la Perse se voua, de tout cœur, au culte d'Ali et de sa famille. On peut dire, sans exagération,

1. Le nom persan de cette princesse est Bibi-Chèhèr-Banou.

que c'est le Chiisme qui a tenu lieu de patriotisme aux Persans. A force de l'exalter, la Perse éleva le gendre du Prophète au dessus de Mahomet lui-même. Ali devint prophète, à son tour, et la prophétie fut déclarée héréditaire dans sa famille. On fit plus encore : une secte persane fit de lui un dieu [1].

*
* *

Ce sont les événements que nous venons de raconter, et qui forment, en quelque sorte, le martyrologe d'Ali et de sa famille, qui sont le thème inépuisable et invariable des ta'ziès.

On a comparé, et avec raison, les ta'ziès persans aux mystères qu'on représentait chez nous au XIIIe *et au* XIVe *siècles. La ressemblance est parfaite : même fond religieux, mêmes idées, et aussi, même*

1. C'est la secte des *Ali-Allahis* qui est d'ailleurs tout à fait hétérodoxe. Les Ali-Allahis habitent quelques villages aux environs de Qoum et de Qachân; leur centre principal est entre Kèrman-Chah et Hamadân. Elisée Reclus les place un peu plus au nord-ouest de Kèrman-Chah. Il est à remarquer que les Ali-Allahis sont surtout de race touranienne et qu'ils vivent au milieu de populations turques, fait assez curieux, car les Turcs sont généralement sunnites. Voy. *Géogr. universelle,* tome IX, p. 201.

insouciance des règles. Ils n'ont aucune prétention dramatique et ne sont, à proprement parler, qu'un exercice religieux, un moyen de se réunir, de représenter à la vue des fidèles, et d'une manière frappante, les dogmes de la religion chiite. Tel était, du moins à l'origine, le but unique des ta'ziès, car aujourd'hui, ils tendent à devenir un spectacle purement dramatique. Ce n'étaient d'abord que des cantiques, chantés à l'occasion du martyre de Hocèïn, le jour anniversaire de cet événement. Peu à peu, le spectacle a grandi ; l'action a pris corps ; le drame est né. Aujourd'hui, le drame est presque entièrement émancipé ; les chœurs, les danses et les prédications ne forment plus que l'accessoire du spectacle. L'action se trouve encore renfermée dans les grandes lignes de l'histoire chiite, mais, elle tend de plus en plus à en sortir, et le jour n'est pas loin, peut être, où elle sera complètement dégagée de toute attache religieuse. En outre, les représentations qui avaient lieu d'abord à date fixe, dans un but nettement défini d'anniversaire et de commémoration, ont lieu maintenant pendant tout le mois de Moharrèm, les deux mois qui suivent, et même à toute autre époque de l'année [1]. *La date du*

1. Par exemple, pour la guérison d'un malade, l'accomplissement d'un vœu, etc.

10 de Moharrèm est seulement réservée à un ta'ziè représentant la mort de Hocèïn.

Les cérémonies qui précèdent le spectacle dramatique, et dont quelques-unes sont si curieuses et si étranges, ont été déjà racontées plus d'une fois ; nous renvoyons le lecteur à l'introduction du petit volume de M. Chodzko [1], *et surtout à la saisissante description de M. le comte de Gobineau* [2]. *C'est le drame lui-même qui nous intéresse, et c'est de lui seul que nous nous occuperons ici. Nous nous bornerons donc à donner les indications les plus indispensables sur la disposition de la salle et de la scène, sur les acteurs et sur le public.*

Le théâtre, ou tèkiè, *est construit généralement en forme de cirque : la scène se trouve au centre, sur une plate-forme peu élevée qu'on appelle le* sakou. *Il n'y a pas de rideau : les acteurs sont, pour ainsi dire, mêlés au public qui les entoure. Autour de la salle, se trouvent les loges destinées aux grands personnages, ou réservées, dans le tèkiè royal, aux femmes du Chah ; en ce cas, ces loges sont grillées et cachées par une broderie à jour. En face du sakou, du côté opposé à la loge*

1. *Théâtre persan*, introduction.
2. *Religions et philosophies dans l'Asie centrale*, p. 384 et suiv.

principale, se trouve une sorte d'annexe de la scène, le tadj-nema, *où les personnages du drame sont exposés aux regards du public. Les acteurs vont et viennent, du sakou au tadj-nema, par un petit chemin ménagé au milieu des spectateurs; souvent même, ils se parlent d'un bout à l'autre du tèkiè, sans que le public soit choqué, le moins du monde, de ces invraisemblances.*

La convention est tout au théâtre, et jamais cette vérité n'apparut plus clairement que dans les ta'ziès persans. Nul souci de la couleur locale, ni dans les décors qui n'existent, pour ainsi dire, pas, ni dans les costumes qu'on recherche seulement riches et brillants. Un bassin de cuivre rempli d'eau, et posé au milieu du sakou, sert à figurer l'Euphrate : comme on le voit, rien n'est plus primitif que la mise en scène. D'ailleurs, la convention apparaît partout dans les ta'ziès : c'est de la paille hâchée que les acteurs répandent sur leur tête, en guise de poussière, aux moments pathétiques. De même, par une fiction naïve, les membres de la famille de Hocèïn ne quittent pas la scène où ils sont regardés comme cernés et emprisonnés par leurs ennemis : quand ils ont terminé leur rôle, l'action continue à côté d'eux, comme s'ils n'étaient pas là.

Les acteurs sont sans prétention : ils jouent pour eux-mêmes autant que pour

le public, et se passionnent comme lui pour le drame qu'ils représentent ; ils sont pénétrés de leurs rôles, au point de pleurer de vraies larmes et de pousser de vrais sanglots [1]. *Ils forment une sorte de corporation dédaignée des hautes classes, détestée du clergé qui est hostile aux ta'ziès et jaloux de l'importance qu'a prise cette cérémonie en dehors du culte régulier ; mais, en revanche, ils sont les enfants gâtés du peuple. Tel acteur applaudi à Téhérân est, aussi bien qu'à Paris, l'idole du public. Les rôles de femmes sont tenus, et très-bien tenus, par des jeunes garçons. Chacun se nomme en entrant, ou se fait annoncer par un crieur.*

Il y a encore un personnage qui est partout, à tout moment, bien qu'il soit inutile à l'action : c'est le directeur, ou plutôt le maître, le patron (oustad). *C'est la cheville ouvrière, le facteur indispensable à la bonne tenue du spectacle ; il est tout et tout à la fois : souffleur, ré-*

1. Cette passion religieuse, poussée jusqu'à l'insensibilité de la douleur physique, n'est pas chose rare en Orient : on sait que les adeptes de plusieurs sectes musulmanes s'infligent toutes sortes de tortures avec une sérénité et une impassibilité complètes. Ce qui nous surprend davantage, c'est de retrouver une partie de ce fanatisme dans les mystères religieux qu'on joue encore à certaines époques de l'année en Bavière, à Bayreuth, aux environs de Naples, et même dans le Midi de la France, à Nice notamment.

gisseur, directeur, acteur, habilleur même au besoin, et souvent, auteur du drame. Par une convention nouvelle et curieuse, ce personnage si actif et..... si encombrant est censé être invisible pour le public, bien qu'il ne quitte pas la scène.

Nous avons dit que les Persans n'attachent pas d'importance à la vérité de la mise en scène : mais il est un point auquel ils tiennent beaucoup : c'est la richesse et la magnificence des costumes. La salle même des tèkiès est décorée avec un luxe tout asiatique : les étoffes les plus précieuses, les armes les plus anciennes et les plus rares, tout ce qui peut éblouir les yeux et frapper les imaginations, est prodigué à profusion et à plaisir. Comme chaque ville, et souvent, chaque quartier d'une ville a son tèkiè, on rivalise de luxe et de magnificence; en outre, c'est faire œuvre pie et méritoire que de contribuer par ses dons à la représentation d'un ta'ziè. De ce caractère religieux des drames persans, il résulte que l'entrée des tèkiès est absolument libre : le derviche en haillons y coudoie le riche négociant ou l'élégant mirza, sans que personne songe à s'en étonner.

La représentation est précédée de cantiques et de prières, de danses dont l'origine remonte peut-être à la plus haute antiquité, et enfin, d'une conférence, ou plutôt, d'une prédication sur le sujet du

ta'ziè. Ces prédications sont faites ordinairement par des Sèïd-Rouzè-Khan [1], *qui forment, selon l'expression de M. de Gobineau,* une sorte d'église libre et interlope, *à côté du clergé établi. De même, au* XIVe *siècle, un lecteur placé sur le théâtre lisait, avant chaque scène des mystères, le texte des Saintes-Ecritures d'où cette scène était tirée. Ce sermon préliminaire est, sans doute, une des causes qui maintiennent encore les ta'ziès dans les limites d'un spectacle purement religieux. Le jour où cette institution disparaîtra, l'imagination des auteurs pourra se donner carrière plus librement, et on assistera, peut-être, à l'éclosion d'une véritable littérature dramatique. C'est ce qui s'est produit chez nous, quand le lecteur ecclésiastique a été supprimé. Le drame cessera, peut-être alors, d'être un simple enseignement, et comme le commentaire animé d'une tradition religieuse. Mais, cette transformation est-elle bien désirable? En perdant son caractère re-*

1. Ces *Rouzè-Khan* se disent descendants du Prophète et d'Ali, et c'est à cela qu'ils doivent le plus clair de leur popularité. Ils sont quelquefois auteurs de ta'ziès et même acteurs. Il y a en Perse une infinité de prétendus descendants du Prophète; d'ailleurs, le fait seul de la naissance ou de la conception pendant le pèlerinage de Kerbèla suffit pour donner droit au titre de sèïd, surtout si l'enfant est né un vendredi.

ligieux, le drame ne perdra-t'il pas de sa force et de son influence? Déjà, on commence à sortir du cadre primitif; le martyre de Hocèïn et la catastrophe de Kèrbèla ne suffisent plus à alimenter le répertoire des ta'ziès. On a épuisé tous les faits historiques et légendaires qui se rattachent directement à la personne des imams, et les auteurs commencent à greffer sur ces faits trop connus, et trop peu nombreux, un certain nombre de légendes dont le lien est parfois très-lâche avec l'action première des ta'ziès. On commence à inventer; on donne, sous forme de prologues, de véritables hors-d'œuvre dramatiques dont le ton tranche souvent avec le reste de la pièce. Ces essais sont accueillis avec plaisir par les Persans, dont l'esprit est ouvert à toutes les tentatives littéraires; mais, ils sont loin de faire sur eux l'effet prodigieux et magnétique que produisent sur tous les Chiites le simple récit du martyre des Alides.

Ce qu'on remarque, avant tout, dans les ta'ziès, c'est la simplicité du style, la naïveté et la monotonie poétique de la langue. Cette simplicité est d'ailleurs toute relative: la langue des ta'ziès paraîtra encore bien fleurie et bien imagée à l'Européen qui est étranger aux finesses et aux subtilités de la poésie persane. Mais, aux passages pathétiques, l'auteur trouve parfois des expressions émues, et

des idées d'une délicatesse charmante. Ces drames, dont les auteurs sont inconnus et presque toujours sortis du peuple, respirent une poésie vraiment sincère, bien supérieure aux finesses ordinaires des poètes de cour. On sent, en les lisant, que l'auteur est touché vivement des souffrances qu'il raconte, et c'est cette pensée commune qui crée entre le spectateur et lui un courant de sympathie et d'émotion.

Il ne faut pas juger les spectacles religieux de la Perse moderne d'après les idées qu'on se fait d'un drame en Europe. L'auteur n'a nul souci de la vérité historique et les anachronismes ne l'effraient nullement. Il ne reste même pas toujours dans les limites du monde réel et il ne se gêne pas, par exemple, pour faire apparaître sur la scène l'ombre d'Ali ou la tête coupée de Hocèïn. Ce sont là, d'ailleurs, des licences qui ne sont pas inconnues à l'Europe et que d'illustres exemples ont légitimées.

Les spectateurs persans sont trop émus et trop convaincus, eux-mêmes, pour s'apercevoir de ces invraisemblances. Si le véritable critérium, pour juger un spectacle dramatique est d'examiner l'effet qu'il produit sur les spectateurs, on ne peut contester la valeur des ta'ziès. Il n'est pas un Persan, le plus blasé et le plus incrédule, — car il y a beaucoup de

libres-penseurs, même en Perse, — qui puisse assister à ces représentations sans subir l'émotion la plus violente et la plus sincère. C'est qu'aux yeux des Persans, Hocèïn ne représente pas seulement l'idée religieuse, si puissante déjà sur l'esprit des Orientaux : il est encore l'incarnation de la patrie persane, la protestation vivante et éternelle du droit contre la force, du vaincu contre le vainqueur. Et puis, avec son tempérament artiste, le Persan se passionne facilement pour le beau; son enthousiasme atteint alors un degré que l'Européen a peine à se figurer. Toutes ces raisons réunies ont fait le succès immense des ta'ziès. Ce succès et cette influence, tous les voyageurs s'accordent à les reconnaître et plusieurs avouent qu'ils ne pouvaient se défendre d'être émus, à leur tour, par l'horreur et la grandeur du spectacle.

Ce qui est remarquable dans les ta'ziès, en dehors de la grâce et de la poésie naïves de la langue, ce sont les idées même qui y sont exprimées. On y trouve un résumé curieux des doctrines religieuses du Chiisme, et rien ne montre plus clairement combien la Perse moderne est éloignée du Coran. On est étonné, par exemple, de rencontrer dans les ta'ziès un certain nombre d'idées absolument chrétiennes. Nous ne prétendons pas qu'il y ait là une influence étrangère; nous

croyons, au contraire, que c'est un résultat naturel de l'évolution incessante de la doctrine chiite. C'est ainsi que les Persans en sont arrivés à faire d'Ali et de ses descendants comme une sorte de Sainte-Famille qui a souffert le martyre pour racheter les péchés des musulmans chiites. Un des ta'ziès dont M. A. Chodzko a donné la traduction, en offre un curieux exemple. Ce drame, intitulé « Le Messager de Dieu » est d'une simplicité remarquable au point de vue de l'action : on peut même dire qu'il n'y a pas d'action. En voici en deux mots le sujet.

L'Ange Gabriel vient annoncer à Mahomet les malheurs qui atteindront plus tard sa famille, et lui apprendre que le martyre de ses petits-fils rachètera les péchés des musulmans. « On les sacrifie pour la rédemption des peuples qui auront embrassé l'Islamisme et afin que les fronts des martyrs soient éternellement radieux de la candeur des élus d'Allah. Si tu veux la rémission des péchés de ces peuples prévaricateurs, ne t'oppose pas à ce que les deux roses de ton jardin soient cueillies avant le temps [1]. *» Mahomet s'incline devant la volonté divine, et il annonce, lui-même, la fatale nouvelle à Ali, puis à Fatima. Celle-ci est d'abord tout entière à sa douleur de mère ; mais, elle*

1. *Théâtre persan*, trad. A. Chodzko, p. 5.

cède bientôt, et se résigne à sacrifier ses deux fils pour le salut des musulmans. La douleur de Fatima est exprimée d'une façon touchante. De même, dans un mystère célèbre [1], *Marie répond à Jésus qui lui annonce son prochain martyre :*

A mes maternelles demandes
Ne faites que réponses dures.

et Jésus répond :

Accomplir faut les Ecritures.

Mais, le consentement de tous les intéressés est nécessaire : Haçân et Hocèïn doivent accepter le sacrifice qu'on exige d'eux. Tandis que Fatima fait dresser deux autels pour pleurer ses enfants, et que les femmes des Bèni-Hachèm entonnent un chant funèbre, Haçân et Hocèïn arrivent l'un après l'autre, et apprennent le sort qui leur est réservé [2]. *Ils se soumettent sans murmurer à la volonté d'Allah, et regrettent seulement de ne pouvoir mourir ensemble et de la même mort. Gabriel annonce alors à Hocèïn que sa mort rachètera les péchés des Chiites. Il*

1. Le Mystère des frères Gréban.
2. Chaque personnage, en entrant, fait les mêmes questions et reçoit les mêmes réponses : la simplicité de l'action est remarquable.

n'est plus question des Musulmans, mais des Chiites seuls. On voit combien on est loin du Coran et quel chemin les Chiites ont parcouru.

Nous terminerons en signalant encore, avec l'idée messianique, un sentiment qui nous paraît plus chrétien que musulman : c'est l'ardent amour que les Persans prêtent à Ali et à Mahomet pour leur peuple. Ali et Hocèïn donnent leur sang pour le salut des Chiites, comme Jésus donne le sien pour le salut des Chrétiens. Par la poésie tendre et presque féminine dont leur religion est tout imprégnée, les Chiites sont, en quelque sorte, les catholiques de l'Islam, tandis que le Sunnisme, plus austère et plus froid, attaché à la lettre du Coran, est une sorte de protestantisme musulman.

*
* *

Nous venons de voir que dans l'Orient musulman, le drame n'est connu que de la Perse seule, qu'il y est né spontanément, en dehors de toute influence étrangère, et qu'il tend, de jour en jour, à sortir davantage du cadre étroit des idées religieuses pour se rapprocher peu à peu du type normal que nous connaissons en Europe. Le drame persan est un produit

du sol iranien, et on ne trouve rien de semblable chez les musulmans non-chiites. Malheureusement, si du drame nous passons au genre comique, nous constatons une pauvreté à peu près égale chez toutes les populations musulmanes.

Si nous laissons de côté les quelques imitations des pièces européennes qui ont vu le jour en Turquie ou en Perse pendant ces dernières années, nous sommes obligés de reconnaître que la comédie est encore à l'état embryonnaire dans tout l'Orient musulman et que, sous ce rapport, les Arabes, les Turcs ou les Persans n'ont rien à s'envier les uns aux autres. La distance qui sépare les farces des Persans ou des Turcs de la comédie de mœurs européennes est immense, et elle n'aurait pas été franchie de plusieurs siècles encore, sans le grand mouvement qui pousse les peuples de l'Europe vers l'Orient, et qui porte, dans les régions les plus reculées de l'Asie ou de l'Afrique, les idées et les exemples de l'Occident. Quant aux raisons de cette infériorité, elles sont multiples et elles sont toutes bien connues. Le principal obstacle à l'établissement de la comédie en pays musulman, est la religion musulmane elle-même. Cet obstacle est moins grand en Perse qu'en Turquie ou en pays arabe, parce que le Chiisme est moins étroit que l'Islam orthodoxe ; mais, en dehors de la

religion, il y a encore bien des raisons inhérentes à la nature même et aux mœurs des Orientaux, qui opposent une résistance considérable à toutes les innovations venues de l'Occident. Aussi, le théâtre comique est-il d'une pauvreté absolue dans l'Orient musulman tout entier : il se réduit, en somme, à des représentations de marionnettes et à des farces de tréteaux.

*
* *

Les marionnettes remontent à la plus haute antiquité et presque tous les peuples les ont connues; seulement, elles avaient à l'origine un rôle sérieux à jouer : elles figuraient surtout dans les fêtes et les pompes religieuses. Plus tard, à Athènes par exemple, les marionnettes servirent à la représentation de véritables drames : après la décadence de la tragédie grecque, elles reçurent les honneurs du théâtre de Bacchus. Ce n'est donc que peu à peu qu'elles abandonnèrent leur rôle religieux pour celui qu'elles jouent exclusivement aujourd'hui et pour lequel elles semblaient avoir été inventées. Chez les Musulmans, cependant, les marionnettes ont toujours eu la même destination : elles n'ont jamais servi,

chez eux, qu'à amuser le peuple et les enfants, grands ou petits. La raison en est bien simple : c'est que le Coran interdit toute représentation de la figure humaine, et il est même curieux que malgré cette défense, Qara-Gueuz ait réussi à obtenir toute la popularité dont il jouit depuis si longtemps. Peut-être, faut-il voir en lui une importation étrangère. On dit bien que Qara-Gueuz est la caricature d'un vizir de Saladin; qu'il serait donc, par conséquent, d'origine musulmane; mais, rien ne prouve qu'il n'existait pas, même avant l'époque de Saladin, et qu'il n'y avait pas alors d'autres types que lui.

Le théâtre de Qara-Gueuz est peut-être encore plus primitif que celui de Guignol ou de Polichinelle. Une baraque de planches en plein vent; au besoin même, un coin de mur où l'on tend une toile blanche éclairée par derrière, et le théâtre est établi. Qara-Gueuz tient le milieu entre nos marionnettes et les ombres chinoises. La petite statuette mobile qui la représente est faite de parties opaques et de parties transparentes diversement coloriées, de manière à offrir, selon l'expression de Théophile Gautier[1] *« l'aspect*

1. *Constantinople*, par Théophile Gautier. Paris, 1856, p. 175. Pour plus de détails sur Qara-Gueuz nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage

d'un personnage de vitrail qu'on détacherait de la verrière avec l'armature de plomb qui le circonscrit et le dessine ». L'image est vue de profil avec un grand œil noir qui regarde de face. Cet œil noir est l'attribut de Qara-Gueuz, comme la bosse est celui de Polichinelle ; c'est cet œil noir qui lui a donné son nom [1] *et qui le fait reconnaître du public, sous ses divers déguisements*

On a remarqué avec raison que les héros de marionnettes incarnent en eux les vices et les qualités du peuple qu'ils amusent : c'est comme un résumé poussé à la charge du caractère et du tempérament national. Cette observation est vraie aussi de Qara-Gueuz. Sans doute, tous ces héros de bois se ressemblent par certains côtés : ils sont tous plus ou moins cyniques, plus ou moins fanfarons, plus ou moins poltrons ; mais chacun a son caractère particulier, ses propres qualités et ses propres défauts. Qara-Gueuz a plus d'un trait de ressemblance avec Polichinelle dont il possède la verve railleuse, le sans-gêne et le cynisme : il se moque des mollas et des cadis, comme l'autre se moque des juges et des gendarmes ;

du maître écrivain ainsi qu'au charmant *Voyage en Orient*, de Gérard de Nerval, huitième édition. Paris, 1882, tome II, p. 192 et suivantes.

1. *Qara-Gueuz*, en turc, « œil noir ».

mais, c'est là un trait qui est commun aux marionnettes de tous les peuples. Dans tous les pays, dans ceux surtout qui sont soumis à un régime despotique, on laisse à ces acteurs de bois une liberté relative; la censure ferme les yeux sur les allusions politiques qu'ils se permettent; elle les laisse exprimer tout haut ce que chacun pense tout bas. Ils deviennent alors comme le porte parole du peuple opprimé, et leurs attaques contre le maître, contre l'autorité sous toutes ses formes, ont d'autant plus de faveur auprès du public que celui-ci est tenu à plus de réserve et à plus de soumission. Mais, ce qui est particulier à Qara-Gueuz, c'est la grossièreté, c'est la licence extrême de ses plaisanteries et de ses faits et gestes. Il est impossible de dire honnêtement à quel degré d'obscénité atteignent ses exploits les plus applaudis; et tout cela se passe sous les yeux des femmes et des enfants qui sont en majorité parmi les spectateurs. Il y a là quelque chose qui révolte l'Européen; mais, les Orientaux entendent autrement que nous ce respect dû à l'enfance dont parle le poète latin. Rien de tout cela ne les choque, et ils s'amusent sans arrière-pensée, lorsque Qara-Gueuz renouvelle, sous les yeux de leurs enfants, les exploits du Priape antique.

C'est en Turquie surtout que Qara-

Gueuz est populaire; mais, son domaine s'étend également à l'Egypte. En Perse, il change de nom et de tournure : il s'appelle Kètchèl-Pèhlèvân, et il est chauve [1]. *Kètchèl-Pèlèvân est aussi cynique que Qara-Gueuz; mais, il l'est avec moins de grossièreté et de lourdeur. Il est aussi, plus souple, plus spirituel, plus lettré : il diffère de Qara-Gueuz comme le Persan diffère du Turc.*

Un autre côté très-remarquable du caractère de Kètchèl-Pèhlèvân, c'est sa fausse dévotion et son hypocrisie religieuse : il cache, sous des dehors dévots, son scepticisme et son incrédulité. Sous ce rapport encore, Kètchèl-Pèhlèvân est le portrait fidèle de plus d'un Persan.

* * *

Il y a une autre forme de spectacle comique, qui se rapproche davantage de nos comédies de mœurs ou d'intrigue que les représentations de Qara-Gueuz ou de Kètchèl-Pèhlèvân :

1. *Kètchèl-Pehlèvân*, en persan, « héros chauve, guerrier chauve ». Le mot Kètchèl est un mot turc-oriental qui a passé en persan : il signifie spécialement « teigneux » et, par extension, « chauve ».

c'est la tèmacha *ou* tèqlid [1], *espèce de saynète à deux ou trois personnages, analogue aux farces de nos foires. Ce spectacle est assez ancien dans tout l'Orient musulman et surtout en Perse; mais, M. Chodzko nous paraît méconnaître les lois de l'étymologie et le témoignage de l'histoire quand il cherche dans le nom même de la Perse* (fars) *l'origine des « epistolæ farsitæ » des latins* [2]. *D'ailleurs, sous sa forme actuelle, ce spectacle n'est peut-être pas aussi ancien qu'on le croit. De même que le ta'ziè s'est greffé peu à peu sur des danses d'un caractère religieux et liturgique, de même, la tèmacha paraît avoir eu pour origine des danses lascives et des chants amoureux. Du temps de Chardin, le dialogue n'existait pas encore, et le voyageur le dit en propres termes : « Les musiciens et les danseuses sont les mimes ou les comédiens des Orientaux, ou pour mieux dire, ce sont leurs* opera ; *car on n'y fait que chanter des vers, et la prose n'entre*

1. *Tèmacha :* « spectacle »; *tèqlid :* « imitation » ; ces deux mots sont arabes.

2. L'étymologie de ce mot est connue. On sait que ces sortes de spectacles étaient, à l'origine, composés dans un latin mélangé de langage vulgaire : de là le nom de *drames farcis* qu'on leur a donnés. Dante a écrit des farces mêlées d'italien, de provençal et de français. L'*s* a subsisté dans l'espagnol et l'italien « farsa ».

point dans leurs chants[2]. » *Ce serait donc à une époque postérieure au* XVIIe *siècle que remonterait l'origine de la témacha telle que nous la connaissons aujourd'hui.*

Voici, d'après Chardin, la description d'un de ces spectacles auquel il assista en Perse, au mois de mars 1673: on verra que l'action de la comédie était encore dans une période de formation. « *Les plus nouvelles actrices ouvrent la scène, qui commence par la description de l'amour, dont elles dépeignent les appas et l'enchantement, et représentent ensuite les passions et la fureur, ce qu'elles entremêlent d'épisodes, qui contiennent des portraits de beaux garçons et de belles filles, vifs et touchans au-delà de ce qui se peut imaginer, et c'est là d'ordinaire le premier acte. On voit au second, la troupe séparée en deux chœurs, représentant, l'un, les poursuites d'un amant passionné, l'autre les rebuts d'une fière maîtresse. Le troisième contient l'accord des amans, et c'est là-dessus que les actrices se passent et qu'elles épuisent la voix et les gestes. Les chanteurs et les joueurs d'instruments sont debout aux endroits passionnés, et s'approchent d'el-*

1. *Voyages du chevalier Chardin, en Perse, et autres lieux de l'Orient*, nouvelle édition publiée par Langlès. Paris, 1811, tome II, p. 207.

les plus ou moins, quelquefois jusqu'à crier dans leurs oreilles pour les animer, avec quoi elles sont mises comme hors d'elles-mêmes et transportées; mais c'est là aussi où les yeux et les oreilles en qui il reste quelque pudeur, sont obligés de se détourner, ne pouvant soutenir, ni l'effronterie, ni la lasciveté de ces derniers actes[1]. » *Les danseuses dont nous parle Chardin, formaient alors une sorte de corporation dirigée, selon son expression, par une* supérieure; *mais, elles étaient répandues dans tous les quartiers des villes persanes. Ce n'étaient, d'ailleurs, que de simples courtisanes, la danse étant pour elle le complément et l'occasion de leur premier métier. Elles étaient, pour la plupart, fort riches, et le bon Chardin s'étend avec quelque complaisance sur le luxe de leurs vêtements, la beauté et le prix de leurs parures, l'énormité de leurs prétentions. Peu nombreuses dans les provinces, elles atteignaient à Ispahân, alors capitale du royaume, le chiffre énorme de quatorze mille enregistrées. A cette époque, la danse et la comédie n'étaient exercées en Perse que par des femmes; on sait que c'est le contraire aujourd'hui.*

La tèmacha, ou tèqlid, n'a pas d'originalité propre : c'est une farce quelcon-

1. *Voyage de Chardin*, p. 207 et suivantes.

que jouée par des loutis[1], *sorte de gens à tout faire et comédiens d'occasion, qui voyagent de ville en ville, comme les gens de nos foires. Il n'y a dans la tèmacha ni règles ni conventions : c'est une improvisation qui suit la fantaisie des comédiens, et qui varie selon leur verve et leur talent. Comme le public de ces spectacles est, en général, un public peu raffiné, les acteurs lui parlent un langage vulgaire, bourré de jeux de mots et de plaisanteries au gros sel. Mais, ce qui importe surtout, c'est l'action, c'est le geste poussé jusqu'au comique le plus vil et le plus bas. Pour grossir encore ces effets, les acteurs se barbouillent ordinairement le visage de farine ou de suie. On le voit : ce spectacle n'a rien de particulier à la Perse ou à tout autre partie de l'Orient musulman; il est de tous les pays et il mérite à peine qu'on en fasse mention. Cependant, il est regrettable qu'on n'ait pas songé à recueillir certaines de ces improvisations, non certes pour leur valeur dramatique, mais, parce qu'elles fourniraient sans doute de curieux matériaux au philologue et au* folk-loriste. *M. Chodzko a donné, dans*

1. *Louti :* litt. « sodomite, homme adonné au vice des compatriotes de Loth »; mais, ce mot a perdu aujourd'hui cette signification pour prendre celle de « vaurien, bohême ».

son théâtre persan, le scénario d'une de ces bouffonneries [1], *assez intéressante, car elle montre ce que sont les autres farces persanes du même genre. Gérard de Nerval rend compte également d'un spectacle analogue auquel il assista en Égypte* [2]. *Mais, ce qu'il faudrait recueillir, autant que possible, c'est le texte même de l'improvisation, tel qu'il est sorti de la bouche des comédiens.*

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces bouffonneries, elles reflètent toujours avec fidélité le caractère du peuple qui les écoute et les applaudit. Dans la tèqlid égyptienne, on retrouve le pauvre fellah toujours exploité et maltraité par les agents du fisc et les usuriers ; en Turquie, la farce est plus grosse et d'un comique plus intense, avec ce gros bon sens dont on a un spécimen dans les plaisanteries de Nasr-ed-dïn-Hodja [3]*; dans la tèmacha persane, la perversion est plus profonde peut-être, mais, l'esprit*

1. *Théâtre persan*, introduction, pages XII à XIV.

2. *Voyage en Orient*, tome Ier, pages 365 à 367. Voir aussi, dans le tome II, pages 202 à 207, du même ouvrage, une farce-comédie turque qui contient une intrigue assez ingénieuse. Cette dernière pièce est déjà une petite comédie.

3. Voir le *sottisier de Nasr-eddin-Hodja*, bouffon de Tamerlan, traduit par Decourdemanche, Bruxelles, 1878, ou les *Plaisanteries de Nasr-eddin-Hodja*, traduit par le même, Paris, Leroux (Biblioth. orientale elzévirienne).

est plus vif et plus alerte, la verve plus gaie et plus naturelle, avec ce grain de poésie qu'on retrouve partout en Perse, chez le derviche ou le louti déguenillés, comme chez le mirza ou le poète de cour. En somme, bien qu'elle ne mérite pas encore le nom de comédie, la tèmacha présente quelques essais d'intrigue comique, une certaine somme d'observation, et quelques traits de caractère pris sur le vif. Ce n'est pas assez pour qu'elle mérite d'être étudiée par elle-même, mais, c'est assez pour qu'on puisse affirmer que le sentiment de la comédie n'est pas étranger aux populations musulmanes.

*
* *

Les deux comédies dont nous donnons, ci-après, la traduction, n'appartiennent à aucun des genres que nous venons d'examiner. Ce sont deux comédies de mœurs, faites à l'imitation de nos pièces européennes par un homme qui connaissait le théâtre européen. L'auteur ne cache pas la source où il a puisé son inspiration et sa méthode, et d'ailleurs, quand même il n'en dirait rien, l'arrangement de ses comédies suffirait pour en déceler l'origine. Ce ne sont donc pas des œuvres vraiment originales, créées, de toutes

pièces, par un écrivain de génie. Mirza Fèth-Ali n'a rien d'un novateur et, réduit à lui-même, il n'aurait pas songé à doter l'Orient d'une nouvelle formule dramatique. Mais, parce que notre auteur a emprunté à l'Europe la forme de ses comédies, est-ce une raison pour les dédaigner? Est-ce que Rome n'a pas emprunté à la Grèce ses procédés scéniques? Plaute et Térence ont imité Aristophane. Et notre tragédie? ne procède-t'elle pas directement de la tragédie grecque? Les littératures de tous les peuples se font de mutuels emprunts, et ces emprunts sont toujours légitimes quand ils sont utiles et féconds.

Aussi, serait-il injuste de reprocher à Mirza Fèth-Ali son admiration quelque peu naïve pour le théâtre européen et l'imitation de nos procédés scéniques. Nous pouvons seulement lui demander compte de la façon dont il a mis en œuvre la matière qu'il emploie. Si l'auteur trouve en lui, et autour de lui, un fond d'observation originale et sincère, si les personnages qu'il met en scène sont bien vivants et bien réels, son œuvre vaut par elle-même, et on ne peut lui reprocher d'avoir emprunté au-dehors le moule dans lequel il l'a coulée. Mais, si les Orientaux ont raison de s'inspirer du théâtre européen, il est un écueil qu'ils doivent éviter avec soin, car il est à re-

douter, c'est une imitation trop absolue et trop servile de nos idées et de nos modèles. En nous empruntant la comédie de mœurs, ils doivent s'appliquer à rester eux-mêmes : ce sont les mœurs de leurs pays qu'ils doivent peindre, et les personnages qu'ils mettent en scène doivent être turcs ou persans, plus que de nom et de langage. Malheureusement, les Orientaux n'ont pas toujours compris cette vérité si évidente; ils n'ont pas vu que l'œuvre de l'auteur dramatique est faite avant tout de recherche et d'observation personnelles; aussi, la plupart des comédies turques qu'on imprime à Constantinople sont-elles sans la moindre valeur. Nous verrons que notre auteur a su éviter cet excès de servilité et que les personnages de ses comédies sont finement observés et sincèrement décrits.

Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè [1] *était originaire du Qaradja-Dagh* [2] *et, comme son nom l'indique, fils d'un molla de village* [3]. *Entré au service de la Russie, il*

1. *Akhond-Zadè :* « fils d'un Akhond ». Un akhond est une sorte de théologien de village, qui remplit aussi des fonctions administratives analogues à celles d'un maire.

2. On donne le nom de *Qaradja-Dagh,* « la montagne noire » à un massif montagneux de la Mésopotamie, au sud de Diarbékir.

3. Nous empruntons la plupart des détails suivants sur Akhond-Zadè, soit à un article de

parvint jusqu'au grade de capitaine. C'est sans doute à l'occasion de ses fonctions militaires qu'il fut appelé au séjour de Tiflis où il se trouva en relations avec la colonie européenne de cette ville. Il y avait à Tiflis un théâtre que le gouverneur général Woronsoff avait fait construire, en 1850, pour les pièces du répertoire russe et où l'on représentait même quelquefois des œuvres dramatiques françaises. Mirza Fèth-Ali assista à ces représentations, et il se prit d'une belle passion pour le théâtre européen. Il se mit à l'œuvre aussitôt et composa un certain nombre de comédies dont voici les titres : 1° Molla-Ibrahim, *ou l'Alchimiste;* 2° Monsieur Jourdan, *le botaniste et le derviche* Mèst-Ali-Chah, *le célèbre enchanteur;* 3° *le* Divan-Bèyi; 4° *le* Vizir du Khân de Sèrab; 5° *l'*Avare; 6° *les* Procureurs; 7° *une scène historique dialoguée qui se passe sous le règne de Chah-Abbas. — La quatrième et la sixième de ces comédies sont celles dont nous donnons la traduction, ci-après, avec quelques changements dans les titres que nous expliquerons tout à l'heure.*

Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè a écrit

M. Barbier de Meynard, publié dans la *Revue critique* (19 mars 1883), soit à la préface que le même Orientaliste a placée en tête de ses *Trois comédies persanes*. Paris, 1886.

ses comédies dans un dialecte du turc oriental, le dialecte âzèri, qui est parlé dans tout le nord de la Perse et dans le Caucase russe. Ces comédies ont été imprimées à Tiflis, en 1858 : elles sont devenues extrêmement rares, et c'est à peine si on en connaît deux ou trois exemplaires en Europe. Elles ont été traduites en persan par un certain Mirza-Dja'fèr Qaradja-Daghi sur le compte duquel nous allons pouvoir donner quelques détails biographiques. Sur la foi de renseignements venus de Perse et dont on lui avait garanti l'authenticité, M. Barbier de Meynard avait annoncé la mort de Mirza-Dja'fèr ; mais, il a appris depuis que ce dernier est encore heureusement de ce monde. C'est ce qui résulte, en outre, d'une lettre adressée par M. Sidney Churchill à la Société asiatique de Londres. D'après la lettre de M. S. Churchill, Mirza-Dja'fèr a aujourd'hui cinquante-quatre ans et il est loin de posséder la fortune que la notice persane, envoyée à M. Barbier de Meynard, lui avait libéralement attribuée. Il était, il y a quelques années, secrétaire du prince Djèlal-èd-Dïn-Mirza, auteur d'une histoire persane fort curieuse et très estimée en Perse [1]. *Le prince, nous*

1. Cet ouvrage porte le titre de *Namèï Khosrèvan*, « le livre des rois ». Il se compose de

*dit M. Sidney Churchill, avait envoyé à Akhond-Zadè, l'auteur de nos comédies, un exemplaire de son ouvrage et celui-ci, en retour, avait fait hommage à Djèlal-èd-Dïn-Mirza de l'édition de ses comédies, en exprimant le désir de les voir traduire en persan. Longtemps, les comédies de Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè restèrent oubliées dans le coin d'une armoire, jusqu'au jour où le secrétaire du prince les découvrit et les lut. Plein d'enthousiasme à cette lecture, Mirza-Dja'fèr voulut déférer au vœu de l'auteur turc et il traduisit aussitôt en persan la comédie de l'*Alchimiste *qu'il présenta à Djèlal-èd-Dïn-Mirza. Le prince, charmé, l'encouragea à continuer sa traduction. Les comédies traduites en persan parurent à Téhérân, à diverses époques, de 1871 à 1874 Elles ont été, à cette dernière date, réunies en un volume qui est devenu presque aussi rare que l'original turc, de Tiflis. Malheureusement cette édition lithographiée est peu lisible, et elle contient un certain nombre de fautes d'orthographe.*

La publication des comédies persanes

trois volumes dont les deux derniers sont devenus rares. C'est une histoire des rois de la Perse depuis les Kèïanides jusqu'aux Qadjars, et écrite dans un persan dépouillé de toutes locutions arabes. Les trois volumes ont été lithographiés à Téhérân en 1868, 1870 et 1871.

ne fut pas, paraît-il, une bonne affaire pour Mirza-Dja'fèr : il y perdit le plus clair de sa fortune. Son protecteur, le prince Djèlal-ed-Dïn était mort, et le pauvre Mirza erra pendant quelques années à travers la Perse, méconnu et inconnu, désolé du peu de succès d'une œuvre dont il s'exagérait peut-être le mérite et l'utilité. La bienveillance des Orientalistes européens doit le consoler un peu aujourd'hui de l'indifférence de ses compatriotes. Mirza-Dja'fèr n'a pas connu personnellement Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè : il a été seulement en correspondance avec lui et il a découvert, d'après ce qu'il a dit à M. S. Churchill, que l'officier de Tiflis était son compatriote et son parent. Il vit aujourd'hui à Téhérán, avec sa fille qu'il chérit et à l'éducation de laquelle il s'est consacré tout entier.

Nous n'entrerons pas ici dans l'examen des comédies de Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè. Pour celles dont nous donnons la traduction, le lecteur est le meilleur juge; quant aux autres, il faut bien reconnaître qu'elles ne valent pas grand'chose. Il est probable que notre auteur a procédé par une série d'essais successifs et que ce n'est que peu à peu qu'il est entré en pleine possession de son talent. Nous croyons inutile également de discuter les théories qu'il a émises

dans sa préface et que le traducteur persan a reprises dans la sienne. L'axiome « Castigat ridendo mores » est très contestable et cette vérité — si c'en est une — rencontre aujourd'hui bien des sceptiques. Mirza Fèth-Ali et Mirza Dja'fèr ne sont pas de ceux-là, et ils croient, de la meilleure foi du monde, à la portée moralisatrice de leur œuvre. C'est là une illusion dont il est permis de sourire; mais, l'enthousiasme sied aux néophytes.

Le Vizir du Khân de Lènkèrân *porte un titre un peu différent dans l'original turc; il est intitulé : « Le Vizir du Khân de Sèrab ». Lènkèrân est un changement du traducteur persan, changement qui a sa raison d'être, car la seul localité qui porte le nom de Sèrab est un village à peu près inconnu et qui n'est pas situé au bord de la mer. Lènkèrân, sur les bords de la Caspienne, au nord-ouest de Rècht, s'accorde bien mieux avec toutes les exigences de l'action. Nous avons donc adopté ce titre, qui est d'ailleurs le plus connu. Le* Vizir de Lènkèrân *est, sans contredit, la meilleure comédie de notre auteur. Les caractères des personnages sont bien observés; l'action se déroule avec ordre et clarté, sans* [illegible] *resses. Certaines scènes* [illegible] *quantes, celles, par* [illegible] *nous montre la ji*

tive du Khân, et qui sont charmantes de verve et de gaîté, quoique elles soient un peu en dehors de l'action. Les seuls personnages qui prêtent quelque peu à la critique, sont les amoureux des deux comédies. Timour-Aga n'est qu'un fanfaron ridicule, et Aziz-bey a un rôle assez effacé. Le style du vizir de Lènkèrân est vif et alerte : c'est le vrai style de la conversation. Seule, la harangue que Timour, devenu Khân, adresse à ses nouveaux sujets, tranche assez malheureusement sur le ton général de la pièce; hâtons-nous de dire que ce beau morceau d'éloquence ampoulée et prud'hommesque est une addition du traducteur persan : nous n'avons conservé ce petit hors-d'œuvre que pour donner une idée du style de cour et de chancellerie.

La deuxième comédie de notre recueil, « Les Procureurs » *est moins bien faite que le* Vizir de Lènkèrân. *L'intrigue est encore assez ingénieuse; mais, l'exposition est lourde et le caractère de quelques-uns des personnages est à peine dessiné. Il y a des maladresses évidentes et des invraisemblances nombreuses comme, par exemple, la rapidité avec laquelle* [illegible] *it intervenir des personnages* [illegible] *ut-être à l'autre bout de la* [illegible] *, le deuxième acte, presque* [illegible] *, est excellent : c'est de la*

bonne comédie de mœurs. Ce deuxième acte seul nous aurait décidé à traduire toute la comédie.

La traduction persane de Mirza-Dja'-fèr est très-fidèle et très-vivante : c'est d'elle surtout que nous nous sommes servi pour notre travail [1]. *Nous l'avons suivie avec la plus grande fidélité, sans nous croire obligé, cependant, de sacrifier le sens à la lettre du texte. Nous nous sommes permis seulement de retrancher un certain nombre de formules de politesse qui encombrent parfois le discours et qui seraient fastidieuses en français. Toutes les fois que nous avons dû avoir recours à une traduction un peu libre, nous avons rejeté en note le mot à mot; nous avons indiqué également les principaux passages où la traduction persane s'écarte de l'original turc. Nous avons adopté pour*

1. Nous avons employé pour notre traduction 1° les *Trois comédies persanes* publiées par MM. Barbier de Meynard et S. Guyard, *texte persan*, avec vocabulaire, Paris, 1886, pour la comédie « les Procureurs »; 2° pour le Vizir de Lènkèrân, le *texte persan* de cette comédie donné par MM. Haggard et G. le Strange. En outre, nous avons eu recours à l'édition complète des comédies traduites par Mirza-Dja'fèr (Tèhèrân, 1871 à 1874) que nous avons la bonne fortune de posséder. Enfin, grâce à l'obligeance de M. Barbier de Meynard, nous avons pu consulter l'édition originale turque de Tiflis et la comparer à la traduction persane.

l'exposition des personnages, à la première page des comédies, un ordre plus méthodique que celui de l'auteur turc et du traducteur persan. Enfin, pour rendre la lecture plus facile, nous avons coupé les actes en scènes, ce que Fèth-Ali avait négligé de faire. Là se bornent tous les changements que nous nous sommes permis. Il nous faut encore demander grâce pour quelques mots un peu vifs, qui choquent l'oreille des lecteurs européens, bien que nous les ayons adoucis autant que possible dans notre traduction; mais, Molière ne se pique pas toujours de parler comme à l'église.

Les comédies de Mirza Fèth-Ali Akhond-Zadè n'ont probablement jamais été jouées, ni à Tiflis ni ailleurs, et elles ne paraissent pas avoir été trop bien accueillies des Orientaux. C'est un résultat auquel il fallait s'attendre, car de longtemps encore, l'Islam opposera une barrière à peu près infranchissable aux libertés et aux innovations venues de l'Occident. Peut-être cependant, la nouvelle secte des Babis [1], *dont le nombre et*

1. Cette secte a été fondée, vers l'année 1843, à Chiraz, par Mirza Ali Mohammed qui avait alors dix-neuf ans. C'est au retour d'un pèlerinage à la Mecque que le Luther musulman commença à attaquer l'Islam et à prêcher une nouvelle religion. Nous ne pouvons raconter, dans cette courte note, toutes les péripéties par lesquelles passa la

l'influence croissent de jour en jour, fournira-t'elle à l'art dramatique le terrain propice dont il a besoin pour se développer en Perse. Il est dangereux de vouloir prophétiser ; mais, les Persans sont gais et spirituels ; ils ont l'esprit naturellement porté à la satire : il n'est pas impossible que la comédie s'implante chez eux, sous l'influence de l'Europe. Quoi qu'il en soit de l'avenir, les comédies de Mirza Fèth-Ali ont eu peu de succès en Orient : elles

nouvelle religion. Il nous suffira de dire qu'elle se propagea rapidement dans toute la Perse, grâce au zèle des missionnaires de Mirza Ali Mohammed, parmi lesquels il faut citer Molla Hocèin Bouchrèviyè, Hadji Mohammed Balfourouchi et une femme Zerrîn-Tadj, surnommée Gourrèt-oul-aïn, « la consolation des yeux. » Il faut lire dans le bel ouvrage de M. de Gobineau « *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale* », le récit émouvant de la lutte que la nouvelle religion soutint contre les armées du Chah, la résistance acharnée des babis dans leur forteresse de Cheikh-Tèbèrsi, leur martyre et l'exécution de Mirza Ali Mohammed sur les murailles de Tauris. Mirza Ali Mohammed avait pris le titre de *bab*, « porte » parce qu'il se disait la porte par où les fidèles devaient passer pour arriver à la connaissance de Dieu : de là le nom donné à sa secte. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le babisme, c'est sa morale qui est celle de l'Occident. Le bab donne au mariage et à la famille la plus grande importance. Il abolit la polygamie, interdit le divorce, supprime le voile, relève la condition de la femme. Cette douceur et cette affection pour la femme et l'enfant, sont le trait le plus caractéristique de la nouvelle religion.

ont été mieux accueillies en Europe.

MM. Haggard et Guy le Strange ont donné aux lecteurs anglais la primeur du Vizir de Lènkèrân [1], *d'après la version persane. Nous ne pouvons malheureusement pas apprécier leur traduction anglaise; mais, le texte persan qu'ils ont donné est très-exact.*

M. Barbier de Meynard a publié tout dernièrement, en collaboration avec notre regretté maître et ami, M. Stanislas Guyard, le texte persan de trois des comédies de Mirza Fèth-Ali, traduites par Mirza-Dja'fèr [2]. *Le texte que MM. Barbier de Meynard et S. Guyard ont donné, a été revu entièrement sur l'original turc et enrichi d'un excellent vocabulaire. Ces comédies sont un très curieux spécimen du persan parlé dont il existe si peu de textes, et cette publication est de la plus grande utilité pour l'étude de la langue moderne* [3]. *Parmi*

1. *The vazir of Lankuran,* a persian play, by W. H. D. Haggard and G. Le Strange. Londres, 1882.

2. *Trois comédies* traduites du dialecte turc azèri en persan, par Mirza Dja'far, et publiées d'après l'édition de Téhérân, avec un glossaire et des notes par C. Barbier de Meynard et S. Guyard. Paris, 1886.

3. Le rapport annuel à la Société asiatique de Londres contient une laconique mention de cette publication. L'auteur du rapport ajoute que cet ouvrage ne sera pas d'une grande utilité pour les

ces trois comédies, figure celle que nous avons traduite sous le titre : « Les Procureurs » ; *elle est accompagnée de* « *l'*Ours gendarme » *et de* « *l'*Alchimiste ».

Mais, M. Barbier de Meynard ne s'est pas borné à nous faire connaître la traduction persane de Mirza-Dja'fèr : il a donné, dans le premier fascicule du Journal asiatique *de cette année, le texte turc-âzèri de l'*Alchimiste, *avec traduction française de cette comédie* [1]. *En même temps que cette dernière publication paraissait à Paris, M. Guy le Strange publiait à Londres, dans le* Journal asiatique *de Grande Bretagne et d'Irlande, la traduction anglaise de la même comédie* [2]. *Il faut voir là, certainement, une*

élèves et que l'édition lithographiée de Téhérân est préférable, parce qu'elle a dans la forme et les caractères de l'écriture le cachet oriental. Cette assertion est assez singulière. Quiconque a eu entre les mains l'édition du Téhérân, a pu se rendre compte des nombreuses incorrections et de toutes les difficultés de lecture qu'elle renferme. Comment pourrait-on songer à en faire un instrument de travail et d'apprentissage pour les élèves de nos écoles ? C'est la méthode qui consiste à jeter quelqu'un à la mer pour lui apprendre à nager.

1. L'*Alchimiste*, comédie en dialecte turc azèri, traduite par M. C. Barbier de Meynard. *(Journ. asiat.*, janvier 1886.

2. The Alchemist. A Persian play. Translated by Guy le Strange. (The Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland. new series. Vol. XVIII, part. I, for January 1886.)

*rencontre fortuite. En effet, bien que le traducteur anglais eût suivi les cours du du Collège de France à l'époque même où M. Barbier de Meynard avait pris l'*Alchimiste *pour texte de ses leçons, il ignorait assurément que le professeur avait l'intention d'en publier une traduction.*

Des deux comédies dont nous donnons la traduction, une, « les Procureurs », *n'a encore été traduite dans aucune langue; l'autre,* « le Vizir de Lènkèrân », *n'a été traduite qu'en anglais; elle a été seulement signalée aux lecteurs français par deux comptes-rendus que nous devons citer Le premier est un article que M. Barbier de Meynard a publié dans la* Revue critique *du 19 mars 1883, à propos de l'ouvrage de MM. Haggard et G. Le Strange. Le second est une étude assez étendue de M. Alexandre Chodzko, insérée dans le Bulletin de l'Athénée Oriental de la même année* [1]. *Malheureusement, la traduction que M. Chodzko a donnée de certains passages, pourrait être plus élégante et surtout plus exacte.*

Comme on le voit par ces publications, les comédies de Mirza Fèth-Ali Akhond-

1. *L'Aventure du vizir du Khân de Lenkeran*, par M. Chodzko; (tirage à part du *Bulletin de l'Athénée Oriental*). Paris, 1883.

Zadè ont eu quelque fortune auprès des Orientalistes. Il nous reste à souhaiter que le grand public accueille avec autant de bienveillance la traduction que nous lui offrons.

30 septembre 1886.

A. CILLIÈRE.

A MON MAÎTRE

MONSIEUR C. BARBIER DE MEYNARD

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

ET A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

HOMMAGE DE PROFONDE RECONNAISSANCE

ET DE RESPECTUEUX DÉVOUEMENT

LE VIZIR

DU

KHÂN DE LÈNKÈRÂN

COMÉDIE EN QUATRE ACTES

LE VIZIR DU KHÂN DE LÈNKÈRÂN

COMÉDIE EN QUATRE ACTES

PAR

MIRZA FÈTH-ALI AKHOND-ZADÈ

PERSONNAGES DE LA PIÈCE

MIRZA-HABIB, vizir du khân de Lènkèrân.
ZIBA-KHANOUM [1], vieille femme du vizir.
CHO'LÈ-KHANOUM [2], jeune femme du vizir et sa préférée, sœur aînée de Niça-Khanoum.
NIÇA-KHANOUM [3], belle-sœur du vizir; — aimée de Timour-Aga.
TIMOUR-AGA, neveu du khân de Lènkèrân; — amoureux de Niça-Khanoum.
LE KHÂN [4], gouverneur de Lènkèrân.
PÈRI-KHANOUM [5], belle-mère du vizir, dans la maison de qui elle demeure avec sa fille cadette, Niça-Khanoum.
HADJI-SALIH [6], marchand.
HÈYDER [7], valet de chambre du vizir.
AGA-BÈCHIR, intendant du vizir.
KÈRIM [8], palefrenier du vizir.
AGA-MAS'OUD, LE NOIR [9], eunuque chargé de la surveillance du harèm du vizir.
SÈLIM-BÈY [10], grand-maître des cérémonies du khân.
QADIR-BÈY, second maître des cérémonies, et chef des huissiers
AZIZ-AGA, chef des domestiques du khân.
SÈMÈD-BÈY, chef des ferrachs [11] du khân.
RIZA, frère de lait de Timour-Aga.
Quatre plaideurs qui se présentent en audience au palais du khân. — Huissiers du palais. — Fonctionnaires [12] et notables de la province. — Valets de chambre du vizir. — Cinquante pages [13].

NOTES SUR LES NOMS DES PERSONNAGES

1. Ziba-Khanoum. — Ziba signifie belle, élégante. Le mot khanoum, « madame » s'ajoute toujours aux noms de femmes; c'est un mot d'origine turque, dérivé de khân : son sens propre est « princesse ».

2. Cho'lè-Khanoum. — Cho'lè : « flamme, splendeur ».

3. Niça-Khanoum. — Niça : « femme, sexe féminin ».

4. Le titre de khân désignait spécialement le souverain chez les Tartares. En Turquie, aujourd'hui encore, il ne s'applique qu'au sultan ; mais, en Perse, les gouverneurs de province et d'autres grands personnages prennent le titre de khân, qu'ils mettent à la suite de leur nom.

5. Pèri-Khanoum. — Pèri : « ange, génie » et proprement génie ailé du sexe féminin, du pehlevi *pairik*, zènd : *pairika*.

6. Hadji : « pèlerin ». Tout musulman doit faire dans sa vie au moins un voyage à la Mecque; au retour de ce pèlerinage, il ajoute à son nom le

titre de hadji. Les Persans s'acquittent assez peu de ce devoir religieux : ils se contentent généralement de faire un pèlerinage à Kèrbèla, au tombeau de l'imam Hossèïn où à Nèdjèf, au tombeau d'Ali, ou encore à celui de l'imam Ali-Bèn-Mouça, à Mèchhèd. On peut lire dans le *Journal asiatique* (mai-juin 1885), un curieux article sur les pèlerins de Kèrbèla, par le Dr Saad, médecin à Hanèguïn, station sanitaire sur la frontière turco-persane.

7. Hèyder : lion. — C'est un des surnoms du khalife Ali, et par conséquent, un nom recherché des Persans.

8. Le mot persan *mèhtèr*, a eu une fortune assez bizarre. Après avoir désigné un chef, un homme d'une condition élevée, (mot à mot très grand) et notamment un chambellan du souverain, ce mot ne signifie plus aujourd'hui que « palefrenier, valet d'écurie ».

9. Autre exemple des vicissitudes de certains mots. *Khadjè* (en turc *khodja)*, signifiait spécialement « vieillard, doyen, professeur ». En persan moderne, khadjè désigne un eunuque.

10. Ichik-âgaci : « chef de la porte, chambellan », c'est le grand-maître des cérémonies.

11. Ferrach, mot à mot : celui qui étend les tapis ». Les ferrachs sont en Perse des espèces de valets de chambre; mais, leurs fonctions sont assez étendues. Nous les verrons, à l'acte troisième, chargés de veiller à l'exécution des sententences du khân. Souvent, ce mot se traduit assez bien par huissier.

12. Spécialement: « fonctionnaires des finances, collecteurs d'impôts ».

13. Nous traduisons par page le mot *ghoulam*, ne pouvant trouver en français un équivalent plus exact. Les ghoulams sont aussi des espèces de gardes du corps, de messagers à qui on confie parfois des fonctions de police, comme nous le verrons à l'acte troisième.

ACTE PREMIER

ACTE PREMIER

L'action se passe, il y a cinquante ans, sur les bords de la mer Caspienne [1], à Lènkèrân [2], dans la maison du vizir Mirza-Habib. — Le vizir est assis dans une chambre [3] située à l'entrée des appartements privés; Hadji-Salih se tient debout devant lui.

SCÈNE PREMIÈRE

LE VIZIR. — Hadji-Salih, j'ai entendu dire que tu vas à Rècht [4]. Est-ce vrai ?

HADJI-SALIH. — Oui, seigneur, j'y vais.

LE VIZIR. — Je veux te donner une commission, et c'est pour cela que je t'ai fait appeler.

HADJI-SALIH. – Ordonnez, seigneur. Je suis prêt à accomplir vos ordres, de toute mon âme et de tout mon cœur.

LE VIZIR. — Eh bien, Hadji-Salih, il faut que tu fasses faire à Rècht une tunique bleue, brodée d'or, comme on n'en a pas encore vu à Lènkèrân. Dès que cette tunique sera prête, tu feras fabriquer par un orfèvre vingt-quatre boutons d'or plus petits qu'un œuf de poule et plus gros qu'un œuf de pigeon, et tu les feras coudre autour du collet. Tu rapporteras la tunique, à ton retour. — Voici cinquante écus d'or. *(Il place l'argent devant lui dans un papier.)* Emploie cet argent, et, s'il te manque quelque chose, à ton retour, nous ferons nos comptes. Reviendras-tu bientôt ?

HADJI-SALIH. — Dans un mois. Je n'ai rien à faire. J'emporte avec moi de l'argent; j'achète de la soie, et je reviens aussitôt. — Mais, seigneur, si je connaissais les mesures de cette tunique, cela vaudrait bien mieux. Quand on la fera, il

se peut qu'elle soit trop étroite ou trop large, trop courte ou trop longue, et que j'accomplisse mal la commission de Votre Altesse.

Le vizir. — Il n'y a pas de mal à la faire un peu large et longue. Si la mesure n'y est pas, on l'arrangera ici.

Hadji-Salih. — Seigneur, ne vaut-il pas mieux que j'achète l'étoffe à Rècht et que j'y fasse fabriquer les boutons; puis, que j'apporte tout cela ici, et qu'on fasse faire alors la tunique, à la taille de la personne qui la mettra ?

Le vizir. — Ah ! serviteur de Dieu ! vous autres, vous avez la singulière habitude de trop parler et de vouloir montrer vos connaissances ! Ce que tu veux, c'est que, sans détour, je te révèle mon secret. Mais, ne sais-tu donc pas, si je faisais faire ici cette tunique, dans quels commérages je tomberais, et combien d'heures amères je passerais ?

Hadji Salih. — Non, seigneur. Comment le saurais-je ?

Le vizir. — Ainsi donc, il faut qu'avant l'heure je t'apprenne mon dessein, pour que tu dises, dès que tu iras au bazar, à chaque personne que tu trouveras : « le vizir m'a donné telle et telle commission; » pour que tu m'enlèves toute tranquillité, et que tu ne me permettes plus de reposer en paix ! — Eh bien, mon cher, voici quelle est mon intention. Il y a encore deux mois avant la fête du Nèourouz [5], et, pour cette fête, je veux acheter à Cho'lè-Khanoum quelque chose de merveilleux ! Or, si je fais faire ici cette tunique, Ziba-Khanoum me demandera la pareille. Si je la lui achète, c'est une double dépense, et Ziba-Khanoum n'en sera pas plus belle. Si je ne la lui achète pas, je n'en aurai pas fini avec les plaintes et les tracas ! Tout le jour, ce sera pour moi une nouvelle cause de maux de tête et d'heures d'amertume.

Hadji-Salih. — Mais, seigneur, quand vous donnerez la tunique, toute confectionnée, à Cho'lè-Khanoum, est-ce que

Ziba-Khanoum n'en voudra pas alors une pareille ?

Le vizir. — Grand Dieu ! dans quel piège suis-je tombé ! Eh ! mon cher, est-ce que c'est ton affaire ? Va donc, et fais ce qu'on te dit. Quand je donnerai la tunique à Cho'lè, je dirai à Ziba-Khanoum que c'est ma sœur, la femme de Hèdayèt-Khân, de Rècht, qui la lui a envoyée en cadeau. Ainsi, elle ne pourra pas me prendre en défaut. — Ne va rien dire de tout ceci, n'est-ce pas ?

Hadji-Salih. — Non, seigneur. Moi, dévoiler votre secret ! ce ne serait pas digne de ma barbe blanche.

Le vizir. — Très-bien. Va donc : tu es congédié. *(Hadji Salih s'incline et sort. — Aussitôt qu'il a tourné le dos, Ziba-Khanoum, poussant violemment la porte des deux mains, entre dans la chambre, en poussant des cris et des exclamations — A ce bruit, le vizir effrayé, se retourne en sursaut.)*

SCÈNE II

ZIBA-KHANOUM. — Ah! vous commandez, pour votre femme bien-aimée, une tunique, au collet orné de boutons d'or! Bravo pour votre générosité! Et puis, vous me direz : « C'est ma sœur, la femme de Hèdayèt-Khân, qui l'a envoyée en cadeau à Cho'lè-Khanoum. Bravo! Tu me la feras connaître ta sœur, ... ta sœur qui, aussi avare que les marchands d'Ispahân [6], met du fromage dans une carafe, et frotte son pain sur le dos de la carafe! Et maintenant, elle enverrait à ta femme une tunique de cinquante ou soixante tomans [7]? Et je serais assez sotte pour le croire ?

LE VIZIR. — Femme! tu m'as fais peur. Quoi? que dis-tu donc? quel cadeau? quelle tunique? Es-tu folle, par hasard?

ZIBA-KHANOUM. — Ne faites pas l'arrogant, et ne dites pas d'impudences [8]! J'ai entendu tout ce que vous avez dit à

Hadji-Salih ; je l'ai entendu, point [9] par point, et jusqu'au bout. J'ai tout compris dès le moment où vous avez mandé Hadji-Salih, et cela m'a frappé au cœur. Alors, je suis venue tout doucement : je me suis placée là, derrière cette porte, et j'ai prêté l'oreille. J'ai vu que c'était bien comme j'avais pensé. — Que Dieu la bénisse, cette tunique, au collet orné de boutons d'or, que vous destinez à votre femme chérie ! Que l'œil de Timour-Aga en brille de plaisir ! On vient de commander une nouvelle tunique pour sa bonne amie : elle la mettra pour se pavaner devant lui.

Le vizir. — Mauvaise femme ! pourquoi tant de bavardage ? Quand cesseras-tu de me dire des inconvenances ? N'as-tu donc aucune pudeur ? Devant moi, tu calomnies ma femme [10] ! tu jettes mon honneur à tous les vents ! Le sentiment des convenances est une bien bonne chose en ce monde : tu devrais le savoir.

Ziba-Khanoum. — Moi aussi, si je vou-

lais, je le jetterais au vent, votre honneur ! Je me procurerais un jeune garçon bien fait, tout frais [11], et je ferais avec lui le jeu d'amour. — Mais, c'est votre femme préférée qui vous déshonore, elle qui est pendue, jour et nuit, au cou de Timour-Aga. Bien des fois, ma servante les a vus de ses propres yeux.

Le vizir. — *(En pâlissant)* [12] Jamais, je n'ajouterai foi à tes propos ni à ceux de ta servante.

Ziba-Khanoum. — Il n'y a pas que nous qui disions cela. Toute la population de Lènkèrân connaît ce manège. Mais, on dit que vous fermez les yeux, comme la perdrix qui cache sa tête sous la neige [13]. Ne distinguez-vous pas ce qui vous sert et ce qui vous nuit? Croyez-vous donc que le monde ne comprend pas tout cela?

Le vizir. — Qu'est-ce que tu dis? Comment Cho'lè a-t'elle connu Timour Aga? Où l'a-t'elle vu?

Ziba-Khanoum. — C'est vous-même qui

le lui avez montré ! C'est vous même qui le lui avez indiqué !

LE VIZIR. — *(En élevant le ton)* Moi ! je le lui ai indiqué ? Moi ! je le lui ai montré ?

ZIBA-KHANOUM. — Certainement, vous le lui avez montré. Assurément, vous le lui avez indiqué. C'est peut-être moi qui le lui ai fait connaître ? Vous êtes allé vous-même, le jour de la rupture du jeûne [14], dire à votre femme bien-aimée : « le Khân fait lutter les fils des bèys, hors de la forteresse. Allez-y, Niça-Khanoum et toi, avec l'eunuque et la servante. On étendra un tapis pour vous, dans l'allée au pied des remparts : vous vous y assiérez et vous regarderez le spectacle. » — Alors, elles sont parties, et y sont allées. Là, Timour-Aga, un jeune homme de vingt-cinq ans, bien bâti et plein de vigueur, jeta à terre tous les autres fils de bèys. Cho'lè-Khanoum en devint amoureuse, et s'éprit de lui de tout son cœur, ... que dis-je ? mille fois plus

encore [15] ! Qui sait par quels artifices elle se l'est procuré ? Mais, elle n'a pas de repos si elle ne le voit d'un jour. Ne vous avais-je pas prévenu qu'à votre âge un jeune tendron n'était pas votre affaire ? Vous ne m'avez pas écouté : c'est bien fait. Avale !

Le vizir. — C'est bon, va-t'en, disparais ! Cela suffit ! la mesure est comble. Laisse-moi ! j'ai affaire.

Zibà-Khanoum. — *(Elle sort en murmurant, et dit entre ses dents* [16] *:)* Pourquoi disparaîtrais-je, moi ? C'est votre femme bien aimée qui disparaîtra, elle et son scélérat d'amant ! — Ah ! ils vous conviennent bien tous deux !

SCÈNE III

Le vizir. — *(A part.)* Mon esprit se refuse à croire que Cho'lè-Khanoum fasse un pareil manège. Mais, il est bien

possible qu'ayant vu la force et la vigueur de Timour-Aga, celui-ci lui ait plu. C'est une enfant ignorante et sans jugement : elle l'aura vanté à tel et tel ! Ma vieille femme a, par jalousie, attribué ses paroles à l'amour, et elle a creusé un puits pour l'y précipiter [17]. En tous cas, il faut tirer Cho'lè de cette idée et lui faire entendre que Timour-Aga n'est pas si solide que ça, ... que tous ceux qu'il a renversés étaient des enfants pas plus haut que le pouce [18] ! Grâce à ces propos, elle chassera probablement de son esprit l'image de Timour-Aga, et elle n'en reparlera plus. — Je me lève, et je vais chez le Khân. Puis, je reviens aussitôt, je vais à la chambre de Cho'lè, et je verrai ce que j'aurai à faire. *(Il se lève pour partir.)*

SCÈNE IV

ZIBA-KHANOUM. — *(Entrant dans l'èndèroun [19].)* Donnez vos ordres, afin qu'on

prépare ce que vous voudrez pour votre déjeûner et votre dîner d'aujourd'hui.

Le vizir. — Venin de serpent! tu m'as tant fait manger de *zèqqoum* [20] que je ne mangerai plus d'un mois. J'en ai assez. *(Il veut s'en aller. — Un tamis est à terre, au milieu de la chambre. Le vizir, absorbé dans ses pensées, marche, les yeux fixés du côté de la porte. Son pied se pose sur un bord du tamis; l'autre bord se relève et le frappe au genou. Il porte la main à son genou en poussant un cri, et se retourne furieux du côté de sa femme.)* Oh! hommes! ce tamis! que fait-il ici? Ah! fille de grédin [21]!

Ziba-Khanoum. — Eh! que sais-je moi? est-ce que je sais ce qu'il fait ici? Chaque fois que vous venez ici, c'est pour me chercher dispute et querelle. Les tuniques sont pour les autres et les sottises pour moi.

Le vizir. — Ferrach! *(Hèyder, le ferrach, entre du vestibule dans la chambre, et s'incline, la main sur la poitrine. —*

Ziba-Kanoum se voile le visage, [22] *et se retire dans un coin de la pièce.)*

SCÈNE V

LE VIZIR. — *(En colère.)* Hèydèr! ce tamis, que fait-il au milieu de la chambre?

HÈYDÈR. — Seigneur, ce matin à l'aube, je balayais l'appartement. Kèrim, le valet d'écurie, est venu ici, un tamis à la main. Il m'a parlé un moment; puis il est sorti. Il est évident qu'il a laissé ici son tamis, en s'en allant.

LE VIZIR. — Appelle-moi cet animal [23] de valet d'écurie; que je le voie! *(Le ferrach sort et va chercher le valet d'écurie.)*

SCÈNE VI

LE VIZIR. — Grand Dieu ! Qu'est-ce que le valet d'écurie a à faire dans ma chambre? Qu'est-ce que ce tamis a à faire ici ? Aujourd'hui, les ennuis m'arrivent de tous côtés. Chaque fois que je viens dans cette baraque [24] de chambre, je n'en sors pas sans accident.

ZIBA-KHANOUM. — Oui, certainement, parce que Cho'lè-Khanoum n'y est pas. Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi donc y venez-vous toujours? Allez dans la chambre de Cho'lè-Khanoum. — *(Le ferrach et le valet d'écurie entrent).*

SCÈNE VII

LE VIZIR. — *(Au comble de la fureur.)* Kèrim ! sale garçon ! qu'as-tu à faire dans

ma chambre ? Ta place est à l'écurie : par quelle audace as-tu mis le pied dans ma chambre, fils de gredin ?

LE VALET D'ÉCURIE. — Seigneur, je suis venu ici, une seule minute, pour demander à Hèyder si vous monteriez à cheval aujourd'hui. Je l'ai demandé, et je suis parti aussitôt.

LE VIZIR. — Mais, pourquoi as-tu jeté là ce tamis, en partant ?

LE VALET D'ÉCURIE. — J'avais un tamis[25] à la main, parce que je criblais de l'orge pour les chevaux ; je l'ai oublié ici.

LE VIZIR. — Mais, ensuite, pourquoi n'es-tu pas venu l'ôter de là ?

LE VALET D'ÉCURIE. — Il ne m'est pas venu à l'idée qu'il était resté ici. Jusqu'à maintenant, j'ai couru après ce tamis[26].

LE VIZIR. — *(Au valet d'écurie).* Où était ta tête ? Misérable[27] ! *(Ensuite, au ferrach).* Hèydèr, appelle-moi Bèchir, l'intendant. Qu'il vienne ici tout de suite ! Apporte avec toi des bâtons et la *fèlèk*[28], et dis aussi à trois ferrachs de venir ici. *(Le ferrach sort).*

SCÈNE VIII

LE VALET D'ÉCURIE. — *(Il commence à trembler, et s'écrie en gémissant).* Seigneur, faites-moi grâce ! par la tête du Khân !

LE VIZIR. — *(Avec une fureur bien légitime).* Que ton souffle t'étrangle, fils de chien !

LE VALET D'ÉCURIE. — *(En pleurant).* Seigneur, que je sois votre rançon ! J'ai commis une faute [29]. J'ai fait une sottise. Par le tombeau de votre père ! Pardonnez-moi. J'ai commis une faute ; mais, par mon père et par ma mère ! jamais, je ne remettrai les pieds ici.

LE VIZIR. — Étrangle, animal [30] ! *(Entrent alors l'intendant Aga-Bèchir, le ferrach Hèydèr, une poignée de bâtons sous le bras et la fèlèk sur l'épaule, et, avec eux, trois autres ferrachs).*

SCÈNE IX

LE VIZIR. — *(Aux ferrachs)*. Jetez à terre l'intendant, et mettez-lui les pieds dans la fèlèk. *(Les ferrachs étendent à terre l'intendant, et préparent la fèlèk où ils lui passent les pieds. Puis, deux hommes prennent la fèlèkè, tandis que deux autres saisissent les bâtons).*

LE VIZIR. — Frappez ! *(Les ferrachs frappent).*

L'INTENDANT. — O mon cher maître ! Je suis votre esclave[31] ! Quelle faute ai-je donc commise pour qu'on me donne la bastonnade ?

LE VIZIR. — *(Indiquant le tamis, d'un geste irrité).* Ce tamis ! que fait-il dans ma chambre ?

L'INTENDANT. — Quel tamis, seigneur ?

LE VIZIR. — Quand tu auras mangé du bâton, tu comprendras de quel tamis je parle ! *(Les ferrachs frappent).*

L'INTENDANT. — Oh! grâce! justice! Je suis votre esclave, seigneur! Enfin, quelle est ma faute? Que je sois votre rançon! Daignez m'apprendre ma faute; puis, vous me tuerez, si vous voulez : vous le pourrez.

LE VIZIR. -- *(Aux ferrachs).* Arrêtez! — Aga-Bèchir, voici quelle est ta faute : tu n'as pas fait comprendre leurs devoirs à mes domestiques. Quiconque sert dans ma maison dépend de toi. Il faut que tu indiques, toi-même, sa place à chacun d'eux; que tu leur enseignes leur service, et que tu le leur fasses comprendre. Le valet d'écurie ne doit pas mettre le pied ailleurs qu'à l'écurie, et il ne doit pas y avoir de tamis dans ma chambre. Aujourd'hui, le valet d'écurie Kèrim, est venu ici, un tamis à la main, et il l'a laissé en partant. Sans y prendre garde, j'ai posé le pied sur le bord de ce tamis ; l'autre bord s'est relevé et m'a cogné si fort le genou que maintenant encore, à cause de cette douleur, je ne peux pas remuer la jambe.

Moi, qui suis le vizir d'une grande province, je porte le poids de toutes ses affaires[32], et toi, âne bâté ! tu ne peux même pas diriger une seule maison avec ses domestiques !

L'INTENDANT. — Seigneur, Dieu vous a fait un grand esprit et une grande intelligence. Mais, moi, comment pourrais-je vous égaler ?

LE VIZIR. — *(Aux ferrachs).* Frappez !

L'INTENDANT. — Seigneur, puissé-je être la rançon de votre tête ! Pour cette fois, faites-moi grâce. A l'avenir, pareille faute ne se renouvellera pas.

LE VIZIR.—Très bien. Maintenant qu'il a promis, arrêtez ! cela suffit.—Aga-Bèchir, pour cette fois, je te pardonne. Mais, sache bien que si dorénavant on voit un tamis dans ma chambre, tu es mort. Entends-tu ?

L'INTENDANT. — *(En se relevant).* Oui, seigneur, soyez tranquille.

LE VIZIR. — C'est bien, allez-vous-en.

LE VALET D'ÉCURIE. — *(Tout bas).* Grand

Dieu ! Merci ! *(Avant tout, il prend son tamis et s'en va. Les autres sortent derrière lui.*

Le rideau tombe.

FIN DU PREMIER ACTE

NOTES SUR L'ACTE PREMIER

1. La mer Caspienne est appelée ici mer de Khèzèr, du nom d'un pays situé sur ses bords, et du nom turc du Volga. On a donné à la mer Caspienne un grand nombre de noms empruntés, pour la plupart, à ceux des pays qu'elle baigne. On la désigne quelquefois sous le nom de mer du Kharèzm, mais à tort, car c'est la mer d'Aral qui s'appelle ainsi. Quelques auteurs la nomment même mer de Qoulzoum, alors que cette dénomination ne s'applique qu'à la mer Rouge. On peut consulter sur le pays des Khèzèrs le chapitre IX, de Maçoudi, (*Prairies d'or, traduction de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille)*, ainsi qu'un mémoire de Klaproth dans le *Journal asiatique*.

2. Lènkèrân est une petite ville de la Transcaucasie orientale, dans le gouvernement de Bakou ; elle est située sur les bords de la mer Caspienne, au sud-ouest de cette mer, tout près de la frontière persane. On appelle généralement cette ville Lènkorân, ou Lènkoroud, qu'il ne faut

pas confondre avec la ville persane de Lènghèroud, également située sur les côtes de la Caspienne, mais, plus au sud-est, dans le Guilân; l'étymologie des deux noms est d'ailleurs la même. Lènkorân est l'orthographe adoptée par les cartes russes et allemandes; mais, il est plus exact d'écrire Lènkèrân. En effet, ce nom est dérivé du mot persan *lènkèr* ou plutôt *lènguèr* qui signifie « ancre de navire »; le sens de Lènkèrân est donc « les ancres » et, par extension, « lieu d'ancrage ». Ce port est, d'ailleurs, un des plus mauvais de cette côte où il y a si peu de bons abris; les navires sont obligés de mouiller au large, à une grande distance de la terre, à cause des marais peu profonds qui bordent le rivage. Le climat de Lènkèrân est très malsain; sa population n'atteint pas cinq mille âmes et son commerce est peu important. La plus grande partie des marchandises évite Lènkèrân, pour passer par Astara, petit port situé un peu plus au sud, sur la frontière même de la Perse: c'est dans cette dernière ville que se trouve la douane russe.

3. Il s'agit ici d'une espèce de vestibule situé à l'entrée des appartements privés, et où le maître de la maison reçoit ses visiteurs. La partie de la maison, interdite aux étrangers, s'appelle *èndèroun*, « intérieur »: c'est le harèm.

4. Rècht est la capitale de la province du Guilân; elle est située au sud-ouest de la mer Caspienne, à 30 kilomètres environ de cette mer. Comme la province entière du Guilân, elle est connue par son climat malsain, humide à l'excès,

et fièvreux; elle est entourée de marécages. Malgré ces conditions défavorables, Rècht a une grande importance commerciale : c'est le principal marché de la Perse pour les soies grèges et les cocons. D'ailleurs, sa position géographique est unique, au point de vue commercial; Rècht est située à l'ouest du Sèfid-Roud, au bout du long couloir que forme ce fleuve en passant à travers les massifs occidentaux de l'Elbouz; elle est la tête de ligne de la route qui conduit de la Caspienne à Téhérân. Malheureusement, elle est séparée de la mer par un marais sans profondeur que les Persans appellent le Mourd-âb, ou « eau morte ». Le port de Rècht est la petite ville d'Enzèli, sur la barre du même nom : ce port est un des plus dangereux de la Caspienne. Rècht a vingt-sept mille habitants, et Enzèli, deux mille cinq cents environ.

5. La fête du Nèourouz « nouveau jour » est la fête par laquelle les Persans célèbrent le retour du printemps. Cette solennité remonte à la plus haute antiquité, car c'est un reste de l'ancienne religion de Zoroastre : c'était la fête du soleil instituée par les adorateurs du feu. Pour masquer l'origine peu orthodoxe de cette solennité, les Persans ont imaginé de dire qu'elle est instituée en l'honneur de l'élévation d'Ali au khalifat. La fête du Nèourouz est encore aujourd'hui fort en honneur chez les Persans : c'est, pour ainsi dire, la fête nationale de la Perse.

6. La signification de ce proverbe est assez claire. Les marchands d'Ispahân mettent du fro-

mage dans une carafe et se contentent de frotter leur pain sur le verre de celle-ci, pour faire durer le fromage indéfiniment. La réputation d'avarice des habitants d'Ispahân est depuis longtemps établie en Perse, et on leur prête, à tort ou à raison, un bon nombre d'autres défauts avec celui-là. Le célèbre géographe arabe Yaqout s'est fait l'écho de ces petites médisances dans son Mo'djem-el-Bouldân (voyez *Dict. de la Perse, trad. par M. Barbier de Meynard*, à l'article Ispahân). Ce sont-là des aménités que les Persans des diverses provinces aiment à se jeter à la tête. Ainsi, il y a entre Chiraz et Ispahân, les deux principales villes historiques de la Perse, une lutte d'amour-propre qui se traduit par un certain nombre de proverbes aussi humoristiques que méchants. D'après les habitants de Chiraz, l'avarice est le plus grand défaut des Ispahânis; en revanche, d'après ceux d'Ispahân, les Chirazis sont les pires menteurs de la Perse, ce qui n'est pas peu dire.

La ville d'Ispahân, ou Isfahân, selon une orthographe arabe usitée aussi en Perse, est trop connue pour que nous en fassions ici la description. Nous nous bornerons à rappeler qu'elle est bâtie sur la rive gauche du Zèndè-roud, et qu'elle a été longtemps la capitale de la Perse. Au XVIIe siècle, sous le règne glorieux de Chah-Abbas, elle était une des villes les plus belles et les plus importantes de l'Orient musulman, et contenait plus d'un demi-million d'habitants; elle est encore aujourd'hui, de toutes les grandes villes de l'Irân, celle qui possède le plus de monuments remar-

quables, et qui a le plus grand air ; mais, sa population s'est abaissée à soixante mille âmes, environ, et la plus grande partie de ses faubourgs est en ruines. Les plus beaux monuments d'Ispahân sont ses mosquées, et, parmi elles, la plus plus remarquable est la grande mosquée construite par Chah-Abbas, sur la place royale, une des plus grandes et des plus belles places du monde. En face, est le somptueux palais de Chah-Abbas, qui est comme une petite ville dans la grande. Il faut citer encore, parmi les curiosités d'Ispahân, deux ponts magnifiques sur le Zendèroud, deux merveilles d'architecture. (Pour Ispahân et pour toutes les autres villes de la Perse, dont nous parlerons plus tard, nous renvoyons le lecteur au *Dictionnaire géographique de la Perse*, par M. Barbier de Meynard, au *Voyage de Chardin*, dont toutes les descriptions sont si charmantes et si exactes encore, après deux siècles, et à l'excellente *Géographie universelle*, tome IX, de M. Élisée Reclus).

7. Le tomân vaut dix sapqrân *(sahèb-qrân)*. Sa valeur actuelle est de 9 fr. 75 cent.

8. Mot à mot : « ne faites pas tourner votre langue ».

9. Mot à mot : « cheveu par cheveu ».

10. Le mot *'ayal*, que nous traduisons ici par femme, désigne en réalité toute la famille.

11. Ra'na : « tendre, tout frais ».

12. Mot à mot : « ses couleurs s'envolant ».

13. Proverbe persan qui signifie : vous faites semblant de ne rien voir, et vous fermez les yeux.

Le fait qu'on attribue ici à la perdrix est plutôt vrai de l'autruche.

14. La fête de la rupture du jeûne est celle qui a lieu le premier jour du mois de Chèoual, après le jeûne du Ramazân. Les Persans l'appellent *idé mah*, « *la fête de la lune*, ou *du mois* », parce qu'elle a lieu le premier jour de la lune de Chèoual. C'est cette fête qu'on appelle aussi le Bèyram : elle est commune à tous les musulmans, tandis que le Nèourouz n'est célébré qu'en Perse.

15. Mot à mot : « non pas d'un seul cœur, mais de mille cœurs ».

16. Mot à mot ; « sous les lèvres ».

17. Variante du proverbe arabe : *Man hafara bi-rân li-âkhi-hi faqad ouaqa'a fi-hi* ; celui qui creuse un puits pour son frère, y tombe. Ce proverbe sert de sous-titre et de morale à une des comédies de Mirza-Fèth-Ali-Akhond-Zadè, *(l'Ours gendarme)* qui ne figure pas dans notre traduction.

18. Nous avons une expression analogue en français quand nous disons : pas plus que haut ma botte.

19. Endèroun ; ce sont les appartements privés. Voir plus haut, note 3.

20. Zèqqoum : c'est le nom d'un arbre qui, d'après le Coran, pousse dans l'enfer, et dont les cimes ressemblent à des têtes de démons. « Les réprouvés en seront nourris et s'en rempliront le ventre. Là-dessus ils boiront de l'eau bouillante. » *Coran*, trad. de M. Kasimirski, soura XXXVII, versets 60-65 ; XLIV, 43 ; LVI, 52.

21. Pèder-soukhtè : « dont le père brûle en enfer ».

22. On sait que les musulmanes ne peuvent se montrer à visage découvert devant aucun homme étranger, même devant un domestique.

23. Qouroumsaq : litt. « cornard ».

24. Mot à mot : « dans cette chambre démolie. »

25. Le mot *guil-biz* qui désigne ici le tamis, est la forme primitive dont la signification est : « qui crible la poussière ». Ce mot a subi, même en persan, une foule d'altérations : on le retrouve sous les formes *ghèlbir*, *ghèlbour*, *ghèrbir*, *ghèrbil*. C'est, sans doute, cette dernière forme qui a passé en arabe et qui a formé, par une sorte de métathèse, le mot arabe *ghirbâl* auquel on a donné le pluriel *gharabil*.

26. Traduction littérale. Il est à remarquer que beaucoup de nos locutions et de nos expressions familières ont leur équivalent exact en persan moderne. Nous verrons plus loin : manger du bâton, etc., etc.

27. Le mot persan est plus énergique ; *hèramzadè* : « bâtard » et mieux encore.

28. La *fèlèk*, ou *fèlèkè*, est un instrument de torture employé en Perse. Elle est formée de deux longues pièces de bois, reliées à leurs deux extrémités par deux autres pièces de bois. La tête du patient repose sur un des côtés et les pieds sur l'autre où ils sont maintenus et serrés par une corde. Deux hommes saisissent alors la fèlèkè, et maintiennent en l'air les pieds du patient ; deux autres procèdent à la bastonnade sur la plante des

pieds. Le complément de la fèlèkè, c'est le *tchoub*, « baguette de bois flexible » qui doit être brisée en frappant. Ordinairement, le degré de rigueur du supplice est calculé d'après le nombre de baguettes à employer et à mettre hors d'usage.

29. Mot à mot: « j'ai mangé des excréments ». Cette singulière expression est très usité en Perse et on l'emploie sans songer aucunement au sens primitif.

30. Litt. « semence d'âne ».

31. Mot à mot: « je tourne autour de votre tête ». Cette expression rappelle une coutume très ancienne en Orient, celle de tourner autour d'une chose pour marquer son respect et sa vénération. On sait que tout pèlerin de la Mecque doit tourner trois fois autour de la Ka'aba : cette coutume est antérieure à l'Islam, et c'est une de celles que Mahomet a cru devoir conserver.

32. Le mot arabe *vizir*, ou plutôt *vèzir*, qui désigne les fonctions de premier ministre, avait primitivement le sens de porte-faix. Le vizir est, en effet, celui qui porte tout le fardeau des affaires publiques. L'auteur joue ici sur les deux sens du mot.

ACTE DEUXIÈME

ACTE DEUXIÈME

L'action se passe dans la chambre de Cho'lè-Khanoum.

SCÈNE PREMIÈRE

TIMOUR-AGA. — *(Debout, en face de Niça-Khanoum).* Voyons, dis-moi : que faut-il faire ? Quelle est cette idée qui est venue au vizir ? Suis-je mort pour qu'il puisse te donner à un autre ? Quel but poursuit-il donc en recherchant l'alliance du khan ?

NIÇA-KHANOUM.— Eh ! ne le sais-tu pas, toi-même, ce qu'il cherche ? C'est la puissance, la grandeur, la considération.

TIMOUR-AGA. — Le pouvoir et les honneurs que le khân lui accorde maintenant ne lui suffisent donc pas?

NIÇA-KHANOUM. — Si, ils lui suffisent; mais, il est sans prestige. Il veut affermir son pouvoir et son autorité par son alliance avec le khân.

TIMOUR-AGA. — C'est un étrange sot! Ne voit-il donc pas, de ses yeux, comment le Khân traite ses propres parents? En tous cas, il faut, une fois pour toutes, chercher un remède à cela; car, vous m'avez empêché, sans raison, de faire connaître mes projets au vizir. Demain, j'enverrai quelqu'un auprès de lui et je lui ferai savoir qu'il ait à abandonner ce projet inutile; s'il agissait autrement il méconnaîtrait son propre bien.

NIÇA-KHANOUM. — De grâce, mon cher Aga, laisse-là ces idées. Jamais, on ne pourra apprendre cela au vizir. Voilà déjà longtemps, nous dit-il, que le khân cherche un prétexte pour te tuer — et je sais, moi-même, qu'il s'est entretenu

de ce projet avec le vizir. — Si celui-ci apprend notre liaison, aussitôt, pour son propre bien et dans son propre intérêt, il ira trouver le khân, et il lui racontera que tu as jeté les yeux sur sa fiancée... d'autant plus que le vizir est, lui aussi, très irrité contre toi.

TIMOUR-AGA. — Le gouvernement de la province et du khanat de mon père ne suffisent donc plus au khân, pour qu'il songe encore à se défaire de moi. Mais, c'est-là un projet mal digéré !

NIÇA-KHANOUM. — Oui, il comprend que tu le gênes, et il craint que tu ne veuilles, un jour, réclamer le trône de ton père. Ah ! j'en ai entendu beaucoup là-dessus ! En public, il est désarmé contre toi, et il te témoigne beaucoup de considération ; mais, si l'occasion se présente, il ne te laissera pas vivant, un jour de plus.

TIMOUR-AGA. — Ce n'est pas un khân comme lui qui pourra me faire mettre à mort. La plupart du peuple et tous les

grands de la province me sont dévoués du fond du cœur, à cause du bien que mon père leur a fait. Je ne suis pas un oiseau pour me laisser manger[2]. — Mais, dis-moi : qu'ai-je donc fait au vizir pour qu'il me haïsse ?

Niça-Khanoum. — Tu as pris auprès de toi Mirza-Sèlim [3], le fils du précédent vizir, et tu en as fait ton secrétaire. Le vizir croit que si le pouvoir te revient un jour, Mirza-Sèlim, montant en grade, lui aussi, prendra la place que son père a occupée. Aussi, veut-il maintenant proposer au khân d'exiler Mirza-Sélim.

Timour-Aga. — Il ne dépend pas de lui d'exiler mon secrétaire. Que les bienfaits de mon père l'aveuglent [4], puisqu'il a de si mauvais desseins contre moi ! Mais, s'il plaît à Dieu, je renverserai tous ses projets et j'arriverai à mon but... Cependant, tu as raison : il ne faut pas que le vizir apprenne encore notre amour. — Où est Cho'lè-Khanoum ? J'ai quelques mots à lui dire [5].

NIÇA-KHANOUM. — Elle est dans la chambre de ma mère.

TIMOUR-AGA. — Ne peux-tu pas aller l'appeler?

NIÇA-KHANOUM. — Ma mère n'est pas à la maison. — Allons-y tous les deux.

TIMOUR-AGA. — Très bien. Allons-y. *(Ils sortent tous deux).*

SCÈNE II

ZIBA-KHANOUM. — *(Entrant dans la chambre).* Eh! catin! à la fin, tu pousses les choses au point d'insulter ma servante et de me l'envoyer à la tête! C'est le vizir qui t'a rendu si impudente!... *(Elle s'aperçoit qu'il n'y a personne dans la chambre, et regarde de tous côtés).*—Ah! cette garce! Voyez donc: où est-elle allée? Que la maison du vizir tombe en ruines, puisqu'il m'a procuré ces jours d'ennuis! *(Elle veut s'en retourner, mais, en-*

tendant la voix d'un homme, elle s'assied, anxieuse). — Ah ! malheur ! j'entends la voix d'un homme étranger. Malheur ! il va entrer par cette porte. Que faire ? Je ne peux plus sortir. Ah ! quelle poussière répandrai-je sur ma tête[6] ? *(Elle va de côté et d'autre, puis, elle se cache derrière le rideau. Ensuite, entrent Timour-Aga et Cho'lè-Khanoum).*

SCÈNE III

TIMOUR-AGA. — Comme votre mère est revenue vite du hammam[7] ! Elle ne nous a pas laissé le temps de causer dans sa chambre : ici, l'endroit ne serait pas propice. J'ai beaucoup de choses à vous dire, et le vizir pourrait venir.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Rassurez-vous, le vizir ne peut pas venir ici aujourd'hui.

TIMOUR-AGA. — Pourquoi ne le peut-il pas ?

CHO'LÈ-KHANOUM. — Parce que c'est aujourd'hui le tour [8] de la chambre de Ziba-Khanoum, et qu'il n'oserait jamais venir ici, un tel jour, de peur des reproches et des criailleries.

TIMOUR-AGA. — C'est juste; mais, je ne trouve pas cette raison suffisante pour me rassurer. Il ne faut pas négliger les précautions; car, il pourrait tout à coup apparaître et entrer.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Soyez tranquille. J'ai dit à Niça-Khanoum de se tenir dans le corridor et de venir vite nous avertir, si le vizir se montrait. Est-ce que vous avez peur?

TIMOUR-AGA. — Eh! pourquoi aurais-je peur? qui craindrais-je? Je ne suis pas un homme à avoir peur d'un autre. Mais, pour plusieurs raisons, je ne veux pas que le vizir me voie ici. Il irait le dire au khân..... et j'ai quelques projets que je veux, auparavant, mettre à exécution.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Oui, il ne faut pas que le vizir apprenne cette affaire, car il

en informerait le khân, et alors....., amène ton âne et charge les fèves [9].

SCÈNE IV

(A ce moment, Niça-Khanoum passe sa tête par l'embrasure de la porte, et s'écrie) :

NIÇA-KHANOUM. — Grand Dieu! le vizir vient.

CHO'LÈ-KHANOUM. — *(Toute bouleversée, elle va à la porte et regarde).* Grand Dieu! le vizir vient tout droit vers cette chambre. Timour-Aga, vous ne pouvez pas vous sauver..... et vous ne pouvez cependant pas rester ici!

TIMOUR-AGA. — Que faut-il donc faire? Quelqu'un lui aura dit que j'étais ici. Par Dieu! celui qui le lui a dit, ... avec ce [10] poignard, je régalerai les chiens de ses entrailles! *(Il porte la main à son poignard).*

CHO'LÈ-KHANOUM. — Eh! mon cher

ami, ce n'est pas le moment de parler. Allez plutôt derrière ce rideau. Je verrai si je peux trouver un moyen de le faire partir. *(Timour-Aga se précipite* [11] *derrière le rideau).*

SCÈNE V

LE VIZIR. — *(Entrant en boîtant dans la chambre).* Comment vas-tu, Cho'lè-Khanoum ? Ta santé est bonne?

CHO'LÈ-KHANOUM. — Grâce à Dieu ! par l'heureuse influence de votre tête bénie[12], je vais toujours bien. — Et vous, comment allez-vous ? Il est bien étonnant que vous me fassiez la faveur de venir ici aujourd'hui... Mais, pourquoi boîtez-vous ? Pourquoi froncez-vous le sourcil ?... Que Dieu nous préserve d'un malheur !

LE VIZIR. — Ah ! aujourd'hui il m'est arrivé une affaire !... Ne m'en parle pas ! Jamais pareille chose ne me serait venue

à l'esprit. Ma journée est pire que celle d'un chien [13]. — Eh! Aga-Mas'oud! va me préparer une tasse de café, et apporte-la moi. *(L'eunuque s'incline et sort.)*

SCÈNE VI

CHO'LÈ-KHANOUM. — Parlez : voyons ce qui vous est arrivé. — Ou plutôt, non. Ce serait sans doute trop long à raconter : cela vous fatiguerait.

LE VIZIR. — Non, ce n'est pas long. Voici ce que c'est. — J'étais aujourd'hui avec quelques-uns des grands du royaume, en présence du khân. On vint à parler de la force de Timour-Aga. L'assemblée entière s'accorda à dire que dans toute la ville de Lènkèrân, personne n'avait autant de force que lui, et le khân fut aussi de cet avis. Moi, je protestai, et je dis : « Timour-Aga n'a pas de vigueur. Sans doute, pour la fête de la

rupture du jeûne, il a jeté à terre quelques individus; mais, ce n'étaient que des gamins ». — Timour-Aga était présent. Le khân ne fut pas de mon avis, et il me dit : « Comment prouverez-vous cela? » — « Ce ne serait pas, répondis-je, digne d'un homme de mon rang; mais, sans cela, malgré mes cinquante ans, je lutterais avec Timour-Aga, et je le jetterais à terre. Vous verriez bien! » — Alors, le khân qui aime toujours ces sortes de choses, s'écria : « Il faut absolument que vous luttiez avec Timour-Aga. » — Ne voyant aucun moyen de l'éviter, je me levai. Nous nous empoignâmes, et, l'amour-propre me poussant fortement, je soulevai Timour-Aga, et je lui fis perdre pied sans lui laisser une minute de répit. Je ne sais pas comment je l'ai jeté à terre; mais, le pauvre enfant est tombé évanoui de tout son long [14]. Le choc a été tel que ce n'est qu'une demi-heure après qu'il a repris ses sens. — Par la violence de mon effort, la boucle [15] de ma ceinture m'a heurté avec

tant de force, et m'a fait tant de mal, que je ne peux pas marcher droit.

CHO'LÈ-KHANOUM. — *(En riant)*. O mon cher homme! qu'avez-vous fait-là! Ce pauvre enfant est tombé.... S'il meurt, la vie de sa mère sera bien triste.

LE VIZIR. — C'est vrai, et, moi-même, j'ai beaucoup regretté ce que j'ai fait. Mais, que faire? C'est comme cela.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Très bien. Et ce malheureux est resté étendu à terre, tandis que vous vous leviez, et que vous veniez me raconter votre exploit?

LE VIZIR.— Non : les ferrachs l'ont pris sur leurs épaules et l'ont rapporté à sa mère. *(En entendant ces mots, Timour-Aga ne peut se contenir davantage, et part d'un éclat de rire. Le vizir se lève aussitôt, et va au rideau qu'il soulève. En apercevant derrière le rideau Ziba-Khanoum et Timour-Aga, il reste stupéfait.— Cho'lè-Khanoum est étonnée aussi d'y voir Ziba-Khanoum).*

SCÈNE VII

LE VIZIR. — Allons! quelle est encore cette autre affaire? *(Il se tourne vers Timour-Aga et s'écrie)* : — Monsieur, que faites-vous ici? *(Timour-Aga baisse la tête)*. A la fin, me direz-vous pourquoi vous êtes ici? Pourquoi êtes-vous ici? Que faites-vous ici? Qu'y faites-vous? *(Timour-Aga, sans rien répondre, sort de derrière le rideau, et, la tête basse, il veut s'en aller)*.

LE VIZIR. *(Le prenant par le bras)*. Je ne vous laisserai pas partir, tant que vous ne m'aurez pas dit ce que vous faisiez ici. Voyons: parlez.

TIMOUR-AGA. — *(En secouant son bras)*. Lâchez-moi!

LE VIZIR. — *(Le serrant plus fort)*. C'est impossible. Je ne vous laisserai pas sortir tant que vous ne m'aurez pas répondu. *(Poussé à bout, Timour-Aga saisit, d'une*

main, le vizir derrière le cou et, de l'autre, le prend par la cuisse; puis, il l'enlève de terre, et le jette au milieu de la chambre comme un paquet de linge. Ensuite, d'un bond, il franchit la porte, et s'échappe.)

SCÈNE VIII

LE VIZIR. — *(Revenant à lui au bout d'un moment, et se tournant vers Ziba-Khanoum).* Eh! drôlesse! quel est ce nouveau malheur que tu m'as jeté à la tête?

ZIBA-KHANOUM. — C'est peut-être moi qui vous l'ai jeté à la tête? Quel rapport cela a-t'il avec moi? Malheureux, qu'est-ce qui vous fait croire cela?

LE VIZIR. — *(Très en colère).* Puisses-tu étouffer! catin! Ne me conte pas de sornettes : je te connais. Toutes ces friponneries sont ton œuvre. Mais, s'il plaît à Dieu, je vous ferai votre affaire.

ZIBA-KHANOUM. — Eh! malheureux!

voyons: pourquoi me feras-tu mon affaire? Ai-je violé la loi? Ai-je commis un crime? Suis-je allée chez quelque homme étranger? Ai-je volé? Me suis-je prostituée? Qu'ai-je fait?

Le vizir. — Impudente! que feras-tu donc de pire une autre fois?..... puisque je viens de te trouver derrière ce rideau, avec un pareil butor [16]!

Ziba-Khanoum. — Pauvre homme! Demandez donc à votre femme Cho'lè ce qu'un homme étranger faisait dans sa chambre.

Le vizir. — Ah! bohémienne! dis-moi, d'abord, ce que tu faisais avec ce profane [17], derrière ce rideau.

Ziba-Khanoum. — Très bien. Je vais parler d'abord; mais, elle s'expliquera en suite: nous verrons ce qu'elle dira.—Votre femme Cho'lè avait insulté ma servante. Je suis venue ici, afin de lui demander pourquoi elle n'étendait pas son pied dans les limites de son tapis [18]. Je voulais lui dire: « Ma servante ne mange pas ton

pain pour que tu lui dises des sottises. » — Je viens, je vois qu'elle n'y est pas. Alors, je veux m'en retourner. Mais, tout-à-coup, j'aperçois Cho'lè-Khanoum causant avec un homme et venant, de par là, vers cette chambre. Je me précipitai.... mais, je ne pouvais fuir. J'allai donc me cacher derrière ce rideau, pour voir de là ce qu'ils feraient et vous en informer — d'autant plus que j'avais le visage découvert, et que je ne pouvais pas me montrer ainsi à un étranger. — Par hasard, vous êtes venu ici. Quand vous vous êtes approché, lui aussi, il n'a pas vu d'autre moyen de vous éviter. Il a voulu se cacher, et il est venu se placer derrière ce rideau en attendant que vous partiez.

Le vizir. — Si ce que tu dis est vrai, pourquoi n'es-tu pas sortie alors pour me prévenir.

Ziba-Khanoum. — Si j'avais pu.... est-ce que je ne serais pas sortie? Mais, il m'a dit : « Si tu dis un mot, je t'enfonce ce poignard dans le cœur, jusqu'à la garde ».

LE VIZIR. — *(Après réflexion, se tournant vers Cho'lè-Khanoum.* Cho'lè, dis-moi la vérité. — Cet homme était-il venu pour toi?

CHO'LÈ-KHANOUM. — Cette femme-là est toujours, comme un perroquet [19], à dire des niaiseries, des bêtises, des mensonges! Je n'ai jamais vu cet individu, et je ne le connais même pas.

LE VIZIR. — Comment? Tu ne le connais pas? Tu n'as pas vu Timour-Aga? Tu le connais très bien.

CHO'LÈ-KHANOUM.—Timour-Aga! Mais, que faisait-il ici? Est-ce qu'après l'avoir jeté à terre, vous ne l'avez pas envoyé à sa mère?

LE VIZIR. — Allons, allons, bavarde! Réponds-moi. D'après cela, c'est pour toi que Timour-Aga était ici.

CHO'LÈ-KHANOUM. – Non, permettez: si Timour-Aga était venu pour me voir moi, vous m'auriez trouvée avec lui dans un même endroit. — Ziba-Khanoum a su que j'étais allée aujourd'hui au bain. Elle

a pensé que ma chambre serait vide, et elle a voulu y amener son amant pour s'y donner du bon temps; d'autant plus que, comme c'est aujourd'hui le tour de sa chambre, et que vous lui faites l'honneur de la visiter, elle ne pouvait pas l'amener chez elle. Par hasard, il n'y avait pas d'eau au hammam, et, sans arrière-pensée, nous sommes revenues à la maison. Comme nous sommes rentrées sans prévenir de notre arrivée, ils n'ont pas pu se sauver de devant nous. Alors, ils sont allés se cacher derrière ce rideau, autant pour y faire la vie que pour y attendre mon départ et l'occasion de s'en aller. Voilà la vérité. — Tranquillisez-vous. Ne vous laissez pas tromper par les ruses de cette effrontée, et ne me soupçonnez pas sans raison.

ZIBA-KHANOUM. — *(En hurlant, à Cho'lè-Khanoum)*. Oh! misérable! Quelles sont ces histoires que tu lui fabriques? C'est ton nom à toi que tu mets sur ma figure. Hélas! Hélas! par Dieu! je me tuerai.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Misérable, toi-même! C'est toi qui es une prostituée! Tu veux te tuer : fais-le.... et ne te tue pas si tu préfères. Mais, tes ruses sont connues de tous les gens de Lènkèrân. Malgré tes plaintes et tes cris, tu ne pourras pas te faire passer pour une honnête femme. Ton mari a des yeux : il voit ta conduite et la mienne.

ZIBA-KHANOUM. — Ah! pitié! justice! Mon Dieu! je me tuerai. Malheureux homme! pourquoi ne casses-tu pas la tête [20] de cette impudente qui fabrique de telles calomnies contre moi? Tu es planté là à la regarder!

CHO'LÈ-KHANOUM. — Eh! catin! pourquoi me casserait-il la tête? — S'il est un homme, il faut qu'il te coupe en petits morceaux, pour t'avoir surprise en tête à tête avec un garçon étranger.

LE VIZIR. — *(A Ziba-Khanoum).* Certainement, il faut que je te coupe en petits morceaux. — Mais, laisse-moi un peu de répit pour que j'aille trouver le khân. Je vais

d'abord faire l'affaire de ton amant : je réfléchirai ensuite à ce que je ferai de toi. Pendant toute ta vie, tu as fait métier de mentir. Je te connais.

ZIBA-KHANOUM. — *(Furieuse).* En toute justice, je mens, moi. Bravo ! — et vous, est-ce que vous dites toujours la vérité ?... comme on a pu le voir par le récit que vous avez fait tout à l'heure.

LE VIZIR. — Disparais de devant mes yeux. Catin ! *(Ziba-Khanoum sort de la chambre).*

SCÈNE IX

LE VIZIR. — Cho'lè, dis-moi la vérité de toute cette affaire. Voyons, en sais-tu quelque chose ?

CHO'LÈ-KHANOUM. — Par votre mort ! Je vous jure que je ne suis en rien coupable. *(A ce moment, l'eunuque Mas'oud apporte le café, et le verse dans une tasse, derrière le vizir).*

SCÈNE X

L'EUNUQUE MAS'OUD. — Seigneur, veuillez prendre le café.

LE VIZIR. — *(Il se lève, et, repoussant la tasse de la main, il renverse le café sur la tête de l'eunuque).* Disparais, imbécile [21]. A un pareil moment, quand j'ai l'estomac serré, est-ce le temps de boire du café? — Je vais à l'instant chez le khân l'informer de tout cela. *(Aga-Mas'oud se retire, en cherchant à nettoyer ses habits du café répandu sur eux).*

LE VIZIR. — *(Tout troublé).* File vite et accomplis mes ordres. — Qu'on amène mon cheval roux, et qu'on le selle avec la housse brune; puis, qu'on l'amène au dehors. — Allons, vite!

AGA-MAS'OUD. — Oui, oui, seigneur, à vos ordres [22]. Je suis tout prêt à faire comme vous l'ordonnez. *(Après cela, le vizir sort).*

SCÈNE XI

CHO'LÈ-KHANOUM. — Grand Dieu! nous voilà engagés dans une étrange affaire!— Ma vie est sauve, grâce à Dieu! *(Pendant qu'elle parle, Niça-Khanoum entre. Cho'lè se tourne alors vers elle).*

SCÈNE XII

CHO'LÈ-KHANOUM. — Niça, il nous est arrivé une affaire étrange. Ne le sais-tu pas? Le vizir a trouvé Timour-Aga derrière le rideau, avec Ziba-Khanoum.

NIÇA-KHANOUM. — Vraiment? Quoi? que dis-tu? Ziba-Khanoum, derrière le rideau?. . Qu'y faisait-elle?

CHO'LÈ-KHANOUM. — Je ne sais pas comment cette catin est venue là pour me sauver la vie... Mais, le khân va, sans

aucun doute, faire mettre à mort Timour-Aga. Je ne sais quel moyen employer pour le sauver.

NIÇA-KHANOUM. — Ne crains rien. Le khân ne peut pas faire mettre à mort Timour-Aga. Mais, il n'aurait pas fallu que tout cela arrivât, car maintenant, cela va durer longtemps. — Maman te demande : allons à sa chambre. Nous enverrons Aga-Mas'oud à la porte de la maison, pour qu'il nous informe de ce qui arrivera. *(Toutes deux s'en vont).*

Le rideau tombe.

FIN DE L'ACTE DEUXIÈME.

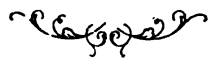

NOTES SUR L'ACTE DEUXIÈME

1. Mot à mot : un projet cru (*kham)*; on dit aussi dans le même sens *(na-poukhtè)* « qui n'est pas cuit ».

2. Mot à mot : « je ne suis pas un oiseau dont on mange la chair ». C'est-à-dire : je ne suis pas homme à me laisser faire sans résister. (Proverbe.)

3. Mirza : secrétaire. C'est un abrégé de *émir-zadè,* « fils de prince ». Placé après le nom, ce mot désigne un des princes du sang. Placé avant, il équivaut seulement au titre de monsieur ; mais, il désigne alors un lettré ou un fonctionnaire administratif.

4. Mot à mot : « que le sel de mon père l'aveugle ! » En Perse, comme partout, le sel est le symbole de l'hospitalité ; mais ici, c'est plutôt un synonyme de faveur.

5. Littéralement : « un morceau de causerie ».

6. Expression figurée pour désigner le trouble

de Ziba-Khanoum qui craint d'être exposée, sans voile, aux regards d'un étranger.

7. Le hammam est bien connu des Européens : c'est le bain turc.

8. Les musulmans qui ont plusieurs femmes — ils ne sont pas aussi nombreux qu'on le croit généralement en Europe — doivent visiter chacune d'elles tour à tour. Cette obligation n'est pas écrite dans le Coran : elle résulte seulement de quelques versets assez vagues ; mais, elle est établie par la loi même. « L'obligation se borne à la cohabitation et ne s'étend pas à l'union sexuelle. » — « L'obligation ne s'étend qu'à la cohabitation nocturne et ne comprend pas celle du jour ; d'après la tradition, la durée de la cohabitation est fixée depuis le commencement de la nuit jusqu'au matin ». (Voyez Querry ; *Droit musulman chiite*, tome I, p. 732, paragraphe 669 et 670). On voit que le mari ne doit pas légalement à ses femmes la présence du jour ; mais l'usage est qu'il répartisse entre elles ses faveurs, aussi impartialement que possible : c'est ce que le vizir s'efforce de faire en apparence.

9. Amène ton âne et charge les fèves : proverbe persan. C'est-à-dire : il n'y a plus rien à faire ; tout est perdu.

10. Le khèndjèr est plutôt un coutelas qu'un poignard : il se porte passé dans la ceinture.

11. Mot à mot : il va des pieds et des mains ; c'est-à-dire : à la hâte.

12. Formule de politesse, très usitée en Perse.

13. Litt. ma journée est amère comme celle d'un chien.

14. Mot à mot : formant une masse (litt. un dessin) sur la face de la terre.

15. Litt. « l'os de ma ceinture »; probablement parce que jadis on faisait des boucles en os, pour les ceinturons.

16. Litt. « au cou épais ».

17. L'expression *na-mahrèm* « profane » désigne tous les étrangers devant qui une femme ne peut se montrer à visage découvert. Voici un verset du Coran qui règle cette importante matière : « Vos épouses peuvent se découvrir devant leurs pères, leurs enfants, leurs neveux et leurs femmes, et devant leurs esclaves. » *Coran*, trad. par Kazirmirski ; Soura XXXIII, verset 55. Par esclaves, le Prophète veut désigner les eunuques chargés du harèm, et non les serviteurs ordinaires du mari: nous avons vu plus haut Ziba-Khanoum mettre son voile devant le ferrach Hèyder.

18. Ce proverbe existe en persan, en turc et en arabe : on le retrouve également en espagnol où il est peut-être un souvenir de la conquête arabe; de là il a passé dans les idiomes populaires du Midi de la France. Les Espagnols disent : « Nadie tiendra mas la pierna de cuanto fuere larga la sabana ».

19. Le perroquet n'est pas toujours chez les musulmans l'oiseau menteur par excellence : il est, au contraire, le plus souvent, la personnification de la sincérité. Dans un conte des Quarante Vizirs, le perroquet rapporte toujours au

mari la conduite de sa femme; c'est celle-ci qui ment effrontément, et qui cherche à faire prendre en défaut le pauvre oiseau.

20. Le mot persan est plus réaliste.

21. Litt. « qui achète du charbon à moitié brûlé »; c'est-à-dire : imbécile.

22. Mot à mot : « sur mes yeux »; formule de respect et d'obéissance.

ACTE TROISIÈME

ACTE TROISIÈME

L'action se passe sur le bord de la mer, au palais du khân de Lènkèrân, dans la salle du conseil [1]. Le khân est assis au haut bout du *talar* [2], sur le trône. Sèlim-bey, grand-maître des cérémonies, se tient devant lui, une baguette à la main. Les grands et les nobles de Lènkèrân sont rangés des deux côtés de la salle. Sèmèd-bey, chef des ferrachs, et Aziz-Aga, chef des domestiques, se tiennent devant la porte, avec deux ou trois valets. — Au-dessous de l'estrade, à côté de Qadir-bey, second maître des cérémonies, les plaideurs attendent d'être introduits auprès du du khân, et les ferrachs sont groupés derrière la porte, dans la partie inférieure du *talar*.

SCÈNE PREMIÈRE

Le khan. — Le temps est très beau aujourd'hui. Après le conseil, je veux, pour

me distraire, faire un peu de promenade en mer. — Aziz-Aga ! ordonne aux bateliers de préparer la barque, [3] au bord du rivage.

Aziz-Aga. — Très bien, seigneur. *(Il sort.)*

SCÈNE II

Le khan. — Sèlim-bey ! donne ordre qu'on introduise les plaideurs.

Le grand-maitre des cérémonies. — *(Du milieu de l'estrade.)* Qadir-bey ! introduis les plaideurs à tour de rôle. *(Qadir-bey introduit deux personnes, un demandeur et un défendeur ; puis, il s'incline devant le khân.)*

SCÈNE III

Le plaignant. — O khân ! que je sois votre rançon ! J'ai une requête à vous faire.

LE KHAN. — Voyons, l'homme! dis-moi quelle est ta plainte.

LE PLAIGNANT. — Seigneur, je conduisais aujourd'hui mon cheval à la rivière, pour le faire boire, quand il s'est échappé de ma main, et s'est enfui. L'homme que voici, venait à ma rencontre. — « Eh! l'homme! lui criai-je, pour l'amour de Dieu! fais retourner ce cheval. » — Il se baissa, ramassa une pierre, et la lança à l'animal. Elle l'a atteint à l'œil droit, et l'a rendu borgne : Il est maintenant sans valeur, et ne peut plus faire mon affaire. Je demande à cet homme le prix de mon cheval ; mais, il ne me donne rien, et me conteste mon droit.

LE KHAN. — *(Au défendeur.)* Est-ce vrai ?

LE DÉFENDEUR. — Oui, seigneur, c'est ainsi. Mais, je n'ai pas jeté la pierre exprès.

LE KHAN. — Ne dis pas de bêtises. Si tu ne l'avais pas fait exprès, pourquoi aurais-tu ramassé la pierre, et l'aurais-tu jetée ? As-tu un cheval, toi aussi ?

Le défendeur. — Oui, seigneur, j'en ai un.

Le khan. — *(Au plaignant.)* Eh ! bien, l'homme ! va-t-en ; crève un œil de son cheval, et rends-le borgne. — Dent pour dent, œil pour œil, toute blessure a son talion [4]. — Cette affaire n'est pas difficile à juger. — Sèmèd-bey ! envoie un ferrach avec cet homme, pour qu'il soit là quand celui-ci prendra son talion. *(Sèmèd-bey s'incline, descend de l'estrade, donne à ces gens un ferrach, et revient à sa place.)*

SCÈNE IV

Le khan. — Voyons, Sèlim-bey : s'il y a un autre solliciteur, qu'on l'introduise. Dépêchez-vous, car je veux aller me promener aujourd'hui.

Sèlim-bèy, — Qadir-bey ! si tu as un autre solliciteur, amène-le. *(Qadir-bey introduit deux autres personnes.)*

SCÈNE V

LE KHAN. — O pouvoir ! est-il, en ce monde, chose plus fatigante que toi ? Tous les hommes ne pensent qu'à leur propre repos. Moi, il faut que je m'occupe de mille et mille personnes, et que je m'informe de tous leurs ennuis. Depuis le jour de mon avènement, je n'ai pas renvoyé de mon palais un seul solliciteur.

SÈLIM-BEY. — Les actions de grâces de tous ces gens-là sont la récompense de votre peine, seigneur. Ils sont pour vous comme vos vrais enfants, et la prospérité de ce pays est l'œuvre de votre justice bénie. *(Les plaideurs s'avancent et s'inclinent.)*

LE PLAIGNANT. — [5] Seigneur, je suis votre rançon. — Mon frère était malade. On m'a dit : « Cet homme est médecin. » Je lui ai donné trois tomans, et je l'ai mené

auprès de mon frère, dans l'espoir qu'il le guérirait [6]. Aussitôt près du malade, il lui a fait une saignée, et, dès que la saignée a été faite, voilà que mon frère est mort. — Maintenant, je lui dis : « Cruel, il faut que tu me rendes mon argent ». Mais il ne me rend rien, et il me répond : « Si je ne l'avais pas saigné, ça serait bien pire ». Il me réclame même encore de l'argent. — Venez à mon secours, seigneur, je tourne autour de votre tête.

Le khan. — *(Au défendeur.)* Seigneur médecin, si vous n'aviez pas saigné le malade, quel plus grand malheur serait-il donc survenu ? Qu'y a-t-il de pire que ce qui est arrivé ?

Le défendeur. — Seigneur, le frère de cet homme était atteint d'une hydropisie mortelle. Si je ne l'avais pas saigné, il serait mort certainement, dans six mois. Par une simple saignée, j'ai épargné au plaignant une dépense inutile de six mois de traitement.

Le khan. — *(Au défendeur.)* Il faut

donc, à votre avis, seigneur médecin, que cet homme vous compte une nouvelle somme?

LE MÉDECIN. — Oui, seigneur, certainement..... s'il est honnête.

LE KHAN. — *(Se tournant vers les assistants.)* Par Dieu! je ne sais comment trancher cette affaire. Jamais, je n'étais tombé sur un procès aussi difficile à juger.

UN DES ASSISTANTS. — Seigneur, il faut honorer l'ordre des médecins, car ils sont utiles à tout le monde. Ordonnez donc que cet homme donne encore un vêtement [7] à celui-ci, et qu'il satisfasse à ses réclamations ; d'autant plus que je connais ce médecin. C'est un très habile homme.

LE KHAN. — Puisqu'il est connu de vous, qu'il en soit comme vous dites. *(Se tournant vers le plaignant.)* — Eh! mon brave! va-t-en, et donne un manteau [8] à ce médecin..... qu'il soit content de toi. — Sèmèd-bey, envoie un ferrach avec lui. Il recevra un manteau des

mains de cet homme, et le remettra au médecin. *(Sèmèd-bey descend de l'estrade. A ce moment, le vizir fait son entrée dans le talar, tout essoufflé et, sortant un encrier* [9] *de sa poche, le place à terre devant le khân.)*

SCÈNE VI

Le vizir. — Seigneur, j'en ai assez du métier de vizir! cela suffit. J'ai reçu la récompense de mes services! Donnez le vizirat à qui vous en jugerez digne. Pour moi, il me faut fuir d'ici, et aller loin de ce pays mendier de porte en porte.

Le khan. — *(Stupéfait.)* Eh! seigneur vizir, qu'est-il donc arrivé? Quel est l'état où je vous vois? Pourquoi ces plaintes?

Le vizir. — Dans le monde entier, seigneur, l'éloge de votre justice, de votre équité et de votre clémence est aujourd'hui sur toutes les lèvres [10]. Par crainte

de votre justice, aucun des grands de votre cour n'oserait toucher aux biens ni à la femme d'un pauvre homme. Mais, voyez comme votre neveu, Timour-Aga, vous craint peu. Il s'introduit, en plein jour, dans la maison d'un homme comme moi, pour attenter à l'honneur de sa famille !

LE KHAN. — *(Saisi de colère.)* Que dites-vous, vizir? Timour-Aga a eu cette audace! Qu'est-ce à dire ?

LE VIZIR. — Que je passe pour un ingrat [11], si j'ai dit un mensonge ! Je l'ai vu de mes propres yeux. Je l'avais saisi pour le traîner devant vous; mais, il m'a repoussé et il s'est sauvé.

LE KHAN. — Sèmèd-bey ! sors, et va chercher Timour-Aga. Mais, ne lui dis rien de tout cela. *(Sèmèd-bey s'incline et sort.)*

SCÈNE VII

LE KHAN. — Calmez-vous, seigneur vizir. Je vais rendre un arrêt qui servira d'exemple au monde entier.

LE VIZIR. — Seigneur, quand il s'est agi de justice, les rois qui vous ont précédé n'ont épargné ni leurs parents, ni leurs propres enfants. Des khalifes éminents [12] ont infligé à leurs propres fils des châtiments terribles, pour les punir d'avoir jeté les yeux sur les femmes des autres. Pour cette même faute, Sultan-Mahmoud le Ghaznévide [13] trancha, de sa propre main, la tête d'un de ses favoris. Aussi, le souvenir de leur justice durera dans le monde, à travers les temps et les siècles.

LE KHAN. — *(Au vizir.)* Vous verrez, tout à l'heure, vizir, que votre khân n'est inférieur en rien ni aux khalifes, ni à

Mahmoud le Ghaznévide... surtout sur ce chapitre.

SCÈNE VIII

(Sur ces entrefaites, Sèmèd-bey et Timour-Aga entrent et s'inclinent.)

LE KHAN. — *(A Timour-Aga.)* Ne vous ai-je pas défendu de vous présenter devant moi avec un poignard [14].

TIMOUR-AGA. — Mais, ... je n'ai pas de poignard.

LE KHAN. — Il m'avait semblé. Bien. — Qu'aviez-vous à faire dans le harem du vizir? *(Timour-Aga baisse la tête.)* — Le voici votre dessein : vous voulez que je sois déshonoré dans tous mes États par un fripon et un bandit, comme vous! Mais, je ne veux plus d'un pareil neveu. — Enfants! une corde! *(Quelques ferrachs s'avancent, un châle tout prêt à la main.)*

SCÈNE IX

LE KHAN. — Jetez ce châle au cou de ce gredin, de ce bandit! Renversez-le! *(Les ferrachs sont sur le point de lancer le châle, — les yeux des assistants se remplissent de larmes.)*

LE MAITRE DES CÉRÉMONIES ET LES INTIMES DU KHAN. — Grâce! seigneur. Il est jeune. Pardonnez-lui pour cette fois.

LE KHAN. — Par les mânes de mon père! Je ne lui pardonnerai jamais! *(Se tournant vers les ferrachs.)*— Lancez le châle! *(Les ferrachs s'avancent un peu plus. Grands ou petits, personne ne peut se contenir plus longtemps. Sans pouvoir maîtriser leur douleur, tous les assistants se mettent à gémir, et se jettent à terre, en priant et en suppliant.)*

TOUS ENSEMBLE. — Grâce! seigneur, n'ordonnez pas sa mort. Soyez généreux.

C'est le seul enfant de sa mère. *(Ils gémissent et se lamentent.)*

LE KHAN. — Non, impossible ! Dieu m'en préserve ! *(Au comble de la colère, il se tourne vers les ferrachs.)* Ne vous ai-je pas dit de lancer le châle ? fils de chiens ! *(Les ferrachs font un nouveau mouvement, et s'avancent un peu plus, le châle à la main.—Timour-Aga porte vivement la main derrière sa ceinture, et en tire un pistolet qu'il dirige vers les ferrachs. Ceux-ci, effrayés, se dispersent. — Alors, Timour-Aga saute hors de la mêlée, et s'échappe.)*

SCÈNE X

LE KHAN. — *(En criant après lui.)* Attrappez-le ! Ne le laissez pas échapper ! *(Tout le monde se remue, mais, personne ne poursuit Timour-Aga.)*

LE KHAN. — *(Regardant les nobles,*

d'un air courroucé.) Ah ! vous ne méritez pas toutes mes bontés! Pourquoi avez-vous laissé partir ce bandit ? *(Personne ne répond.)*

SCÈNE XI

LE KHAN. — Sèmèd-bey ! *(Celui-ci s'avance).* Prends vite avec toi cinquante soldats, [15] et, quel que soit le lieu du monde où il se cache, trouvez-le, prenez-le, et amenez-le ici, les poings liés. Tant que je ne l'aurai point mis à mort, le pays ne sera pas tranquille, et mon cœur ne trouvera pas le repos.

SÈMÈD-BEY. — Bien, seigneur. *(Il sort.)*

SCÈNE XII

LE KHAN. — *(Aux grands de la cour.)* Allez : vous êtes congédiés. *(Chacun sort de son côté.)*

SCÈNE XIII

LE KHAN. — *(Se levant.)* Aziz-Aga ! *(Celui-ci s'avance.)* La barque est-elle prête?

AZIZ-AGA. — Oui, seigneur, elle est prête.

LE KHAN. — *(Se levant.)* Allez, vizir, et soyez tranquille. Ne vous chagrinez pas : votre vengeance [16] ne restera pas à terre. Prenez cet anneau, et donnez-le à Niça-Khanoum. J'ai envoyé chez l'orfèvre, aujourd'hui même, et on m'a apporté cette bague exprès pour elle. Occupez-vous des préparatifs de la noce. Il faut qu'elle ait lieu dans une semaine.

LE VIZIR. — Bien, seigneur. J'accomplirai les ordres de votre Altesse. *(Le vizir s'incline et sort. — Ensuite le khân et Aziz-Aga montent en bateau, pour aller à la promenade.)*

Le rideau tombe.

FIN DE L'ACTE TROISIÈME

NOTES SUR L'ACTE TROISIÈME

1. Le *divân* est un conseil tenu soit au palais du souverain, soit à celui du grand vizir, en Turquie, ou du gouverneur, dans une province persane : c'est un tribunal qui juge immédiatement et sans appel.

2. Le *talar* est une estrade élevée où se tient le khân, assis sur son trône.

3. Le mot *lotkè* qui est employé ici, pour désigner une barque ou un bateau de plaisance, est d'origine étrangère. C'est le mot russe *lodka*.

4. Citation du Coran. Voici la traduction intégrale du verset, telle que la donne M. Kazimirski : « Dans ce code (le Pentateuque), nous avons prescrit aux Juifs : âme pour âme, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures seront punies par la loi du talion. Celui qui, recevant le prix de la peine, le changera en aumône, fera bien ; cela lui servira d'expiation de ses péchés. Ceux qui ne jugeront pas d'après les livres que nous avons fait descendre d'en haut sont infidèles. » Ch. V, verset 49. Voici

encore les autres passages du Coran qui traitent de cette importante matière : ch. II, versets 173-175 et ch. XXII, verset 59. La doctrine contenue dans ces versets a été expliquée, après la mort de Mahomet, par la *sonna* ou recueil des traditions.

5. Le plaignant s'exprime ici dans un de ces patois du nord de la Perse, qu'on a désignés sous divers noms : (guilèk, mazèndèrani, talich, etc.), et qui ont entre eux de très grandes ressemblances. Dans un article paru récemment dans le *Journal asiatique*, M. Clément Huart propose de réunir tous ces patois et ces divers dialectes sous la dénomination commune de pehlevi musulman. (Voyez *les quatrains de Bâbâ Tâhir 'uryân*, publ. trad. et annot. par M. Clément Huart. *Journal asiat.* Nov.-Déc. 1885.)

6. Mot à mot : « qu'il le rendrait gras », expression très usitée en Perse. Pour demander à un Persan des nouvelles de sa santé, on lui dit : « Votre nez est-il gras? »

7. L'usage de donner en cadeau des vêtements est très ancien en Orient. On sait que le Grand-Seigneur avait pour usage, autrefois, de donner une pelisse d'honneur aux ambassadeurs européens. On appelait du nom de *khèla* les vêtements offerts ainsi par le sultan, et c'est ce mot qui a passé dans notre expression, vêtements de *gala*.

8. Mot à mot : « un morceau de drap ».

9. Le *qalèm-dân* est, en quelque sorte, le symbole des fonctions de vizir, comme le portefeuille pour nos ministres européens. C'est une boîte

longue, et généralement ornée de peintures ou d'inscriptions, qui contient les *qalèms* dont les Orientaux se servent pour écrire. A un des bouts de cette boîte se trouve un encrier. Le qalèmdân se porte, passé dans la ceinture.

10. Mot à mot : « est l'oraison de toutes les lèvres.

11. Mot à mot : « que le sel de votre faveur m'aveugle ! » Voir acte II, note 4.

12. Allusion au khalife Omar. La sévérité et la justice de ce khalife sont légendaires en Orient, et les auteurs arabes et persans en rapportent bien des exemples.

13. Il s'agit ici de Mahmoud, fils de Sèbèktèguïn, qui fut le fondateur de la dynastie des Ghaznévides, et dont le nom est resté justement populaire en Perse, à cause de ses victoires dans l'Inde et de la splendeur de sa cour de Ghazna. C'est sous le règne de ce prince (de 388 à 421 de l'hégire) que vivaient la plupart des grands poètes de la Perse, et, parmi eux, au premier rang par le talent, Fèrdouci, l'auteur du Livre des Rois.

14. Le *qama* ou mieux, *(gama)*, est un poignard à lame droite et large. Le sens primitif du mot est « cheville, coin ».

15. Nous traduisons ici le mot *ghoulam* par soldat. Nous avons dit plus haut que ce s nt des espèces de pages ou de gardes du corps.

16. Mot à mot : « talion ».

ACTE QUATRIÈME

ACTE QUATRIEME

L'action se passe dans la chambre de Cho'lè-Khanoum où celle-ci se tient assise, en compagnie de Niça-Khanoum. Les deux jeunes femmes, toutes troublées et dans l'attente, causent entre elles.

SCÈNE PREMIÈRE

NIÇA-KHANOUM. — Je ne comprends pas ce qui se passe. Que leur est-il donc arrivé? Mas'oud qui ne revient pas nous apporter des nouvelles! Mon cœur est tout troublé.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Mais, pourquoi donc ton cœur est-il troublé, puisque

d'après toi-même, le khân ne peut rien contre Timour-Aga?

NIÇA-KHANOUM. — C'est vrai. Il ne peut rien contre lui. Mais, je crains d'être séparée de Timour-Aga, et cette séparation me serait plus dure que la mort. *(A ce moment entre Aga-Mas'oud.)*

SCÈNE II

CHO'LÈ-KHANOUM. — Ah! Aga-Mas'oud! Voyons, dis-nous ce qui s'est passé.

AGA-MAS'OUD. — Que voulez-vous qui se soit passé? Le vizir s'est plaint au khân. Celui-ci a envoyé chercher Timour-Aga qu'il a voulu faire étrangler. Mais, Timour-Aga a tiré un pistolet, a écarté les ferrachs, et s'est échappé de leurs mains. Alors, le khân a chargé une troupe de cinquante soldats de le rechercher partout où il se trouverait, et de le lui amener, prisonnier et les mains liées, pour

qu'il le fasse mettre à mort. Maintenant, on occupe la ville, et on fouille toutes les maisons, à la recherche du fugitif. *(Niça-Khanoum pousse un cri de douleur.—Au même instant, la porte s'ouvre, et Timour-Aga entre dans la chambre).*

SCÈNE III

CHO'LÈ-KHANOUM. — Grand Dieu ! mon cher, que faites-vous? Pourquoi êtes-vous venu ici? Comment êtes-vous entré? Vous avez donc un cœur de lion, et vous ne craignez donc pas pour votre vie?

TIMOUR-AGA. *(Le sourire aux lèvres).* — Pourquoi craindrais-je? Qu'est-il donc arrivé?

CHO'LÈ-KHANOUM. — Demandez-moi plutôt ce qui n'est pas arrivé! Le khân a envoyé à votre recherche pour qu'on vous saisisse et qu'on vous mène à lui. Il veut vous faire mettre à mort. Pourquoi donc

venez-vous ici, comme cela, l'esprit tranquille? — Aga-Mas'oud, pour l'amour de Dieu! sors, et veille à ce que personne ne vienne. *(Aga-Mas'oud sort.)*

SCÈNE IV

TIMOUR-AGA. — Vous pensiez donc alors que, de peur d'être tué, je ne viendrais pas voir Niça-Khanoum aujourd'hui? Si, car je lui ai donné ma vie entière [1]. Mais, ce n'est pas sans une intention arrêtée que je suis venu. Cette nuit même, je veux enlever Niça-Khanoum et l'emmener hors de cette maison, car je ne peux pas la laisser ici plus longtemps. Votre mari a commencé par moffenser : je ne peux plus laisser chez lui ma fiancée, et continuer à venir ici, comme par le passé.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Très bien : j'y consens. Mais, il n'était pas prudent de venir ici, en plein jour. Ne savez-vous pas, vous-

même, que Ziba-Khanoum a placé partout des espions pour nous épier, vous faire mettre à mort, au moindre prétexte, et nous déshonorer, nous autres? — Ce qu'il faut, maintenant, c'est que d'une façon quelconque, vous vous retiriez d'ici, et qu'à minuit vous soyez devant la porte, avec des gens et des chevaux. A cette heure-là, je ferai sortir Niça-Khanoum que je vous confierai. Enlevez-là, alors, et détalez!

TIMOUR-AGA. — Et toi, Niça, consens-tu?

NIÇA-KHANOUM. — Oh! oui, j'y consens. Il n'y a plus d'autre moyen. *(A ce moment Aga-Mas'oud crie, du seuil de la porte.)*

SCÈNE V

AGA-MAS'OUD. — Grand Dieu! le vizir vient.

CHO'LÈ et NIÇA-KHANOUM. *(Toutes pâles.)* — Oh! mon cher, de grâce! Timour-

Aga! mettez-vous là derrière ce rideau. Nous verrons si nous pourrons faire partir ce méchant.

TIMOUR-AGA. *(Sans se troubler, et tout tranquillement.)* — Je ne veux plus me cacher derrière ce rideau. Laissez-le venir : qu'il me voie ici.

CHO'LÈ et NIÇA-KHANOUM. *(Elles se jettent à ses pieds, et embrassent ses genoux, en proie à la plus vive émotion.)* — Pour l'amour de Dieu ! ne vous jetez pas au-devant de la mort [2]. Par le tombeau de votre père! cachez-vous derrière ce rideau.

TIMOUR-AGA. — Jamais !

AGA-MASO'UD. *(Entrant, pour la deuxième fois, sa tête par l'embrasure de la porte.)* — Eh ! le vizir vient.

CHO'LÈ et NIÇA-KHANOUM. — Ayez pitié de nous, Timour-Aga. Si le vizir vous trouve ici, encore cette fois, il nous fera certainement mettre à mort.

TIMOUR-AGA. — Allons, c'est bien par égard pour vous que je cède. *(Il se cache*

derrière le rideau; une seconde après, le vizir entre dans la chambre.)

SCÈNE VI

LE VIZIR. — Je suis content de vous trouver ici toutes deux réunies. J'avais besoin de causer avec vous, et il faut que vous me prêtiez votre attention. — Si nous donnons ta sœur en mariage au khân, tu sais, Cho'lè, combien ton rang et le mien en seront élevés. Ne dois-tu pas, alors, songer à ta bonne renommée et éviter de te compromettre? Il ne faut pas qu'on puisse dire que la belle-sœur du khân a des intrigues avec des étrangers.

CHO'LÈ-KHANOUM. *(Lentement, et avec calme.)* — Voyons, dites : avec qui ai-je des intrigues?

LE VIZIR. — Avec Timour-Aga, par exemple, puisque je l'ai trouvé dans ta chambre.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Oui, en compagnie de votre femme Ziba-Khanoum; derrière ce rideau.

LE VIZIR. — C'est vrai. Je ne te soupçonne pas. Il se peut bien que ce soit Ziba-Khanoum qui soit en faute. Ce que je t'en dis là est seulement pour que tu fasses en sorte [3] qu'on n'aille pas rapporter au khân de mauvais propos sur ton compte. Cela pourrait le refroidir vis à vis de Niça-Khanoum..... et il est maintenant tout épris de Niça. Il m'a ordonné de préparer le mariage pour la semaine prochaine, et voici l'anneau qu'il lui offre. — Viens ici, Niça: prends cet anneau, et mets-le à ton doigt. *(Il met l'anneau dans la main de Niça-Khanoum.)*

NIÇA-KHANOUM. — Une fille dont on soupçonne la sœur, n'est pas digne du khân. Remportez cet anneau. Quand vous aurez trouvé une femme digne du khân, vous le mettrez au doigt de cette femme. *(Elle pose la bague à terre, devant le vizir, et elle sort.)*

SCÈNE VII

LE VIZIR. *(En criant après Niça-Khanoum.)* — Eh! ma fille, est-ce que je soupçonne ta sœur? C'est un conseil que je lui ai donné.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Ne valait-il pas pas mieux donner ces conseils à votre femme Ziba-Khanoum?

LE VIZIR. — Oui,... demain je lui parlerai bien plus sévèrement.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Pourquoi attendre à demain? Ne pouvez-vous pas y aller aujourd'hui?

LE VIZIR. — Maintenant, ce n'est pas nécessaire. En admettant que Timour-Aga ait été son amant, il a été châtié. Ou on l'a retrouvé, et il va être mis à mort; ou il a réussi à s'échapper, et il ira, loin de ce pays, mendier de porte en porte. Il est donc inutile d'en reparler. Il faut s'occu-

per de préparer le mariage de Niça-Khanoum.

CHO'LÈ-KHANOUM. — Eh bien, allez dans la chambre de ma mère : vous causerez de cela avec elle. Ce n'est pas mon affaire.

LE VIZIR. — Va appeler ta mère. Qu'elle vienne : nous causerons ici. *(A ce moment, la porte s'ouvre, et Pèri-Khanoum entre, avec Niça-Khanoum. Le vizir, se tournant vers Pèri-Khanoum.)*

SCÈNE VIII

LE VIZIR. — Ah ! vous avez bien fait de venir ici. Donnez-vous la peine de vous asseoir.

PÈRI-KHANOUM. — Que vos douleurs retombent sur mon âme [4] ! Ce n'est pas le moment de m'asseoir. Si vous sortez, je ne peux pas vous revoir. Ecoutez-moi : j'ai à vous parler. Mon Dieu ! vous êtes si

occupé qu'on ne peut pas vous voir.

Le vizir. — C'est vrai; surtout ces jours-ci : je n'avais pas un moment de loisir. Voyons, dites-moi ce que vous voulez me demander.

Pèri-Khanoum. — Oh! rien de bien difficile. — J'étais allée demander un amulette à Qourbân, le diseur de bonne aventure, pour que Dieu vous donne un enfant, de ma fille Cho'lè. Le devin m'a écrit un amulette, [5] et m'a dit: « Vous préparerez un plat de froment, trois fois grand comme la tête du vizir, et vous le distribuerez aux pauvres. » Il faut donc maintenant que je prenne trois fois la mesure de votre tête, pour ne pas laisser passer l'heure de la soupe.

Le vizir. — Vous me faites là une étrange proposition, ma bonne! Tant que ma tête sera sur mes épaules, comment pourrez-vous en prendre la mesure?

Pèri-Khanoum. — Si, si, je peux : c'est très facile. Le sorcier m'a indiqué, lui-même, le moyen. Il faut placer un grand

pot sur votre tête, et le pot qui la contiendra, en sera la mesure. Niça-Khanoum, apporte-moi un vase.

SCÈNE IX

(Niça-Khanoum sort, et rapporte un petit vase que Aga-Mas'oud avait préparé. Aussitôt, Pèri-Khanoum lève le bras, et, doucement, ôte au vizir son bonnet.)

Le vizir. — Quoique ce soit là une cérémonie peu convenable, je ne m'y opposerai pas. Il faut faire comme on vous a dit. Que Dieu daigne exaucer le désir de Cho'lè-Khanoum!

Pèri-Khanoum. — Bien ; merci. — Niça, place le pot sur sa tête. *(Niça-Khanoum met le vase sur la tête du vizir, mais, le pot n'arrive qu'aux sourcils, et ne va pas plus loin. Niça-Khanoum appuie très fort pour qu'il s'enfonce.)*

Le vizir. *(Levant les deux bras.)* —

Ouf ! de grâce ! que faites-vous ? Mon nez est brisé ! doucement ! *(Il enlève le pot de sa tête.)*

PÈRI-KHANOUM. *(Aussitôt.)* — Ma fille, apporte un pot plus grand. *(Niça-Khanoum rapporte, en courant, un grand vase.)*

LE VIZIR. — Eh ! ma bonne amie, pour l'amour de Dieu ! ne serait-il pas possible de remettre cela à plus tard ? Maintenant, je voudrais vous parler : j'ai quelque chose à vous dire.

PÈRI-KHANOUM. — Non, non, mon cher ; ce n'est pas possible. Le moment favorable passerait. Ne vous fâchez pas : c'est l'affaire d'une minute, et c'est pour vous que nous nous donnons tout ce mal. *(En pleurant.)* Je suis à la fin de ma vie... et je mourrais sans avoir vu un petit enfant sur les genoux de Cho'lé ! *(Elle se tourne, les yeux remplis de larmes, vers Niça-Khanoum.)* Ma fille, place le pot. C'est celui-là que tu aurais dû apporter tout d'abord.

SCÈNE X

(Niça-Khanoum place le vase qui s'enfonce au-dessous de la gorge du vizir. Aussitôt, Pèri-Khanoum fait signe à Cho'lè, en lui montrant le rideau. Celle-ci le soulève sans bruit, et, en tirant Timour-Aga, le mène jusqu'à la porte. — Timour sort par la porte du fond. Niça enlève alors le pot.)

SCÈNE XI

LE VIZIR. — Ah ! maintenant, ma chère, asseyez-vous. Je veux vous parler à mon tour.

PÈRI-KHANOUM. — Voyons, mon fils. *(Comme elle se dispose à s'asseoir, un bruit de voix s'élève du milieu de la cour. Une minute après, Timour-Aga entre*

dans la chambre, un pistolet à la main. Le vizir se met à trembler, en l'apercevant.)

SCÈNE XII

TIMOUR-AGA. — Vous ne rougissez donc pas des bontés que mon père a eues pour vous [6]? Vous voulez donc, injustement et sans raison, me faire mettre à mort ? Mais, on ne me tuera pas, tant que je ne vous aurai pas tué! *(Il dirige son pistolet vers le vizir.)*

CHOLÈ-KHANOUM. *(Se jetant aux pieds de Timour-Aga, et l'implorant.)* — Grâce! Timour-Aga : retenez votre main; contenez-vous. *(Timour-Aga retire son bras. — A ce moment, Sèmèd-bey entre dans la chambre, avec quelques soldats, et se tient debout sur le seuil.)*

SCÈNE XIII

TIMOUR-AGA. — Sèmèd-bey, quel est ton dessein? Que veux-tu faire ?

SÈMÈD-BEY. — Seigneur, nous sommes vos serviteurs et ceux de votre père. De quel droit vous manquerions-nous de respect? Mais, vous le savez, vous-même : c'est l'ordre du khân. Nous devons vous amener à lui.

TIMOUR-AGA. — Vous ne pourrez pas m'amener vivant devant lui. Voulez-vous donc lui rapporter ma tête ? Mais, ma tête elle-même, ne tombera pas si facilement dans la main de personne! Allons, aie le courage de venir la prendre. Avance.

SÈMÈD-BEY. — Seigneur, supposez que vous atteigniez et que vous tuiez un homme, avec ce pistolet : vous ne pourrez pas tuer aussi les cinquante soldats qui me suivent. Tout cela est bien inutile. Le

khân s'est calmé, et il s'est engagé à ne vous rien faire : il en a donné sa parole.

TIMOUR-AGA. — Je ne me fierai jamais à sa parole ni à ses actes. Comment donc a-t'il tenu déjà ses promesses pour qu'on puisse s'y fier ?... C'est comme j'ai dit. *(A ce moment, pour la deuxième fois, un bruit de voix s'élève du fond de la cour. — Sèlim-bey, grand maître des cérémonies, et Riza, frère de lait de Timour-Aga, entrent dans l'appartement.)*

SCÈNE XIV

SÈLIM-BEY. — Arrière ! Sèmèd-bey. Salut à vous, ô Timour-Aga. Le khân, votre oncle, était allé faire une promenade en mer. Tout à coup, un vent contraire s'est levé ; le bateau a été englouti, et le khân s'est noyé. — Maintenant, le peuple est réuni autour du palais, attendant que vous lui fassiez l'honneur de vous asseoir

au trône du pouvoir [7] et de reprendre la place de votre père.

TIMOUR-AGA. — Est-ce vrai, Riza?

RIZA. — Oui, seigneur, c'est vrai : daignez donc venir avec nous. *(A ce moment, le vizir et Sèmèd-bey s'avancent et se prosternent, la face contre terre.)*

LE VIZIR et SÈMÈD-BEY. — Seigneur, que nous soyons votre rançon ! faites-nous grâce.

TIMOUR-AGA. — Relève-toi, Sèmèd-bey, et retire-toi. *(Sèmèd-bey se relève, et se retire dans un coin.)*

TIMOUR-AGA. *(Se tournant vers le vizir.)* — Vizir, voici la raison de mes visites dans votre maison. J'aimais, et j'aime encore votre belle-sœur, Niça-Khanoum. Je voulais la prendre pour femme, selon l'ordre de Dieu, selon la loi du Prophète, et avec votre propre agrément. Mais, pour satisfaire quelques lointains projets de grandeurs, vous vouliez la donner en mariage à ce maudit, et c'est pour cette raison que je ne pouvais vous exposer ma de-

mande. C'est là la cause de vos mauvais soupçons à mon égard et de votre dessein de me tuer. Mais, les événements célestes rendent vains les projets des hommes [8]. Dieu, qui selon les exigences de la justice, donne au riche, comme au pauvre, la récompense de leurs œuvres, a sauvé l'innocent, et a fait arriver le contraire de vos désirs. — Maintenant, en raison des injustices que vous avez commises pendant le temps de votre pouvoir, vis à vis du peuple et de vos subordonnés, je ne peux pas vous confier, une seconde fois, la charge du vizirat, et vous maintenir dans vos anciennes fonctions. Je sais, en effet, qu'il est impossible d'arracher de l'esprit d'un homme les mauvaises habitudes qu'il a contractées, de façon à ce qu'il travaille ensuite à la prospérité publique, selon les voies de la justice. Mais, vous avez mangé le sel de ma famille [9] : je ferme les yeux sur vos fautes passées. Dorénavant, et pendant toute la durée de votre vie, vous recevrez de moi une pension, et vous res-

terez à la tête de votre maison et de votre famille, dans la tranquillité la plus complète et le calme le plus absolu. — Mais, dans l'intérêt des affaires publiques, vous ne serez plus chargé des fonctions du vizirat. L'ingérence de vos pareils dans les affaires de l'État est contraire à la justice et à l'humanité. Aussi, le prince qui veut faire prospérer, selon les règles de l'équité, les intérêts de son royaume, et mener ses sujets dans la voie du progrès, doit destituer les ignorants, les incapables et les ambitieux, et confier les affaires de son royaume à des hommes instruits, habiles et désintéressés. Il ne doit pas donner accès aux affaires des serviteurs de Dieu à des gens dont l'habitude est l'avidité et la vénalité, qui, contre tout droit et toute justice, ne se servent de leur pouvoir que pour leurs propres intérêts. Il agira ainsi pour faire prospérer les affaires de l'État et du peuple, et pour donner la paix et le bonheur à tous ses sujets, esclaves et hommes libres.

— Mais il me semble qu'il est inutile d'en dire plus long sur ce chapitre. Il faut mettre la main à l'œuvre, et achever les préparatifs de la noce. Pour vous, vous préparerez tout ce qui est nécessaire à Niça-Khanoum. S'il plaît à Dieu, le décret de la cérémonie sera rendu, la semaine prochaine, et ce sera bientôt terminé. — Ma chère Pèri-Khanoum, madame Cho'lè-Khanoum, que Dieu vous garde. Occupez-vous de ce qui vous concerne, pour les préparatifs du mariage.

PÈRI-KHANOUM et CHO'LÈ-KHANOUM. — Que Dieu fasse durer votre vie et votre règne, seigneur. Puissiez-vous posséder le pouvoir, pendant cent ans encore! (*Timour-Aga sort avec les assistants. Le vizir, abasourdi, reste dans sa maison.*)

LES SOLDATS (*A gorge déployée, au milieu de la cour :*) Vive Timour-khân!

(*Le rideau tombe.*)

FIN DU VIZIR DE LÈNKÈRAN

NOTES SUR L'ACTE QUATRIÈME

1. Littéralement : « j'ai placé cette tête sur son chemin ».

2. Littér. « ne vous plongez pas dans des flots de sang ».

3. Mot à mot : « que tu aies une manière de t'asseoir et de te lever telle que,... etc. »

4. Formule de politesse, et expression de respect.

5. Les amulettes persans sont généralement des versets du Coran que le sorcier écrit sur de petits carrés de papier. S'il s'agit, par exemple, de guérir un malade, on lui fait boire de l'eau ou une potion quelconque dans laquelle on a fait tremper l'amulette, jusqu'à ce que les caractères de l'écriture aient été entièrement lavés. Naturellement, le verset varie, selon le but qu'on se propose d'atteindre. Quelquefois, au lieu de citations du Coran, le devin se contente d'écrire, sur un papier quadrillé et divisé en petites cases, un certain nombre de lettres arabes ou de signes sans autre signification que celle qu'il prétend leur donner. Ce procédé est encore en usage aujourd'hui en Algérie où les diseurs de

bonne aventure obtiennent auprès des Arabes plus de crédit que nos meilleurs médecins. Ces sortes d'amulettes se portent souvent sur le corps, comme des scapulaires : on les enferme alors dans des petits sacs de cuir brodé.

6. Mot à mot : « que les bontés de mon père vous soient interdites ! »

7. Littér. « sur le coussin du pouvoir ».

8. Cette maxime est cadencée et rhythmée, dans le texte, ce qui plaît beaucoup aux Persans. Toute cette harangue est d'ailleurs dans le goût de la littérature sassanide.

9. Cest à dire : vous êtes le protégé de ma famille ».

FIN DES NOTES SUR LE VIZIR DE LÈNKÈRAN

LES PROCUREURS

COMÉDIE EN TROIS ACTES

LES PROCUREURS

COMÉDIE EN TROIS ACTES

PAR

MIRZA FÈTH-ALI AKHOND-ZADÈ

PERSONNAGES DE LA PIÈCE

SÈKINÈ-KHANOUM, jeune fille de dix-huit ans, sœur de feu Hadji-Ghafour.
AZIZ-BEY, fiancé et amoureux de Sèkinè-Khanoum.
ZOBÈÏDÈ, tante paternelle 1 de Sèkinè-Khanoum.
ZÈÏNÈB, concubine 2 de feu Hadji-Ghafour.
AGA-ABBAS, frère de Zèïnèb.
AGA-SÈLMÂN, le fils du fabricant de tamis, avocat de Sèkinè.
AGA-MÈRDÂN, le fils du confiseur, avocat de Zèïnèb.
AGA-HAÇÂN, négociant.
AGA-KÈRIM, chef des courtiers.
GOUL-SÈBAH 3, servante de Sèkinè-Khanoum.
Le Président du tribunal.
AGA-RÈHIM, AGA-DJÈBBAR, AGA-BÈCHIR, AGA-SÈTTAR, } assesseurs du tribunal.
L'Inspecteur du marché.
HÈPOU, CHÈÏDA, QOURBÂN ALI, HANIFÈ, BÈDÈL, } témoins de Zèïnèb
QAHRÈMÂN, GHAFFAR, NÈZÈR, } soldats, témoins de Sèkinè-Khanoum.
Le chef des huissiers.
ECÈD, domestique du président du tribunal.
NACIR, fèrrach.
Un enfant de sept mois.

NOTES SUR LES PERSONNAGES

1. Les Orientaux distinguent la tante paternelle *(ammè)* de la tante maternelle *(khalè)*.

2. Le mot « *Mot'è* » que nous rendons ici par concubine, désigne, en réalité, une femme qui a contracté un mariage temporaire. Ces sortes d'unions n'ont pas été établies par le Coran, mais elles sont justifiées par la loi. En somme, le mariage temporaire n'est qu'un concubinage légal. Les quelques conditions dont le législateur a entouré cette forme d'union, sont dérisoires; voici d'ailleurs les principales, d'après le savant ouvrage de M. Querry (*Droit musulman chiite*). « Tout homme libre ou esclave peut épouser en mariage temporaire autant de femmes qu'il veut. » T. I, p. 673, parag. 243. — « Quatre conditions sont indispensables à la validité de ce mariage : le contrat, la légalité, le douaire et le terme. » P. 689, parag. 359. — « La femme, pour pouvoir contracter un mariage temporaire, doit professer une des quatre religions révélées : l'islamisme, le

judaïsme, le christianisme ou le magisme... » P. 690, parag. 366. — « Le mari d'une femme libre ne peut contracter un mariage temporaire avec une esclave, sans le consentement de la femme libre, sous peine de nullité du second mariage. » *Id.*, parag. 371. — « La femme musulmane ne peut contracter un mariage temporaire avec un homme professant une autre religion que l'islamisme. » *Id.*, parag. 372. — Ce sont là toutes les incapacités résultant de la qualité des personnes; le législateur se borne à recommander encore d'éviter une pareille union avec une femme de mauvaise vie ou avec une jeune fille vierge privée de son père. *Id.*, parag. 372 et 373. — Parmi les conditions exigées pour la validité du mariage temporaire, il en est deux qui pourraient avoir peut-être quelque importance, mais que la loi n'établit que pour les effacer presque entièrement : c'est d'abord le douaire que le mari doit payer à la femme après l'expiration du mariage, et ensuite le terme fixé pour la durée de l'union. Voici, textuellement, ce que la loi chiite dit à propos du douaire : « La quotité du douaire peut être considérable ou insignifiante; elle peut même ne consister qu'en *une poignée de blé.* » P. 692, parag. 383. Quant à la durée du contrat, d'après les articles 392 et 394, « elle peut être considérable ou de bref délai; elle peut s'étendre à une ou plusieurs années, à un ou plusieurs mois ou jours. » — « Elle peut être fixée *pour une fraction d'un jour*, pourvu que le moment de l'expiration en soit déterminé formellement, par exem-

ple : si elle était fixée à midi ou au coucher du soleil. » — Comme on le voit, il est difficile d'imaginer une loi plus immorale et moins gênante.

Il est évident qu'une pareille union ne peut produire des effets aussi considérables que le mariage légitime; aussi « les époux mariés temporairement n'héritent pas l'un de l'autre, *soit que le contrat renferme une clause à cet effet, soit qu'il n'en fasse pas mention.* » Ainsi donc, une femme mariée sous le régime du mariage temporaire n'hérite pas de son mari. Mais, les enfants nés de ce mariage, ont droit à la succession de leur père. La loi les appelle à cette succession, de concert avec les descendants du premier degré, avant les frères, sœurs, aïeuls, oncles et tantes, du défunt. C'est là toute l'idée et tout le sujet de la comédie « les Procureurs ». — Si Hadji-Ghafour a laissé un fils, celui-ci est l'unique héritier de la succession; s'il n'a pas laissé d'enfant, toute sa fortune doit revenir à sa sœur Sèkinè-Khanoum.

3. Goul-Sèbah, nom propre; litt. « fleur du matin ».

ACTE PREMIER

ACTE PREMIER

L'action se passe dans la maison de Hadji-Ghafour, négociant décédé.

SCÈNE PREMIÈRE

Debout devant la fenêtre, Sèkinè-Khanoum, sœur de Hadji-Ghafour, appelle sa servante Goul-Sèbah.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Goul-Sèbah ! Goul-Sèbah !

GOUL-SÈBAH. *(Entrant dans la chambre.)* — Voilà, madame. Que désirez-vous ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Ne sais-tu pas, Goul-Sèbah, les tracas que mon effrontée de belle-sœur me lance à la tête?

GOUL-SÈBAH. — Non, madame. Que puis-je savoir?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Elle a fait prévenir le président du tribunal qu'elle s'opposait à ce qu'il me délivrât l'argent que mon frère avait déposé entre ses mains. Elle prétend que cette somme doit lui revenir à elle. Par Dieu! Goul-Sèbah, a-t'on vu pareille chose en ce monde? Je ne sais quelle faute j'ai commise envers Dieu; mais les choses s'arrangent toujours pour que la fortune me soit contraire.

GOUL-SÈBAH. — Madame, pourquoi vous faites-vous de pareilles idées? Pourquoi donc la fortune vous serait-elle contraire?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Tu sais, Goul-Sèbah, que j'aime éperdûment Aziz-bey. Pendant deux années entières, le malheureux a supplié mon frère défunt de lui accorder ma main : mon frère n'y a pas

consenti, parce que Aziz-bey est fils de sunnite, [1] et fonctionnaire du gouvernement. Maintenant que mon frère est mort, et que je suis libre [2] de disposer de moi-même, je voulais entrer en possession de l'argent qu'il m'a laissé, pourvoir tranquillement à mes besoins, et réaliser le vœu de mon cœur. Et voilà que mon effrontée de belle-sœur a réclamé, et qu'elle a fait opposition au versement de l'argent ! Maintenant, il nous faut avoir les soucis d'un procès.

GOUL-SÈBAH. — Madame, est-ce que votre belle-sœur n'a pas de droits à l'héritage de votre frère ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Eh ! non. Quels droits aurait-elle ? Elle n'était pas sa femme légitime pour hériter de sa fortune. Elle n'a même pas un enfant qui puisse être co-partageant ! Je ne sais vraiment pas pourquoi elle a réclamé.

GOUL-SÈBAH. — Ne pensez pas à tout cela, madame. S'il plaît à Dieu, on ne pourra rien contre vous. — Mais, faites une

promesse à votre servante : je prierai Dieu pour qu'il arrange votre affaire, et pour que vous parveniez bientôt au but de vos désirs.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Que désires-tu? Quelle promesse veux-tu que je te fasse?

GOUL-SÈBAH. — Promettez-moi, lorsque vos affaires seront arrangées, grâce à Dieu, et que vous aurez touché toute votre fortune, promettez-moi de faire aussi les frais de mon mariage et de me donner un mari.— A part cela, que puis-je désirer?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Très bien. Prie Dieu pour que notre procès soit bientôt terminé, et je te donnerai un mari à toi aussi. — Maintenant, pars, va chez Aziz-bey, et dis lui de venir : je veux voir ce qu'il dit de tout cela. Le président du tribunal m'a fait inviter à prendre un avocat [3] pour soutenir ma cause. Maintenant, je n'ai personne, en ce pays, que Aziz-bey et une tante paternelle; et encore,..... celle-là, c'est une femme : que peut-elle faire ?

GOUL-SÈBAH. *(Elle sort et revient aussitôt.)* — Madame, voici justement Aziz-bey qui vient ici. *(Aussitôt Sèkinè Khanoum ferme la fenêtre, et Aziz-bey entre dans la chambre.)*

SCÈNE II

AZIZ-BEY. *(Brusquement.)* — Voilà enfin où tu m'as conduit, Sèkinè!

SÈKINÈ-KHANOUM. *(Surprise.)* — Moi! Où t'ai-je conduit?.... Mais, qu'est il donc arrivé, pour que tu aies ainsi l'air sombre et irrité?

AZIZ-BEY. — Ecoute-moi, Sèkinè Voilà deux ans, tu le sais, qu'au sortir de l'école, j'ai été pris du mal d'amour pour toi, au point de n'avoir plus la force de sortir de ma maison. Quoique ton frère m'ait maltraité, et qu'il se soit efforcé de nous séparer, pendant tout ce temps-là, j'ai fait preuve de constance et j'ai sup-

porté sa rigueur. Mon amour, au contraire, s'est accru de jour en jour, et, dans l'espoir que notre union me serait enfin accordée plus tard, j'ai enduré patiemment toutes les violences et toutes les persécutions. Maintenant, le moment de notre union approchait et rendait mes pensées plus riantes, j'avais enfin un peu de calme..... et j'apprends qu'on veut encore me rendre malheureux!

SÈKINÈ-KHANOUM. — Que dis-tu? Parle plus clairement pour que je sache ce que tu veux dire. Je ne te comprends pas.

AZIZ-BEY. — Pourquoi ne comprends-tu pas? Ne le sais-tu pas toi-même? Hier, Aga-Haçân, le négociant, a envoyé la femme du prévôt [4] des marchands, celle du maire [5] et celle de Molla-Baqir [6], auprès de ta tante, pour lui demander ta main. Ta tante leur a donné sa parole.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Bah! ma tante a parlé en l'air. Qui est-ce qui fait attention à ses paroles [7]?

AZIZ-BEY. — Non, je ne peux pas gar-

der cela plus longtemps. Il faut que tu fasses appeler ta tante, tout de suite, et que je t'entende, de mes propres oreilles, lui déclarer que tu ne seras jamais la femme de Aga-Haçân ; ou bien, il faut que je me décide à tuer Aga-Haçân, aujourd'hui même... et advienne que pourra! — Qu'est-ce que que c'est que ce Haçân ? Ce boutiquier ! Il aura voulu marcher sur mes brisées [8], s'adresser à ma fiancée et passer sur mon chemin.... Par Dieu ! je vais aller lui arracher les boyaux avec ce poignard !

SÈKINÈ-KHANOUM. — Très bien. Je vais envoyer chez ma tante, la prier de venir ici. Ensuite, je lui dirai que je ne suis ni ne serai jamais la femme de Aga-Haçân. Quand ma tante arrivera, tu iras dans cette chambre, et tu l'entendras, de tes propres oreilles. — Goul-Sèbah !

SCÈNE III

GOUL-SÈBAH. — Voilà, madame.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Goul-Sèbah, va prier ma tante de venir ici. *(Goul-Sèbah sort)*

SCÈNE IV

SÈKINÈ-KHANOUM.—Bien. Voyons, maintenant : qui prenons-nous pour avocat?

AZIZ-BEY.—Un avocat? Pourquoi faire?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Hélas! il demande pourquoi! — N'as-tu donc pas appris que ma belle-sœur réclame l'héritage, et qu'elle veut me faire un procès?

AZIZ-BEY. — Oui; je l'ai entendu dire. Mais, maintenant, je n'ai pas ma tête à moi. — Que ta tante vienne d'abord, et, quand elle sera partie, je trouverai un avocat. *(A ce moment un bruit de pas se*

fait entendre. Aziz-bey se retire dans l'autre chambre et Zobèïdè, tante de Sèkinè-Khanoum, entre dans l'appartement.)

SCÈNE V

SÈKINÈ-KHANOUM. — Bonjour, chère tante.

ZOBÈÏDÈ. — Bonjour, Sèkinè : que fais-tu ? Vas-tu bien ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Ah ! comment irais-je bien ?..... Quand vous ai-je permis, ma tante, de me promettre en mariage à Aga-Haçân ? Je n'ai plus ni père ni frère, et c'est moi-même qui fais mes affaires maintenant.

ZOBÈÏDÈ. — N'as-tu pas honte ? Ne rougis-tu pas ? Est-ce que cela te regarde ? Il te faut un mari : tu prendras celui qu'on te donnera [9]. Il n'est pas convenable que les petites filles parlent ainsi devant leurs grands parents. C'est honteux. Fi donc !

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non. Il me plaît de parler ainsi! Je n'abandonnerai plus ma liberté, et personne ne pourra m'imposer un mari [10].

ZOBÈÏDÈ. — C'est bien. Est-ce que tu ne veux pas te marier?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non; je ne veux pas me marier.

ZOBÈÏDÈ. *(En souriant.)* — Il y a beaucoup de filles qui disent non, comme toi; mais, plus tard, elles en reviennent.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Au nom de Dieu! ma tante, je ne plaisante pas; il est absurde de vouloir m'unir à Aga-Haçân [11]. Renoncez donc entièrement à cette idée.

ZOBÈÏDÈ. — Ce n'est pas possible, ma chère nièce. Tu me ferais des ennemis de tous les notables du pays.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Au diable [12]! s'ils nous en veulent!... Aga-Haçân me déplaît : quand je le vois, j'ai la bile en mouvement.

ZOBÈÏDÈ. — Pourquoi?

SÈKINÈ-KHANOUM. — C'est un malhonnête homme.

ZOBÈÏDÈ. — Il est malhonnête pour les autres, mais pour nous, il est très bien. Il a de l'habileté dans le commerce, il est très riche et il sait gagner de l'argent. Il est parent ou ami de tous les notables de la province. Où trouveras-tu un meilleur mari ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Quand même Aga-Haçân me couvrirait de pierreries, de la tête aux pieds, je ne serai jamais sa femme. Allez lui dire de renoncer à cette idée.

ZOBÈÏDÈ. — Jamais. Qui es-tu donc pour pouvoir te soustraire à la parole que j'ai donnée ? — Aga-Haçân a envoyé auprès de moi les dames les plus distinguées du pays; moi, qui ne suis pas une petite fille, j'ai consenti; j'y ai vu ton intérêt, et j'ai donné ma parole. Veux-tu me faire passer aux yeux du monde pour une étourdie? Je crois avoir un nom et un rang; j'ai de la dignité et je suis une femme respectable [13].

SÈKINÈ-KHANOUM. — Pour ne pas nuire à votre renommée et à votre honneur, il faut donc que je me rende malheureuse, toute ma vie! C'est un étrange devoir que vous m'imposez là, ma tante. Par Dieu! quand le monde entier devrait être bouleversé, je n'épouserai jamais Aga-Haçân; je ne l'épouserai jamais! C'est moi qui vous le dis. Expliquez-lui cela, et faites en sorte qu'il renonce à ce projet, ou sinon, je le ferai appeler, moi-même, et je lui dirai en face mille sottises et mille injures. Je le traiterai plus honteusement qu'un chien, et je lui signifierai son congé.

ZOBÈÏDÈ. *(S'égratignant à deux mains le visage.)* — Oh! oh! mon Dieu! Oh! c'est le monde renversé! Les jeunes filles d'aujourd'hui n'ont pas gardé un atome de pudeur et de retenue sur leur visage! Sèkinè, je n'ai jamais vu de fille aussi effrontée [14] que toi. Nous aussi, nous avons été jeunes filles, et nous avons eu des grands parents; mais, par respect pour eux, jamais nous n'aurions osé relever la

tête en leur présence. C'est à cause de votre effronterie que la peste et le choléra ne quittent pas cette province!

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non, c'est la vilenie de certains coquins [15], qui engendre la peste et le choléra! Ce misérable a entendu parler de mes soixante mille tomans, et c'est pour cela qu'il a fait demander ma main. S'il en est autrement, pourquoi ne cherche-t'il pas à m'obtenir par la voie de l'inclination et de l'amour? S'il désirait m'épouser (pour moi-même), pourquoi, du vivant de mon frère, n'en a-t'il pas ouvert la bouche, et n'en a-t'il pas soufflé mot?

ZOBÈÏDÈ. — Du vivant de ton frère, il pouvait n'avoir pas envie de se marier. — Mais, tu fais bien de me rappeler tes soixante mille tomans. Ne comprends-tu donc pas que si tu n'épouses pas Aga-Haçân, il te fera perdre aussi cette somme?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Pourquoi et comment me la fera-t'il perdre?

ZOBÈÏDÈ. — Comment? Il ira trouver ta belle-sœur et fera cause commune avec elle. Ses parents et toute sa famille appuieront sa parole et confirmeront son témoignage..... et on te fera perdre tes droits [16]. — La voilà, la raison : c'est l'avidité et la ruse diabolique des gens qui ne pensent qu'à dévorer la fortune des autres, petits ou grands. — Et toi, que sais-tu ? Qui écoutera tes raisons?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Très bien. Admettons qu'on viole mes droits et qu'on n'écoute pas mes raisons. Je ne comprends pas comment une concubine, une domestique pourrait prétendre à l'héritage qui me revient. On dirait qu'il n'y a ni droit ni justice dans ce pays, et que chacun peut faire ce qui lui plaît, comme il l'entend !

ZOBÈÏDÈ. — Ah ! mon enfant, peut-on jamais se préserver de la ruse des hommes? — La femme de Hadji-Rèhim, quels droits avait-elle à la fortune de celui-ci ? On a volé cependant à Aga-Riza, le fils de Hadji-Rèhim, douze mille tomans en

argent comptant et un établissement de bains, pour donner tout cela à cette mauvaise femme. Par toutes sortes de ruses, l'avocat de celle ci a fabriqué un faux acte de donation, et il a prétendu que, de son vivant, Hadji-Rèhim avait fait donation à sa femme de douze mille tomans en numéraire et d'un établissement de bains. Il y a eu cinq ou six personnes pour en témoigner, et, malgré ses cris et ses plaintes, on a pris l'argent et le hammam au pauvre Aga-Riza pour les donner à cette femme. En réalité, la ville entière a su que c'était là une imposture. Serais-tu, par hasard, plus puissante qu'Aga-Riza, qui n'a jamais pu se faire rendre justice? Tu ignores les ruses diaboliques des procureurs de ce pays : personne ne peut échapper aux manœuvres de ces gens là [17], ni comprendre ce qu'ils font et ce qu'ils disent. Crois-tu que c'est de mon plein gré que j'ai promis ta main à Aga-Haçân? Non, mais j'ai vu qu'il n'y avait pas d'autre moyen, et je me suis dit qu'il fal-

lait accepter, de bonne grâce : c'est ce qu'il y avait de mieux à faire.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Quand même toute ma fortune devrait être gaspillée jusqu'au dernier sou [18], jamais je ne serai la femme d'Aga-Haçân. Allez le lui expliquer : dites-lui que votre nièce n'y consent pas.

ZOBÈÏDÈ. — Ne parle pas ainsi, Sèkinè. Je comprends ton dessein. Ce que tu veux, c'est devenir la femme de Aziz-bey, et mêler le sang de notre race à celui des hérétiques; c'est attirer tous ces gens-là et les placer à la tête de notre famille ; c'est affliger les mânes de tous nos aïeux et te couvrir toi-même de honte. Jamais, jusqu'à ce jour, on n'a vu pareille chose dans notre famille. La fille d'un négociant honnête et craignant Dieu, comment pourrait-elle devenir la femme d'un impie? Comment?.....

SÈKINÈ-KHANOUM. — D'où savez-vous donc que je veux épouser Aziz-bey? Je ne veux l'épouser, ni lui ni un autre : je veux demeurer chez moi. Levez-vous

donc, et allez faire ma commission à Aga-Haçân.

ZOBÈÏDÈ. — Tu es une petite fille; tu n'as pas l'âge de raison, et tu ne sais pas discerner tes intérêts. Jamais, je n'irai trouver Aga-Haçân et lui dire que ma nièce ne veut pas de lui pour mari. Je t'ai promise à lui, et il est parti, emportant ma parole : ne te fatigue pas à parler davantage. *(Zobèïdè se lève et s'en va.)*

SCÈNE VI

SÈKINÈ-KHANOUM. *(Le cœur ulcéré.)* — Hélas! mon Dieu! que dit-elle? *(Zobèïdè sort et s'éloigne. — Aziz-bey, sortant de la chambre où il se tenait caché :)*

SCÈNE VII

AZIZ-BEY. — Tu vois, maintenant, si mon trouble était motivé.... Je m'en vais.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Où ?

AZIZ-BEY. -- Chez ce coquin d'Aga-Haçân, pour le punir comme il le mérite. Je ne peux pas me contenir plus longtemps.

SÈKINÈ-KHAMOUM. — Qu'est-ce que tu as ? N'y va pas ; reste ici : tu ferais une sottise. Je vais envoyer quelqu'un chez ce misérable pour lui dire de venir ici, et je le sommerai, moi-même, de renoncer à ces idées. — Goul-Sèbah ! *(Goul-Sèbah arrive aussitôt.)*

SCÈNE VIII

SÈKINÈ-KHANOUM. — Goul-Sèbah, va chez Aga-Haçân, le négociant ; prends-le à part,

et dis-lui qu'une femme le demande pour une affaire très importante ; mais, ne prononce pas mon nom. *(Goul-Sèbah sort. — Sèkinè-Khanoum se tourne alors vers Aziz-bey.)*

SCÈNE IX

SÈKINÈ-KHANOUM. — Par Dieu ! Aziz-bey, tu es un enfant dont la lèvre garde encore le parfum du lait de sa nourrice [19]. Va te regarder dans la glace et vois comme tes yeux sont rouges de colère. Pourquoi donc as-tu si peu de force de caractère ? Ce bâtard ne me prendra pas de force.

AZIZ-BEY. — Tu as raison ; mais, que faire si mon cœur ne peut se contenir ? *(A ce moment, on entend un bruit de pas au dehors. — Aziz-bey retourne dans l'autre chambre. Sèkinè-Khanoum se voile le visage [20] et s'assied. — Goul-Sèbah entre avec Aga-Haçân.)*

SCÈNE X

AGA-HAÇAN. — Bonjour, madame.

SÈKINÈ-KHANOUM. *(D'une voix douce.)* — Bonjour, monsieur. Savez-vous qui je suis, mon frère Aga-Haçân?

AGA-HAÇAN. — Non, madame, je l'ignore.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Eh bien! Aga-Haçan, sachez que je suis Sèkinè, la sœur de Hadji-Ghafour.

AGA-HAÇAN. *(Surpris.)* — Ah! bien, madame, je vous connais. Daignez me donner vos ordres. Je suis votre serviteur et votre esclave, votre domestique, votre valet.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non, Aga-Haçân, ne soyez ni mon esclave ni mon serviteur: soyez mon frère dans ce monde et dans l'autre, et renoncez à me posséder comme femme [21]. C'est pour vous faire cette sim-

ple requête que je vous ai fait appeler : c'est là ce que j'avais à vous dire.

AGA-HAÇAN. *(Stupéfait.)* — Mais, madame, pourquoi ne me permettez-vous pas d'être votre esclave? Quelle est donc la faute que j'ai commise?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Vous n'avez commis aucune faute, et il vaut mieux vous parler clairement. J'ai appris que vous avez fait demander ma main à ma tante; mais, c'est en vain qu'elle a consenti à vous l'accorder. Je vous le dis, mon cher, je ne suis pas la personne qu'il vous faut pour cette affaire : renoncez donc à ce projet. Ne prononcez plus mon nom à l'avenir, et ne reparlez plus de cela.

AGA-HAÇAN. — Pourquoi donc, madame? Donnez-m'en la raison, et que je comprenne pourquoi je ne suis pas digne de vous offrir mes services?

SÈKINÈ-KHANOUM. — La raison je la garde pour moi. Ce que j'ai seulement à vous dire, c'est de me laisser tranquille.

AGA-HAÇAN. — Mais, enfin, madame,

quelle faute ai-je commise, pour que vous me repoussiez?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Vous n'avez commis aucune faute, mon frère. Mais, je suis aujourd'hui la maîtresse de mes actions, et je ne désire pas devenir votre femme [22]. Je ne vous aime pas, et on ne peut contraindre un cœur à aimer malgré lui.

AGA-HAÇAN. — Ces paroles vous feront beaucoup de tort, madame : ne parlez pas ainsi.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Je comprends ce que vous voulez dire. Faites contre moi tout ce que vous pourrez. Epargnez-moi ou ne m'épargnez pas, peu m'importe, misérable!

AGA-HAÇAN. — Ah! vous vous en repentirez plus tard! Réfléchissez encore un peu, et voyez ce que vous avez à me dire.

SÈKINÈ-KHANOUM. — J'ai réfléchi à tout, et il ne me reste pas une seule réflexion à faire. Allez! et faites comme vous voudrez. Il n'y a personne de plus vil que vous!

AGA-HAÇAN. *(Vexé.)* — Bien. Je vous procurerai un divertissement dont on parlera partout : jusqu'au jour de votre mort, vous en garderez le goût au palais! *(Il se lève.)*

SÈKINÈ-KHANOUM. — Allez! Allez! qui vous craint vaut encore moins que vous! N'épargnez pas ce que vous pourrez faire contre moi : allez! — Qu'est-ce qu'il dit? Est-ce qu'il s'imagine qu'on a peur de lui? *(Aga-Haçân se retire et Aziz-bey rentre dans la chambre.)*

SCÈNE XI

SÈKINÈ-KHANOUM. — Ah! viens donc, et réfléchis un peu. Voyons, qui prendrons-nous pour avocat? Voilà un nouvel ennemi que nous venons de nous faire [23].

AZIZ-BEY. — Ah! qu'il y en ait cent de cette espèce! Pour cent corbeaux, une pierre suffit [24]. Je vais aller tout raconter

au Chah-Zadè [25], pour qu'il s'occupe d'arranger lui-même cette affaire.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Le Chah-Zadè ne pourra pas arrêter le procès. De toute façon, il faut que nous ayons un avocat.

AZIZ-BEY. — Le Chah-Zadè ne peut pas arrêter le procès; mais, il peut repousser les maléfices d'un coquin comme Aga-Haçân. Il faut que je lui apprenne cette affaire. Mon père a été longtemps à son service, et il me veut du bien : il m'a promis de me donner un emploi, de m'établir dans quelque fonction, et de m'abandonner les biens-fonds de mon père [26].

SÈKINÈ-KHANOUM. — Tout cela est très bien; mais, prenons d'abord un avocat; ensuite, tu iras tout raconter au Chah-Zadè, et il verra ce qu'il est juste de faire.

AZIZ-BEY. — Très bien. Qui veux-tu prendre pour avocat? *(A ce moment, Goul-Sèbah entre dans la chambre.)*

SCÈNE XII

GOUL-SÈBAH. — Madame, il y a un individu qui est à la porte de la maison : il prétend avoir une affaire importante dont il voudrait vous entretenir. Il demande s'il y a quelqu'un qui puisse lui servir d'intermédiaire [27] auprès de madame.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Justement, Aziz-bey est ici. Dis à cet homme de venir : nous verrons ce qu'il veut. *(Goul-Sèbah sort.)*

SCÈNE XIII

AZIZ-BEY. — Faut-il que le premier venu me voie auprès de toi ?

SÈKINÈ-KHANOUM.—Est-ce qu'on sait qui tu es ? On croira que tu es de ma famille. *(Aga-Kèrim entre dans la chambre. — Sèkinè-Khanoum se voile le visage.)*

SCÈNE XIV

AGA-KÈRIM.— Bonjour, monsieur et madame [28].

AZIZ-BEY.— Bonjour, monsieur. Prenez la peine de vous asseoir ; vous êtes le bienvenu.

AGA-KÈRIM. *(S'asseyant et se tournant vers Aziz-bey.)* — Mon jeune seigneur, daignez m'apprendre votre nom illustre.

AZIZ-BEY. — Je m'appelle Aziz-bey.

AGA-KÈRIM. — C'est un nom béni. Eh! bien, Aziz-bey, puis-je m'adresser à vous, tandis que madame Sèkinè nous écoutera ?

AZIZ-BEY. — Vous pouvez vous adresser directement à Sèkinè-Khanoum. Ne croyez pas qu'elle soit frivole comme les autres jeunes filles : elle aime à causer, et elle n'est pas embarrassée pour vous répondre.

AGA-KÈRIM. — Ah! elle a bien raison...

Sachez d'abord, Aziz-bey, que je suis Aga-Kèrim, le chef des courtiers, et que j'étais très lié avec feu Hadji-Ghafour. — Je me trouvais, il y a un moment, pour affaire, chez Aga-Merdân, le fils du confiseur. Par hasard, Aga-Haçân, le négociant, y est venu aussi. Il a salué, s'est assis, et s'est exprimé en ces termes : « J'ai entendu dire, Aga-Merdân, que vous êtes l'avocat de Zèïnèb, la veuve de Hadji-Ghafour. Je me joins à vous dans ce procès, et j'ai quelque chose à vous dire confidentiellement. » — J'ai vu qu'ils voulaient se parler en secret, et je me suis retiré. Mais, j'ai compris que leur dessein était de nuire à Sèkinè-Khanoum, et alors, je suis venu la prévenir, simplement par reconnaissance pour Hadji-Ghafour.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Ah ! je suis bien contente, Aga-Kèrim, de voir que vous n'oubliez pas les droits de l'amitié, et qu'à un pareil moment, vous vous êtes souvenu de la sœur d'un de vos vieux amis.

AGA-KÈRIM. — Ah ! oui, madame, c'est

une bonne chose que l'amitié, dans un temps comme le nôtre! — Comme cet Aga-Merdân est un fripon et un rusé coquin qui n'a pas son pareil sur la terre ni au ciel, j'ai compris ce que c'était. J'ai jugé nécessaire de venir auparavant vous prévenir amicalement de leurs intrigues, car si on les laissait faire, il n'y aurait plus de remède.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Mais, Aga-Kèrim, que peut donc me faire Aga-Merdân?

AGA-KÈRIM. — Que peut-il faire?.... J'ai entendu dire qu'il est l'avocat de votre belle-sœur et qu'il veut vous intenter un procès en son nom. Il est très habile et très retors dans ces sortes d'affaires : vous ne pourrez pas lutter avec lui. Il est bien difficile de lui tenir tête.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Que pourra-t'il faire dans ce procès? Mon frère n'a pas d'enfant pour hériter de sa fortune. Une femme qui n'est mariée que temporairement ne peut pas, non plus, prétendre à l'héritage. Que ce soit Aga-Merdàn ou

un autre, quel préjudice pourra-t'on me porter dans une affaire aussi claire ?

AGA-KÈRIM. — Vous avez bien peu d'expérience pour une affaire de cette espèce. Aga-Merdân trouvera moyen de faire ce qu'il voudra. Il ne faut pas vous laisser prendre au dépourvu dans votre lutte avec lui.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Mais, comment ne pas nous laisser prendre au dépourvu ?

AGA-KÈRIM. — Indiquez-moi, par exemple, votre avocat, pour que je le voie et que je lui fasse connaître quelques-unes des ruses d'Aga-Merdân. S'il est intelligent, il ne perdra pas de temps.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Nous ne connaissons pas encore notre avocat.

AGA-KÈRIM. — Comment ? Vous ne le connaissez pas ! Est-ce que vous n'avez pas désigné de défenseur pour cette affaire ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non, nous ne savons qui choisir : nous sommes justement en train d'y songer.

AZIZ-BEY. — Vraiment, Aga-Kèrim, ne

pourriez-vous pas nous indiquer quelqu'un que nous chargerions de notre cause ?

AGA-KÈRIM. — Non, je ne connais personne qui soit capable de tenir tête à Aga-Merdân. Je croyais que vous aviez votre avocat tout prêt.

AZIZ-BEY. — Non, nous n'avons désigné personne. Nous voulions seulement trouver un homme très habile pour le charger de la défense de nos intérêts. — Réfléchissez de nouveau ; voyez donc : quelqu'un vous vient-il à l'idée ?

AGA-KÈRIM. — Non, je ne vois pas d'homme très habile. Il y a beaucoup d'avocats, mais, il ne peut pas y en avoir qui soit capable de tenir tête à Aga-Merdân... Ah ! cependant, je pense à quelqu'un.... S'il consentait à être votre avocat.... car il y a déjà longtemps qu'il s'est retiré de la chicane... Lui seul pourrait tenir tête à Aga-Merdân.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Qui est-ce ?

AGA-KÈRIM. — C'est Aga-Sèlmân, le fils

du fabricant de tamis. S'il y consent, confiez-lui votre cause.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Qui donc pourrait le voir et lui en parler?

AGA-KÈRIM. — Il n'est pas nécessaire de lui envoyer quelqu'un. Faites-le appeler, madame, et vous lui parlerez vous-même, ici. Peut-être vos paroles [29] le décideront-elles à accepter..... les discours d'une femme ont tant d'influence!

SÈKINÈ-KHANOUM. — Aga-Kèrim, ne pourriez-vous pas le voir, vous-même, et nous l'envoyer?

AGA-KÈRIM. — Non, madame: je suis fâché avec lui pour une petite affaire. Envoyez une autre personne le chercher.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Mais, alors, comment lui apprendrez-vous certaines choses que vous vouliez lui faire connaître?

AGA-KÈRIM. — Si vous aviez un autre avocat, je devrais lui apprendre ces choses-là; mais, pour Aga-Selmân, c'est inutile. Il fabriquerait des pantoufles au diable [30]. Quoique j'aie à me plaindre de lui, je ne

peux pas nier son mérite. — Dieu fasse que votre affaire réussisse!

AZIZ-BEY. — Je vais aller le chercher, moi-même. *(Aziz-bey et Aga-Kèrim se lèvent pour sortir)*

AGA-KÈRIM. — Dieu vous garde, madame.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Merci de votre bonne visite, Aga-Kèrim. Je n'oublierai jamais votre bonté. *(Aga-Kèrim sort avec Aziz-bey)*

SCÈNE XV

SÈKINÈ-KHANOUM. — Goul-Sèbah! apporte un canapé, et mets dessus un coussin. *(A peine Goul-Sèbah a-t'elle apporté le canapé et placé le coussin qu'un bruit de pas se fait entendre dans le vestibule*[31]. *Aziz-bey entre dans la chambre avec Aga-Sèlmân. — Sèkinè-Khanoum est assise dans le fond de la pièce ; Goul-Sèbah se tient debout à ses côtés).*

SCÈNE XVI

AGA-SÈLMAN. — Bonjour, madame.

SÈKINÈ KHANOUM. — Bonjour, monsieur. Vous êtes le bienvenu, Aga-Sèlmân, et votre visite me fait grand plaisir : prenez donc la peine de vous asseoir. *(Elle lui indique du doigt le canapé. — Aga-Sèlmân s'assied au bas du canapé, et Aziz-bey se place à son côté.)*

SÈKINÈ-KHANOUM. *(D'une voix mélancolique.)* — Aga-Sèlmân, je suis la sœur de Hadji-Ghafour. J'espère que vous m'accueillerez comme votre fille, et qu'en ce jour malheureux, vous ne me refuserez pas votre appui.

AGA-SÈLMAN. — Parlez, madame, que j'apprenne quel est votre désir.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Vous savez, Aga-Sèlmân, qu'il y a sept ou huit mois, tout le monde avait quitté la ville et avait fui de tous côtés, à cause du choléra. Hadji-

Ghafour était un homme plein de confiance en Dieu : il déclara qu'il ne partirait pas. Mais, par précaution, il porta au président du tribunal et lui confia en dépôt, contre certificats et devant témoins, une somme effective de soixante mille tomans, contenue dans des coffres-forts [32].— « Si je viens à mourir, lui dit-il, vous donnerez cet argent à mon héritier légal. » — Le président du tribunal prit livraison de la somme, puis il quitta la ville, comme tout le monde. Tous nos voisins [33] étaient partis aussi. Il n'y avait à la maison que mon frère et moi, avec une femme qu'il avait épousée en mariage temporaire. Par hasard, mon frère tomba malade. Il ne restait dans la ville que quelques soldats que le gouvernement y avait laissés pour garder les maisons des habitants et emporter les morts au cimetière. Ce jour-là, quatre soldats vinrent à notre maison et mon frère leur dit : « Je meurs, et je n'ai en ce monde d'autre héritier que ma sœur que voilà. Après ma

mort, emportez-moi au cimetière. » Puis, mon frère partit pour l'autre monde [34]. — Maintenant, ma belle-sœur qui n'est qu'une concubine, à qui l'héritage ne revient nullement, prétend être l'héritière de mon frère et me fait un procès. C'est Aga-Merdân, le fils du confiseur, qui est son avocat. J'espère que vous voudrez bien, de votre côté, accepter l'ennui de vous charger de ma défense.

AGA-SÈLMAN. — Madame, je me suis retiré de la chicane, et désormais, je ne serai plus l'avocat de personne.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Cette affaire ne durera pas longtemps, Aga-Sèlmân ; elle sera bientôt terminée: c'est l'affaire d'une seule séance. S'il faut des témoins pour confirmer les paroles de mon frère, il y a ces soldats : vous pourrez les citer en témoignage. J'espère que vous vous chargerez [35] de ma cause, par bienveillance pour moi.

AGA-SÈLMAN. — Connaissez-vous les noms et les adresses de ces soldats ?

SÈKINÈ-KHANOUM. — Oui : Aziz-bey écrira ces renseignements sur une feuille de papier, et il vous les donnera.

AGA-SÈLMAN. — Puisque vous comptez sur moi, j'accepte; mais, à condition que ce ne sera pas long, car si cette affaire devait durer longtemps, il ne me serait pas possible de m'y absorber.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Non : c'est l'affaire d'un jour, et en échange de votre peine, Aga-Sèlmân, je vous donnerai cinq cents tomans pour vos honoraires.

AGA-SÈLMAN. — J'aurais bien fait sans cela, madame. C'est simplement par égard pour vous que je me lance dans cette affaire: ce n'est pas dans un but intéressé.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Je le sais, Aga-Sèlmân; mais, je vous offre cette somme comme argent de poche pour vos enfants.

AGA-SÈLMAN. — Permettez-moi de me retirer, madame : il faut que j'aille trouver les soldats et les prier de venir témoigner au moment du procès. Quant à vous,

faites faire un acte de procuration à mon nom, et envoyez-le-moi.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Très bien : je vais la préparer et vous l'envoyer. Mais, savez-vous, Aga-Sèlmân, on dit qu'Aga-Merdân est très retors : ne négligez rien pour faire avorter ses intrigues.

AGA-SÈLMAN. — Soyez tranquille, madame ; ses ruses ne peuvent rien contre moi. — Aziz-bey, notez les noms et les adresses de ces soldats, et envoyez-moi ces renseignements.

AZIZ-BEY. — Oui, oui, ce sera chez vous avant une heure *(Aga-Sèlmân se lève et s'en va. Aziz-bey et Sèkinè-Khanoum restent seuls.)*

SCÈNE XVII

AZIZ-BEY. — Quant à moi, je vais raconter toute l'affaire au Chah-Zadè.

SÈKINÈ-KHANOUM. — Assieds-toi. Ecris

d'abord les noms et les adresses des soldats, et envoie-les à Aga-Sèlmân ; puis, tu t'en iras. *(Aziz-bey s'assied pour écrire.)*

Le rideau tombe.

FIN DE L'ACTE PREMIER

NOTES SUR L'ACTE PREMIER

1. Ehèlé zolmé : « la race tyrannique ». Cette expression peu usitée s'applique aux Sunnites. C'est une allusion aux persécutions dont Hocèïn et ses descendants ont été l'objet de la part des musulmans orthodoxes. Dans le vocabulaire de l'édition des *Trois comédies persanes*, qu'il a publiée en collaboration avec feu M. S. Guyard, M. Barbier de Meynard avait cru qu'il s'agissait des agents du fisc. Cette explication était d'autant plus plausible que Aziz-bey est justement, dans la pièce, un fonctionnaire du gouvernement. Mais, depuis, M. Barbier de Meynard a acquis la certitude que c'est bien des Sunnites qu'il s'agit ici. C'est de lui-même que nous tenons cette explication. *Ehèlé zolmè* signifie donc « impie, hérétique ». Ce dernier sens n'est pas douteux, et l'objection a bien plus de force dans la bouche de la tante de Sèkinè-Khanoum.

2. Mot à mot : « mon libre arbitre m'est tombé dans la main ».

3. Vèkil, « mandataire » et, par extension, « avocat ». D'après la loi chiite, « les personnes bien nées doivent s'abstenir de paraître en justice pour plaider elles-mêmes leurs différends. » Voyez Querry, *Droit musulman chiite,* t. I, p. 563, parag. 56. — On doit donc se faire représenter devant le tribunal par un fondé de pouvoirs, en matière civile ou criminelle; cette représentation n'est repoussée qu'en matière religieuse seulement. *Id.*, p. 561, parag. 32. — Il semble que la loi aurait dû exiger des mandataires certaines garanties de probité et de moralité; mais, il n'en est rien. Les avocats, ou plutôt, les procureurs persans, car les attributions de ces mandataires dépassent de beaucoup les attributions de nos avocats européens, ne sont soumis qu'à deux conditions personnelles : ils doivent être majeurs et sains d'esprit. (Querry, p. 563, parag. 57 et suiv.) En dehors de ces deux conditions si simples, on ne leur demande compte ni de leurs antécédents, ni de la régularité de leur conduite, ni même, ce qui a lieu d'étonner en pays musulman, de la religion qu'ils professent : un apostat peut être mandataire légalement. Dans de pareilles conditions, on comprend ce que doivent être les gens de la chicane, en Orient.

4. Mèlik-èt-toudjar : « Le roi des marchands, » c'est-à-dire, le chef de la corporation des marchands.

5. Kèt-khoda : « Maître de la maison. » On désigne sous ce nom un fonctionnaire dont les attributions ressemblent à celles des maires, chez nous.

6. Molla ou Môoula : « magistrat, docteur de la loi ».

7. Le texte persan est douteux en cet endroit : nous avons rétabli le sens en recourant à l'édition originale en turc de l'Azerbèïdjân.

8. Litt. « *Il a voulu mettre le pied dans ma pantoufle* ». Nous employons en français une expression analogue quand nous disons « marcher dans les souliers de quelqu'un », pour indiquer l'idée de marcher sur les traces d'un autre.

9. Mot à mot : « tu iras avec celui à qui on te donnera.

10. Mot à mot : « personne ne pourra me donner à un mari ».

11. Mot à mot : « *Il est impossible que l'eau d'Aga-Haçán et la mienne coulent ensemble.* » (Expression populaire).

12. Litt. « A la géhenne. » Ce mot qui désigne l'enfer vient de l'hébreu *Gai-Hinnom*, c'est-à-dire, la vallée de Hinnom où les réprouvés seront réunis.

13. Litt. « un homme ».

14. Mot à mot : « à l'œil blanc ».

15. Hèram-zadè : « Bâtard » et, par extension, « coquin, misérable. » L'expression *pèdèré namèrdi*, qui se trouve un peu plus loin, a le même sens.

16. Ce qui suit, jusqu'à fin du discours de Zobèïdè, a été ajouté par le traducteur persan.

17. La phrase suivante est encore une addition de Mirza-Djàfèr.

18. Litt. « depuis la racine ».

19. Mot à mot : « L'odeur du lait sort de ta bouche ». Cette expression répond à notre expression française : « En lui pressant le nez, on en tirerait du lait ».

20. Il s'agit ici du petit voile dont les persanes se couvrent le visage. Elles en ont encore un autre beaucoup plus grand, qui enveloppe tout leur costume.

21. Le texte persan porte seulement : *dèst èz mèn bèr-dar*, « retirez votre main de moi », c'est-à-dire : renoncez à ma main ; laissez-moi tranquille.

22. Hèm-khabè : « Qui dort ensemble, » mari et femme

23. Litt. « tailler, façonner ».

24. C'est-à-dire : il suffit de jeter une pierre au milieu d'une volée de corbeaux pour la faire envoler.

25. Chah-zadè : « Fils de roi ». Le prince héritier porte, en outre, le titre de *vèli-ahd* qu'on prononce généralement *vèlihad*.

26. Le souverain s'attribue parfois tout ou partie de certaines successions ; mais cette disposition ne figure dans aucun texte de loi.

27. Il ne serait pas convenable, en Orient, de s'adresser directement à une dame. En outre, la femme est toujours considérée par les musulmans comme peu intelligente et comme incapable de traiter seule une question d'affaires. Pour que Aga-Kèrim s'adresse à Sèkinè-Khanoum, il faudra qu'il y soit invité formellement par Aziz-bey. De même, un peu plus loin (acte II, scène III), Zèïnèb est assistée de son frère Aga-Abbas, et c'est à ce dernier

que s'adresse Aga-Mèrdân. En fait, dans les deux scènes, les deux femmes prennent la part la plus active dans la discussion ; mais les convenances exigent qu'elles soient assistées d'un conseil, d'une sorte de tuteur qui est là pour les défendre contre leur ignorance ou leur entraînement.

28. Sèlam-Alèï-koum : « Salut sur vous. » Régulièrement, il faudrait le duel, puisqu'il n'y a que deux personnes, Aziz-bèy et Sèkinè-Khanoum ; mais, en persan, on observe rarement cette règle grammaticale.

29. Nefs : « souffle », et par extension, « parole ». Nefs désigne aussi l'nfluence du *pir*, ou chef d'une communauté de soufis, sur ses disciples, du charmeur sur le serpent, etc.

30. C'est-à-dire : il est si rusé qu'il fabriquerait des pantoufles au diable lui-même. (Locution proverbiale).

31. Hèyat : « Vestibule, » ou plutôt, « cour intérieure ». On sait qu'en Orient les maisons n'ont généralement pas de fenêtres sur la rue. Elles sont éclairées par une cour intérieure, souvent plantée d'arbres et arrosée par un jet d'eau.

32. Sendouq-ha : des caisses, et par extension, « coffres-forts ».

33. Hèm-sayè : « Voisin. » Litt. « qui est abrité par la même ombre ».

34. Mot à mot : « il partit pour la miséricorde de Dieu ».

35. Mot à mot : « Que vous prendrez sur votre cou », comme nous disons : prendre sur soi, endosser.

ACTE DEUXIÈME

ACTE DEUXIÈME

L'action se passe dans la maison d'Aga-Mèrdân, le fils du confiseur.

SCÈNE PREMIÈRE

AGA-MÈRDAN *(seul et assis)*. — Je ne sais ce qui peut être arrivé pour qu'Aga-Kèrim ne vienne pas et qu'il soit ainsi en retard. Il aura intrigué pour qu'Aga-Sèlmân, soit l'avocat de Sèkinè-Khanoum, et c'est probablement cela qui l'aura retardé. Si cette affaire réussit comme je le dis, outre que j'en retirerai pas mal d'argent, ma réputation se ré-

pandra dans toute la ville et elle s'élèvera jusqu'au ciel [1].... C'est-à-dire que ce procès est un trésor inépuisable pour l'homme qui sera capable de le diriger et de le faire aboutir. — Dieu merci! je ne suis pas embarrassé pour cela. *(Pendant ce monologue, la porte s'ouvre, et Aga-Kèrim entre dans l'appartement.)*

SCÈNE II

AGA-KÈRIM *(gaiement)*. — Bonjour. Félicite-moi [2]: j'ai tout arrangé.

AGA-MÈRDAN *(avec un sourire)*. — Vraiment? puis-je le croire?

AGA-KÈRIM. — Oui, par ton âme! J'ai fait ton éloge à la veuve de Hadji-Ghafour de telle façon que si tu avais été là, tu n'aurais pu en croire tes oreilles. — « Aujourd'hui, lui ai-je dit, il n'y a personne qui soit plus considéré du président du tribunal qu'Aga-Mèrdân. Il ne se trompe

jamais, et tout ce qu'il dit se réalise. Au palais, parmi les avocats, il n'y a que lui qui soit connu. C'est au point que, dans certaines occasions, il a ses grandes et ses petites entrées auprès du Chah-Zadè. Pour la connaissance des affaires, il est le Platon du siècle [3]. Suivez en tout ses conseils, et ne vous inquiétez de rien. C'est seulement par ses dispositions que vous pourrez entrer en possession de la fortune de Hadji-Ghafour, car autrement, vous n'avez aucun droit à cet héritage. » — La femme a été toute contente et ravie, ainsi que son frère Aga-Abbas. Maintenant, ils vont venir te trouver afin que tu leur traces leur règle de conduite.

AGA-MÈRDAN — Très bien. Très bien. Mais, dis-moi : as-tu réussi également à procurer à Aga-Sèlmân la défense de l'autre partie?

AGA-KÈRIM. — Oui. Aga-Sèlmân est, en ce moment même, auprès de Sèkinè-Khanoum : dès qu'il en sera débarrassé, il viendra ici.

AGA-MÈRDAN. — A merveille, Aga-Kèrim. Par Dieu ! tu fais des prodiges avec ta langue. C'est très bien. Mais, dis-moi : la veuve de Hadji-Ghafour est-elle jolie ?

AGA KÈRIM. — Pourquoi ?

AGA-MÈRDAN. — Pourquoi ?... Pour qu'elle s'éprenne de moi et que je l'épouse. Pourquoi ne serait-elle pas ma femme ?

AGA-KÈRIM. — Est-ce que je sais si elle t'aimera ou si elle ne t'aimera pas ? Ton temps est un peu passé... et la femme est jeune.

AGA-MÈRDAN. — Non, par ta mort ! Aga-Kèrim ; mon temps n'est pas si passé que cela : j'ai tout juste cinquante et un ans.

AGA-KÈRIM. — Je ne l'aurai pas cru : je croyais que tu en avais soixante-dix.

AGA-MÈRDAN. — Ah ! non, par ton âme ! Tu sais bien que je suis né un an après le grand tremblement de terre de Tèbriz [4].

AGA-KÈRIM. — Tu es déjà marié.

AGA-MÈRDAN. — Ce n'est pas parce que je manque de femme que je veux l'épou-

ser. Mais, voici ce que je me suis dit : si nous parvenons à enlever toute cette fortune à la sœur de Hadji-Ghafour pour la faire passer à cette femme, pourquoi celle-ci irait-elle à un autre mari? Que j'épouse la femme, et la fortune me reviendra en même temps. C'est aussi ton intérêt : quel avantage trouverais-tu ailleurs?

AGA-KÈRIM. — Oui, mais alors, qu'est-ce que ça te fait qu'elle soit jolie ou laide? Il vaudrait mieux qu'elle fût un monstre [5], si tu pouvais ainsi être aimé d'elle et l'épouser. Mais, elle n'est pas laide, et je ne crois pas qu'elle te trouve à son goût.

AGA-MÈRDAN. — Est-ce à dire que je ne sois pas fait pour lui plaire et être agréé d'elle?

AGA KÈRIM. — Eh! ne le sais-tu donc pas, toi-même? Ta figure n'est pas déjà si agréable!

AGA-MÈRDAN. — Oh! mais je ne sais vraiment pas quel effet je te produis! Laisse-moi me regarder un peu à la glace. *(Il se regarde à une armoire à glace* [6].)

Par Dieu! Aga-Kèrim, que trouves-tu à critiquer dans ma personne? Veux-tu dire que je n'ai plus de dents? C'est une fluxion qui les a fait tomber : ce n'est pas de vieillesse. Il est vrai que les mâchoires sont un peu creuses; mais ça ne paraît pas : la barbe les cache.

AGA-KÈRIM. — Bon! C'est bien! Cela suffit. Assieds-toi donc : la voilà qui va venir.

AGA-MÈRDAN. — Attends un peu : laisse-moi mettre ma robe [7] de cachemire, endosser ma redingote [8] de drap, et me peigner la barbe. Ensuite, je viendrai m'asseoir. *(Il s'occupe à sa toilette.)*

AGA-KÈRIM. — Est-ce que tout cela est nécessaire? Assieds-toi donc.

AGA-MÈRDAN. — Sans doute, c'est très nécessaire. Nos femmes se voilent toujours aux yeux des hommes, mais, elles aiment énormément à nous regarder. Si la veuve de Hadji-Ghafour me voit en toilette, elle aura plus de considération pour moi, et mes paroles auront plus d'in-

fluence sur son esprit. Il se peut même que je lui plaise. *(Il s'habille, peigne sa barbe, et s'assied. A ce moment, la porte s'ouvre, et la veuve de Hadji-Ghafour, Zèïnèb, entre avec son frère Aga-Abbas.*

SCÈNE III

AGA-ABBAS. — Bonjour, messieurs.

AGA-MÈRDAN. — Bonjour, monsieur et madame. Vous êtes les bienvenus, et votre visite me comble de joie. Prenez la peine de vous asseoir. *(La veuve de Hadji-Ghafour, le visage voilé, s'assied ainsi que son frère.)* Je vais m'adresser à vous, Aga-Abbas; madame Zèïnèb écoutera, et elle répondra quand il y aura lieu de le faire, — Il y a six mois que Hadji-Ghafour est mort. Il faut que le fond de la question soit clair et sans mystère entre nous. Tout le monde sait que Zèïnèb-Khanoum n'était pas la femme légitime de Hadji-Gha-

four : elle ne peut donc prétendre à recueillir quoi que ce soit de sa fortune, à titre d'héritage. Mais, j'ai appris cette circonstance, et j'ai envoyé Aga-Kèrim auprès de vous, pour vous faire savoir que, si vous vouliez vous conformer à mes conseils et règler votre conduite d'après les mesures que je prendrais, je pourrais trouver le moyen de rapporter toute cette fortune à Zèïnèb-Khanoum. En effet, la sœur de Hadji-Ghafour est orpheline ; elle n'a ni parents ni famille pour la seconder. La jeune fille a bien un fiancé, mais, ce jeune homme ne pourra pas me tenir tête. Vous avez accepté mes propositions, et vous avez fait défense au président du tribunal de délivrer à la sœur de Hadji-Ghafour la somme que ce dernier avait déposée entre ses mains, attendu que vous y faisiez opposition. Le président du tribunal a conservé l'argent par devers lui, puis, il vous a notifié à vous et à la sœur de Hadji-Ghafour de prendre un avocat et de l'envoyer au tri-

bunal, pour faire connaître l'objet de votre requête. C'est donc moi qui suis maintenant votre chargé de pouvoirs. — Mais, il faut que madame Zèïnèb écoute bien ce que je vais dire, et qu'elle règle sa conduite d'après mes conseils, si elle veut que cette affaire se termine au gré de nos désirs.

Aga-Abbas. — Certainement : ce ne serait pas possible sans cela. Voyons, dites-nous les conditions que vous imposez à Zèïnèb.

Aga-Mèrdan. — Il faut d'abord que Zèïnèb-Khanoum dépose entre mes mains une provision de cinq cents tomans pour me défrayer de quelques dépenses indispensables : le reste viendra en compte après. Zèïnèb-Khanoum a dit, elle-même, à Aga-Kèrim, qu'il était resté mille tomans dans un coffre-fort, à la mort de Hadji-Ghafour, et qu'elle s'en était emparée, sans que la sœur du défunt en ait jamais rien su.

Zèïnèb-Khanoum. — Je ne m'oppose pas

à ce que vous me demandez là : dites-nous vos autres conditions.

AGA-MÈRDAN. — Il faudra encore, madame, que vous vous contentiez de la moitié de l'héritage; c'est-à-dire que, sur cette somme de soixante mille tomans, trente mille seront pour vous, et l'autre moitié — soit trente mille tomans — sera partagée entre Aga-Kèrim et moi, ainsi que nos autres camarades, amis et associés.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Oh! de grâce! Aga-Mèrdân. Quelle exigence!

AGA-MÈRDAN. — Ce n'est pas exagéré, madame. Vous n'avez aucun droit à cet héritage : c'est donc trente mille tomans que je vous donne.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Comment? je n'ai pas de droits! Pendant des années, j'ai trimé dans la maison de Hadji-Ghafour; toutes les clefs des armoires étaient entre mes mains; j'avais tout ce que je désirais, et c'est moi qui faisais les dépenses. Du vivant de Hadji-Ghafour, sa sœur ne pouvait pas disposer d'un franc [9]! Qu'est-il

donc arrivé pour que je doive me retirer à l'écart, pour que cette aventurière vienne s'emparer de tout l'argent, et qu'elle aille le boire et le dépenser à faire la noce avec un jeune butor?

AGA-MÈRDAN. — Au tribunal, on n'écoutera pas ces raisons-là.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Comment? On ne les écoutera pas! Est-ce qu'on ne doit pas observer la justice dans un procès? Pendant dix ans et plus, cette fortune est restée entre mes mains... maintenant, j'en serais dépouillée!

AGA-MÈRDAN. — Eh! oui, vous devez en être dépouillée. — Ecoutez-moi : renoncez à la moitié de cet héritage, car en réalité, vous n'avez pas droit à une obole [10]. Aga-Abbas est au courant de l'affaire, et il sait que ce que je dis est exact.

AGA-ABBAS. — Oui : nous acceptons. Quelles conditions avez-vous encore à nous imposer?

AGA-MÈRDAN. — Ma troisième condition, c'est que Zèïnèb-Khanoum se pré-

sentera devant le tribunal, et qu'elle déclarera, en présence du président, qu'elle a de Hadji-Ghafour un enfant de sept mois, encore en nourrice.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Oh! oh! Aga-Mèrdân! c'est là une chose bien difficile! Comment oserais-je dire un pareil mensonge.... que j'ai un enfant de sept mois?

AGA-MÈRDAN. — Ce n'est pas difficile du tout. Du vivant de Hadji-Ghafour, vous étiez enceinte. Un mois avant sa mort, vous avez mis au monde un petit garçon qui a sept mois, maintenant. Est-ce une affaire de dire cela?

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Je vous considère comme mon père, Aga-Mèrdân, et je ne désobéirai jamais à vos conseils; mais, cette condition est trop dure. Moi qui n'ai jamais eu d'enfant, est-ce qu'on ne me crierait pas : « Où est ton enfant? Où est-il? »

AGA-MÈRDAN. — Ne vous inquiétez pas de cela. L'enfant est tout prêt. Vous

avez été enceinte, et vous l'avez mis au monde. On a vu le petit dans vos bras et dans ceux de Hadji-Ghafour. Il y a même des gens qui en témoigneront. Ne vous inquiétez pas de ces choses-là : faites seulement votre déclaration, et d'autres en affirmeront la sincérité.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Au nom de Dieu ! Aga-Mèrdân, imposez-moi une condition dont je puisse m'acquitter : celle-là est trop pénible. Comment pourrais-je faire un tel mensonge? Je n'oserai jamais parler ainsi !

AGA-MÈRDAN. — Vous dites là d'étranges choses, Zèïnèb-Khanoum ! Je ne comprends pas ce que cela signifie. Pourquoi n'oserez-vous pas? Pourquoi avez-vous honte? Tout le monde sait que c'est le métier des femmes de faire des enfants : quelle honte y a-t'il là? Vous n'avez, peut-être, jamais été enceinte, et vous n'avez jamais eu d'enfant. Soit, mais, celui qui veut attraper un poisson, doit plonger dans l'eau froide [11]. Il faut que vous fas-

siez cette déclaration : il n'y a pas d'autre moyen.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Que voulez-vous obtenir par là, Aga-Mèrdân ?

AGA-MÈRDAN. — Je veux, par ce moyen, vous faire attribuer toute la fortune de Hadji-Ghafour, et pour arriver à ce résultat, il n'y a pas d'autre expédient que celui-là. Vous-même, vous ne pouvez pas hériter de votre mari, tandis que votre enfant est héritier, de par la loi. Quand l'existence de votre enfant aura été constatée, toute la fortune lui reviendra. Je pourrai alors, sans difficulté, me faire nommer son tuteur; puis, cinq ou six mois après, je répandrai le bruit que l'enfant est mort, et dans ce cas, tout l'héritage vous sera transféré à vous, légalement. Vous en prendrez la moitié, et vous me donnerez l'autre moitié : — Dieu est le meilleur père nourricier [12].

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — O vous, pour qui je donnerais ma vie, peut-on débiter un pareil mensonge ?

AGA-MÈRDAN. — Si la sœur de Hadji-Ghafour avait quelqu'un pour la soutenir, croyez-vous qu'elle ne nous devancerait pas?... Mais, aujourd'hui, elle n'a personne pour s'opposer à nous et plaider sa cause. Si elle avait épousé Aga-Haçân, le négociant, l'affaire aurait été très difficile. Maintenant, Aga-Haçân, lui-même, et tous ses parents dont l'influence est grande, sont devenus les ennemis de la jeune fille : ils désirent que cette fortune ne lui revienne pas. La fille est restée seule avec son fiancé, un jeune homme qui n'est bon à rien.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Eh bien ! et cet enfant dont vous parlez, où est-il?

AGA-MÈRDAN. —Vous allez le voir à l'instant. — Aga-Kèrim, va prendre l'enfant des bras de sa nourrice,... là, dans cette chambre. Apporte-le, pour que madame le voie. *(Aga-Kèrim sort pour aller chercher l'enfant.)*

SCÈNE IV

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Est-ce une nourrice qui l'allaite?

AGA-MÈRDAN. — Non, c'est sa mère qui lui donne le sein ; mais, elle devient la nourrice. *(Aga-Kèrim revient, portant l'enfant dans ses bras. — Aga-Mèrdân le prend, et le donne à Zèïnèb-Khanoum.)*

SCÈNE V

AGA-MÈRDAN. — Voici votre enfant. Vous voyez que son visage [13] est tout à fait celui de Hadji-Ghafour.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Par Dieu! On croirait que c'est son portrait. — Mais, je crains qu'au moment du jugement, ma langue se refuse à dire ce mensonge.

AGA-MÈRDAN. — La cause de votre crainte, Zèïnèb-Khanoum, c'est que vous ne vous persuadez pas, vous-même, que c'est vous qui êtes la mère de cet enfant. Il faut, avant tout, vous mettre bien en tête qu'il est votre fils, ou sinon, vous perdrez contenance à l'audience, et vous resterez bouche close. N'ayez aucune crainte, et donnez-moi votre parole que vous ferez cette déclaration, comme je vous le dis.

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Oui, je vous le promets,... si je peux.

AGA-MÈRDAN. — Vous le pourrez, s'il plaît à Dieu. Il serait beau, vraiment, que votre belle-sœur s'emparât de tout l'héritage, et qu'elle le dévorât avec un butor, en lui frisant la moustache!

ZÈÏNÈB-KHANOUM. — Oui, par Dieu! vous avez raison. Mais, une chose m'inquiète : est-ce que l'avocat de Sèkinè-Khanoum ne dévoilera pas mon mensonge?

AGA-MÈRDAN. — Ah! ah! ah! Voyez

donc de qui elle a peur ! — Ne craignez rien : il ne dira pas un seul mot pour vous démentir. Allez, et faites préparer la procuration. Demain, il faut que tout soit prêt. Pour moi, j'ai encore autre chose à faire. Une autre personne va venir me trouver : j'ai mille affaires sur les bras. Prenez avec vous Aga-Kèrim, et donnez-lui les cinq cents tomans : il me les apportera.

AGA-ABBAS. — L'argent est prêt : nous l'avons apporté. Aga-Kèrim nous avait prévenus d'avance.

AGA-MÈRDAN. — Bien : laissez-le-moi, et retirez-vous. *(Aga-Abbas pose l'argent, dans une bourse, devant Aga-Kèrim. — Au moment où Zèïnèb et Aga-Abbas se lèvent pour partir, Nacèr, ferrach du Chah-Zadè, entre et s'avance vers Aga-Mèrdân.)*

SCÈNE VI

Le ferrach NACÈR. — Bonjour, messieurs. — Aga-Mèrdân, le Chah-Zadè vous prie de vous rendre auprès de lui, ce soir, pendant une heure. Il a besoin de vous pour une affaire importante.

AGA-MÈRDAN. — Réponds à ton maître que je suis à ses ordres. *(Le fèrrach se retire. — Ensuite, arrive Ecèd, domestique du président du tribunal.*

SCÈNE VII

ECÈD. — Bonjour, messieurs. — Aga-Mèrdân, mon maître demande si vous voudriez bien venir dîner [14], ce soir, avec lui, chez Hadji-Sèmi'. Il a une affaire urgente dont il voudrait vous entretenir.

AGA-MÈRDAN. — Tu diras à ton maître que j'irai, et que j'irai pour lui faire plaisir. *(Aga-Abbas et sa sœur se retirent.)*

SCÈNE VIII

AGA-KÈRIM. — Je ne comprends pas d'où sont sortis ce courrier du Chah-Zadè et ce domestique du Qadi.

AGA-MÈRDAN. — Je sentais que la femme serait inquiète au sujet des conditions que je lui imposais. C'est pourquoi j'avais soudoyé [15] ces individus pour venir m'apporter ces deux nouvelles en sa présence. Je l'ai fait pour qu'elle s'imaginât que je suis l'ami du Chah-Zadè et le commensal du président du tribunal, et pour qu'elle reprît courage. J'aurais craint, sans cela, qu'elle n'osât pas faire sa déclaration à l'audience, et que nous fussions conspués.

AGA-KÈRIM. — Par Dieu! tu as eu une

bonne idée. Mais, à l'audience, nous aurons l'œil sur elle. Si nous le pouvons, nous ferons passer sa déclaration après celle des témoins : alors ses inquiétudes se seront dissipées, et elle n'aura plus peur.

AGA-MÈRDAN. — Bien. Lève-toi et va chez l'inspecteur de police : dis-lui de chercher et de m'amener des témoins. Tu lui promettras pour sa part cinq cents tomans : cinquante comptant, et le reste payable plus tard [16]. Les témoins auront aussi chacun trente tomans : quinze comptant et quinze après. Nous ferons abandon de cette somme, après la réussite du procès, pour que l'inspecteur ne mette pas son nez dans notre affaire ; mais, on ne pourrait pas la faire aboutir sans cela, tant il est rusé [17]. Tu sais qu'il a déjà une fois découvert le pot aux roses [18]. Nous ne pouvons pas nous cacher de lui.

AGA-KÈRIM. — Très bien : j'y vais. *(Il se lève pour partir.)*

AGA-MÉRDAN. — Ah ! attends donc. Il

me vient une idée que je veux te communiquer; mais ne l'oublie pas. Quand tu verras la veuve de Hadji-Ghafour, fais-lui donc comprendre, d'une façon ou d'une autre, qu'elle ne doit pas ainsi m'appeler « son père ». Par ta mort! tu ne penses à rien. Je n'aime pas que les femmes m'appellent ainsi : « père! père! », en croyant me faire plaisir. Quelle nécessité de m'appeler par mon nom!

AGA-KÈRIM. — Bien, bien. Ne jure pas davantage: j'ai compris ton but. Très-bien: sois tranquille. Je lui dirai de ne plus t'appeler son père, mais de t'appeler « son seigneur ». *(Aga-Kérim s'en va, et après son départ, Aga-Sèlmân entre.)*

SCÈNE IX

AGA-SÈLMAN. — Bonjour, Aga-Mèrdân.

AGA-MÈRDAN. — Ah! bonjour. Voyons: comment cela s'est-il passé?

AGA-SÈLMAN. — Je suis chargé de la défense : c'est chose faite. Mais, dis-moi : que penses-tu faire maintenant?

AGA-MÈRDAN. — Je pense que nous ferions bien de préparer les témoins et de les mener au tribunal. — Quels honoraires t'a-t'on promis?

AGA-SÈLMAN. — Ils m'ont promis seulement cinq cents tomans, en me disant que leurs témoins sont tout prêts, que la marche du procès est très simple, et que ce n'est pas là une affaire obscure ou mystérieuse. Je me suis déclaré satisfait.

AGA-MÈRDAN. — Tu as très bien fait; mais, tu vois qu'il n'y a pas tant de profit à défendre une bonne cause. — La veuve de Hadji-Ghafour fait le sacrifice de trente mille tomans : ces trente mille tomans seront pour nous deux et Aga-Kérim. As-tu appris les noms des témoins? T'es-tu informé de leur adresse?

AGA-SÈLMAN — Oui, je m'en suis informé, j'ai noté tout cela. Ce sont qua-

tre soldats : Bèdèl, Qahrèman, Ghaffar et Nèzèr [19], rue de Vèrdji [20].

AGA-MÈRDAN. — Je vais les envoyer chercher, et je leur recommanderai [21] de dire le contraire de ce qu'ils ont vu. Mais, tu iras d'abord les trouver, et tu les prieras, de ton côté, de rendre un témoignage sincère. Comme les soldats ne sont que de pauvres hères, des espèces de mendiants, ceux-là te demanderont quel cadeau tu leur feras après le procès : « Mes enfants, leur répondras-tu, dans une affaire comme celle-ci, ce n'est pas bien de demander un salaire. C'est seulement pour contenter Dieu que vous devez rendre ce témoignage, et vous en serez bien récompensés,... au jour de la résurrection. »

AGA-SÈLMAN. — Très bien.

AGA-MÈRDAN. — Tu ne sais pas quel sera, à peu près, le témoignage de ces soldats?

AGA-SÈLMAN. — Si, je le sais. Ils déclareront que, deux heures avant la mort de

Hadji-Ghafour, ils se sont rendus à sa maison, et que celui-ci leur a dit : « Je meurs; je n'ai personne au monde qu'une sœur. Ensevelissez-moi quand je serai mort. »

AGA-MÈRDAN. — Très bien; mais ils devront changer cela et dire que Hadji-Ghafour avait un bébé d'un mois. Lève-toi maintenant, et va trouver ces soldats. *(Aga-Sèlmân se lève et s'en va.)*

SCÈNE X

AGA-MÈRDAN *(seul)*. — Grâce à Dieu, la tournure de l'affaire est excellente. — Voici le moment où Aga-Kèrim va amener les témoins. *(Aussitôt la porte s'ouvre, et Aga-Kèrim entre dans l'appartement avec l'inspecteur de police et quatre autres individus.)*

SCÈNE XI

L'INSPECTEUR. — Bonjour, Aga-Mèrdân.

AGA-MÈRDAN *(à Aga-Kèrim, sans se retourner ni reconnaître l'inspecteur* [22]). — Bonjour: as-tu trouvé le darogha?

L'INSPECTEUR. — Je n'étais pas perdu pour pouvoir être trouvé. C'est une étrange question que vous faites-là, Aga-Mèrdân : — je vois que vous ne m'avez pas encore reconnu.

AGA-MÈRDAN *(prenant d'abord à part Aga-Kèrim).* — Va trouver Aga-Sèlmân, et fais-toi indiquer par lui les soldats dont il a parlé; puis, tu me les amèneras. *(Se retournant ensuite vers le darogha.)* Seigneur, présentez-moi donc ces messieurs, et faites-moi connaître leurs qualités.

L'INSPECTEUR. — Voici Hèpou, un

joueur de profession [23], qui est arrivé hier d'Arbèbil [24] ; le fameux Chèïda, de Qazvïn [25], qui fait la banque pendant le jour et des friponneries pendant la nuit ; Qourbân-Ali, de Hamadân [26], qui, la nuit, fera tous les métiers que vous voudrez, et qui est marchand de bas au bazar pendant le jour. Voici enfin Hanifè, de Mèragha [27], qui, le jour, est colporteur et qui loge chez moi, la nuit.

Aga-Mèrdan. — Dieu soit loué ! ce sont tous d'honnêtes gens et des hommes de bien. Mais, le métier de Hèpou est un peu suspect : on aura peut-être quelque mauvais soupçon sur son compte.

L'inspecteur. — Ne craignez rien. Hèpou est un vieux finaud qui jouera tous les personnages que vous voudrez. Voulez-vous qu'il soit, tout à l'heure, un commerçant notable ? Il se présentera devant vous, et vous ne le reconnaîtrez pas, vous-même. Vous ignorez, sans doute, qu'il est d'une race qui a fait ses preuves ? C'est le fils de Hèïdèr-Qouli,

au talon fendu. Un jour, on avait vu Hèïdèr-Qouli dans la ville d'Ehèr [28]. Il parcourut pendant la nuit deux étapes, se rendit à pied à Tèbriz, déroba dans la maison du défunt gouverneur un écrin de perles appàrtenant à celui-ci, et revint à Ehèr, la même nuit : à l'aube, il dormait dans le corridor du caravansérail [29]. Tout le monde fut stupéfait de ce tour de force. C'est seulement en considération de son mérite, qu'on ne le mit pas à mort, quand l'affaire se découvrit : on lui fendit le talon [30], et on le relâcha.

Aga-Mèrdan. — Ah! c'est le fils de Hèïdèr-Qouli au talon fendu? Très bien, alors. Mais, nous changerons son nom. — Tous ces messieurs sont certainement au courant des questions juridiques; n'est-ce pas?

L'inspecteur. — Tranquillisez-vous donc : ils sont tous lettrés. Par votre mort! ils fabriqueraient des pantoufles au diable! On n'en voit pas d'autres

comme eux : ils font, chaque jour, ensemble, la prière dominicale dans la mosquée.

AGA-MÈRDAN. — Très bien. Savent-ils quelle espèce de témoignage ils devront donner?

L'INSPECTEUR. — Non, c'est vous-même qui devez le leur apprendre.

AGA-MÈRDAN. — Bien. Voici ce qu'ils devront dire : « Une semaine avant la mort de Hadji-Ghafour, un soir, au coucher du soleil, nous allions, tous les quatre, rendre visite aux trépassés. En passant devant la maison de Hadji-Ghafour, nous le vîmes, debout sur le seuil de sa porte, tenant dans ses bras un enfant au maillot. Nous le saluâmes, et nous lui demandâmes des nouvelles de sa santé : — « De qui est cet enfant, seigneur? » lui dîmes-nous. — « De moi, répondit-il; il est né depuis trois semaines. C'est mon fils unique : je n'ai pas d'autre enfant. »

L'INSPECTEUR. *(Se tournant vers les té-*

moins.) — Avez-vous entendu, mes petits ?

HÈPOU. — Oui, nous avons entendu.

AGA-MÈRDAN. — Pouvez-vous répéter cela, comme je l'ai dit?

HANIFÉ. — Sans doute : il n'y a pas là de néologisme qui soit difficile à répéter.

AGA-MÈRDAN. — Ah! très bien, mes enfants, que Dieu soit content de vous.

CHÈÏDA. — Comment donc, Aga-Mèrdân, Dieu serait-il content d'une pareille affaire?

AGA-MÈRDAN. — Eh! pourquoi pas, mon cher ami? Si on t'avait mis au courant de tout, tu dirais certainement, toi-même, que Dieu en sera satisfait. La malheureuse veuve de Hadji-Ghafour a été, pendant dix ans, maîtresse de la maison et de la fortune de celui-ci; serait-il juste qu'elle fût chassée aujourd'hui de cette maison et dépouillée de toute cette fortune? Serait-il juste qu'une chétive pécore s'emparât de tout cet argent et allât le manger

en compagnie d'un ignoble garnement, d'un hérétique..... et pour cette seule raison, qu'il aura des relations coupables avec elle? D'après les paroles de nos docteurs, les sunnites sont exclus de la cour céleste.

CHÈÏDA. — Ah! par Dieu! comme vous dites vrai!

L'INSPECTEUR. — Eh! bien, Aga-Mèrdân, fixez le salaire de ces enfants.

AGA-MÈRDAN. — Aga-Kèrim ne l'a donc pas fait? J'ai dit que nous donnerions trente tomans à chacun de ces messieurs. Vous savez, quant à vous, quelle sera votre part.

L'INSPECTEUR. — Oui, mais il vous faut avancer à ces enfants la moitié de leur salaire.

AGA-MÈRDAN. — Très volontiers: retirez-vous, et dans deux heures, Aga-Kèrim vous apportera cinquante tomans pour vous, ainsi que la moitié du salaire de ces jeunes gens.

L'INSPECTEUR. — Très bien, Dieu vous

garde! *(L'Inspecteur se retire avec ses acolytes, puis, la porte s'ouvre de nouveau, et quatre soldats entrent avec Aga-Kèrim.)*

SCÈNE XII

LES SOLDATS. — Bonjour, monsieur.

AGA-MÈRDAN. — Bonjour, mes enfants. Prenez la peine de vous asseoir. Vous êtes tout à fait les bienvenus; vous êtes tout à fait, tout à fait les bienvenus. Pardonnez-moi la peine que je vous ai donnée.

UN DES SOLDATS. — Mais non, monsieur : c'est, au contraire, trop d'honneur pour nous de venir chez un homme respectable comme vous.

AGA-MÈRDAN. — A merveille, mon enfant : un homme bien élevé est partout bien reçu. — Avez-vous déjeuné?

LES SOLDATS. — Non, nous sommes venus sans avoir eu le temps de déjeuner.

AGA-MÈRDAN. — Aga-Kérim, envoie quelqu'un au bazar acheter pour mes enfants quatre portions de riz et de kèbab [31], ainsi que de la glace et du sorbet au citron. Qu'il y ait un supplément de kébab, parce qu'ils ont grand'faim. Qu'on en prenne beaucoup, n'est-ce pas ?

UN SOLDAT. — Pourquoi prenez-vous cette peine, seigneur? Nous irons, nous-même, au bazar, et nous y mangerons un morceau.

AGA-MÈRDAN. — Quelle peine est-ce donc, mon cher ami? C'est l'heure du déjeuner : pourquoi voudriez-vous quitter ma maison à jeun et affamés? Par Dieu! cela va bien comme je dis.

LE SOLDAT. — Seigneur, que désiriez-vous de nous?

AGA-MÈRDAN. — Pas grand'chose, mon enfant : je veux seulement vous faire une petite question.

LE SOLDAT. — Parlez, seigneur : deux, si vous voulez.

AGA-MÈRDAN. — Est-ce vous qui avez enseveli feu Hadji-Ghafour?

LE SOLDAT. — Oui, seigneur, c'est nous qui l'avons enseveli. Pourquoi?

AGA-MÈRDAN. — Ah! je vous félicite de votre générosité. Votre présence est toujours un grand bonheur, non seulement parce que vous êtes les défenseurs de l'Islam, mais aussi parce que vous rendez service à tout le peuple dans les jours de détresse. Pendant le choléra, il ne restait pas âme qui vive dans la ville : seuls, vous ne l'avez pas quittée, ayant fait d'avance le sacrifice de votre vie. Que la Très Sainte Majesté Divine vous en récompense dignement! — Mais, mon fils, avez-vous bien vu Hadji-Ghafour vivant?

LE SOLDAT. — Oui, seigneur, nous l'avons vu vivant.

AGA-MÈRDAN. — Dans ce cas, vous avez vu aussi, à ses côtés, son petit enfant au maillot, qui était alors âgé d'un mois?

LE SOLDAT. — Non, seigneur, nous ne l'avons pas vu.

AGA-MÈRDAN. — Peut-être était-il, à ce moment-là, dans les bras de sa mère?

LE SOLDAT. — Non, seigneur, nous avons demandé à Hadji-Ghafour combien il avait d'enfants, fils ou filles, grands ou petits, et il nous a répondu qu'il ne laissait qu'une sœur.

AGA-MÈRDAN. — C'est possible : il n'a pas compté son fils parce que c'était un petit enfant d'un mois seulement. Mais, l'enfant était alors dans les bras de sa mère; d'autres que vous l'y ont vu, et je croyais que vous l'aviez vu aussi. Il n'y a pas de mal; c'est bien. Mais, dans ce cas, quel témoignage ferez-vous? Car vous savez qu'il y a un procès entre les héritiers au sujet de la succession?

LE SOLDAT. — Nous témoignerons de ce que nous avons appris. L'avocat de la sœur de Hadji-Ghafour nous a déjà interrogés sur ce point, et nous le lui avons confirmé.

AGA-MÈRDAN. — Ah! je comprends maintenant pourquoi vous parlez ainsi :

c'est parce que les discours de ce misérable impie ont fait impression sur votre esprit. C'est pour cette raison que vous niez l'existence de l'enfant. Il vous a certainement promis pout cela une vingtaine de tomans, et il vous en a avancé la moitié.

Le soldat. — Non, seigneur, il ne nous a pas promis une obole, et même, quand nous lui avons demandé un petit cadeau, il nous a répondu qu'un témoin doit être désintéressé et que c'est de Dieu seul que nous devons attendre notre récompense [32].

Aga-Mèrdan. — Oh! le maudit! Voyez comme il est avare, ladre et serré! Il ne souffrirait pas qu'un sou profitât à un autre que lui. Dans un procès de soixante mille tomans, alors qu'il cherche à obtenir injustement un témoignage en sa faveur, il regrette de dépenser vingt ou trente tomans pour des jeunes gens aimables comme vous! Par Dieu! il n'existe pas, en ce monde, un misérable comme lui. Que Dieu le punisse par une catastrophe! Son œuvre est injuste et sa con-

duite ignoble, et lui-même est un avare et un ladre !

LE SOLDAT. — Comment son œuvre est-elle injuste, seigneur ?

AGA-MÈRDAN. — Parce qu'il veut évidemment nier l'existence du petit enfant de sept mois, de Hadji-Ghafour. Il veut repousser cet enfant et lui enlever la fortune de son père, pour la donner à la sœur de Hadji-Ghafour. Mais Dieu ne favorisera pas cette action : il prouvera que l'enfant est bien vivant, et on ne pourra pas méconnaître son existence. Peut-on nier pareille chose ? — C'est moi qui suis le défenseur de ce pauvre petit orphelin. J'ai fait vœu de donner trente tomans à quiconque témoignera en faveur de cet enfant, et, comme je croyais bien, comme j'étais convaincu que vous l'aviez vu, j'avais préparé cette somme, toute comptée. Mais, à quoi bon, puisque vous dites que vous ne vous souvenez pas de l'enfant ? Cependant, si vous le voyiez, peut-être cela vous reviendrait-il à l'es-

prit? — Aga-Kèrim, va donc à la maison; prends l'enfant des bras de sa mère Zèïnèb-Khanoum, et apporte-le ici. *(Aga-Kèrim revient bientôt avec le petit garçon qu'il a pris dans l'autre chambre.)*

SCÈNE XIII

Aga-Mèrdan. — Réfléchissez bien, mes enfants. Comment est-il possible que vous n'ayez pas vu ce petit garçon? Serait-il humain qu'une autre personne dévorât l'héritage de ce petit orphelin qui ne peut pas parler pour se défendre [33], et que ce malheureux restât abandonné dans les rues et derrière les portes, avec ses soupirs et ses chagrins? Peut-être, au milieu de ce tumulte et de tout ce trouble, n'avez-vous pas fait attention à cet enfant? Il y a des moments où on perd la tête. — Aga-Kèrim, prends, dans l'armoire, l'offrande de ce petit enfant, et ap-

porte-la ici. *(Aussitôt, Aga-Kèrim prend dans l'armoire quatre paquets enveloppés de papier qu'il pose à la portée d'Aga-Mèrdân.)*

AGA-MÈRDAN. — Mes chers amis, outre la récompense que Dieu vous donnera infailliblement, ce petit orphelin a fait à chacun de vous une offrande de trente tomans contenus dans ces quatre feuilles de papier. Il n'est pas comme ce maudit Aga-Sèlmân, qui vous impose une action malhonnête, et qui ne veut rien vous donner en retour, par cupidité. *(Tout à coup, un des soldats se tourne vers un de ses camarades et lui dit :)*

UN SOLDAT. — Dis-moi, Qahrèmân, il me semble me rappeler que j'ai entendu la voix d'un petit enfant, pendant que nous étions chez Hadji-Ghafour.

QAHRÈMAN. — Oui, je me souviens : il y avait une femme assise dans un coin de la maison, et elle tenait dans ses bras un petit enfant au maillot.

GHAFFAR. — Ah! va donc! je me rap-

pelle que Hhadji-Ghafour nous a dit : « Voici ma femme, et ce petit enfant est mon fils : il y a un mois que sa mère l'a mis au monde. »

NÈZÈR. — Ah ! ah ! voyez donc comme nous avions oublié ce détail ! C'est vrai : il y a des jours où on n'a pas la tête à soi ! Mais, oui : est-ce que Hadji-Ghafour ne nous a pas recommandé de veiller sur sa maison, sa femme et son petit enfant, jusqu'au retour des habitants, de peur que tous les coquins de la ville ne leur fissent du mal ?

TOUS LES SOLDATS *(en chœur)*. — Oui, il nous a recommandé sa femme et son enfant.

AGA-MÈRDAN. — Que Dieu soit satisfait de vous, mes enfants ! Je savais bien que cela devait vous revenir à l'esprit. Prenez donc l'offrande de cet orphelin, et dépensez-la à votre guise. S'il plaît à Dieu, après la fin du procès, il vous reviendra encore à chacun dix tomans. Une bonne et sincère action n'est jamais perdue. Mes

enfants, témoignez devant le tribunal exactement comme vous venez de le faire, et ensuite,... empochez votre argent.

Un des soldats. — Mais, seigneur, nous avons promis à Aga-Sèlmân de témoigner en sa faveur : faut-il lui dire maintenant que nous ne pouvons pas être ses témoins?

Aga-Mèrdan. — Non : vous n'avez besoin de lui parler de rien. Qu'il s'imagine toujours que vous êtes ses témoins, et qu'il vous mène, lui-même, au tribunal : là, vous rendrez votre témoignage dans les termes dont vous venez de vous servir. Aga-Sèlmân n'a aucun droit sur vous, et il n'a rien à vous réclamer. S'il vous demande pourquoi vous parlez ainsi, vous lui répondrez que c'est parce que vous savez que c'est la vérité et que vous en rendez témoignage. Ensuite, vous empocherez votre argent. — On a apporté le riz : allez dans cette chambre, et faites-moi l'honneur d'y prendre votre repas. Mais, j'ai une prière à vous faire : per-

sonne ne doit soupçonner que je vous ai fait appeler et que vous êtes venus ici. C'est seulement pour plaire à Dieu que vous garderez ce secret, mais je vous promets en échange de vous donner à chacun, sur ma propre bourse, un bonnet de Bokhara [34].

Les soldats. — Seigneur, soyez sans crainte à ce sujet.

Aga-Mèrdan. — Aga-Kèrim, conduis ces chers enfants dans cette chambre, pour qu'ils prennent leur repas; ensuite, tu les congédieras.

SCÈNE XIV

Aga-Mèrdan *(seul)*. — Tout va bien, jusqu'à maintenant. Levons-nous et allons au tribunal. Je vais mettre les assesseurs dans mes intérêts et les préparer à agir, pour que demain, au moment des

débats, ils me servent dans la mesure du nécessaire [35]. *(Il se lève et sort.)*

Le rideau tombe

FIN DE L'ACTE DEUXIÈME

NOTES SUR L'ACTE DEUXIÈME

1. Bè-arché bèrïn : « Jusqu'au trône sublime. » C'est le trône de Dieu, qui est placé dans le neuvième ciel.

2. Litt. « Donne-moi le cadeau réservé au porteur d'une bonne nouvelle ».

3. « C'est le Platon du siècle »; c'est-à-dire : nul n'est plus habile que lui. Platon et Aristote sont les deux philosophes grecs qui ont eu le plus de fortune auprès des musulmans.

4. Tèbriz ou Tauris, est la capitale de l'Azèrbèïdjân. Fondée, en l'an 175 de l'hégire, par Zobèïdè, femme du khalife Haroun-èr-Rèchid, cette ville comptait, du temps de Chardin, cinq cent cinquante mille habitants. Quoique elle soit bien déchue aujourd'hui de cette splendeur, c'est encore une des cités les plus importantes de la Perse : sa population est de cent mille âmes, à peu près autant que Téhérân, la capitale du royaume. Ce qui maintient encore Tauris au premier rang de toutes les villes persanes, c'est sa remarquable position géographique. Elle est l'en-

trepôt obligé de toutes les marchandises qui entrent en Perse par la Turquie et par la Transcaucasie russe. Si Téhérân est la capitale politique de la Perse, Tauris en est, en quelque sorte, la capitale commerciale, et son importance ne peut que s'accroître avec les facilités de communications. Le climat de Tauris ne fait pas trop mentir l'étymologie persane de son nom, *(Tèb-riz : qui chasse la fièvre)*; l'air y est sain, mais, le froid est très vif, en hiver. Malheureusement, Tauris est très exposée aux tremblements de terre. D'après le *Nouzhèt-èl-qouloub*, elle a été détruite, une première fois, en l'an 244 de l'hégire, du temps du khalife Motèvèkkèl-billah qui la rebâtit. Elle fut de nouveau renversée de fond en comble, en 434, par un autre tremblement de terre plus violent que le premier, (*Dictionnaire de la Perse*, article Tèbriz). En 1727, soixante-dix mille personnes furent englouties, et la secousse de 1780 coûta la vie à quarante mille malheureux. Depuis cette époque, les secousses ont été moins violentes; mais, elles sont encore très fréquentes : la dernière a eu lieu au printemps de 1883

5. Èfritè : « Démon femelle », fém. de « èfrit ».

6. Aïnèyé bèdèn-nema. Cette expression que nous traduisons par armoire à glace, désigne simplement une grande glace qui réfléchit tout le corps. Une armoire à glace détruit un peu la couleur locale; mais, on commence à en voir quelques-unes en Orient.

7. Koulèdjè : sorte de redingote à jupe arrondie.

8. Djoubbè : robe de dessus, doublée et ouatée,

dont les manches larges ne dépassent guère le coude. La djoubbè se met sur la koulèdjè ; elle est ordinairement en drap. On sait que le mot « *djoubbè* » est l'étymologie de notre mot français « *jupe* ».

9. Litt. « De cinq *qaz*. » Le qaz vaut quatre *chahis* et le chahi équivaut à peu près au sou. Cinq qaz font exactement quatre-vingt-quinze centimes, au cours actuel.

10. Folous, plur. de *fèls*, en arabe : petite monnaie de cuivre. Ce mot vient du grec ὀβολός obole.

11. Proverbe persan qui signifie que *celui qui veut la fin doit vouloir aussi les moyens.*

12. « Dieu est le meilleur père nourricier ». Citation du Coran ajoutée par le traducteur persan ; Coran, ch. LXII, vers. 11.

13. Litt. « ses yeux et ses sourcils ».

14. Le texte porte seulement : *se rendre à une invitation.*

15. Mot à mot : « j'avais donné un qrân ». Le *qrân* ou *sahèb-qrân* (qu'on prononce sapcrân), est une monnaie persane de la valeur actuelle de 0 fr. 90 cent. C'est la dixième partie du tomân.

16. A crédit, à terme.

17. « Litt. un diable ».

18. L'expression persane est presque identique : « *Enlever le couvercle de l'affaire.* »

19. Le texte persan porte à tort « Djèbbar » comme nom du quatrième soldat. La leçon « Nèzèr » est donnée par la liste des personnages, et se retrouve tout le long de la comédie.

20. D'après l'opinion de MM. Barbier de Meynard et S. Guyard, c'est sans doute, un mot russe

qu'il est difficile de retrouver sous la transcription persane. La chose a d'ailleurs peu d'importance : c'est un nom de rue.

21. Litt. « Il faut que je leur frappe sur l'épaule. »

22. Ce jeu de scène est indiqué par MM. Barbier de Meynard et S. Guyard : il est indispensable pour expliquer la question d'Aga-Mèrdân et la réponse du darogha.

23. Qoumar-baz : « Joueur de profession », de l'arabe : *qimar*, qui désigne toute espèce de jeux de hasard, dés, cartes, etc. Il est à remarquer que la pratique du jeu est une cause de récusation de témoignage, ainsi que l'ivresse d'habitude et, ce qui est plus curieux, la pratique de la musique. — « En outre, « le témoin doit être majeur, sain d'esprit, musulman de bonnes mœurs et de naissance légitime. » (Querry, *Droit musulman chiite*, t. II, pages 451-455.)

24. Ardébil est une ville de la province d'Azèrbèïdjân. Les Persans l'appellent aussi *Abadané Firouz*, sans doute en souvenir du roi sassanide Firouz qui en fut, dit-on, le fondateur. Elle est située à sept jours de marche au nord-est de Tauris. (Voir, pour cette dernière ville, plus haut, note 4.) Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, ce qui lui a valu d'être comparée à Venise par le célèbre voyageur italien Pietro della Valle (*Dict. géogr. de la Perse*, article Ardébil). Ardébil possède de riches mines de fer et des gisements de cuivre; son bazar est aussi bien approvisionné de marchandises russes. On admire encore parmi ses monuments les tombeaux de

Chèïkh-Sèfi et de Chah-Ismaïl. Sa grande mosquée contenait jadis une bibliothèque assez importante; mais, tous les manuscrits furent enlevés par Paskievitch et envoyés à Saint-Pétersbourg. Ardébil a une population de 12,000 habitants.

25. Qazvïn ou Qazbïn est une des principales villes de la province d'Iraq-Adjèmi. Elle est située sur la route de Téhérân à Tauris et elle est reliée à Téhérân par une belle route carrossable de douze mètres de large. Sa population s'élève aujourd'hui à vingt-cinq mille habitants, tout au plus. D'après les uns, Qazvïn a été bâtie par le prince sassanide, Chapour-Zoul-Ektaf; d'après les autres, ce serait un des prédécesseurs de ce prince, Chapour fils d'Ardèchir-Babègân, et deuxième roi de la dynastie, qui en serait le fondateur *(Dict. géogr. de la Perse*, article Qazvïn.)

26. Hamadân est l'ancienne Ecbatane; mais, cette ville n'a conservé de sa splendeur passée qu'un amas de décombres et quelques noms qui rappellent son ancienne puissance, comme le « takhté Ardèchir », le trône d'Artaxerxès qui désigne encore aujourd'hui une de ses collines. Le tombeau d'Esther et de Mardochée, qui est en grande vénération auprès des Juifs, date, en réalité, d'une époque postérieure à l'islamisme. Hamadân est située au sud-ouest de l'Iraq-Adjèmi, un peu au nord-est du mont Elvènd. Sa position a cela de remarquable qu'elle est à peu près à égale distance de la mer Caspienne et du golfe Persique, sur la limite ancienne des Mèdes et des Perses, la limite actuelle des Turcs et des Iraniens. Ha-

madân ne compte pas aujourd'hui plus de 15,000 habitants.

27. Mèragha est une ville de la province d'Azèrbèïdjân dont elle a été jadis la capitale; mais, son importance a bien diminué, et elle n'a guère aujourd'hui plus de quinze mille habitants. On voit encore dans cette ville les ruines du célèbre observatoire que Houlagou y avait fait bâtir au XIIIe siècle, pour l'astronome Nacèr-èd-dîn Touci. Mèragha est située sur les pentes méridionales du Sèvènd, dans le bassin du Sèfi-roud, à peu de distance à l'est du lac d'Ourmia.

28. Ehèr ou Ahar, capitale du Qara-Dagh, est une des plus petites villes de l'Azèrbèïdjân; elle est située à mi-chemin, environ, entre Ardébil et Tauris, mais, un peu au nord de ces deux villes. Elle ne compte pas plus de 3,500 habitants.

29. Karavân-sèraï : « Hôtel pour les caravanes », caravansérail.

30. Le vol est puni en Perse de châtiments corporels et de supplices gradués selon l'importance du délit et le degré de la récidive. « La peine du vol consiste, pour la première fois, dans l'ablation des quatre doigts de la main droite, en réservant la paume et le pouce. » — « La première récidive sera punie de l'ablation du pied gauche depuis le cou-de-pied, en réservant le talon. » — « La seconde récidive sera punie de la prison perpétuelle. » — « La troisième récidive sera punie de mort. » — « Après l'ablation de la main, il est recommandé de tremper le tronçon dans de l'huile bouillante, par égard pour la vie du patient; mais, ce pansement n'est pas obliga-

toire. » — « Personne n'est responsable du résultat de l'exécution de la pénalité. » (Querry, *Droit musulman chiite,* t. II. p. 520. parag. 284-287 et 301-303.) Ces châtiments corporels sont légitimés et institués par le Coran dans le verset suivant : « Quant à un voleur et à une voleuse, vous leur couperez les mains comme rétribution de l'œuvre de leurs mains ; comme châtiment venant de Dieu ; or, Dieu est puissant et sage. » Coran, trad. par M. Kazimirski. Ch. v ; verset 42.

31. Le kèbab est un des mets favoris des Orientaux. Il consiste en petits morceaux de viande de mouton, rôtis à la brochette.

32. « Le témoin ne peut recevoir aucun salaire, parce qu'il est obligé de rendre témoignage toutes les fois qu'il lui est possible de le faire. » (Querry, *Droit musulman chiite*, t. II, p. 388, parag. 25 et suiv.)

33. Mot à mot : « Sans langue. »

34. Bokhara a été longtemps, et est encore une des principales villes du Turkèstân, ou de la Transoxiane, comme on appelle aussi le pays qui est au nord du Djihoun, l'Oxus des anciens. Le Khanat auquel elle a donné son nom, et dont elle est la capitale, est encore aujourd'hui nominalement indépendant ; mais il est complètement soumis à l'influence russe. Les Russes, maîtres de la haute vallée du Zèr-efchân, peuvent ruiner et réduire Bokhara, rien qu'en arrêtant les eaux du fleuve : Bokhara, que les sables assiègent et dont la sécheresse est le pire ennemi, serait vaincue sans avoir même combattu. Mais, la Russie n'a pas intérêt, pour le moment, à annexer le Kha-

nat; l'émir exécute tous les ordres venus de Saint-Pétersbourg, et le tsar n'a pas besoin d'entretenir de garnison à Bokhara. Cette ville n'est plus la « noble cité » qui attirait vers elle tous les pèlerins de la science, du IXe au XIVe siècle : son importance est aujourd'hui purement commerciale, et sa population ne dépasse pas soixante-dix mille âmes.

35. Litt. « Pour qu'ils remuent la tête et la queue, dans la mesure du nécessaire, » c'est-à-dire : pour qu'ils soient de connivence avec moi.

ACTE TROISIÈME

ACTE TROISIÈME

L'action se passe au tribunal. — Le président est assis sur un coussin, à la place d'honneur, ayant à sa droite Aga-Rèhim, et, à sa gauche Aga-Djèbbar. — Aga-Bèchir et Aga-Sèttar, assesseurs ordinaires du tribunal, sont assis à côté d'eux. — Au rang inférieur, se tient l'avocat de la veuve de Hadji-Ghafour, Aga-Mèrdân, qui se trémousse d'aise sur son siège.

SCÈNE PREMIÈRE

Aga-Bèchir. *(S'adressant au président du tribunal).* — Avez-vous pénétré, seigneur, par votre intelligence et votre sagacité, le manège de cette femme qui est venue porter plainte hier? — Elle avait dérobé trois tomans à son mari, s'était

. . . . . .

rouée de coups, elle-même, s'était, par ruse, ensanglanté le visage et arraché les cheveux, — ensuite, elle a porté plainte contre son mari.

LE PRÉSIDENT. — Ne vous ai-je pas dit que cette femme m'inspirait des soupçons? — Il faut tirer cela au clair.

AGA-BÈCHIR. — Oui, seigneur,... je veux seulement vous faire remarquer combien votre sagacité est merveilleuse [1]! Dans toute l'assistance, personne n'a douté de la sincérité de cette femme; mais, vous, dès le premier coup-d'œil, vous nous avez fait part de vos soupçons, et vous avez eu vraiment raison.

LE PRÉSIDENT. — Dans des affaires analogues, mon opinion a été souvent d'accord avec les faits.

AGA-BÈCHIR. — On a bien raison de dire que les gouvernants sont dirigés par la sagesse divine [2]. Qu'est-ce donc, si ce n'est pas là une inspiration directe de Dieu?

AGA-RÈHIM. — Vous vous étonnez beaucoup de cela, Aga-Bèchir, mais, la Très

Sainte Majesté Divine choisit, pour leur mérite, et place à la tête de leurs contemporains ceux de ses serviteurs qu'elle a honorés d'une faveur particulière. Or, la Très Sainte Majesté Divine a honoré notre maître de sa bienveillance toute spéciale, dans la connaissance des affaires. Voulez-vous savoir ce que c'est réellement? Ce n'est pas de l'inspiration : c'est, à mon avis, une grâce particulière de Dieu.

AGA-DJÈBBAR. — Oui, vous avez le choix : on peut soutenir les deux opinions. N'est-ce pas, Aga-Mèrdân?

AGA-MÈRDAN. — En effet, en effet : c'est certain.

AGA-RÈHIM. — Aga-Mèrdân, comment va donc le petit garçon de Hadji-Ghafour?

AGA-MÈRDAN. — Très bien. Dieu merci! Il comprend tout, maintenant; il vient dès qu'on l'appelle.

AGA-DJÈBBAR. — Il doit avoir maintenant sept mois accomplis : n'est-ce pas?

AGA-MÈRDAN. — Oui, tout juste sept mois.

LE PRÉSIDENT. — Comment? Est-ce qu'il reste un fils [3] de Hadji-Ghafour? J'ai entendu dire qu'il n'avait pas d'enfant.

AGA-BÈCHIR. — Mais, si, seigneur: on vous a mal renseigné. Il a laissé un petit garçon qui est beau comme un quartier de lune. Hier, en revenant de la prière, nous l'avons vu, sur le seuil de la porte, dans les bras d'Aga-Mèrdân. Ils se ressemblent, lui et Hadji-Ghafour, comme deux moitiés d'une même pomme [4].

AGA-SÈTTAR. — Vous rappelez vous, seigneur, les traits de Hadji-Ghafour?

LE PRÉSIDENT. — Oui : il n'y a pas si longtemps qu'il est mort!

AGA-SETTAR. — Eh bien! quand on voit le visage de cet enfant, au premier coup-d'œil, on croit voir celui de Hadji-Ghafour.

LE PRÉSIDENT. — Je ne savais pas cela. Très bien. — Mais, dites-moi, Aga-Mèrdân: s'il reste un fils de Hadji-Ghafour, il est inutile de plaider. Il est évident que la fortune de son père doit revenir à cet en-

fant, et, dans ce cas, les autres parents ou collatéraux du défunt n'ont rien à réclamer.

AGA-MÈRDAN. *(Sur un ton de parfaite humilité.)* — Seigneur, si je vous exposais, moi-même, la raison de leurs réclamations, vous pourriez douter de ma sincérité. Mais, Aga-Bèchir vous dira ce qu'il en est.

AGA-BÈCHIR. — Seigneur, laissez-moi vous conter cette affaire. — Hadji-Ghafour a laissé une sœur, Sèkinè-Khanoum. Celle-ci s'est éprise d'un jeune homme, un hérétique nommé Aziz-bey, qu'elle aime au point d'en perdre la raison, et qu'elle veut épouser. Mais, le drôle ne l'entend pas ainsi : il lui objecte qu'il n'a rien et qu'il ne possède aucune fortune : — que ferait-il d'elle ? Aussi, maintenant, la donzelle fait des pieds et des mains, pour essayer de détourner à son profit l'héritage de Hadji-Ghafour, et se faire épouser du jouvenceau. Sa tante voulait la marier au négociant Aga-Haçân, qui est un homme

distingué et riche : — elle a refusé. Elle a pris un avocat et constitué des témoins, en prétendant que Hadji-Ghafour n'a pas laissé d'enfant, et que les soixante mille tomans qui constituent son héritage, doivent lui revenir à elle. La femme a l'esprit court [5], et celle-ci s'est imaginée qu'elle pourrait s'emparer de l'héritage de Hadji-Ghafour, au moyen de ces ruses et de ces intrigues. Mais, ce sont là des idées folles, et elle se donne une peine bien inutile.

Le président. — Bien. Cette affaire n'est ni assez compliquée ni assez embrouillée pour durer longtemps : nous allons pouvoir, en deux heures, la décider et la juger. Les deux parties doivent appuyer leurs réclamations de témoignages et de preuves.

Aga-Mèrdan. — Oui, seigneur : les témoins sont tout prêts.

Aga-Sèttar. *(Au président du tribunal).* — Seigneur, on vous a amené hier, deux petits orphelins abandonnés. — « Nous

chercherons, avez-vous dit, un serviteur de Dieu, pieux et charitable, et nous lui confierons ces enfants. » — Je crois que vous agirez sagement en les confiant à Aga-Mèrdân. Il les soignera comme ses propres enfants, car il est toujours en quête de quelque bonne œuvre.

Le président. — Très bien.—Y consentez-vous, Aga-Mèrdân?

Aga-Mèrdan. — De tout mon cœur [6], seigneur. Je les soignerai comme mes propres enfants.

Le président. — Que le maître du monde vous en récompense dignement! *(La porte s'ouvre sur ces entrefaites, et Aga-Sèlmân entre avec Azîz-Bey, en compagnie des quatre soldats. Un peu après, arrivent également Aga-Abbas et Zèïnèb-Khanoum, la veuve de Hadji-Ghafour, escortés de leurs quatre témoins. — Zèïnèb-Khanoum s'assied d'un côté de la salle [7], enveloppée dans un grand voile. — Aga-Sèlmân, Azîz-bey et Aga-Abbas se tiennent debout, de l'autre côté de la salle.)*

SCÈNE II

LE PRÉSIDENT. — Aga-Sèlmân, on dit que Hadji-Ghafour a laissé un enfant. Pouvez-vous prouver le contraire?

AGA-SÈLMAN. — Seigneur, j'ai des témoins qui affirmeront qu'au moment de mourir, Hadji-Ghafour leur a déclaré, n'avoir pas d'autre héritier que sa sœur, Sèkinè-Khanoum.

LE PRÉSIDENT. — Que les témoins fassent leur déclaration.

AGA-SÈLMAN. *(Se tournant vers les soldats).* — Faites votre déclaration.

LE PREMIER SOLDAT. — Seigneur, un jour avant la mort de Hadji-Ghafour, nous sommes allés, mes camarades et moi, lui rendre visite. Nous lui avons demandé s'il avait des enfants, filles ou garçons, et il nous a répondu : « Je n'ai personne au monde que ma sœur, Sèkinè-Khanoum. »

LE PRÉSIDENT. — Jurez, par le nom de

Dieu, que c'est bien là ce que vous avez entendu.

LE SOLDAT. — Je jure par le nom de Dieu que c'est bien ce que j'ai entendu [8]. *(Aga-Mèrdân devient tout pâle, et reste stupéfait, ainsi qu'Aga-Sèlmân.)*

LE PRÉSIDENT. — *(Se tournant vers les autres soldats).* Et vous, qu'avez-vous entendu ? parlez l'un après l'autre.

LE DEUXIÈME SOLDAT. — J'en atteste le nom de Dieu : c'est bien ce que j'ai entendu.

LE TROISIÈME SOLDAT. — J'en atteste le nom de Dieu : moi aussi, c'est ce que j'ai entendu.

AGA-MÈRDAN. *(D'une voix pleine d'anxiété.)* — Mais, à ce moment-là, n'avez-vous pas aperçu un petit enfant dans les bras de la femme Hadji-Ghafour ?

LE PREMIER SOLDAT. — Non : c'est ailleurs que nous avons vu un petit enfant. Voulez-vous aussi que nous le déclarions ?

AGA-MÈRDAN. — C'est bon : taisez-vous.

(Ensuite, se tournant vers le président du tribunal.) — Seigneur, j'ai des témoins qui ont vu un enfant d'un mois, dans les bras de Hadji-Ghafour, le jour même dont parlent ces soldats. — « De qui est cet enfant? » ont-ils demandé, à Hadji-Ghafour, et celui-ci leur a répondu : « C'est mon fils. » — Les témoins sont là, en votre présence. *(Il fait signe à ses témoins d'avancer.)* Ils sont tous gens lettrés, honorables et pieux.

AGA-SÈTTAR. — *(D'un ton plein de bienveillance à Aga-Mèrdân.)* Vraiment, Aga-Mèrdân, le père de ce jeune homme était un Hadji-Chèrif [9]?

AGA-MÈRDAN. — Oui. Que Dieu lui fasse miséricorde [10]! Il était d'une sainte famille.

AGA-SÈTTAR. — Le fils d'un pareil père ne peut être qu'un honnête homme, et le Hadji-Chèrif était certainement un homme bien austère.

LE PRÉSIDENT. — *(Se tournant vers les témoins.)* Dites tout ce que vous savez.

HÈPOU. — Que je dise tout ce que je sais ?

LE PRÉSIDENT. — Oui : tout ce que vous avez appris.

HÈPOU. — Eh ! bien, seigneur, hier, Aga-Mèrdân nous a priés de passer chez lui, mes compagnons et moi. Il nous a donné, à chacun, quinze tomans pour nous présenter aujourd'hui devant vous, et pour vous déclarer qu'à l'époque du choléra, nous avions vu dans les bras de Hadji-Ghafour, son petit enfant, alors âgé d'un mois. Comme je suis un joueur de profession, j'ai accepté l'argent, et je l'ai pris ; mais, cet argent m'avait été donné pour une mauvaise action, et il ne m'a pas porté profit. — Cette nuit, j'ai perdu les quinze tomans jusqu'au dernier sou, car j'étais tombé sur un mauvais drôle qui en remontrerait à Lèïladj [11]. — Je ne sais pas autre chose que cela, seigneur : je n'ai jamais vu Hadji-Ghafour, et je ne le connais même pas. *(L'émotion sèche la gorge d'Aga-Mèrdân.)*

LE PRÉSIDENT. — *(Aux autres témoins.)* Et vous, qu'avez-vous à dire?

LES AUTRES TÉMOINS. — *(Tous en chœur.)* Nous ne faisons que répéter ce que vient de dire notre camarade.

LE PRÉSIDENT. — *(Aux assesseurs.)* Vous m'affirmiez, à l'instant, qu'Aga-Mèrdân était un homme vertueux! Vos paroles de tout à l'heure prouvent votre malhonnêteté et vos fourberies! Loué soit Dieu dans sa grandeur et sa sublimité [12]! Je ne comprends pas ce que tout cela signifie.

AGA-BÉCHIR. — Non, seigneur : ce qui prouve, au contraire, notre honnêteté et notre loyauté, c'est que nous avons ajouté foi aux paroles d'Aga-Mèrdân, et que nous l'avons cru un honnête homme.

AGA-RÈHIM. — *(A demi-voix, à Aga-Sèttar.)* Oh! le menteur! le diable l'emporte [13]! Voyez donc ce coquin d'Aga-Bèchir! quelle bonne excuse il a trouvée! Le président l'a cru, et il va s'imaginer que nous sommes vraiment honnêtes et

sincères! *(A ce moment, entre le chef des huissiers du Chah-Zadè.)*

SCÈNE III

LE CHEF DES HUISSIERS. — *(Au président du tribunal.)* Seigneur, le Chah-Zadè demande si les droits de la sœur de Hadji-Ghafour vous ont été démontrés?

LE PRÉSIDENT. — Oui, ils ont été établis. Mais, le Chah-Zadè sait-il comment la preuve en a été faite?

L'HUISSIER EN CHEF. — Oui, seigneur. L'inspecteur du marché avait compris les desseins d'Aga-Mèrdân et d'Aga-Sèlmân : il en avait informé le Chah-Zadè, qui a pris les mesures nécessaires pour rendre vaine leur machination. Maintenant la faute de ces deux individus a été prouvée, et j'ai reçu l'ordre de les conduire devant le Chah-Zadè.

LE PRÉSIDENT. — Aga-Sèlmân trempait donc aussi dans cette intrigue?

L'HUISSIER. — Oui, il était en secret le complice d'Aga-Mèrdân. *(L'huissier se saisit d'Aga-Mèrdân et d'Aga-Sèlmân, et les emmène.)*

SCÈNE IV

LE PRÉSIDENT. — Aziz-bey, vous êtes aujourd'hui le protecteur [14] de Sèkinè-Khanoum. Allez donc l'informer que, dans deux heures, je prendrai avec moi la somme laissée par Hadji-Ghafour, que je la lui apporterai, et que je la lui remettrai, en présence de témoins honorables.

AZIZ-BEY. — C'est bien, seigneur : j'y vais. [15] *(Il sort de la salle du tribunal)*

SCÈNE V

AGA-BÈCHIR. — *(En frappant dans ses mains.)* Par la mort de votre fils ! est-

il possible de fabriquer des mensonges comme ceux de cet Aga-Mèrdân ? O mon Dieu ! que de gens malhonnêtes vous avez créés, en ce monde ! Par ses impostures, le misérable voulait constituer[16] un enfant à Hadji-Ghafour ! Messieurs, a-t-on jamais vu pareille audace ? — Ah ! vous pouvez me traiter de sot, Aga-Djèbbar, et vous pouvez dire que je suis bien simple et bien naïf, pour croire ainsi ce que me dit le premier venu !

AGA-DJÈBBAR. — (*Détournant le visage, et à voix basse.*) Oh ! le menteur ! que le diable l'emporte ! Oh ! oui, tu es simple et naïf ! On le sait bien. (*Puis, à haute voix.*) Allons-nous-en, messieurs. Abrégeons la fatigue du président : il a pris beaucoup de peine, aujourd'hui. Pourquoi bavarder davantage ? (*Le président du tribunal sort le premier, tout rêveur. — Ensuite, les autres se lèvent, et s'en vont.*)

Le rideau tombe.

FIN DE LA COMÉDIE.

NOTES SUR L'ACTE TROISIÈME

1. Mot à mot : « *est une alchimie* ».

2. Citation arabe de quelque *hèdis*, ou de quelque sentence.

3. Littéralement : « *quelque chose en fait d'enfants* »

4. Mot à mot : « *on dirait qu'il est, avec Hadji-Ghafour, comme une pomme partagée en deux* ».

5. Proverbe arabe.

6. Littéralement : « *avec le cœur et l'âme* ».

7. En Orient, la séparation des deux sexes est complète, en public. C'est pour cette raison que Zeïnèb s'assied seule d'un côté de la salle, tandis que son frère et son avocat se placent de l'autre. En outre, la jeune femme est voilée entièrement, des pieds à la tête, par le *tchadiré chèb*, (*voile de nuit*), qui enveloppe tout le costume.

8. Formule de serment, en arabe, usitée devant les tribunaux musulmans.

9. On appelle *Hadji-Chèrif* les descendants plus ou moins authentiques du Prophète. —

Aga-Sèttar désigne, en parlant ainsi, un des faux témoins produits par Aga-Merdân, ce Hèpou qui qui est fils d'un voleur, et qui se trouve métamorphosé en un descendant de Mahomet.

10. En parlant du père de Hèpou, car cette formule de bénédiction ne s'applique qu'aux personnes décédées.

11. Mot à mot : « *dont Lèïladj ne serait pas digne d'être le valet* ». — Ce Lèïladj est un personnage légendaire, le type de la friponnerie et de l'astuce.

12. Citation du Coran (ch. XVII, verset 45), ajoutée par le traducteur persan, ainsi que la petite phrase qui suit.

13. Littéralement : « Oh ! le menteur ! que sa maison brûle ! expression persane.

14. Mot à mot : « *l'homme* ».

15. Littéralement : « *que je sois congédié* ». Formule très usitée en persan, pour prendre congé de quelqu'un.

16. Mot à mot : « *fixer un enfant à Hadji-Ghafour* ».

TABLE

Pages.

INTRODUCTION. LE THÉATRE DANS L'ORIENT MUSULMAN I

LE VIZIR DE LENKÈRAN I

LES PROCUREURS 119

Le Puy. — Imprimerie de Marchessou fils.

4

32044011925898

HARVARD COLLEGE
CONSERVED
FEB 2003
LIBRARY